

REVUE POLITIQUE ET PARLEMENTAIRE

123^E ANNÉE | N°1100 | TRIMESTRIEL | JUILLET-SEPTEMBRE 2021

LA GUERRE DE TOUS CONTRE TOUS ?



JEAN-YVES ARCHER | ALAIN BAUER | ARNAUD BENEDETTI | SYLVAIN BOULOUQUE | JOSÉ BOVÉ
EMMANUELLE BRUNEEL | HENRY BUZY-CAZAUX | BERNARD CAZENEUVE | PATRICIA COTTI
VICTOR DUMIOT | GUILLAUME FARDE | BORIS FAURE | VLADIMIR FÉDOROVSKI | EMMANUEL FUREIX
JEAN-PAUL GARRAUD | CHARLES HAROCHE | NATHALIE HEINICH | YANNICK JADOT | FRANÇOIS JOST
CATHERINE DE LA ROBERTIE | DAVID LISNARD | JEAN-CLÉMENT MARTIN | DOMINIQUE-HENRI MATAGRIN
ALAIN MEININGER | ARNAUD MERCIER | CAMILA MOREIRA CESAR | LAURENT MUCCHIELLI | PIERRE RABADAN
RAPHAËLLE RÉMY-LELEU | EMMANUEL RIVIÈRE | ANTOINE DE ROMANET | FRÉDÉRIC SAINT CLAIR
JÉRÔME SAINTE-MARIE | ISABELLE SOMMIER | BERNARD THIBAUT | FRÉDÉRIC VALLOIS
EDDY VAUTRIN-DUMAINE | DOMINIQUE VERSINI | CHRISTOPHE DE VOOGD | MARIA HELENA WEBER



Résidé Études, Plus de 30 ans de créations innovantes pour accompagner le développement des villes et des territoires

Si les élus recherchent des modes de logements parfaitement adaptés aux multiples profils d'habitants, ils attendent surtout que les développeurs, les constructeurs et les gestionnaires sachent appréhender les besoins et les mutations de notre société. En partenariat avec les élus et les aménageurs, le Groupe Résidé Études propose des résidences en accord avec la politique des villes et contribue ainsi à l'équipement des départements, des régions et des territoires.

Résolument tourné vers l'humain, Résidé Études conçoit des résidences pour seniors autonomes et des résidences pour étudiants. En analysant les tendances fortes, en termes de style de vie et de démographie, Résidé Études propose des produits en adéquation avec les aspirations de notre société.

- Les seniors par exemple sont de plus en plus nombreux. En 2030, 23,4 % des Français auront plus de 65 ans et en 2040, leur nombre augmentera de 45 % par rapport à 2020*. Cette augmentation est corrélée à de véritables besoins en matière de sécurité et de sociabilité.
- Les étudiants font quant à eux face au manque de logements décents. On constate en effet que le nombre de résidences étudiants reste insuffisant dans beaucoup de villes françaises. En 2021, sur les 1,6 million d'étudiants inscrits à l'université, plus d'un sur cinq n'avait pas de logement stable.**

Grâce aux relations de confiance nouées avec les représentations locales, le Groupe Résidé Études a construit et gère aujourd'hui, avec 2 500 collaborateurs, plus de 33 000 logements dans 250 résidences.



Les résidences pour étudiants et pour seniors de Résidé Études



RÉSIDÉ ÉTUDES

42, Avenue George V - 75008 Paris

* www.solidarites-sante.gouv.fr ** www.immobilier.lefigaro.fr

S O M M A I R E

DOSSIER

11 • Violence : un mot et des réalités
Arnaud Benedetti

15 • De la violence à la vertu
républicaine
Bernard Cazeneuve

19 • Violence(s) en Grèce antique :
quels enseignements aujourd'hui ?
**Catherine de La Robertie et
Victor Dumiot**

35 • La violence politique de la
Révolution française
Jean-Clément Martin

40 • Réflexions sur la violence politique
dans un siècle postrévolutionnaire
(France, 1815-1871)
Emmanuel Fureix

46 • Violence et religions : entre guerre
et paix – Articuler religions et nations,
transcendance et raison
Antoine de Romanet

53 • Une violence politique rejetée et
admise à la fois
Jérôme Sainte-Marie

58 • La violence et son double : un
climat d'insécurité dans la France du
XXI^e siècle
Alain Bauer

62 • Maintien de l'ordre « à la française » :
le lien de confiance Police/population
en question
Guillaume Farde

69 • État des lieux des violences
politiques de la France contemporaine
Isabelle Sommier

74 • La « violence », son instrumentali-
sation politico-médiatique et sa problé-
matique sociologique
Laurent Mucchielli

80 • La France orange mécanique :
repenser l'usage de la violence physique
légitime
Frédéric Saint Clair

87 • Le traitement médiatique des
violences policières systématiquement
racistes
Emmanuelle Bruneel

94 • « Le monde universitaire doit
s'occuper de connaissances et non pas
d'opinions »
Nathalie Heinich

98 • Le *wokisme* ou le grand
retournement de la « violence
symbolique »
**David Lisnard et
Christophe de Voogd**

104 • Est-on rentré dans l'ère de la politique casquée ?

Boris Faure

109 • Montée des frustrations et déploiement de la violence politique en ligne

Arnaud Mercier

114 • De la violence des mots à la violence physique

François Jost

119 • Violence en France : changeons de regard et de politiques

Yannick Jadot

124 • Endiguer la violence

Jean-Paul Garraud et

Dominique-Henri Matagrín

129 • Une question de vie ou de mort

Raphaëlle Rémy-Leleu

134 • Lutter contre les violences faites aux enfants, un déni majeur de notre temps

Dominique Versini

139 • Violences dans le sport : une réalité, des solutions

Pierre Rabadan

145 • « Le salarié est au milieu de multiples guerres et compétitions »

Bernard Thibault

159 • La violence au cœur de la sphère économique

Jean-Yves Archer

163 • « La non-violence offre des armes multiples »

José Bové

175 • Terrorisme et folie entre science(s) et politique(s)

Patricia Cotti

185 • Le black bloc entre constance et renouvellement des formes de la violence politique

Sylvain Boulouque

190 • Tensions sur l'offre et les prix immobiliers : le risque d'une explosion sociale

Henry Buzy-Cazaux

197 • Les formes de la violence et la politique brésilienne

Camila Moreira Cesar et

Maria Helena Weber

DÉBATS ET OPINIONS

203 • Élections régionales et intentions de vote : quelles leçons en tirer ?

**Emmanuel Rivière et
Eddy Vautrin-Dumaine**

217 • « Il y a un réel besoin civilisationnel de rétablir les rapports entre l'Occident et la Russie »

Vladimir Fédorovski

223 • Royaume-Uni, Allemagne, France : le poids de l'histoire longue

Alain Meininger

230 • Roger Federer, le monopole du cœur

**Frédéric Vallois et
Charles Haroche**

LIVRES

235 • Notes de lecture

Illustration couverture : *Duel au Gourdin*, Francisco de Goya

© Photographic Archive Museo Nacional del Prado

Arnaud
Benedetti

COMMENT
SONT MORTS
LES
POLITIQUES ?



LA GUERRE DE TOUS CONTRE TOUS ?

Vincent DUPY

Directeur de
publication

Arnaud BENEDETTI

Rédacteur en chef

Pierre-Emmanuel GUIGO

Maître de conférences
en histoire
Université Paris-Est Créteil

La parole, rare, de Bernard Cazeneuve, longtemps ministre de l'Intérieur, nous avertit : il y a un écosystème de la violence qui se met en place. « Pendant les trois années que j'ai passées Place Beauvau, j'ai senti, écrit-il, la violence monter de façon presque irrépessible ». Dans un texte ramassé, condensé, fouillé, l'ancien Premier ministre délivre un constat sans concession d'une société où l'infiltration de la violence gagne par tous les pores de la cité. Cette réalité confronte le responsable politique à rechercher un juste équilibre entre des réponses adaptées, conformes aux missions de l'État et le respect d'une République qui ne sacrifie en rien à ses principes fondateurs. À n'en pas douter, la contribution de Bernard Cazeneuve doit être lue tant à l'aune de son expérience qu'au regard lucide et critique qu'il porte aussi sur les multiples dérives de notre espace public. Tout est dit ou presque dans cet article qui ouvre notre dossier.

De la violence dans nos sociétés, ce numéro tente d'offrir une analyse panoramique et multispectrale. Il ne saurait prétendre à l'exhaustivité tant l'objet recouvre des immensités profondes et océaniques. Ce dossier croise les analyses, confronte les points de vue et surtout n'hésite pas à exprimer les oppositions et autres désaccords. C'est aussi la vocation de la *RPP*. En effet quoi de commun entre le papier de Frédéric Saint Clair en appelant à un réarmement du « monopole de la violence physique légitime » et celui d'Emmanuelle Bruneel dénonçant « un racisme systémique » dans la police, entre la contribution de Yannick Jadot qui enjoint à changer de regard et de politiques tout en déplorant les relations entre l'État et les groupes sociaux et celle du député européen du Rassemblement national Jean-Paul Garraud qui propose avec son co-auteur, l'ancien magistrat Dominique-Henri Matagrín, de rehausser la réponse pénale pour endiguer une

insécurité qu'il ne faut en rien, selon eux, assimiler à une perception médiatique ou subjective ? Positions inconciliables en effet car la question de la violence – terme générique recouvrant des réalités diverses et évolutives – est foncièrement clivante, d'autant plus qu'il n'y a pas une violence en effet mais des violences de natures différentes.

Au prisme de l'actualité immédiate, l'interrogation touche aux fondements du régalien. Où en sommes-nous par rapport à l'enjeu de la sécurité des personnes et des biens ? Plusieurs de nos contributeurs s'efforcent de répondre à cette interrogation selon des angles distincts. Alain Bauer, tout en indiquant que 2020 marque une recrudescence des actes violents multiples et variés, observe que la France n'a pas su adapter, faute de diagnostic, ses réponses aux nouvelles formes de criminalités. Laurent Mucchielli décrit ce qui à ses yeux relève bien plus de l'instrumentalisation d'un sentiment que d'une réalité. Abordant le sujet de la violence politique, Isabelle Sommier, à travers une analyse de l'évolution de cet enjeu sur une période courant de 1986 à aujourd'hui, dresse une typologie du phénomène, de son volume également afin d'appréhender un objet dont les dynamiques sont fortement différenciées en fonction de leurs auteurs et de leurs motivations. Guillaume Farde se penche de son côté sur le sujet épineux du maintien de l'ordre à l'occasion des mobilisations de ces dernières années, notam-

ment des Gilets jaunes. Il en rappelle les grands principes (spécialisation, distanciation, gradation) et les multiples difficultés auxquelles est désormais confrontée la doctrine. Au-delà de la nécessaire évolution de cette dernière, il interroge le lien police/société parfois corrodé, estimant à juste titre que la gestion du maintien de l'ordre est « une incarnation du fait démocratique et l'une des principales conditions de sa réalisation dans les faits ».

Parmi les nombreuses médiations du politique, la violence est une figure qui s'inscrit dans l'histoire. Elle est tout autant fondatrice que régulatrice. Le bel et long article de Catherine de La Robertie et Victor Dumiot dissèque la fonction légitimatrice mais aussi cathartique de cette dernière à l'intérieur même de la civilisation grecque. *Die Gewalt* : la violence et le pouvoir sont indissociables, si l'on se réfère à la langue allemande qui ne les distingue pas, note Jean-Clément Martin dans sa contribution qui se penche sur la violence politique de la Révolution française. De celle-ci il ne faudrait pas retenir les terreurs futures, précise l'historien, mais plutôt la nouveauté irréductible qui consisterait d'abord à revendiquer l'usage de la violence au nom d'une nouvelle façon de faire de la politique. Question à laquelle se heurte tout le XIX^e siècle, ainsi que l'observe Emmanuel Fureix dans le plan de coupe qu'il nous livre : « Le XIX^e siècle a voulu s'arracher à la "Terreur" et pacifier les mœurs, mais il a rendu possible des formes extrêmes

de violence politique ». Qu'en est-il aujourd'hui au regard des mouvements de l'opinion ? C'est à cette question qu'entreprend de répondre Jérôme Sainte-Marie qui observe une réactivation potentielle du lien violence et opinion à la faveur de la dominance du « bloc élitare » et de l'absence de débouchés électoraux à destination des colères populaires. À tout le moins est-ce l'hypothèse qu'il pose à l'aune de l'analyse d'une mobilisation comme celle des Gilets jaunes. S'attachant à décrire le Black bloc, Sylvain Boulouque dessine les contours d'un mode d'action héritier de la tradition révolutionnaire mais dont le but également est d'exacerber les pratiques d'affrontement urbain. Patricia Cotti arpente le chemin complexe du rapport de la psyché et du terrorisme. Vaste interrogation où les controverses entre experts, nombreuses, ne contribuent pas forcément à clarifier le sujet, même si l'on peut pressentir que les terrains psychotiques sont autant de ressources pour les fabricants de terreur. Camila Moreira Cesar et Maria Helena Weber investiguent l'exemple brésilien à l'heure du Président Bolsonaro. Faut-il voir dans la situation du Brésil une préfiguration du débat politique hexagonal ?

La démocratie respire, faut-il le rappeler, par son espace public qui autorise et même incite à la confrontation. Les conditions sont-elles aujourd'hui propices à un débat apaisé et respectueux ? José Bové répond par la négative, décelant et

dénonçant une brutalité intrinsèque à la culture dirigeante hexagonale : verticalité de la décision, relation irénique à la technique sont autant, à ses yeux, de facteurs de tensions. À cette épreuve, il oppose l'exigence de la « non-violence » : « la stratégie de l'action non-violente, explique-t-il, nécessite un niveau de préparation, de formation et d'engagement important ». Nathalie Heinich constate de son côté « une radicalisation des débats, une intensification des clivages, des anathèmes, des accusations » ; portant son regard sur l'impact de cette exacerbation au sein de la recherche académique, la sociologue pointe dans le « wokisme » et la « cancel culture » des expressions essentiellement militantes qui entendent d'abord régir l'espace public afin de transformer la société, en rompant notamment avec l'aspiration à l'universel concomitante de l'émergence des Lumières. S'adossant aux travaux de Norbert Elias relatifs aux dynamiques civilisationnelles, la chercheuse s'alarme : « (...) comme l'indique le terme "processus", celui-ci est un mouvement qui peut-être réversible ». Une alerte relayée par David Lisnard et Christophe de Voogd qui, dans leur contribution commune, identifient les biais tout autant « scientifiques » qu'« historiques » qui rattachent le *wokisme* à un militantisme qu'il faut désigner pour ce qu'il est : un militantisme d'essence totalitaire, une « nouvelle religion séculière » pour reprendre la formule de Raymond Aron à laquelle les deux auteurs se réfèrent.

« Est-on rentré dans l'ère de la politique casquée ? », interpelle, non sans humour, le militant socialiste Boris Faure, lui-même victime d'une agression sauvage de la part d'un concurrent politique, par ailleurs toujours parlementaire... Texte fort et factuel qui tout en décrivant cliniquement une scène, concentrée de brutalité, ouvre la voie à une réflexion d'ampleur, se demandant « si le surmoi du politique n'est pas aussi entamé par le populisme et la défiance du peuple et incapable de canaliser le besoin pulsionnel de "tuer l'autre" qui est en germe dans l'affrontement politique ».

La violence saisit le vif de la société dans ses incessantes métamorphoses. Se penchant sur la violence numérique dans ses formulations politiques, Arnaud Mercier note à juste titre que la technologie à elle seule, même en la favorisant, ne saurait en être exclusivement comptable : sa production est socialement construite et la globalisation, porteuse d'innombrables déclassés, en fournit aussi bien des germes. Plus en écart avec cette explication, François Jost relève les logiques endogènes propres aux réseaux sociaux qui autoriseraient de nouvelles formes d'agressions, notamment à l'encontre des dirigeants et des médias amalgamés par leurs pourfendeurs dans une opprobre identique. Le fait est que nos sociétés, quand bien même seraient-elles travaillées et traversées par des formes nouvelles de violences, n'en sont pas moins plus réceptives à la nécessité de les débusquer partout et de les combattre

tout le temps. Le point de vue des acteurs de terrain que sont entre autres les élus locaux fait ainsi ressortir que dans le domaine du sport, de la protection de l'enfance et des femmes des progrès immenses restent à accomplir, même si la vigilance s'est accrue. Autour de ces trois enjeux, on lira les contributions de trois conseillers de Paris : Pierre Rabadan, Dominique Versini, Raphaëlle Rémy-Leleu. Les conditions d'existence, le logement entre autres, sont autant de facteurs générateurs de frustrations qui ont partie liée avec la violence tant dans le vécu que dans son expression (Henry Buzy-Cazaux).

Par-delà les zooms spécifiques que génère l'appréhension du phénomène, sa globalité est à retenir pour nombre de nos contributeurs. L'évêque aux Armées, Monseigneur Antoine de Romanet, rappelle et appelle ; il rappelle que « la violence fait partie intégrante de la condition humaine. La destinée de l'homme n'est pas seulement de se préserver et de se reproduire mais surtout de se dépasser, ce qui ne peut s'accomplir sans déchirement » ; il appelle à « prendre conscience que tout est lié tant au plan international qu'inter-religieux » et que le défi des religions consiste à « désarmer les cœurs avant d'envisager de désamorcer les armes de guerre ».

Plus qu'à son tour, l'économie est terrain des violences dans les relations entre l'État et les groupes sociaux. Jean-Yves Archer ne va pas jusqu'à parler des « hor-

reurs économiques » percées par Rimbaud mais cartographiant les ravins de cette brutalité latente ou explicite, il réitère le mot cinglant d'Alfred Sauvy pour lequel « l'économie, c'est la science du sordide ». Dans le long entretien qu'il nous accorde, l'ex-secrétaire général de la CGT, Bernard Thibault, insiste naturellement sur cette dimension, soulignant que « le salarié est au milieu de multiples guerres et compétitions ». Il aborde également la question du maintien de l'ordre à l'occasion des manifestations, estimant que la France serait plutôt en cette matière « l'homme malade de l'Europe ».

Par sa transversalité, la question de la violence est par essence la question politique fondamentale. Ses pré-requis philosophiques sont au cœur du contrat social, de son acceptation, de sa pérennité et de son progrès. Est-elle de retour ? Elle ne nous a jamais quittés, convulsion immanente du destin, nous accompagnant comme une malédiction que nous apprivoisons pour en être quitte avec nous-même sûrement mais dont nous savons qu'elle est un mal, le mal aux visages in-finis, une sorte de combat éternellement recommencé avec les démons de l'histoire et de l'humain... ■



PUBLIC SÉNAT

Vous êtes **87%**
à considérer que
NOUS VOUS
aidons à **mieux**
comprendre la
démocratie.*

Waouh !

« Des questions
à toutes vos réponses. »

VIOLENCE : UN MOT ET DES RÉALITÉS

Arnaud BENEDETTI
Rédacteur en chef

Omniprésente. Intemporelle. Partout et tout le temps : ainsi va la violence. Ce n'est pas se payer de mots que de considérer qu'elle est consubstantielle à l'humanité. Elle est visible et invisible, elle s'infiltré dans les moindres recoins de nos cités et prend des formes aussi diverses qu'il existe d'interactions sociales. Elle peut être fondatrice ; les mythes nous le disent ; elle est le plus souvent destructrice, quand bien même serait-elle créatrice. La violence est tout à la fois motrice – Marx en fit la mère de l'histoire ; et mortifère – réalité à laquelle l'opinion commune l'assigne le plus souvent aujourd'hui. Elle peut se légitimer, comme le rappelle Max Weber avec sa définition de l'État, comme la conceptualise Saint Thomas d'Aquin aussi, plus lointain, avec sa théorie du régicide et comme la grave dans le marbre d'un droit naturel, plus proche encore, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 qui reconnaît au peuple un droit sacré autant qu'un devoir indispensable à l'insurrection pour renverser les gouver-

nants oppresseurs. Elle ne cesse enfin de muter, à l'épreuve des transformations de nos conditions d'existence, des évolutions de nos sensibilités et des perceptions qui en découlent. Le phénomène est là, massif et global. Il s'impose. Il n'est pas exclusivement politique mais « sociétale » aussi...

Parallèlement, tout l'effort organisationnel des hommes au cours des temps les a conduits à domestiquer, réguler, discriminer les stocks de violences dont ils sont immanquablement porteurs et pourvoyeurs. Ceci pour le meilleur et pour le pire : le meilleur comme l'observe Norbert Elias lorsqu'il s'efforce d'élucider le processus de civilisation en Occident ; pour le pire lorsque les États ne se contraignent pas eux-mêmes par l'exercice du droit et des contre-pouvoirs.

On n'en finit donc jamais pour autant avec un phénomène qui conserve tout à la fois ses ressorts et formats initiaux, mais qui aussi se métamorphose. Encore faut-

il distinguer les mobiles des expressions. Les mobiles tout d'abord, ce sont ceux des passions petites et grandes, mesquines ou cruelles ; ils ont la couleur de l'âme humaine qui est souvent celle de l'ombre, voire du sordide, mais aussi ils sont tout autant le produit des sociétés avec leurs pulsions élémentaires, l'entrechoquement de leurs conflits, de leurs rivalités, de leurs compétitions, de la collision d'intérêts différents ou de valeurs antagonistes. Le « choc des civilisations » n'est que le faite extrême de ces mouvements – et paradoxalement peut-être, nonobstant son cortège d'abominations, le plus rationnellement saisissable autant que saisissant. En-dessous les eaux sombres s'agitent et se convulsent : toutes les insécurités n'ont pas le même visage évidemment ; celles qui pèsent sur les biens et les personnes scarifient en pleine visibilité, mais d'autres, moins identifiables à l'œil nu, taraudent les consciences et les êtres. Qu'elles soient familiales, sociales, idéologiques, les lieux de leur formulation comme de leur extension se dissimulent diversement, accèdent à la surface selon que l'esprit du temps le leur permet ou non... Féminicides, souffrance au travail, harcèlement etc. disposent désormais, si ce n'est de toutes les préventions indispensables pour les combattre, d'attentions jusqu'alors enfouies ou travesties.

On l'aura compris : la notion de violence est non seulement hétérogène mais au-delà des évidences qui permettent la reconnaissance de ses formes élémentaires

tout autant qu'immémoriales elle fait aujourd'hui sa part à d'autres réalités qui à côté du meurtre de droit commun ou de masse, des guerres, des oppressions politiques, du vol ou des pillages en viennent à dire aussi quelque chose sur l'histoire des mentalités. Il convient néanmoins de moduler ce trend au prisme d'une géopolitique des cultures qui modulent le statut de ces nouveaux phénomènes. L'œil occidental n'est pas « la chose du monde la mieux partagée », loin s'en faut... Il est néanmoins celui qui là où il opère érige leur dénonciation et leur entreprise de containment comme l'empreinte d'un fait de civilisation. Le paradoxe est que parfois au nom des blessures du passé et dans la négation de sa complexité il suscite de nouvelles violences symboliques ou idéologiques. Aujourd'hui le *wokisme*, comme hier d'autres pensées à vocation totalitaire, illustre cette réactivation de prurits qui de certains de nos héritages veulent faire « table rase ». Il y a toujours dans la radicalité des indignations de ces renversements qui à vouloir construire un « homme nouveau » ouvrent la voie à la destruction et au viol des consciences et du libre-arbitre.

L'une des propriétés de notre époque est également d'élargir le spectre : la violence ne s'exerce pas que sur l'humain, elle étend son voile aussi à l'environnement et au règne animal, pour lequel notre regard se transforme également. Sans doute la formulation générique de « violence » gagne en puissance évocatrice ce qu'elle perd

nécessairement en précision analytique. Mieux vaut dès lors parler des violences qui ne se recourent pas toutes, mais dont la désignation stipule en creux un autre trait de sociétés – à tout le moins de nos sociétés démocratiques. À proportion que les comportements s'individualisent, les tolérances aux aspérités existentielles, grandes ou petites, s'amenuisent, rançon à consentir vraisemblablement à nos confort post-modernes qui s'aveuglent très certainement sur leur capacité à réduire toujours plus les zones d'incertitudes de nos vies tant personnelles que collectives.

La violence est aussi une question de point de vue, quand bien même cotiserait-elle à des invariants peu altérables. Qui nous dit comment les générations futures considéreront et jugeront notre traitement actuel des anciens et n'y verront pas à juste titre l'expression d'une violence inhumaine ? Toute la question *in fine* consiste à savoir,

par-delà ce qu'il y a de plus monstrueux et transgressif dans l'acte violent, de plus unanimement et moralement répréhensible, ce qu'une collectivité est prête à métaboliser en matière de souffrance et de douleur pour continuer à se survivre. Car la question de la violence va au-delà de sa seule matérialité effective et apparente ; son ressenti est aussi une « part maudite » de la réalité. Mais tout ne pouvant s'effolier, sauf à adhérer à une Jérusalem utopique, il faut s'interroger sur cette part incompressiblement violente qui demeure, comme si résister à la violence c'était aussi être en mesure de se faire... violence.

Sommes-nous plus violents aujourd'hui ? Pas sûr ; le sommes-nous moins ? Pas forcément. Sommes-nous plus sensibles ? Sans aucun doute, travaillés par un sentiment d'altérité qui n'a cessé de grandir et de nous grandir. Reste à savoir si cette croissance là n'est pas désormais interrompue... ■

**BERNARD
CAZENEUVE**

**À
L'ÉPREUVE
DE LA
VIOLENCE**

BEAUVAU
Avril 2014
Décembre 2015

Stock



DE LA VIOLENCE À LA VERTU RÉPUBLICAINE

Pendant les trois années que j'ai passées Place Beauvau, j'ai senti la violence monter de façon presque irrépessible. Pour y faire face et protéger les Français de ses effets, il a fallu en permanence adapter les moyens dont disposait la puissance publique, sans ne jamais prendre la moindre distance avec les principes de l'État de droit. C'était là une ligne de crête à laquelle il fallait se tenir, en acceptant d'affronter continument l'irrationalité d'une époque où les emportements et les approximations numériques cherchaient à imposer une vérité déconnectée des faits. Dans une confusion délibérément entretenue par ceux qui poursuivaient des objectifs politiques ou médiatiques, il était parfois difficile de se frayer un chemin et la violence verbale et physique s'en trouvait décuplée, qu'elle fût d'abord perçue par les citoyens, ou qu'elle leur imposât des souffrances subies dans leur chair.

Bernard CAZENEUVE

Avocat

Premier ministre (décembre 2016-mai 2017)

Ministre de l'Intérieur (avril 2014-décembre 2016)

En dépit de la sollicitation permanente d'évènements qui, pour la plupart d'entre eux, relevaient de l'urgence et de la pression à laquelle il fallait résister, l'analyse fine et constante du contexte s'imposait comme une nécessité. Faire l'économie de ce recul nécessaire eût inéluctablement conduit à prendre le risque de perdre de vue l'essentiel, c'est-à-dire l'irrépessible force des principes républicains, sans l'affirmation desquels il n'est pas de résilience possible.

Cette violence était protéiforme. Avec les attentats terroristes, elle a atteint son paroxysme, en prenant le visage de la barbarie qui frappe aveuglément au nom d'une idéologie totalitaire qu'il convient de nommer : l'Islamisme. Le propre de la violence terroriste est qu'elle escompte des actes commis par des lâches qu'ils obtiennent un effet psychologique bien supérieur aux dommages physiques occasionnés. C'est cette stratégie qui avait conduit Al Qaïda à concevoir et à exécuter les attentats

spectaculaires et monstrueux des Tours du World Trade Center, en septembre 2001. De nouveau, elle inspira les terroristes de Daesh, lorsqu'ils frappèrent notre pays. De l'effet de choc ainsi produit, était attendu le fractionnement en profondeur des sociétés attaquées, l'émergence des confrontations nouvelles et irréductibles, de nature à aboutir au chaos.

Dans cette guerre destinée à nous atteindre en profondeur, la communication numérique avait pris une dimension stratégique, qui constitua pour l'État un nouveau défi. Les messages, qui sur les réseaux sociaux provoquaient au terrorisme et à l'antisémitisme, visaient à permettre le passage à l'acte d'individus déstructurés, alors que d'autres adhéraient spontanément à ces incitations à la haine, pour avoir été depuis longtemps conditionnés pour les recevoir et y donner suite. La réalisation de moyens de propagande diffusés sur le net, et dont l'efficacité permettait d'embrigader sur le théâtre des opérations terroristes un nombre croissant de jeunes, eut un rôle déterminant pour augmenter l'intensité de la menace. L'utilisation de moyens cryptés, destinés à permettre aux terroristes d'échapper à la vigilance des services de renseignement montrait les limites de la loi de 1991, relative aux techniques de renseignement et aux conditions de leur utilisation. Dans un tel contexte, la violence parvenait à se structurer et à se diffuser plus aisément que par le passé. Dans l'anonymat des réseaux so-

ciaux où la haine n'avait pas de visage, elle devenait virale, insidieuse et donnait prise en retour à l'avènement des thèses les plus complotistes mettant en cause l'État dans ses attributions, ses intentions mais aussi ses résultats. C'est ainsi que se mettait en place un cercle vicieux où la défiance entretenue par des mouvances aux objectifs politiques bien définis alimentait un climat de tension généralisée, correspondant précisément au but que les terroristes voulaient à tout prix atteindre.

Face à ces circonstances exceptionnelles, l'État ne pouvait être efficace qu'en mobilisant des moyens qui l'étaient tout autant. Lorsque ceux qui s'en prenaient à ses fondements mêmes cherchaient à rendre inéluctable l'effondrement des institutions républicaines en instillant en leur sein des tensions de nature à les mettre à genou, il fallait que ces mêmes institutions pussent trouver dans le droit qui les régissait les instruments de leur propre défense : l'État d'urgence relevait de ce panel d'armes juridiques mobilisables par le gouvernement, mais il ne pouvait se concevoir sans que le Parlement y consente et exerce sur sa mise en œuvre un contrôle permanent et rigoureux. De même le juge administratif, saisi en référé ou statuant sur le fond, pouvait en référé ou statuant sur le fond, pouvait à tout moment casser les décisions prises par l'administration. Il suffit d'ailleurs de faire l'analyse de sa jurisprudence pour se convaincre qu'il ne s'en priva pas. Dans le même esprit, la loi de juillet 2015 relative au renseignement dota les directions des

renseignements extérieurs et intérieurs d'outils plus efficaces, destinés à prévenir les attentats. Mais, alors que bien des commentateurs étaient toujours prompts à pointer les failles de ces services, ils dénonçaient « la surveillance de masse » lorsqu'en consentant à ces mêmes services des moyens, on cherchait à réduire les failles. Dans l'exercice du pouvoir il fallait donc en permanence rendre des comptes, avec un haut niveau d'exigence républicaine et un sens de l'État érigé en boussole, pour éviter que les circonstances exceptionnelles ne soient appliquées dans des conditions qui fussent attentatoires aux libertés fondamentales et que les mesures prises en vertu de leur déclenchement ne fussent pas irrationnellement contestées, au point de porter atteinte au nécessaire consensus républicain.

Lorsque les manifestations violentes éclatèrent, à proximité des zones à défendre ou à l'occasion des manifestations contre la loi El Khomri, la même irrationalité présida au débat. Nul ne pouvait alors nier que des groupes ultra-violents infiltraient les défilés dans les rues de Paris ou en province en semant un désordre que condamnait la majorité des Français. Ces tensions interrogeaient en permanence la capacité de l'État à imposer son autorité. D'un côté des forces se situant aux marges de la gauche passaient sous silence ou minimisaient les exactions commises par les casseurs et reprochaient au gouvernement une répression excessive, en théorisant la

consubstantialité de la violence à la police. À droite, en revanche, on reprochait à l'État son manque de fermeté en le présentant comme complice des auteurs de troubles. Les premiers hurlaient à la remise en cause de la liberté de manifestation lorsque des mesures préventives étaient prises pour éviter de nouveaux incidents, alors que les seconds voyaient dans le refus de l'État d'interdire les manifestations la preuve de sa complicité avec les casseurs, au moins de sa passivité.

Dans ce jeu de rôle où chacun poursuivait des objectifs politiques de court terme, l'intérêt supérieur de la Nation peinait à trouver sa place et le discours rationnel les moyens d'apaiser les esprits. J'ai retenu de ces expériences que le combat contre la violence supposait une éthique de la responsabilité qui fût partagée et le retour de la vertu, au sens d'un attachement suffisamment puissant au tout que nous constituons ensemble pour trouver en nous-mêmes la force de ne pas céder aux abaissements d'une époque.

Dans ce tumulte duquel la démocratie sort affaiblie et les populismes triomphants, j'ai également perçu un autre travers du moment particulier où nous nous trouvons : la juxtaposition du bruit de fond des réseaux sociaux et des chaînes d'information en continu donne à chacun le sentiment qu'il dispose d'un droit presque sacré à dire ce qu'il veut quand il l'entend. Cela se traduit chez certains politiques par une addiction

presque pathologique à « l'apparition cathodique » et chez certains citoyens à la conviction que toutes les paroles se valent, que l'expertise est l'apanage des élites qui cherchent à les tromper et que la contestation de tout à chaque instant est la forme nouvelle de l'égalité réelle. Dans ce nivellement par le bas de la parole publique, la science, les faits, le raisonnement rationnel sont battus en brèche pour ne laisser place qu'à un salmigondis incompatible avec le déploiement d'un raisonnement complet et juste. On ne sait pas encore très bien si c'est l'affaiblissement de l'autorité qui préside à cet effondrement du débat démocratique ou si c'est au contraire ce nivellement de tout par le bas qui condamne l'autorité à ne plus pouvoir s'exercer. Ce que l'on sait en revanche d'ores et déjà, c'est que l'irrationalité engendre le désordre, que la perte de l'autorité l'amplifie et que l'outrance qui en résulte est généralement le prolégomène de la violence. Dans ce processus, les responsables politiques et la presse portent une lourde part de responsabilité. Les premiers, de peur de disparaître, accompagnent et accentuent un mouvement qui les condamne, à terme, au discrédit. Mais auquel ils n'ont pas le

courage de résister, obsédés qu'ils sont de plaire et de demeurer encore un peu sur la piste de danse. Les médias redoutent de ne plus être lus ou regardés s'ils s'éloignent de l'investigation et des révélations choc, pour se contenter d'informer et de rendre intelligible la complexité, dont Edgar Morin n'a pas encore réussi à nous convaincre qu'elle est un ressort de compréhension du monde et de concorde entre les êtres.

Un bon journaliste est donc un dénonciateur et non un pédagogue, et un bon politique est un disruptif télévisuel et non un sage inspiré par l'esprit de nuance et le souci constant de la vérité. C'est par ce mouvement funeste que la démocratie vire à l'ochlocratie et que dans l'espace public la foule se substitue au peuple. De la première, il faut se méfier des emportements grégaires, qui portent en eux les germes possibles de la violence. Du second, on peut encore attendre qu'il trouve en lui l'ardeur républicaine de n'y céder jamais. C'est de chacun que dépend la possibilité d'atteindre le but, non dans un individualisme vide de sens et de contenu, mais dans le respect de chacun comme la partie d'un tout, qui porte le joli nom de Nation ■

VIOLENCE(S) EN GRÈCE ANTIQUE : QUELS ENSEIGNEMENTS AUJOURD'HUI ?

Que les sociétés de l'Antiquité grecque soient, ou ne soient pas, tout du moins totalement, des sociétés de violence est une question avec laquelle on ne peut que difficilement trancher, tant cette dernière, la violence, s'y exprimant pourtant de manière structurante – nous y reviendrons – et diffuse, ne cesse d'être à la fois affirmée, justifiée, exaltée et, dans le même mouvement, critiquée, niée et conjurée. Du reste, encore faut-il être capable de définir la notion ô combien problématique de violence que la présente publication entend interroger, à partir de ses manifestations diverses, et à l'aune des enjeux socio-politiques actuels.

Catherine DE LA ROBERTIE
Préfète de l'Ain

Victor DUMIOT
ENS Lyon

D'évidence, si les formes et les modalités de la violence varient dans le temps, tout autant que le degré de sensibilité de ceux qui y sont confrontés – de ce fait, la violence, en tant que concept, ne saurait se passer d'une historicisation, elle a son *hic et nunc* – ; si la Violence s'est, paradoxalement sans doute, incarnée au moment précis où l'Homme, roi aveugle du progrès, fut certain d'être parvenu à l'aboutissement du lent processus de

« civilisation des mœurs »¹, c'est-à-dire dans le déchaînement qu'ont constitué les Guerres du XX^e siècle, avec le caractère absolu, « paroxystique », que les historiens et philosophes ont décrit² ; il

1 - Norbert Elias, (trad. Pierre Kamnitzer), *La civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy, 1991.

2 - L'ouvrage de l'historien Christian Ingrao peut, sur ce sujet, être utilement consulté. La question de la violence, et des massacres de masse, n'a cessé d'être interrogée au cours de la seconde moitié du XX^e siècle, tant du point de vue des

convient cependant de se garder de deux principaux écueils.

Le premier consiste en un relativisme – principe de variabilité des violences dans le déroulement de l’Histoire – ; le second consiste en une essentialisation historique : la violence, « c’est Auschwitz »³. Les camps de la mort et, plus largement, les politiques d’anéantissement de populations, entreprises depuis le génocide arménien en 1915 jusqu’au génocide au Rwanda en 1993, constituent des exemples *terrifiants*. *Terrifiants*, parce qu’ils constituent autant d’évènements « catastrophiques », au sens que donne Georges Bataille à cette notion⁴,

mécanismes ayant présidé à son déploiement, et ce sur des « espaces » géographiques, et au sein de sociétés radicalement distinctes. À ce titre, la violence du siècle passé demeure une énigme, un traumatisme, mais également une menace : celle de son re-surgissement.

3 - Du point de vue philosophique, l’existence d’Auschwitz, et plus largement des camps de la mort, constitue à la fois un bouleversement et un traumatisme. Hans Jonas, dans son essai *Le concept de Dieu après Auschwitz*, interroge la possibilité de penser Dieu, en tant que toute puissance, face à l’horreur des camps de la mort : comment ce dernier a-t-il pu laisser advenir le massacre de ses propres enfants ?

4 - Cette notion est développée dans l’ouvrage *La part maudite* (1949), ouvrage pour lequel Georges Bataille espérait recevoir le prix Nobel de la paix. L’évènement « catastrophique » est intimement lié à la notion de *dépense* sur laquelle nous reviendrons. Il peut être considéré comme un déchaînement des forces excédentaires, vitales et matérielles, qui, ne pouvant être contenues ou accumulées, provoquent un basculement brutal vers le *néant* – et donc vers leur propre suppression.

dont on ne sut contenir le déchaînement et tout en supposant l’adhésion – tout du moins la participation – des masses⁵. Dès lors, penser la violence après Auschwitz, est-ce encore possible ? Pourtant, les Grecs, eux aussi, ont connu les massacres gratuits, tel le siège de Mélos par Athènes en 416 avant l’ère commune conduisant à la mise à mort de la population insurgée, pour « l’exemple ». À cette époque, la violence de masse s’y exprime déjà. Les exactions commises par les Perses, notamment en Asie Mineure, font l’objet de longues descriptions, très largement commentées, qui confortent le mythe d’un « étranger » nécessairement barbare, car « sauvage » dans son usage de la violence.

Aussi conviendrait-il, d’ores et déjà, de différencier la violence en tant que « moment » de l’Histoire, et la violence en tant que *donnée* ou *caractéristique* d’une histoire, d’une société voire d’une population. Autrement dit, notre réflexion s’attachera moins à penser les épisodes de violence dans leur enchaînement, dans leurs discontinuités et dans leurs hypothétiques mutations afin d’en faire sourdre le sens, qu’à analyser le fonctionnement et l’utili-

5 - Témoin de la montée du fascisme et du totalitarisme dans les années 1930, Elias Canetti a produit l’une des plus fascinantes réflexions au sujet de l’ontologie des masses, des dynamiques sociales conduisant à leur formation comme à leur destruction ainsi que de leur ambivalent rapport à la violence et, plus largement, de leur possible – et dangereuse – instrumentalisation par le pouvoir politique. Voir *Masse et puissance*, 1960.

té de la violence au sein des sociétés de la Grèce antique et ce, notamment, à partir des textes littéraires et philosophiques de l'époque. Fonction et utilité : c'est sous cet angle que la violence des Grecs peut servir d'exemple pour nos contemporains, tandis que notre société, relativement pacifiée, est confrontée à un « sentiment » de violence et de brutalité, sentiment auquel il demeure difficile, et ce pour plusieurs raisons, notamment statistiques, de donner un fondement rationnel.

Cependant, c'est moins le *quantum* de violence qui surprend actuellement, que la diffusion de la violence, que sa banalisation au sein de la société, notamment au-travers des rapports interindividuels ainsi que la disproportion entre le motif déclenchant la violence et le déferlement consécutif de violence. Plutôt que de parler d'une violence gratuite, nous parlerons ici d'une violence sans fondement. Car, au contraire, si la violence est présente chez les Grecs, elle participe le plus souvent du fonctionnement global de la société : soit qu'elle nourrisse l'imaginaire et justifie moralement la culpabilité (fonction théologique et philosophique), soit qu'elle structure l'ordre social et politique (fonction sociologique), soit qu'elle purge les citoyens de leurs « mauvaises intentions » (fonction cathartique). Dans cette perspective, nous ferons usage de la grille conceptuelle développée par Georges Bataille, afin de qualifier la violence grecque et sa fonction, notamment à partir de la

notion de *dépense*. Nous verrons ainsi que la violence, durant l'Antiquité grecque, est un moyen efficace d'assurer la permanence d'une structuration sociale fondée sur l'*être-en-commun* des citoyens grecs, excluant du corps de la cité l'Autre, c'est-à-dire le barbare, l'esclave et la femme.

ORDRE GREC

Au sujet de la violence dans les sociétés de la Grèce antique, une polémique oppose – tout du moins en apparence – l'historien André Bernard à l'helléniste Jacqueline de Romilly : l'un affirmant que les sociétés grecques sont des sociétés de violence(s), l'autre tentant de démontrer que, si la violence est bien présente au sein des sociétés grecques, elle ne cesse cependant jamais – et comme dans le même temps – d'être niée et conjurée ; plus qu'une caractéristique, la violence est ce contre quoi la société grecque se tourne et s'élève.

Ces positions sont en réalité complémentaires, l'une étant la conséquence de l'autre. L'omniprésence de la violence justifie le fait que les Grecs aient tenté de conjurer, au moins en partie, des manifestations de cruauté et de barbarie, afin de bâtir un ordre socio-politique plus harmonieux et surtout plus efficient. Témoins des dérives, de la guerre, des tyrannies, des tentatives impériales, ils ont inlassablement recherché à bâtir et à assurer une protec-

tion réelle, notamment par la loi, contre ces phénomènes. Aussi, sans chercher à départager ces positions, nous entendons ici penser la violence comme une modalité constitutive et structurante de l'ordre grec ; c'est-à-dire, plus précisément, de l'organisation sociale en Grèce antique.

Les sociétés grecques sont des sociétés *exclusives* : si certaines cités adoptent des constitutions de type démocratique, telle Athènes, le *démos* n'est en aucun cas le pouvoir de tous, ou de n'importe qui. Il est pouvoir du *citoyen* contre les *Autres*. Qui est l'Autre ? Les sociétés grecques ne s'entendent guère à ce sujet ; divers critères existent. Dès le VI^e siècle avant l'ère commune, la question de l'identité participe de la qualité des relations entre les cités, et notamment de leur brutalité en tant que caractéristique. En effet, s'il n'existe pas, tout de moins pas totalement, de *panhellénisme* avant la formation de la Ligue de Délos⁶,

6 - Conçue en 477 avant l'ère commune par Aristide le juste, la Ligue de Délos est pensée, à l'origine, comme un moyen efficace de lutter contre les Perses lors des grandes guerres du siècle – et notamment afin de les empêcher de franchir l'Hellespont et de libérer les cités grecques d'Asie, alors maintenue sous le joug des Perses. La Ligue de Délos voit se rassembler différentes cités grecques, dont Mégare. Toutefois, victorieuse, Athènes finit par s'emparer de cette *symmachie* – *i.e.*, alliance politique à géométrie variable –, pour transformer ce système de coopération en une structure politique impériale, sous couvert de panhellénisme, afin de servir directement ses ambitions hégémoniques – la Ligue devient alors l'*archè*. Par ailleurs, la Ligue permet également d'écartier Sparte, alors cité rivale, de la

dont Athènes prend la tête, la conception de l'étranger dépend, par exemple, de l'organisation sociale adoptée : l'*ethnos*⁷, forme socio-politique jugée archaïque, très répandue dans le nord-ouest de la Grèce, est ainsi perçue comme une forme dégradée – et donc indigne – d'ordre politique⁸. Contrairement aux habitants des Cités (*polis*), ordre politique structuré autour d'institutions et d'un pouvoir central, les habitants des *ethnè* font l'objet de violences nombreuses. On perçoit ici combien le politique prime dans la définition d'une identité, et dans la reconnaissance de l'ami/ennemi⁹.

D'une certaine façon, les violences exercées à l'encontre de ces habitants, de ces quasi-étrangers, peuvent être analysées comme un moyen de renforcer la légitimité de l'organisation civique de type *cité* et donc d'assurer sa persistance. L'*ordre grec* prime, et il abhorre le désordre. Chez les Grecs, la question de l'harmonie a une place centrale : elle sert de figure, ou d'étalon, pour juger de l'efficacité, c'est-

géopolitique régionale.

7 - L'*ethnè* constitue un rassemblement plus ou moins solidaire de villages et généralement peu sédentarisés.

8 - Pierre Cabanes, « Cité et ethnos dans la Grèce ancienne », *Collection de l'Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité*, vol. 377, n° 1, Persée - Portail des revues scientifiques en SHS, 1989, p. 63-82.

9 - Carl Schmitt et Jean-Louis Schlegel, *Théologie politique : 1922, 1969*, Paris, Gallimard, 1988.

à-dire du caractère optimal, d'une organisation voire d'un rapport social. Cette recherche de l'harmonie, qui est en partie liée à une ontologie sociale de type circulaire, intégrant les différentes strates de la réalité dans un ensemble structuré, permet ainsi de justifier l'esclavage et de penser la violence en tant que *dénaturation* temporaire – et comme *décorporation* – de l'homme.

Si l'on prend la question du respect ou de la chose respectable voire admirable, on conçoit l'écart qui sépare – absolument – les sociétés grecques de notre société. En effet, Aristote lui-même ne remet pas en question le rapport maître-esclave¹⁰ : l'esclave est esclave par essence, le maître est maître *essentiellement*. Si le philosophe grec se veut le défenseur d'une société juste, c'est-à-dire éthique, c'est-à-dire, plus exactement, *justement* organisée et donc *harmonieuse*, cette société juste s'accorde de l'esclavage : ce qui compte, c'est donc l'ensemble, le collectif, la collectivité ou le fonctionnement global de la société en tant qu'unité organisée et où les individus ne sont que les membres d'un même corps. La violence ici présente est nécessaire pour le maintien de cet *ordre grec*. Chaque membre du corps social a ainsi, dans ce système, sa propre

fonction, sa fonction naturelle et on ne saurait outrepasser cette fonction – c'est pourquoi les Grecs, s'ils s'accommodent de la guerre, de l'esclavage, voient cependant d'un très mauvais œil les soulèvements populaires : la *stasis* – c'est-à-dire la crise, ou ce qui vient perturber et amoindrir l'harmonie.

Nos contemporains verraient sans doute dans le témoignage d'un ancien esclave devenu libre, le parcours « poignant » d'un homme et son admirable *émancipation* socio-politique. Regard individualiste. Au contraire, les Grecs regarderaient, sinon avec horreur, au moins avec mépris cet ancien esclave, car on ne s'échappe guère de la nature, entendue au sens large, on ne s'arrache pas à son essence. L'esclave devenu maître n'est pas vertueux, l'émancipation en ce sens n'est pas juste, elle se fait au détriment de l'ordre. Respecter un homme parce qu'il a été esclave s'oppose à toute idée de justice aristotélicienne. Bien au contraire, le respect se trouve dans la juste reconnaissance des essences de chacun, dans la proportionnalité d'égard et d'attention vis-à-vis de l'autre. Évidemment Aristote suppose que la morale trouve son accomplissement le plus parfait dans la société politique. Les individus sont fonctionnels, *utiles* au regard de l'ensemble, de l'ordre grec, c'est-à-dire de la *Cité*. Respecter son maître, se soumettre, ce n'est pas se nier soi-même, c'est au contraire faire preuve de vertu, de justice. L'égalité n'est ici que géométrique. Le respect réside dans la

10 - Edmond Levy, « La théorie aristotélicienne de l'esclavage et ses contradictions », *Collection de l'Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité*, vol. 404, n° 1, Persée - Portail des revues scientifiques en SHS, 1989, p. 197-213.

concrétude, dans la réalité des caractères constitutifs. Il n'y a pas de dialectique qui tienne, Hegel n'est pas encore né : le respect, en tant que dévolution forcée, est une nécessité, car il n'est pas rationnel, il ne se pense pas, il n'est pas une capacité libératoire, il est un devoir absolu non pas en tant que respect-du-devoir mais en tant que devoir-pur.

Si l'on file l'analogie, cette question de l'harmonie se retrouve à toutes les échelles de la société : ainsi, dans *Éthique à Nicomaque*¹¹, Aristote décrit le respect qui unit les membres d'une famille : le respect de l'enfant à son père est plus grand, dit-il, que la tendresse paternelle. Le respect est naturel en tant que l'enfant doit à son père son existence. Le respect est ici immanent aux relations qui unissent les sujets. Aristote parle ainsi de « l'autorité naturelle du père », de cette autorité découle des hommages, des honneurs, qui sont autant de preuve de respect¹². Ce qui semble *violence* est donc moins le marqueur d'une société brutale, que la modalité nécessaire au maintien d'un ordre particulier.

11 - Aristote, *Éthique à Nicomaque*, 2007, « livre V », p. 223.

12 - Aristote fait un parallèle entre les relations qui unissent les membres de la famille, entre affection et déférence réciproques mais géométriques c'est-à-dire non égales, et celles qui unissent les membres d'une société démocratique. En effet le respect est dans une société démocratique un droit, un devoir. Il s'impose à tous et réciproquement, mais cela en fonction des valeurs de chacun.

ÊTRE-EN-COMMUN, L'ÉTHIQUE ET LES DIEUX

Chez les Grecs, la violence est aussi celle des dieux : ces derniers pillent, mentent, trahissent, violent. Ils sont concupiscent et impuissants face à la toute-puissance de leurs désirs. Un simple regard sur le mythe d'Érichthonios¹³, fils d'Héphaïstos et de Gaïa, nous le confirme – et les exemples ne manquent pas, il suffit de consulter les fameuses *Métamorphoses* d'Ovide.

Il est possible d'expliquer *pourquoi* ces divinités violentes, par la brutalité même de la

13 - La question des implications de ce mythe quant à la structuration de l'ordre socio-politique d'Athènes, et en particulier de l'exclusion de la femme au sein de cet ordre, a été habilement étudiée par Nicole Loraux dans *Les enfants d'Athéna – idées athéniennes sur la citoyenneté et la division des sexes*, 1982. L'analyse de l'historienne la conduit à penser la fonction du mythe comme étant celle de la création d'une « idéalité de la polis démocratique », et donc comme le lieu de légitimation de l'exclusion de la femme de la communauté civique en la soustrayant de sa fonction reproductrice. Ce mythe nous intéresse parce qu'il constitue le fondement et, pour ainsi dire, le principe mythologique d'engendrement du corps social et de sa formation, de la Cité athénienne. Il n'est cependant qu'un exemple, et non le pire, de la violence des divinités grecques. Dans ce mythe, Héphaïstos s'éprend de la déesse Athéna, ne pouvant contenir son désir et cherchant à la posséder – en la violant –, il finit par éjaculer sur l'une des cuisses de la déesse. Cette dernière, d'un revers de la main, à l'aide d'un tissu de laine, laisse la semence se répandre sur la terre, Gaïa : cet acte la féconde, et c'est ainsi que naît Érichthonios.

condition de l'homme grec : ce dernier est frappé par la force de la nature, à commencer par les maladies, mais également par ses phénomènes, aussi imprévisibles que redoutables à l'instar du tremblement de terre qui vient frapper Sparte en 464 avant l'ère commune – et dont les conséquences sont catastrophiques pour la cité car elles se traduisent par la fuite des *hilotes*, nous y reviendrons. Ces catastrophes naturelles sont, chaque fois, associées à l'expression de la colère divine (*némésis*¹⁴), le plus souvent en réponse à l'outrecuidance des hommes (*hubris*¹⁵). La nature brutale est recouverte d'une mystique : c'est ainsi que l'homme apprend à habiter le monde et à manœuvrer dans le *magique* ou le *divin* de ses phénomènes.

Plus intéressant encore, les divinités sont utilisées afin de justifier des actes de violence entre les citoyens : on parle alors de possession ; tout comme la folie d'un citoyen grec est le plus souvent interprétée comme étant le fait d'un dieu, d'un *ma-léfice*.

L'explication du réel, le *logos* grec servant à la justification de la violence interindi-

14 - Si la notion de *nemesis* est plurivoque, nous l'utilisons ici au sens plus général de vengeance divine.

15 - Une fois encore, la notion d'*hubris* est ambiguë : elle est associée à différents épisodes de l'histoire des Grecs, notamment aux conquêtes d'Alexandre et à sa mort brutale en 323 avant l'ère commune. Elle signifie l'outrecuidance de l'homme et sa *transgression* des lois naturelles.

viduelle, entre les membres d'une même cité, ne conduit pas à une justification de la violence en tant que telle, et encore moins à sa banalisation, mais bien plutôt à une forme d'*externalisation*. Si la violence est utilisée comme modalité de formation du collectif – ou du corps social – lorsqu'elle surgit à l'intérieur de ce corps et en bouleverse l'unité fondamentale, elle devient l'objet d'une dénégation, d'une déculpabilisation. Ce qui dérange les sociétés grecques réside moins dans la violence en tant que telle que dans l'usage individualiste de la violence. Si cette dernière est une modalité du social, une caractéristique de la spiritualité – et des liturgies, notamment de certains mystères dionysiaques –, elle ne doit en aucun cas être le fait d'une volonté personnelle : elle n'est pas privatisable.

Dans le célèbre dialogue de Platon¹⁶, Calliclès incarne la violence arbitraire et son exaltation la plus totale : il est un tyran, préférant aux lois de la raison celles de la nature. Immoral et cynique, il est le parfait représentant du vain prestige de la force et de la puissance. Sa puissance, réelle, nous dit Platon, est cependant une impuissance : elle n'est pas faite pour durer. D'abord, et comme naturellement, car tel est le *tragique* de l'être qui vit, parce qu'elle finira par s'éteindre dans un dernier souffle. S'il est vrai que l'entreprise philosophique de Socrate et, à

16 - Platon, *La République*, 1966, 491-492a.

travers lui, de Platon est mise au moins temporairement en échec, face aux arguments de l'apprenti-tyran, elle témoigne du danger, perçu déjà à cette époque, que représente l'individualisation de la force – et donc, de la violence. Les sociétés grecques, en particulier aux VII^e et VI^e siècles ont connu les tyrannies – notamment celle des Pisistratides¹⁷ – et en mesurent les conséquences pour une société.

Si la force – et donc la violence – n'est pas un mal en soi, au contraire, il y a de bons usages de la force, i.e. *naturels*¹⁸ – ces usages ne doivent s'opérer que dans le cadre de la loi et, en l'occurrence, dans le cadre des lois athéniennes. Dès lors qu'un usage de la violence volontaire est exercé, au sein de la cité, dès lors qu'il s'exprime contre la collectivité, il menace de faire s'effondrer l'*ordre grec* ; cette modalité de la violence s'oppose nécessairement à l'*être-en-commun* qui est, d'une certaine façon, la finalité, et comme la perfection, de la cité grecque.

17 - Le VI^e siècle avant l'ère commune constitue, pour la cité athénienne, un siècle de tyrannies. Les Pisistratides, descendants du tyran Pisistrate, forment une véritable dynastie de tyrans. Hippias et Hipparque détiennent, tout au long de ce siècle, le pouvoir dans la cité jusqu'à l'intervention de Sparte en 510 avant l'ère commune, alors libératrice d'Athènes – ce qui explique que les relations entre les cités soient, à cette époque, sporadiques, malgré les rivalités et les affrontements violents qui traditionnellement les opposent.

18 - Platon, *op. cit.*

IDENTITÉ ET RITUEL

L'*être-en-commun* grec, c'est-à-dire la dimension homogène du corps social, du Citoyen, dépend par ailleurs d'une conception très particulière de l'identité. Le découpage de l'espace cartographique, tel que le monde est perçu alors à cette époque, n'est pas manichéen. Il définit des régimes de légitimité, en fonction du degré d'appartenance estimé des différentes populations, depuis le Péloponnèse jusqu'aux cités d'Asie Mineure, au *genos*¹⁹ grec.

Nous l'avons dit, à partir de l'idée de défense de l'ordre grec, on peut trouver une explication à la violence s'abattant contre ce qui peut s'opposer à l'harmonie souhaitée comme finalité des sociétés grecques. Les *ethnè*, parce qu'elles sont des fédérations de villages, sans organisation politique particulière, le plus souvent mobiles, incarnent donc une forme anarchique de la cité et représentent des modèles ou des types contraires aux lois d'une organisation politique vertueuse. Dès lors, la violence qui s'abat sur les *ethnè* est moins une violence d'anéantissement, c'est-à-dire une violence destinée à mettre un terme à ce type d'organisation politique, qu'une vio-

19 - Si la notion de *genos* renvoie à celle de clan, voire de tribu, elle décrit plus fondamentalement le « noyau » d'appartenance fondamental et à partir duquel peut se tisser l'idée, supposée réelle, d'une identité grecque, liant ainsi le biologique, au travers de la transmission, à la possibilité d'appartenance au corps grec.

lence servant à consolider, par la légitimité, le modèle *polis* dont les assaillants sont le plus souvent issus.

Si Pierre Clastres considère la violence de certaines sociétés comme un moyen de lutter contre l'apparition de l'État²⁰, on peut ici supposer que la violence est un moyen au contraire de consolider l'État et la citoyenneté comme socles d'appartenance et de solidité du corps social sur lequel l'État agit. Le partage d'une violence légitime et illégitime, toujours au regard d'actions collectives, conserve en outre un caractère rituel qui vient assurer les liens d'identité entre les membres d'une même société. D'une certaine façon, la société contemporaine, à travers l'État, procède de la même manière en régulant, voire en supprimant, un certain nombre de modèles sociaux qui se voudraient « en concurrence » par l'établissement et la régulation d'illégalismes et de normes qui referment, en la structurant, la société.

L'identité grecque (*genos*) ne s'adresse qu'au citoyen grec, l'homme pur, à l'exclu-

20 - Pierre Clastres, *Archéologie de la violence : la guerre dans les sociétés primitives*, 2005. Dans cet ouvrage majeur, l'ethnologue s'oppose aux différentes tentatives d'explication de la violence régnant au sein des sociétés primitives (du logos naturaliste au logos structuraliste), afin de souligner que la violence, plutôt qu'un accident, est une donnée non seulement volontaire mais vitale pour les tribus en ce qu'elle permet de maintenir l'unité, l'indépendance et l'autarcie recherchées de la tribu – *i.e* de l'individualiser, et de maintenir cette individualisation effective.

sion de tout ce qu'il n'est pas : un enfant, jugé demi-citoyen, ou citoyen-en-devenir (*télos* aristotélicien) à condition qu'il soit de sexe masculin ; la femme, sous-citoyenne et maintenue comme telle dans nombre de cités grecques, à commencer par Athènes²¹ ; l'esclave, le plus souvent grec, qui peut être le fruit d'un abandon, d'un butin de guerre, d'une piraterie²² ; l'étranger, ou le barbare²³. Les sociétés grecques, celles des cités, sont ainsi organisées en plusieurs cercles, tel celui des citoyens et des futurs citoyens, soit le premier cercle : un cercle avec des prérogatives religieuses, des obligations fiscales, des privilèges sociaux, et des obligations notamment militaires, celles de défendre la Cité en cas d'attaque. En tant que *privilegiés*, les citoyens doivent trouver les moyens d'affirmer leur suprématie, et ce de façon à maintenir en place les structures sociales perçues comme des lois na-

21 - Bien que la citoyenneté athénienne se transmette à partir d'un père citoyen et d'une mère citoyenne, principe qui sera remis en question, temporairement, en 451 avant l'ère commune, par Périclès. Les interdictions pesant sur les femmes sont cependant nombreuses, à commencer par celle qui leur interdit de se promener dans l'*Agora*.

22 - Au sujet de la question des esclaves, des modes d'asservissement et des différences catégorielles, on pourra utilement consulter les travaux de l'historien Yvon Garlan.

23 - Une fois encore, la classification chez les Grecs varie en fonction du « degré » d'*étrangéité* du citoyen : les métisses, par exemple, ou *mixo-barbaroi*, sont des formes particulières de cette *étrangéité*.

turelles. On retrouve, sans doute davantage qu'à notre époque, ce que Foucault²⁴ (1997) entendait par un racisme sans race et par une guerre des races, voire « de race »²⁵ : le social devient, *est fait*, biologique par la force des lois. La structuration du social s'effectue à partir des différentes législations mises en œuvre dans la Cité, ainsi que du concours légitimateur du discours mythologique, et donc religieux. Le réel est comme *découpé*, les individus, en fonction de leur place – de leur nature politique – déterminée, sont ainsi amenés à participer ou non aux diverses activités collectives – cérémonies religieuses, combats, discussions dans l'*Agora*. De façon à ce que se maintienne cette fiction, l'idée d'une « nature sociale », la violence est utilisée comme un moyen de faire société, de légitimer les inégalités, d'en faire des inégalités justes.

C'est ainsi que fonctionne la cité athénienne, c'est-à-dire comme une membrane, particulièrement sélective : le corps social ne cesse d'être régulé, et ce sont les lois qui, parfois sous la menace de la violence – réduction en esclavage par exemple – s'appliquent à partager et à départager le citoyen du non-citoyen et à lutter contre

toute forme d'usurpation. Si l'on prend l'exemple du métèque, étranger résidant dans la cité : ce dernier est de fait placé sous tutelle, *i.e* le *prostates*. En cas d'absence de tuteur, il se rendra alors coupable d'*apostasie*. Le métèque doit également s'acquitter du *metoikon*, taxe spécifique qui le discrimine. En cas de non-paiement, le métèque se verra accusé d'avoir cherché à usurper une place de citoyen, à s'identifier à un citoyen grec et donc à agir contre /la/ nature : il risque l'esclavage.

Plus révélateur encore est le cas de Sparte : certains rituels sont mis en place de façon à maintenir le statut d'infériorité de l'esclave – aussi appelé *hilote*, c'est-à-dire l'ensemble des populations asservies au moment où Sparte s'est emparé de la Laconie²⁶. Les *hilotes* sont nombreux, et leur asservissement relativement semblable au servage. Avec l'objectif de maintenir l'infériorité de ces derniers, les citoyens de la cité spartiate – les *homoioi* – ont le devoir de les humilier et de les frapper en pleine rue. De surcroît, au sein de cette impitoyable oligarchie, un rituel est par ailleurs mis en place, prenant le nom de *cryptie*. Ce dernier a fait l'objet de nombreux commentaires de la part des historiens : lors de ce rituel, le futur citoyen spartiate a le droit de tuer les *hilotes*, sans

24 - Michel Foucault, *Il faut défendre la société*, Paris, Gallimard : Seuil, 1997.

25 - Cette notion polémique sera reprise par Gilles Deleuze et développée dans sa réflexion sur les modalités de résistance des organisations sociales, notamment dans l'ouvrage *Mille Plateaux*, 1980.

26 - Sparte, en pleine expansion, s'empare des cités périphériques situées en Laconie et en Messénie au cours du VIII^e siècle avant l'ère commune. Elle justifiera alors l'asservissement des populations, les *hilotes*, à partir de sa propre mythologie – concours du divin à l'utilisation de la violence.

que leur meurtre ne conduise à une sanction. Cette violence ritualisée, qui pouvait avoir une fonction stratégique, telle qu'éliminer certains meneurs parmi les *hilotes*, capables de sédition, constitue cependant une forme particulière de ce que Georges Bataille nomme la « dépense²⁷ ».

27 - En 1949, Georges Bataille publie *La part maudite*, ouvrage conçu comme une exposition des principes d'une « économie générale ». La notion de dépense est fondée sur l'hypothèse, simple en apparence, qu'un accroissement illimité est impossible dans un système par nature limité. On retrouve, développé dans un précédent ouvrage, *L'Érotisme*, le principe fondamental et constitutif selon lequel toute chose existante est ontologiquement limitée. Selon ce principe, tout organisme détient un nombre de ressources qui excèdent largement ce qui lui est nécessaire afin de vivre. C'est donc de cet « excédent » que découle la nécessité de dépenser, sans quoi l'organisme ne peut que mourir. *La dépense*, la *consumation* sont donc des modalités nécessaires d'évidement de l'organisme ; cet évidement se traduit le plus souvent par des formes frénétiques, tels les mystères grecs, par des danses cathartiques, la *transe* mais également par le sacrifice – humain ou animal. De ce fait, la *dépense*, quelque forme qu'elle puisse prendre, est nécessairement violente, car toujours en rupture avec l'ordre établi : la *dilapidation* des ressources, par exemple, est un mouvement que l'on ne saurait freiner, une fois son déclenchement déterminé, d'où l'importance de l'intégrer dans une forme rituelle qui, tout en permettant sa libération, la limite dans le temps et l'institue. Les modalités de la *dépense* demeurent variées, liées à l'idiosyncrasie de la société qui la déclenche. Ainsi Georges Bataille verra-t-il, à la fin des années 1940, à travers le Plan Marshall, la possibilité nouvelle – et de ce fait inédite – d'une dépense d'ordre global, en rupture avec le capitalisme d'accumulation : voir à ce sujet, *La part maudite*, « Les données présentes : Le Plan Marshall », pp. 145-147.

Tout comme les sociétés grecques sont particulièrement attachées à l'aménagement d'espaces théâtraux au sein desquels comédie et tragédie viennent émouvoir et déclencher, de manière cathartique, les passions des citoyens – et ainsi, les expurger de leur violence –, la *cryptie* constitue un moment particulier où la société spartiate s'expurge de la violence intrinsèque par un déferlement contrôlé. Ce déferlement est d'autant plus nécessaire qu'il joue un rôle vital dans le cadre de la régulation du corps social spartiate : les *hilotes* représentent, au V^e siècle avant l'ère commune, environ 175 000 à 200 000 individus, pour à peine 25 000 *homoioi*. Le danger d'une rébellion est donc élevé, et à ce danger constant répond une violence d'institution : celle de la dépense.

Faire un panorama de la violence des sociétés de la Grèce antique suppose nécessairement d'effectuer des choix, parfois douloureux. Le matériel littéraire, à commencer par l'*Iliade* et l'*Odyssée* d'Homère, apporte autant de témoignages d'une violence constante, d'une « cosmogénèse violente »²⁸, qui tend à prouver que les Grecs ne sauraient concevoir une société sans violence. Violence dont ils savent penser la légitimité, les limites, et la fonction – régulatrice – notamment au regard des lois et des principes d'une Cité vertueuse.

28 - André Bernard, *Guerre et violence dans la Grèce antique*, Paris, Fayard, 2014.

De fait le concept de violence pour les Grecs anciens se constitue en tant que principe régulateur dans une société qui se pense comme unité et dont les parties, les *citoyens* ainsi que l'ensemble des *Autres* qui y gravitent – jusqu'à parfois la mettre en danger – sont autant d'agents régulateurs. La société grecque n'existe qu'en tant qu'elle se décompose en un système impliquant un rapport de force(s) complexe, dont il convient de préciser les modalités. Ainsi, l'expression de corps social prend tout son sens dans la cité grecque : depuis la famille, et le pouvoir du père, qui est un pouvoir de violence – et d'autorité légitime –, jusqu'aux différentes formes de gouvernement, formalisées progressivement par des textes de loi. En effet, à regarder les modalités de la violence s'exprimer – violences légales et justifiées, à commencer par celles de l'esclavage et de la soumission des femmes – on comprend aisément combien l'idée d'un système politique global, quoique soutenable du fait de la relative petitesse démographique des cités, suppose de violence régulatrice.

Ainsi ce dont la violence chez les Grecs témoigne, réside avant toute chose dans sa capacité à « tenir » le corps social, et non seulement à le tenir, mais à le vitaliser, à l'actualiser, en d'autres termes, à le rendre « fonctionnel ». Que ce soit à travers la guerre, fréquente entre les cités, ou bien plus largement à travers leur organisation politique, les sociétés ne cessent de se stimuler et d'assurer ainsi leur pérennité,

parfois à leur propre péril. D'une certaine façon, à l'instar des réflexions de Pierre Clastres²⁹ s'agissant du rôle de la guerre dans les sociétés primitives comme facteur de *production de la tribu*³⁰, la violence chez les Grecs peut apparaître comme étant moins une question politique, y compris lorsqu'elle est légale, qu'une question sociale. Elle est un opérateur de société.

LA DÉPENSE COMME NÉCESSITÉ

La pensée de Georges Bataille peut ici être rapprochée des analyses de Pierre Clastres, en ajoutant que la violence, en tant que nécessité sociale, constitue également pour les tribus un moyen de renforcer la vitalité interne de leur organisation.

29 - Pierre Clastres, *op. cit.*

30 - Concevant les sociétés primitives comme des sociétés sans État et, par conséquent, des sociétés dont le fonctionnement est tourné contre l'apparition de tout appareil politique distinct, Pierre Clastres fait de la violence l'un des principaux moyens utilisés par la tribu afin de maintenir son unité. En ce sens, la violence « produit » la tribu, car elle constituerait l'unique solution pour que cette dernière puisse se définir en tant que totalité. Parce que la violence participe de la division entre les éléments extérieurs, *i.e* les tribus adverses, et les éléments intérieurs, *i.e* les membres d'une même tribu, elle renforce l'unité du groupe, et donc le sentiment – voire la réalité – de l'appartenance de ses membres à une même unité, *i.e* la tribu. Ainsi, au travers du conflit violent, la tribu s'actualise et assure sa propre pérennité.

Chez les Grecs, la violence fonctionne sur le même mode, elle constitue en propre un moyen de « dépense ». Par la constitution d'une identité grecque au travers de la lutte contre les Perses, par l'idée d'un combat sacrificiel, c'est bien souvent la dépense qui s'exprime et donc, plus exactement, la nécessité pour une organisation sociale de concevoir les modalités de sa propre *exsudation*, de sa propre *expurgation*. L'homme grec est indissociablement lié à une forme de frénésie qui, quoique contrôlée, s'exprime au travers de différents rituels – rituels contre lesquels, et en particulier s'agissant des mystères, le pouvoir politique tentera de s'opposer. On ne fera cependant pas des sociétés grecques des sociétés de dépense à part entière dans la mesure où l'ordre, et en particulier l'ordre militaire, tend à domestiquer cette violence et à la transformer en violence « utile ». Comme l'écrit Georges Bataille, l'ordre militaire « fait de la conquête une opération méthodique en vue de l'agrandissement d'un empire³¹ ». La lutte pour la violence, chez les Grecs, s'inscrit ainsi dans le cadre d'une dialectique, plus ou moins fortuite, entre gratuité de l'acte violent et nécessité de canalisation de la frénésie dilapidatrice.

Le corps social est un ensemble que la violence régule doublement. D'abord, de manière interne, par la force s'accomplissant sur chacun de ses membres, au sein des

relations interindividuelles. Durant l'Antiquité, la collectivité importait bien plus que l'individu, pour autant, malgré l'apparition d'un droit positif et de lois écrites, on constate que la violence s'exprime autant entre les membres de la société – citoyens contre esclaves, par exemple – qu'entre le pouvoir politique et les membres de la dite-société. Autrement dit, l'externalisation de la violence ne s'opère qu'à des degrés variables et très relatifs.

Nos sociétés contemporaines témoignent d'un renversement du rapport violence interne/violence externe, à partir de la notion d'État, laquelle induit le transfert de la violence interne légitime à une entité supérieure, de façon à ce que la contrainte soit appliquée de manière uniforme, proportionnée et donc *juste*. Cette redéfinition de la violence légitime, consubstantielle de la naissance de l'individualisme – et donc de la liberté individuelle, de sa protection autant que de ses limites –, prend corps avec la construction d'une police³² et, plus exactement, d'une « force » policière : la force – ou *violence* – publique.

32 - Nous entendons ici le concept de police de manière générale, c'est-à-dire en tant que dispositif institutionnel, incarné par des agents dépositaires de l'autorité publique, chargés de maintenir l'ordre public et de réguler les relations inter-individuelles. Cette régulation ne s'exprime pas nécessairement, et d'ailleurs plus rarement, par la violence ; cependant, celle-ci est maintenue comme donnée légitime, acquise, prête à être déployée en cas d'impérieuse nécessité et toujours de façon proportionnée.

31 - Georges Bataille, *Théorie de la Religion*, 2006, p. 57.

La régulation externe de la société s'effectue ainsi, de nos jours, au travers de la capture du « monopole de la contrainte légitime³³ »³⁴. On voit cependant combien cette violence structurante, la contrainte, ne répond en rien aux nécessités d'une dépense et est même contradictoire avec celle-ci : en effet, comment penser au sein d'une société ordonnée la possibilité du désordre – aussi transitoire soit-il ? Les sociétés contemporaines, imprégnées d'un rationalisme puissant, ne peuvent ainsi penser la dépense que comme un *gaspillage*, c'est-à-dire comme une aberration. Une violence dilapidatrice ne saurait être qu'une *barbarie*.

Pour autant, nos sociétés ont fait face à des guerres inédites, de par leur ampleur et leurs brutalités, et plus récemment à des phénomènes de privatisation de la violence, se traduisant par des formes des démonstrations de forces toujours plus conflictuelles, des incivilités quotidiennes et des agressions bien souvent gratuites. Dans cette perspective, l'effroi qui nous saisit face à l'impression d'un accroisse-

ment des actes de barbarie, des agressions voire des meurtres gratuits, serait moins le symptôme d'une société devenue tout à coup plus brutale, que d'un dysfonctionnement des forces internes, circulant au sein du corps social. Souligner la place de la crise des institutions dans le délitement de la « solidarité » interindividuelle ainsi que l'exaltation de l'individualisme au sein de la société de consommation³⁵ peuvent servir afin d'expliquer la progressive *privatisation* de la violence – c'est-à-dire la violence légitime non plus en tant que monopole externe, ou public, mais en tant que droit individuel. Pour autant, et c'est également une « leçon » de l'usage de la violence chez les Grecs, bien comprise par le philosophe Georges Bataille, l'absence d'aménagement de la dépense dans la société contemporaine en constitue une cause sans doute plus fondamentale.

*
* *

Par la catharsis, par les Olympiades, par la guerre, les Grecs savaient combien de violence il fallait pour nourrir, et expurger, une société. Pour autant, comme le souligne Georges Bataille, le capitalisme, et plus largement le rationalisme moderne³⁶

33 - Expression en apparence contradictoire, dans la mesure où la violence peut être considérée par nature comme étant illégitime, elle signifie cependant que l'État peut, seul, exercer une force qui soit véritablement efficace et effective. L'idée d'efficacité, en tant qu'elle est nécessaire à l'existence de la société moderne, doit être retenue comme une des principales caractéristiques de cette forme particulière de violence.

34 - Max Weber, (trad. Julien Freund), *Le savant et le politique*, Paris, Union générale d'éditions, 1963.

35 - Gilles Lipovetski et Sébastien Charles, *Les temps hypermodernes*, Paris, Librairie générale française, 2006.

36 - Tout autant que le *logos* grec, par son culte de l'ordre, tendait à réfréner les tentatives de dépense.

par son culte de l'accumulation, ne permet plus de penser des phénomènes de perte pure, telle que la *dilapidation* des ressources³⁷ – c'est-à-dire la suppression volontaire de l'excédent, une suppression sans but, injustifiée. Ce que le philosophe nomme encore la *part maudite*, c'est-à-dire la condamnation par les sociétés modernes de la dépense, serait une cause fondamentale du dysfonctionnement des sociétés – tout du moins occidentales. Les guerres du XX^e siècle, toujours selon le philosophe, constitueraient ainsi des formes « catastrophiques » de la dépense, puisque tout à coup, l'énergie excédentaire qui cherche à se dilapider sans qu'on le lui permette, provoque un conflit mondial. Notons, plus précisément, que les guerres mondiales ne sont pas des formes de dépense, elles sont à proprement parler des catastrophes, c'est-à-dire des dépenses avortées, ou des conséquences de la non-dépense. Elles traduisent le mal-de-dépense, son absence autant que son impérieuse nécessité³⁸.

37 - Pascale Fautrier, « La politique de Georges Bataille », Paris Classiques Garnier, coll. « Littérature des XX^e et XXI^e siècles, n° 19 in Rencontres », 2015, p. 235-253.

38 - Ainsi Georges Bataille écrit-il dans *La part Maudite*, p. 29 : « Ces excès de force vive, qui congestionnent localement les économies les plus misérables, sont en effet les plus dangereux facteurs de ruine. Aussi la décongestion fut-elle en tout temps, mais au plus obscur de la conscience, l'objet d'une recherche fiévreuse (...). Désormais, parler d'une dissipation pure et simple, analogue à la construction des Pyramides, la possibilité de poursuivre la croissance est elle-même subordon-

La violence dite « gratuite » ne constitue pas non plus une forme de dépense : elle en est la reproduction désubstantialisée, l'ersatz de la dilapidation ; elle cherche, mais ne trouve rien, c'est une violence a-symbolique, amoralisée, une forme pure et paroxystique du nihilisme contemporain. La dépense est vitale, à la fois parce qu'elle vitalise mais également parce qu'elle assure plus largement la (sur)vie de l'organisme concerné. Reste à concevoir une modalité de la dépense qui ne passe pas nécessairement par la violence. Georges Bataille proposait le jeu, l'oisiveté, l'augmentation des cérémonies fastueuses et de l'ordre politique souverain – dont il concevait cependant le dangereux pouvoir de fascination sur les masses³⁹. Il semble ainsi tout autant nécessaire, pour une société, de disposer de manière rituelle d'une capacité de dépense improductive. Cette dépense peut prendre la forme rituelle de cérémonies, exaltant la « force » des institutions, mais également de dispositifs économiques qui, l'espace d'un instant, viennent trancher dans la compétition interindividuelle, par la distribution pure de moyens de dépense. Rêvant d'un monde où la guerre serait remplacée par une économie mondiale, prenant la forme de l'économie générale de la dépense, Georges Bataille

née au don. Malheur à qui jusqu'au bout voudrait ordonner le mouvement qui l'excède avec l'esprit borné du mécanicien qui change une roue. »

39 - On pourra consulter, à ce sujet, le singulier essai rédigé par Georges Bataille et intitulé *La structure psychologique du fascisme*.

écrit ainsi à propos du Plan Marshall⁴⁰ : « Les êtres que nous sommes ne sont pas donnés une fois pour toute, ils apparaissent proposés à une croissance de leurs ressources d'énergie (...). Mais dans cette subordination à la croissance, l'être donné perd son autonomie, il se subordonne à ce

40 - Georges Bataille, *op. cit.*, p. 30 : « Le développement industriel de l'ensemble du monde demande aux Américains de saisir lucidement la nécessité, pour une économie comme la leur, d'avoir une marge d'opérations sans profit. Un immense réseau industriel ne peut être géré comme on change une roue... Il exprime un parcours d'énergie cosmique dont il dépend, qu'il ne peut limiter et dont il ne pourrait davantage ignorer les lois sans conséquences ». Le philosophe voit ainsi dans le Plan Marshall, la possibilité d'une dépense nécessaire d'ampleur globale. Cette dépense, prenant une forme violente, c'est-à-dire transgressant avec l'ordre établi du capitalisme et le principe d'accumulation infinie, demeure cependant indissociable de la croissance, elle en est la *part maudite*. C'est grâce à la *dépense*, selon Georges Bataille, que la vitalité d'une société globale peut, d'une certaine façon, poursuivre son « élévation » matérielle, sociale et spirituelle. Aussi, au travers du Plan Marshall, le philosophe essaie-t-il de penser, à l'âge des sociétés globalisées, une *dépense* de type macro-économique.

qu'il sera dans l'avenir, du fait de l'accroissement de ses ressources. En fait, la croissance doit se situer par rapport à l'instant où elle se résoudra en pure dépense⁴¹ ».

La dépense n'est pas utile : elle est nécessaire. Demeure donc, toujours en suspens, la question de sa modalité ; modalité que la société contemporaine peine encore à établir. Toute la difficulté semble résider, actuellement, dans la rénovation de l'être-en-commun, dans le maintien de ce dernier et, s'il le faut, dans sa réformation. Le philosophe, désespérant, conclut ainsi : « Je suis ce fou. Très précisément en ce sens que, de deux choses l'une : ou l'opération⁴² manquera, et le fou que je suis se perdra dans un monde qui ne sera pas moins insensé que lui ; ou elle aura lieu, et seul en effet le fou arrivera alors à la conscience de soi dont je parle⁴³. » ■

41 - Georges Bataille, *op. cit.*, p. 160.

42 - C'est-à-dire, le Plan Marshall.

43 - Georges Bataille, *op. cit.*, p. 227.

LA VIOLENCE POLITIQUE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Guillotine, massacres et terreur d'un côté, Danton, Marat et Robespierre de l'autre : ces deux triades illustrent et incarnent toujours la violence politique de la Révolution française, au risque de l'exagération et de la sidération !

Jean-Clément MARTIN¹
Historien

Peut-on rappeler que la guillotine avait été adoptée pour limiter la brutalité des supplices que tous les pays européens – Toscane exceptée – faisaient subir aux condamnés à mort ? Étant installée sur un échafaud, qui redonnait à la mise à mort toute la perversité d'un spectacle, elle avait perdu sa signification initiale. Alors que les massacres d'août et de septembre 1792 avaient permis la deuxième révolution et installé la République, Danton avait ensuite mis la répression sous le contrôle des députés. Il avait eu certes, avec Marat, sa part de responsabilités dans ces violences, qu'il avait finalement échoué à encadrer – jusqu'à en mourir !

De plus, si la Convention avait refusé, à plusieurs reprises, de mettre la Terreur à

l'ordre du jour, elle avait toutefois dû passer un compromis avec les sans-culottes et laissé ses représentants les plus déterminés et les militants sans-culottes diriger le ministère de la Guerre, prendre des mesures radicales en Vendée, à Nantes, à Lyon, à Marseille... Elle avait certes réussi à conserver le rôle prééminent dans l'exercice de la force, avant que Robespierre reprenne la main, fasse exécuter les principaux meneurs de cette mouvance et réaffirme, jusqu'à son dernier discours, son refus de la Terreur. Ce qui n'empêcha pas qu'au lendemain même de sa propre décapitation, il devienne aux yeux de la France, puis du monde, l'unique inspira-

1 - Jean-Clément Martin est spécialiste de la Révolution française, de la Contre-révolution et de la guerre de Vendée. Dernier ouvrage paru : *L'exécution de Louis XVI*, Perrin, 2021.

teur du « terrorisme » – le mot est inventé pour l’occasion – qui aurait régné sur le pays jusqu’au fameux 9 Thermidor an II, 27 juillet 1794. Parmi les journées qui firent la France, cette date fatidique continue de fixer le sens ordinairement retenu pour comprendre ces violences : l’utopie révolutionnaire ne pouvait que dévorer ses enfants et se perdre dans la terreur.

AU NOM D'UNE NOUVELLE FAÇON DE FAIRE DE LA POLITIQUE

Ce qui s’est effectivement passé ne peut donc pas se résumer à quelques idées simplistes et slogans définitifs. Il n’est pas question d’admettre que les droits de l’homme valent des sacrifices, au nom d’un équilibre entre pertes et profits. Dit brutalement, la violence imputable à l’ensemble de la période révolutionnaire, 1789-1799, coûte la vie à 200 000 personnes, à peu près, lors de la guerre de Vendée, au moins autant aux frontières, et sans doute au total à un million de Français. Le nombre des emprisonnés, pour une raison ou une autre, pour quelques jours ou plusieurs mois, doit avoisiner les 500 000. Toutes ces estimations demeurent imprécises et ne font l’objet, sinon d’un accord entre courants historiographiques, au moins d’une sorte de consensus – peut-être de paix armée – que depuis quelques années.

C’est dire que l’établissement des bilans a été difficile à établir ! Sans entrer dans une polémique de diversion, ne faut-il pas s’intéresser aussi à la période consulaire et impériale et le coût des guerres menées par Napoléon si l’on veut évaluer le bilan humain de la Révolution ? En ne prenant en compte que les soldats français, c’est un peu moins d’un million d’hommes qui disparaissent pour la gloire de l’empereur, auxquels il faut ajouter autant de soldats venus d’autres nations, sans parler des ennemis et des civils victimes des passages des troupes.

Le scandale de la violence révolutionnaire ne réside sans doute pas dans le nombre des disparus mais dans son originalité irréductible : son emploi a été explicité, voire revendiqué, au nom d’une nouvelle façon de faire de la politique. Il convenait de rompre avec la violence de la monarchie, avec les procédures échappant à la publicité, avec les châtiments spectaculaires et les répressions brutales, surtout avec la justice rendue au nom du roi dans le secret des délibérations. Après 1789, les punitions n’ont pour but que d’assurer l’établissement d’un nouvel ordre social, plus juste et plus fraternel. Elles doivent même inaugurer le bonheur sur terre, si l’on en croit une formule célèbre de Saint-Just ; autant de proclamations qui font toujours trembler tant elles semblent bien loin de la réalité : suspects jetés en prison, fusillades de Lyon et noyades de Nantes. On dira malgré

tout que ces violences ne servirent pas à un seul homme.

LES VIOLENCES SE DÉPLOIENT SELON LES CONJONCTURES POLITIQUES

Il faut pouvoir apprécier cette suite d'éléments contradictoires sans se livrer à des études factuelles toujours décevantes, puisque, en définitive, les jugements reposent sur des valeurs personnelles. Pour cela, il faut faire de l'histoire, revenir aux faits, ou plutôt établir les faits dans leurs complexités.

La violence de la période se comprend mieux en étudiant les conflits et les massacres qui eurent lieu dans les îles des Antilles, Martinique, Guadeloupe et surtout Saint-Domingue. L'entrée progressive et inattendue de la monarchie française en révolution libère toutes les tensions qui traversaient les sociétés coloniales. Les insurrections des esclaves sont à la hauteur des atrocités qu'ils subissaient, les mots d'ordre et les principes que la révolution diffuse, ayant fait littéralement exploser le fragile équilibre social. S'il est inadéquat de parler, comme c'est souvent le cas, de politisation, ce que nous retenons comme politique a été à la fois la poudre et le détonateur appliqués à une situation inte-

nable. Ne cherchons pas trop de cohérence et ne nous étonnons pas de voir Toussaint Louverture mener les insurgés au nom du roi avant de se rallier à la République. Deux cents ans plus tôt, les convictions religieuses, ou plutôt les appartenances aux groupes religieux, conditionnaient les guerres de religions, marquées par des violences pires encore que celles de la révolution. Après 1789, les références politiques servent à qualifier les prises de positions.

Les violences se déploient alors selon les conjonctures politiques. Ainsi les révoltes paysannes de 1789 échappent au classement binaire révolution/contre-révolution, qui s'applique à celles de 1793 interdisant toute indulgence. La Vendée naît de ce climat aggravé par la rivalité mortelle entre les factions révolutionnaires qui manipulent la guerre pour conquérir le pouvoir. Les principes ont été instrumentalisés dans les luttes pour le pouvoir, souvent au prix de contorsions. Faut-il rappeler les revirements de Robespierre à propos de la liberté d'opinion ou la peine de mort ? Constater n'est pas juger : acceptons de penser que faire de la politique exige de s'adapter aux circonstances, jusqu'à se déjuger.

Cette situation n'explique pas l'augmentation des violences. Si 1789 ruine toutes les structures qui tenaient la société française, l'aggravation vient de ce que les hommes au pouvoir furent incapables d'assumer leurs responsabilités. En premier lieu,

le roi qui mena un double jeu catastrophique ; puis les « patriotes » de 1789-1790 qui réglèrent leurs comptes avec les nobles en utilisant imprudemment les mécontentements populaires, enfin les révolutionnaires qui, après 1792, se déchirèrent dans des guerres inexpiables. Il n'y a pas eu une « table rase » qui aurait tout précipité dans le vide ; jusqu'en 1791, ce sont bien les réformes lancées par la monarchie depuis les années 1770 qui sont mises en place. C'est le vide du pouvoir, provoqué par les surenchères politiciennes et par les lectures binaires qui s'imposent à partir de 1790, qui fracasse la cohésion sociale.

LES VIOLENCES « RÉVOLUTIONNAIRES » N'ANNONCENT PAS LES UTOPIES SANGLANTES DU XX^E SIÈCLE

Tout cela donne le sens à la phrase prononcée par Collot d'Herbois assurant qu'il n'y a pas d'innocent parmi les aristocrates. Il ne s'agit pas d'un propos annonçant un génocide quelconque, mais une lecture brutale qui désigne « patriotes » et « aristocrates » à coup d'anathèmes et de stigmatisations. Si bien qu'aucun groupe politique révolutionnaire échappa à la qualification de « contre-révolutionnaire », tous furent punis comme tels à un moment ou

un autre de 1791 à 1795, sans-culottes et robespierristes compris !

Ce que j'ai décrit depuis des décennies comme « vide d'État » a littéralement aspiré toutes les forces qui se sont brisées les unes contre les autres jusqu'en 1794 avant qu'un groupe hétérogène de révolutionnaires confisque le pouvoir et charge ses rivaux, vaincus et exécutés, d'être responsables de la « terreur ». C'est ce groupe, divisé mais uni par le besoin de contrôler le pays, qui établit un régime fondé sur la force armée et finit par livrer le pays au sabre – en l'occurrence Napoléon – indispensable à la stabilisation politique.

Dans cette mise en perspective, les violences « révolutionnaires » ne trouvent ni justifications ni excuses et les bilans humains demeurent dramatiques, mais ne peuvent pas être liées à une utopie qui aurait failli et n'annoncent pas les utopies sanglantes du XX^e siècle. Elles n'ont pas été non plus décidées par quelques hommes qui les auraient planifiées ; rappelons que ni Robespierre, ni Saint-Just n'avaient été suivis par leurs collègues députés quand ils avaient exigé l'exécution du roi sans procès et qu'ensuite, ils s'opposèrent à tout « régime de terreur » !

On m'objectera que je rabats bien bas les revendications les plus nobles en les ravalant à des jeux politiciens. Je conclurai simplement sur la réalité de la vie politique qui doit savoir traiter des affaires

les plus banales et les plus triviales. C'est finalement ce que Danton, voulant éviter le retour des massacres en créant le tribunal révolutionnaire, ou Robespierre tournant la demande de terreur sans y céder, essayèrent de faire sans réussir. C'est sans doute la leçon la plus difficile à accepter de la révolution : La violence, outil

sûrement inévitable dans l'exercice du pouvoir, doit être tenue scrupuleusement à l'écart des non moins inévitables querelles politiciennes. Est-ce envisageable ? Si l'on en croit la langue allemande qui désigne par un seul mot *die Gewalt* la violence et le pouvoir, la chose est sans doute impossible ! ■

RÉFLEXIONS SUR LA VIOLENCE POLITIQUE DANS UN SIÈCLE POSTRÉVOLUTIONNAIRE

(FRANCE, 1815-1871)

Le XIX^e siècle est souvent lu, à la suite de Marx, comme la répétition sur un mode mineur de la Révolution française. En est-il ainsi à propos de la violence politique, véritable « mythe national » français depuis 1789¹ ? La violence affleure, de fait, à chaque rupture, crise ou anomie, qui agitent la France de la Restauration à la Commune : la « Terreur blanche » de 1815-1816, la Révolution de 1830, les insurrections parisiennes et lyonnaises de 1831, 1832, 1834, 1839, la Révolution de février 1848, l'insurrection ouvrière de juin 1848, le coup d'État du 2 décembre 1851, l'« année terrible » qui court de l'été 1870 à la Commune de 1871, sans oublier les multiples attentats contre les souverains successifs (neuf contre le seul Louis-Philippe !). D'aucuns y ont vu la récurrence d'une guerre civile primordiale, entre Révolution et Contre-Révolution. Mais les formes et l'anthropologie de ces violences se distinguent assez nettement de celles de la Révolution française.

Emmanuel FUREIX

Université Paris Est Créteil, CRHEC

Le XIX^e siècle voit quasiment disparaître le massacre d'ancien type, entendu comme la mise à mort d'un groupe par une foule joyeuse, distingué par le calcul de la souffrance et le dépeçage des corps. Cette violence-là, qu'on avait

pu observer dans les prisons parisiennes en septembre 1792, n'a plus lieu d'être au XIX^e siècle – sinon sous forme d'anachro-

1 - Jean-Clément Martin, *Violence et Révolution. Essai sur la naissance d'un mythe national*, Paris, Seuil, 2006.

nisme, ainsi lors du lynchage du maréchal Brune à Avignon en 1815, ou celui d'un jeune noble périgourdin, Alain de Moneys, dans le village de Hautefoy en août 1870². De manière générale, la *visibilité* du sang écoulé devient de plus en plus intolérable au cours du siècle, ainsi que l'atteste l'éloignement graduel des exécutions capitales des centres des villes. Mais cette rupture anthropologique n'empêche nullement les hécatombes politiques : la répression de l'insurrection de juin 1848 et celle de la Commune de Paris, durant la Semaine sanglante, se soldent par de véritables bains de sang. La violence est donc mise à distance, mais elle est sérialisée, voire industrialisée, dans le cadre de véritables guerres urbaines. La violence « légitime » de l'État s'abat avec lourdeur sur ceux que les élites au pouvoir perçoivent alors comme « barbares ». C'est ce paradoxe qu'il nous faut expliquer : le XIX^e siècle a voulu s'arracher à la « Terreur » et pacifier les mœurs, mais il a rendu possibles des formes extrêmes de violence politique.

VIOLENCE ET CITOYENNETÉ

Il faut d'abord comprendre que violence et citoyenneté n'apparaissent alors pas

comme nécessairement étrangères l'une à l'autre, surtout (mais pas seulement) avant 1848 et l'introduction du suffrage « universel » masculin. Être citoyen, c'est exercer tout à la fois le droit de prendre la parole, de s'assembler, mais aussi d'affirmer sa souveraineté par le corps et par les armes. Cette conception agonistique de la citoyenneté est certes très éloignée d'une vision capacitaire (à la Guizot) dominante sous les monarchies censitaires (1814-1848), selon laquelle seule une petite élite douée de raison mériterait d'exercer des droits politiques. Mais le droit à l'insurrection, gravé dans le marbre par la Déclaration des droits de l'homme de 1793, ne cesse d'être réaffirmé par une large partie des républicains de l'âge romantique : quand la souveraineté du peuple est violée, il est nécessaire de prendre les armes pour la défendre. Jean Macé, dans un « catéchisme républicain » de 1848, distingue, comme plus tard Victor Hugo dans *Les Misérables*, l'émeute et l'insurrection, mais légitime cette dernière : c'est « la révolte de la volonté générale contre ceux qui la représentent mal »³.

De fait, des dizaines de milliers d'insurgés, au cours du siècle, n'ont pas hésité à prendre les armes au nom de la volonté générale ou des droits naturels, à s'emparer d'une parcelle de souveraineté et à exposer leur corps à la mort. « À cinq heures, nous serons

2 - Alain Corbin, *Le village des cannibales*, Paris, Aubier, 1990.

3 - *Petit catéchisme républicain*, par Jean Macé, Paris, Garnier, 1848, p. 10-11.

tous morts », s'exclame ainsi le républicain Charles Jeanne sur une barricade du cloître Saint-Merry, en juin 1832⁴. Seize ans plus tard, en juin 1848, les ouvriers insurgés du nord et de l'est parisiens construisent des centaines de barricades en toute conscience d'une mort possible, au nom du principe supérieur d'une République démocratique et sociale trahie par le pouvoir : « cette sainte cause compte déjà beaucoup de victimes ; nous sommes tous résolus à venger ces nobles martyrs et à mourir », peut-on lire sur une affiche placardée dans le faubourg Saint-Antoine. De même, le 22 mai 1871, le Comité de salut public lance un appel aux armes désespéré, au nom de la Commune de Paris menacée par les troupes versaillaises : « Place au peuple, aux combattants, aux bras nus ! L'heure de la guerre révolutionnaire a sonné »⁵.

« Mourir pour des idées » est au XIX^e siècle un pari acceptable, presque religieux, y compris pour des représentants politiques. Le député Baudin, lors du coup d'État de décembre 1851, en fait l'amère expérience lorsqu'il s'exclame, face à des ouvriers peu enclins à prendre les armes au nom d'une République qui les avait largement oubliés depuis 1848 : « Vous allez voir com-

ment on meurt pour vingt-cinq francs par jour » (montant de l'indemnité parlementaire). Son sacrifice, au cœur du faubourg Saint-Antoine, a contribué à forger une figure originale du héros civique, le député-martyr : il « restaurait la confiance dans le mandat représentatif par l'acte insoupçonnable du sacrifice suprême »⁶, éloignée d'une simple morale des intérêts.

Cet univers mental, assez éloigné de notre présent, a pour corollaire une conception extrêmement brutale du maintien de l'ordre. Les pouvoirs successifs, jusqu'au début de la Troisième République, n'hésitent pas à faire un usage disproportionné de la force contre des insurgés désignés comme des « barbares ». Barbares, les canuts lyonnais de 1831, et plus largement les ouvriers qui « menacent la société », tapis « dans les faubourgs de nos villes manufacturières »⁷ ; barbares encore les insurgés de juin 1848, « écume morale et physique de la société », contre lesquels sont diffusées toutes sortes de fausses nouvelles qui leur imputent des viols de religieuses, des têtes coupées et exhibées sur les barricades, des corps sciés et cloués, lacérés ou écorchés vifs⁸... Barbares également, les ru-

4 - Charles Jeanne, *À cinq heures nous serons tous morts ! Sur la barricade Saint-Merry, 5-6 juin 1832 ; présenté et commenté par Thomas Bouchet*, Paris, Vendémiaire, 2011.

5 - « Au peuple de Paris, à la garde nationale », *Journal officiel de la République française*, 22 mai 1871.

6 - Alain Garrigou, *Mourir pour des idées. La vie posthume d'Alphonse Baudin*, Paris, Les Belles Lettres, 2010.

7 - Article sans titre de Saint-Marc-Girardin, *Le Journal des débats*, 8 décembre 1831.

8 - Emmanuel Fureix, « Mots de guerre civile. Juin 1848 à l'épreuve de la représentation », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, 1997, n° 5, p. 21-30.

raux qui, dans les département « rouges », combattent le coup d'État du 2 décembre au nom de la Loi, désignés comme de vulgaires bandits « partageux » et incendiaires : « La question est nettement posée : entre la civilisation et la barbarie, entre l'ordre et l'anarchie, entre la propriété et le vol, entre la religion et le cynisme le plus dégradant ». Barbares enfin, les communards de 1871, réduits par les discours versaillais à des criminels vandales, « vermine des faubourgs » : il s'agit « de purger notre pays de toute la racaille qui sème le deuil et la misère partout »⁹. La tétatologie et même, après la Commune, la psychiatrisation des foules révolutionnaires¹¹ justifient une violence purificatrice, condition supposée du retour à l'ordre social. De fait, la purge se fait radicale : 10 à 15 000 victimes communardes pendant la seule Semaine sanglante¹², sans doute 4 000 insurgés tués pendant l'insurrection de juin 1848. La difficulté même à compter les victimes, source de débats historiographiques, en dit

long à la fois sur l'ampleur des déchaînements répressifs et sur la volonté d'en effacer les traces. La chronologie de ces violences (en 1815-1816, au début des années 1830, en juin 1848, en 1871) a conduit certains historiens à émettre l'hypothèse d'une violence fondatrice, comme si les « régimes du XIX^e siècle [avaient] eu besoin d'un bain de sang [...] au lendemain de leur instauration elle-même violente »¹³. Dans chacun des conflits frappe en tout cas l'asymétrie des morts – y compris bien sûr sous la Commune – entre l'insurrection et sa répression.

Les formes mêmes des combats insurrectionnels singularisent la violence politique du XIX^e siècle. De retour dans le paysage urbain en novembre 1827, la barricade est la véritable matrice – réelle et symbolique – des insurrections et révolutions de ce siècle. Faites d'un bric-à-brac de pavés, meubles, barriques, poutres, roues, les barricades ne dessinent pas seulement des frontières défensives face aux avancées des forces de l'ordre. Elles fixent un rapport à l'espace et à la souveraineté. Formées par des communautés de voisins et de compagnons d'ateliers, nouées en réseaux, articulées aux immeubles proches, elles permettent l'auto-organisation de quartiers entiers. Une division du travail insurrectionnel relie maçons, serruriers, menuisiers, typographes, vétérans, femmes et

9 - Proclamation du préfet de l'Oise, décembre 1851.

10 - Lettre d'un officier versaillais du 17 mai 1871, citée par Robert Tombs, *Paris, bivouac des révolutions. La Commune de 1871*, Paris, Libertalia, 2014, p. 360.

11 - Catherine Glazer, « De la Commune comme maladie mentale », *Romantisme*, 1985, n° 48, p. 63-70.

12 - La dernière mise à jour est due à Michèle Audin, *La Semaine sanglante. Mai 1871. Légendes et comptes*, Paris, Libertalia, 2021. Elle conteste l'estimation faite précédemment par Robert Tombs, autour de 7 000 victimes.

13 - Alain Corbin, *Histoire du corps*, tome 2, *De la Révolution à la Grande Guerre*, Paris, Le Seuil, 2005, p. 223.

enfants, de la construction des barricades aux tirs de fusil et aux jets d'objets, en passant par la fonte de balles, la transmission de messages par des estafettes et le soin aux blessés. Les frontières entre violence et non-violence en ressortent brouillées. Les barricades brisent l'ordre quotidien, suspendent le temps ordinaire et placent au cœur de l'espace urbain la discorde sociale et politique. La menace de la guerre civile interpelle le pouvoir, si bien que la violence des « citoyens-combattants »¹⁴ est d'abord instrumentale, manière de trancher à ciel ouvert un nœud gordien. La barricade possède une fonction de dévoilement. C'est ainsi la nature même de la République et de la représentation – exclusive ou inclusive¹⁵ – qui est en jeu dans la guérilla urbaine de juin 1848.

L'ART DE LA BARRICADE ET DE LA GUERRE URBAINE

Avec le temps, surtout après 1848, l'art de la barricade et de la guerre urbaine se formalise et se militarise. Auguste Blanqui rédige en 1868 ses *Instructions pour une*

14 - Louis Hincker, *Citoyens-combattants à Paris, 1848-1851*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2008.

15 - Samuel Hayat, *Quand la République était révolutionnaire. Citoyenneté et représentation en 1848*, Paris, Seuil, 2014.

prise d'armes et prévoit la constitution de commissions d'armement, des vivres et de sûreté publique. Sous la Commune, une Commission des barricades coordonne l'érection de quelques ouvrages défensifs d'envergure, notamment place de la Concorde, mais sans grande efficacité. La plupart des barricades, bricolées à la hâte, seront vite balayées par les troupes versaillaises. Du côté de l'ordre, se met en place une stratégie de contre-insurrection. En 1849, le maréchal Bugeaud, célèbre défenseur des « enfumades » algériennes, écrit un traité de « guerre des rues et des maisons », fondé sur la célérité implacable de la reprise en mains, « avec la rapidité du fluide électrique »¹⁶.

Lorsque s'abat la vague répressive, la violence s'exerce moins dans des corps à corps que dans des mises à mort à distance : canonnades, fusillades, complétées il est vrai par des coups de baïonnettes attestés par l'état des cadavres – ainsi pour le massacre de la rue Transnonain, en 1834. Les tueries, massives, ne s'accompagnent pas d'une violence-spectacle, elles s'accomplissent souvent au crépuscule, la nuit ou au petit matin¹⁷. Les terrains vagues, les cours de casernes, les carrières, les caves, les cimetières, les pieds de murs, les parcs et jardins deviennent les espaces du massacre dans

16 - Maréchal Bugeaud, *La guerre des rues et des maisons ; manuscrit inédit présenté par Maïté Bouyssy*, Paris, Jean-Paul Rocher, 1997.

17 - Alain Corbin, *Histoire du corps, op. cit.*, p. 225.

sa nouvelle acception, celle d'une mort sérieuse, en 1848 comme en 1871. Pendant la Semaine sanglante, à la suite des combats de barricades, on fusille à la chaîne, dans des exécutions sommaires contre tous ceux qui « ont une mine d'insurgé ». Des pelotons d'exécution, à la suite de simulacres de procès par des « cours martiales », procèdent à un abattage continu, dont témoigne un commerçant du II^e arrondissement, pro-versaillais : « Le nombre des insurgés qu'on fusille est considérable, il y a une très grande quantité de cours martiales qui fonctionnent de tous côtés, et cela va rondement. [...] Il faut qu'on nous débarrasse de ces abominables brigands »¹⁸. S'ensuit un travail d'élimination des traces, d'enfouissement des cadavres dans des fosses communes, dans les cimetières parisiens et hors des cimetières, dans des squares, des terrains vagues, des puits, aux carrières d'Amérique, aux Buttes-Chaumont... On

18 - Cité par Michèle Audin, *op. cit.*, p. 64.

ne promène plus les cadavres en trophées, on efface leurs traces. L'effroi demeure l'horizon de la violence répressive, mais ses modalités ont été adaptées aux nouveaux seuils de tolérance de ce siècle postrévolutionnaire. À partir des années 1880, et plus encore après la vague d'attentats anarchistes des années 1890, l'économie de la violence politique est réaménagée avec l'abandon graduel du modèle insurrectionnel – sans effacement des armes¹⁹ – et l'affinement – sans irénisme ni linéarité – des techniques républicaines de maintien de l'ordre²⁰ ■

19 - Éric Fournier, *La Critique des armes. Une histoire d'objets révolutionnaires sous la III^e République*, Paris, Libertalia, 2019 ; Anne Steiner, *Le goût de l'émeute. Manifestations et violences de rue dans Paris et sa banlieue à la « Belle Époque »*, Montreuil, L'Échappée, 2012.

20 - Jean-Marc Berlière, « Du maintien de l'ordre républicain au maintien républicain de l'ordre ? Réflexions sur la violence », *Genèses. Sciences sociales et histoire*, 1993, p. 6-29.

VIOLENCE ET RELIGIONS : ENTRE GUERRE ET PAIX

ARTICULER RELIGIONS ET NATIONS,
TRANSCENDANCE ET RAISON

La violence est inhérente à la condition humaine. L'homme n'a pas pour seule destinée de se préserver et de se reproduire mais surtout celle de se dépasser qui engendre inévitablement des déchirements. Toute relation sentimentale, sociale ou internationale souffre de conflits. Cette violence intrinsèque au fatum articule une absence de consentement à l'action d'autrui et le sentiment d'avoir été intentionnellement lésé dans mes besoins ou mes droits fondamentaux.

Mgr Antoine de ROMANET
Évêque aux Armées françaises

Pour les Grecs, si elle ne peut être éradiquée, l'*hybris*, forme de violence qui habite le cœur humain, doit être dressée et surveillée. Pour la tradition chrétienne, « Quel est l'homme fort ? Celui qui domine ses pulsions ! ». Fort ne signifie pas écraser l'ennemi mais combattre avec succès l'ennemi le plus difficile : les pulsions d'orgueil et de violence qui l'habitent.

La Bible et la psychanalyse se rejoignent dans le constat d'une incli-

nation à la violence présente en tout homme dès sa naissance. L'illusion majeure serait de s'en croire personnellement protégé, tant la personne ou la société qui auraient l'illusion de l'avoir expulsée risquerait de la voir ressurgir exacerbée.

Pour sa part, la société civile oppose à la violence une limite et une réponse par ses lois, sa police et ses tribunaux : faute d'être « policés » les conflits entre individus se-

raient sans cesse menacés de s'exprimer par la violence.

Au final, c'est l'État – et non les « religions » – qui par principe détient le monopole de la violence physique et symbolique. L'autorité réside dans sa symbolisation que seul l'État peut assumer. L'usage de la violence réelle met alors en évidence l'échec de cette autorité. La dynamique consiste à amener l'adversaire à passer de la violence physique à la violence symbolique par le moyen d'un débat et/ou d'une élection.

Pour se réaliser en incarnant des valeurs infinies, l'homme doit se confronter à certains assauts intérieurs qui déchirent sa volonté. C'est là une expression particulière de violence qui ne détruit ni sa personne ni sa liberté mais les conduit à grandir. Il est essentiel de comprendre et de consentir à ce que représente l'esprit de sacrifice volontaire. L'unique forme de vie concevable sans déchirement serait de renoncer à incarner quelque valeur que ce soit en se contentant de tourner en rond dans son existence empirique : « le bonheur du chat ». Or l'homme porte un besoin irrépressible de se dépasser et donc de se sacrifier. La dénégation de ce besoin provoque son retour délirant. Beaucoup soulignent le lien entre le vide d'idéal de nos sociétés et le choix de la radicalisation djihadiste, sorte de « sacrifice à vide ». La religion n'est ici qu'un prétexte comme l'illustre ce slogan hallucinant pour des gens censés croire en la résurrection :

« Moi, la mort je l'aime comme vous aimez la vie ».

Dans son rapport au sacré, la religion contient la violence, aux deux sens du terme : elle la recèle et lui fait barrage. Elle la recèle par la violence morale et spirituelle de la conversion, du pardon et de la réconciliation qui forcent toujours l'orgueil qu'il soit individuel ou collectif. Elle lui fait barrage tant le message spirituel est dans son principe un appel à la vie, au bien, au beau, au vrai... à la paix ! Et pourtant, il semble qu'en ce début de XXI^e siècle on tue si souvent « au nom de Dieu ».

LES RELIGIONS : ARTISANS DE PAIX OU FAUTEURS DE VIOLENCE ET DE GUERRES ?

Les réflexions de René Girard sur le sacrifice sont éclairantes. Pour lui, cette ambiguïté du religieux qui simultanément enflamme et endigue la violence est propre à la logique sacrificielle. Le sacrifice constitue en lui-même un acte violent et du même mouvement apaise les luttes intestines et prévient les conflits. Il explique ainsi au travers du sacrifice, la constitution et la stabilité des sociétés primitives, faisant apparaître la violence et le sacré comme inséparables. Le sacré dans le religieux primitif domestique et canalise la

violence permettant ainsi de passer d'une violence pernicieuse à une violence bénéfique. René Girard développe également comme source de violence la notion de désir mimétique en forme de jalousie mutuelle.

Violences, guerres et paix n'ont jamais été aussi présentes à l'échelle de la planète. Il ne s'agit pas ici de considérer la paix comme une simple absence de conflits, une victoire des forts sur les faibles, une continuation de la guerre par d'autres moyens ou encore de la paix silencieuse des cimetières, mais bien d'une paix authentique, de la paix des cœurs et de la paix entre les peuples, fruit de la justice et de la charité. Celle qui articule pour le meilleur religions et nations, transcendance et raison.

Deux constats contemporains de violence ayant une dimension religieuse sont à relever. Le premier caractérise les nombreux éclatements de l'ordre du droit et de la cohabitation de communautés distinctes. Des populations qui, depuis des générations, malgré bien des tensions, ont vécu pacifiquement et se dressent brusquement les unes contre les autres avec une agressivité inouïe. Le second pointe le terrorisme qui se déploie en s'affranchissant du droit international et humanitaire en une espèce de guerre sans front fixe pouvant frapper tous et en tous lieux.

La dimension religieuse est appelée à unir de manière décisive la transcendance et la

raison au service de la fraternité entre les hommes. Sans ce juste rapport, les sources de la morale et du droit se tarissent au profit de la violence et aux dépens de la paix. **Or force aujourd'hui est d'observer des pathologies mortifères d'idolâtrie tant de la religion que de la raison.** La laïcité est ici essentielle, qui repose sur « le refus de la soumission à tout ce qui voudrait être sacralisé : les idoles religieuses comme les idoles politiques¹ ».

En une forme redoutable d'idolâtrie, Dieu ou la divinité peuvent être transformés en une absolutisation d'intérêts particuliers. Une image de Dieu devenue ainsi partisane dissout le droit et la morale : le bien est alors ce qui sert ma puissance personnelle. Dieu devient une idole en laquelle l'homme adore sa propre volonté. Le terrorisme et son idéologie du martyr en constituent les expressions les plus manifestes.

Une autre figure d'idolâtrie procède de la raison s'adorant elle-même. Celles des idéologies coupées de toute dimension transcendante – nazisme et communisme en tête – qui ont prétendu construire un homme nouveau dans un monde nouveau animé par la seule raison. Ici c'est l'État qui revendique seul l'élaboration des fondements de la morale sous la forme d'une autorité idéologique totalitaire et tyrannique. Le bien et le mal n'existent plus en

1 - Abdenour Bidar, *Génie de la France – Le vrai sens de la laïcité*, Albin Michel, 208 p., 2021.

eux-mêmes mais dépendent du calcul de leurs conséquences. Il ne subsiste plus de critère objectif de la moralité. L'absolue dignité de l'être humain disparaît et le mythe de l'État divin resurgit.

Plus terrible encore, lorsque religion et nation s'associent en une commune idolâtrie, comme l'a illustré la Première Guerre mondiale, et que chacun des belligérants s'efforce d'annexer Dieu à ses propres intérêts. La tentation permanente des nations et des hommes est celle de la puissance, de l'orgueil, de la domination. Et son comble est bien de vouloir mettre Dieu au service de ma puissance, le défigurant de la manière la plus tragique.

Raison et religion ne doivent cesser de s'articuler dans leur égale capacité de perception du bien et du bon. On ne peut se contenter du positivisme du principe de majorité. D'où cette affirmation de Régis Debray : « La République ne peut pas exister sans référent transcendant la République ». Dans le monde occidental domine largement l'opinion que seules la raison positiviste et les philosophies qui en dépendent sont universelles. Mais précisément, cette exclusion du divin hors de l'universalité de la raison est perçue par les cultures profondément religieuses comme un mépris de leurs convictions les plus intimes. Une raison qui est sourde au divin et repousse les religions au rang de sous-cultures est inapte au dialogue des cultures et se trouve source de violence.

Il importe de souligner toutes les tentatives religieuses de porter une limitation à la violence. C'est toute la question de la guerre juste, celle de l'introduction du droit dans la guerre. Interdire la violence et la guerre n'a pas beaucoup de sens. Mais cette condamnation permet de limiter les conséquences de ce qui sera toujours un drame, quand bien même la violence et la guerre seraient nécessaires pour venir en aide aux victimes d'injustices.

La tradition de la *guerre juste* s'est développée en Europe au Moyen-Âge en combinant des éléments théologiques, juridiques, politiques empruntés aux traditions romaines et chrétiennes pour encadrer le *jus ad bellum* (entrée en guerre). Six critères sont retenus : l'autorité légitime ; la cause juste ; la proportionnalité ; les chances raisonnables de succès ; le dernier recours ; l'intention droite. Quant au *jus in bello* (conduite de la guerre) il articule pour l'essentiel la proportionnalité à l'attaque ou la menace subie, la discrimination entre combattants et non combattants ainsi que l'interdiction de tous moyens intrinsèquement mauvais (génocides, armes bactériologiques ou chimiques). Enfin, le *jus post bellum* vise à inscrire la paix dans un temps long et assurer la concorde entre les États en favorisant l'épanouissement d'une société internationale fondée sur le droit, ce à quoi ne cesse d'appeler le pape François.

Pour les pacifistes, toutes les guerres sont immorales. Pour les réalistes, toutes sont

amORALES, simples rapports de forces. La théorie de la *guerre juste* en soutenant qu'il est impossible de séparer la morale de la guerre, introduit une justification morale de la guerre aussi éclairante que troublante et ouvre la porte aux manipulations les plus redoutables. Se situant à la croisée des enjeux éthiques et politiques, elle souligne la responsabilité morale des politiques qui décident des guerres comme des militaires qui la font.

En bien des circonstances cette tradition a été récupérée politiquement. Chaque fois que la question de la guerre s'est posée dans l'histoire, la doctrine de la *guerre juste* a été considérée et scrutée mais aussi instrumentalisée et critiquée. Trop souvent cette référence philosophique essentielle est devenue une ressource idéologique et rhétorique pour cautionner une entrée en guerre. Le discours de la *guerre juste* transformant rapidement l'ennemi à combattre par les armes régulières en un criminel à punir au nom de principes moraux.

Après le drame absolu de la Deuxième Guerre mondiale, entre colonnes nazies et camps de la mort, entre Dresde et Hiroshima, le Concile Vatican II a souligné que « tout acte de guerre qui tend indistinctement à la destruction de villes ou de vastes régions avec leur habitants est un crime contre Dieu et contre l'homme lui-même, qui doit être condamné fermement et sans hésitation » (Gaudium

et Spes n° 80). Il s'agit de « reconsidérer la guerre dans un esprit entièrement nouveau » (G&S n° 80) et de préparer le jour où « toute guerre pourra être absolument interdite » (G&S n° 82).

Le dialogue islamo-chrétien est central pour le XXI^e siècle. À l'issue du voyage du pape François aux Émirats Arabes Unis, le 4 février 2019, le Souverain Pontife et le Grand Imam d'Al-Azhar Ahmad Al-Tayeb ont signé une déclaration historique intitulée : « La fraternité humaine pour la paix dans le monde et la coexistence commune ». La première phrase en résume l'esprit : « La foi amène le croyant à voir dans l'autre un frère à soutenir et à aimer ». « Cette déclaration (...) croit fermement que parmi les causes les plus importantes de la crise du monde moderne se trouvent une conscience humaine anesthésiée et l'éloignement des valeurs religieuses, ainsi que la prépondérance de l'individualisme et des philosophies matérialistes qui divinisent l'homme et mettent les valeurs mondaines et matérielles à la place des principes suprêmes et transcendants. (...) Tout cela contribue à répandre un sentiment général de frustration, (...), conduisant beaucoup à tomber dans le tourbillon de l'extrémisme athée et agnostique, ou bien dans l'intégrisme religieux, (...) et le fondamentalisme aveugle. (...) Nous déclarons – fermement – que les religions n'incitent jamais à la guerre et ne sollicitent pas des sentiments de haine (...) En effet, Dieu, le Tout-Puissant, n'a besoin

d'être défendu par personne (...) La liberté est un droit de toute personne : chacune jouit de la liberté de croyance, de pensée, d'expression et d'action. »

Au cœur du message religieux, il y a un appel à l'amour. La langue française est bien pauvre pour l'exprimer : si j'aime une personne comme le chat aime la souris, c'est pour la détruire à mon profit. Il existe trois mots en grec pour approcher cette réalité : *Eros*, *Philia* et *Agapé*.

Eros, c'est l'amour qui prend. La pulsion, l'élan vital, l'attraction, le désir, la captation de l'autre pour soi : « L'autre pour moi ». La logique de pure puissance. Si cette énergie n'est pas en elle-même négative, elle est toujours à convertir. C'est la logique des dynamiques de domination sous toutes leurs formes, jusqu'aux plus redoutables violences. C'est la Deuxième Guerre mondiale ! Comment dans ces conditions vivre en paix ?

Philia, c'est l'amour qui échange. La *Philia* est réciprocité ou elle n'est pas. Elle définit les contrats « gagnant-gagnant ». Tel est le fondement d'une humanité qui essaye de vivre sans trop d'anicroches dans une conjugaison d'intérêts bien compris. Ce sont les accords de désarmement américano-russes. Mais si je n'ai plus rien à donner, je n'aurai plus rien à recevoir ! Dès que nous sortons de l'équilibre terreur/violence, là encore, comment vivre en paix ?

Agapé, c'est le « pur-amour », l'amour qui donne, un amour universel sans contrepartie si ce n'est le bonheur de donner et de se donner. L'être humain est créé pour le don : c'est l'offrande qui exprime et réalise sa dimension de transcendance. *L'Agapé* n'attend rien pour lui-même : « Moi pour l'autre » en un sommet de « non-violence ». Ce sont Maximilien Kolbe, Mohandas Gandhi ou Nelson Mandela.

Rien ne peut s'accomplir sans *l'Agapé*, l'autre nom de la charité. Il n'y a ni paix sans justice ni justice sans paix : le nécessaire combat des religions qui y aspirent passe non seulement par une lutte continue pour davantage de justice entre les hommes et par un dialogue entre les nations mais aussi par l'accès de tous, en particulier des plus pauvres, au développement et à la protection des droits fondamentaux dont le manque est une redoutable forme de violence.

Prendre conscience que « tout est lié » tant au plan international qu'inter-religieux est fondamental. Désarmer les cœurs avant d'envisager de désamorcer les armes de guerre, tel est le défi des religions. L'actuelle « paix-froide » sous la voûte nucléaire accule l'humanité à une révolution morale et à une nouvelle approche des relations internationales. S'il est une réalité qui caractérise notre temps, c'est cette dimension de mondialisation/globalisation. Nous sommes tous absolument interdépendants qui partageons les préoccupations

les plus essentielles : la démographie, l'eau, l'air, les ressources naturelles, le climat, la biodiversité... Aujourd'hui, la fraternité par essence respect mutuel et non-violent, constitue la nouvelle frontière des peuples. Soit nous sommes frères, soit nous nous détruisons mutuellement.

Un puissant mouvement inter-religieux se révélerait ici particulièrement fécond. Neuf États sont dotés de l'arme nucléaire : cinq officiellement et quatre autres dans les faits. D'une certaine manière, ne recense-t-on pas « *une bombe par religion* » ? La catholique à Paris ; l'anglicane à Londres ; la chrétienne évangélique à Washington ; l'orthodoxe à Moscou ; la bombe juive à Tel Aviv ; la sunnite à Islamabad ; l'hindoue à New Delhi ; la sagesse confucéenne à Pékin et à Pyongyang, peut-être un jour la chiite à Téhéran... Initier un dialogue inter-religieux pourrait augurer d'une prise de conscience planétaire : si les religions ne montrent pas la voie d'un tel dialogue sincère et fraternel au nom des valeurs qu'elles partagent, qui le fera ?

À l'évidence c'est à une conversion radicale que nous sommes appelés. La *Philia*, représente un état stationnaire, incertain, instable mais qui permet un minimum de coexistence. L'*Eros* conduit au drame trop connu au long du XX^e siècle et à l'horreur absolue lorsque j'entends exterminer mon frère. « Être homme, c'est être celui qui s'empêche », écrit Camus, être celui qui dompte son *Eros* et dépasse son intérêt bien compris pour entrer dans l'*Agapé*, la plénitude de l'amour-don-gratuit. Telle se découvre la recherche du « Bien Commun » qui n'est pas la somme des intérêts particuliers mais le fruit exemplaire des renoncements consentis par chacun pour le bien de tous.

Religions et Nations, transcendance et raison, ont pour vocation de s'articuler afin que triomphe le meilleur du cœur de l'homme en un combat spirituel sans cesse renouvelé, contre toute idolâtrie et toute violence, source d'une authentique espérance ■

UNE VIOLENCE POLITIQUE REJETÉE ET ADMISE À LA FOIS

La montée de la violence en politique constitue un thème inépuisable du commentaire médiatique comme de la communication gouvernementale.

Jérôme SAINTE-MARIE
Président de PollingVox

La violence évoquée ici est la violence physique, et non le concept passablement flou de violence symbolique. Emmanuel Macron s'y réfère parfois, de la « foule haineuse » évoquée dans ses vœux aux Français le 31 décembre 2018 à son appel à « ne rien céder à la violence » le 8 juin 2021 en passant par une insolite intervention télévisée le 7 janvier 2021 à propos de l'intrusion des partisans de Trump dans le Capitole pour assurer que « nous ne céderons rien à la violence de quelques-uns qui veulent remettre en cause la démocratie »... américaine. Il s'agit là d'un discours de pouvoir classique, tout comme l'utilisation du « monopole de la violence physique légitime » qui selon Max Weber caractériserait l'État, pour nier toute dérive dans l'exercice de cette coercition. Ainsi le président de la République aura cette phrase sidérante en mars 2019 – « ne parlez pas de répression ou de violences

policieres, ces mots sont inacceptables dans un État de droit ». La dénonciation de la violence contre l'État et ses dirigeants ou bien en dehors de l'État et contre des adversaires politiques constitue donc un argument familier pour éloigner l'opinion publique de certaines forces contestatrices. Connaître l'efficacité actuelle de cette rhétorique, faiblement performante lors du long phénomène des Gilets jaunes, suppose d'évaluer le rapport des Français à la violence politique.

LES GILETS JAUNES OU LA PROPAGANDE PAR LE FAIT

Le 1^{er} décembre 2018 à Paris, les forces de l'ordre ont utilisé autour de 15 000 gre-

nades lacrymogènes ou grenades à main, sans compter plus d'un millier de grenades de désencerclement, et tiré un millier de coups de LBD face à plusieurs milliers de Gilets jaunes déterminés à tenir la rue, et particulièrement la place de l'Étoile, cependant que des groupes issus de mouvances diverses basculaient dans l'émeute. Toute la journée les chaînes d'information diffusèrent des images spectaculaires de véhicules enflammés, de façades taguées et, surtout, de policiers ou gendarmes attaqués. Très vite, on apprit que l'Arc de Triomphe, alors curieusement présenté comme un symbole républicain, avait été dévasté, cependant que de différents endroits en province, notamment le Puy-en-Velay et le péage de Narbonne-Sud, affluèrent des récits d'émeutes. Les affrontements causèrent plusieurs centaines de blessés, au moins deux manifestants ayant eu une main arrachée et autant un œil crevé, dont environ 300 membres des forces de l'ordre.

La suite semblait écrite : après un tel choc difficilement explicable par l'objet fiscal limité à l'origine de la mobilisation, les Français abandonneraient leur soutien massif aux Gilets jaunes, un peu comme lorsqu'aux législatives de juin 1968 ils avaient sanctionné les troubles du mois de mai par un soutien massif au pouvoir. Pourtant, la première mesure de l'IFOP après ces événements, effectuée les 3 et 4 décembre, enregistra 72 % de soutien ou de sympathie pour le mouvement, soit un

point de plus qu'avant ce qu'il est convenu d'appeler l'acte III. La violence, aussi grande et aussi médiatisée qu'elle ait été, ne coupa donc pas les Gilets jaunes de la population. Pour autant, elle n'a pas été soutenue en tant que telle. Selon l'IFOP, 69 % des Français l'ont condamnée, contre 27 % qui l'ont comprise sans pour autant l'approuver, et 5 % seulement qui l'ont effectivement approuvée. La violence ne fut donc pas rédhibitoire pour les millions de partisans de cette mobilisation, malgré sa mise en exergue par les médias comme par les gouvernants. Quelques jours plus tard le pouvoir en aura une interprétation logique en retirant, lors d'une intervention télévisée dramatique d'Emmanuel Macron suivie par 23 millions de Français, les mesures contestées. La démonstration de l'efficacité de l'émeute sur fond d'un anti-macronisme virulent dans une part de l'opinion entraînera le maintien d'un bon tiers de l'opinion publique dans une sorte de tolérance à ce type de violences, puisque à la mi-mars 2019, juste après la mise à sac du Fouquet's lors de l'acte XVIII, 34 % continueront à peu près dans les mêmes proportions à les approuver ou les comprendre. Encore ces chiffres sont-ils trompeurs, puisque l'on y inclut tous ceux qui n'avaient aucune sympathie pour le mouvement. Lorsque l'on considère ceux qui se définissaient comme « Gilets jaunes », seuls 51 % condamnaient les violences début décembre, 30 % début janvier et 41 % à la mi-mars. Parmi ceux qui soutenaient sans plus le mouvement, un sur deux seulement

condamnait les violences début janvier. Cela s'explique d'abord par une pédagogie du mouvement social, le recours à la violence par quelques milliers de personnes au sein des rassemblements ayant réussi à faire reculer le pouvoir là où des mobilisations numériquement plus importantes mais pacifiques avaient échoué lors de la première année du quinquennat. Ensuite, l'extraordinaire conflit des passions autour des Gilets jaunes s'est accompagné d'une forme de montée aux extrêmes de part et d'autre, relativisant les comportements des émeutiers dans une part de l'opinion publique. Pour reprendre l'expression des anarchistes de la fin du XIX^e siècle, le phénomène des Gilets jaunes a correspondu à une forme de « propagande par le fait » banalisant le recours à la violence manifestante.

UN RAPPORT À LA VIOLENCE POLITIQUE PLUS AMBIVALENT QU'IL N'Y PARAÎT

La leçon des Gilets jaunes quant au rapport à la violence est donc ambiguë. Certes, l'opinion publique la condamne majoritairement mais cela n'entraîne pas une distanciation par rapport au mouvement tant qu'elle identifie et partage les objectifs de celui-ci. La revendication du retrait des mesures fiscales sur le carbu-

rant voire l'avertissement lancé au gouvernement, cela une part importante des Français le soutenaient ou l'acceptaient. Inversement l'insurrection et la destitution du président de la République n'étaient pas pour eux à l'ordre du jour. Dès lors ils n'acceptaient progressivement plus le recours à des méthodes extra-légales dont à l'automne 2018 ils s'étaient accommodés. Ainsi 84 % d'entre eux condamnent les violences ayant entaché l'acte XVIII, le 16 mars 2019, contre 15 % qui s'y refusent, et 70 % déclarent ne pas même les comprendre. En effet, ils considèrent au même moment, dans la proportion semblable de 70 %, que « les manifestations se sont éloignées des revendications initiales du mouvement des Gilets jaunes ».

De manière générale, à l'heure où une large majorité des Français considèrent que l'utilisation du terme « ensauvagement » pour caractériser l'état de notre société n'est pas exagérée, ils ne s'y résolvent pas. Pour la plupart d'entre eux, en apparence du moins, les antagonismes sociaux doivent se résoudre ou du moins s'exprimer hors du recours à la violence. Ainsi, interrogés en 2020 par l'institut Ipsos, 83 % des Français considéraient comme « pas normal du tout » ou « plutôt pas normal » que « certaines personnes usent de la violence pour défendre leurs intérêts », contre 23 % qui s'en accommoderaient. Dans le détail, on trouve chez les ouvriers, 25 %, les moins de 35 ans, 24 %, ou encore les sympathisants du Rassemblement national, 29 %,

une minorité légèrement plus importante de trouver « tout à fait normal » ou « plutôt normal » le recours à une telle méthode. De quoi parle-t-on cependant ici ? Est-ce que tous les répondants ont considéré que ces « personnes » défendant « leurs intérêts » constituaient des groupes sociaux en lutte ? Combien parmi les répondants n'y ont pas plutôt vu une réaction individuelle, relevant plutôt du droit commun, motivée par des intérêts privés ?

Ces difficultés d'interprétation sont d'autant plus gênantes que les sondages sur la violence politique sont rares, sans doute parce que l'on juge la chose jugée par l'opinion publique. Pourtant, on peut soutenir que lors de la crise des Gilets jaunes elle était implicitement acceptée, et, si on ose l'écrire, des deux côtés. Une partie du pays soutenait les protestataires en sachant bien que les violences constatées lors des rassemblements n'étaient pas exclusivement le fait de groupuscules du type « black bloc ». Une autre tolérait ou encourageait une répression menée de telle manière qu'elle entraînait des mutilations inhabituellement nombreuses parmi les manifestants et s'éloignait des méthodes de maintien de l'ordre traditionnelles, pour dire le moins. Ceci tient à la difficulté contemporaine à assumer ce recours à la violence politique, ce qui constitue la véritable originalité de la période actuelle. Comme le rappelle souvent le sociologue Michel Wieviorka, jusqu'à la fin des années 1970 divers courants issus du marxisme se situaient dans

une perspective révolutionnaire qui incluait nécessairement cette dimension. De manière plus prosaïque, la célébration ré-gulière de Mai 68 comme une étape positive de notre histoire admet tacitement, *via* notamment l'évocation bienveillante du pavé ou du cocktail Molotov lancé sur les agents de police, le recours à la violence. À chaque mouvement étudiant ou lycéen, ces souvenirs sont réactivés avec indulgence, et pas seulement à gauche. À l'occasion des grands rassemblements altermondialistes, zadistes ou bien d'affrontements dans les banlieues, une certaine compréhension allant jusqu'à l'empathie se manifestent à l'égard des émeutiers. Jusqu'à un certain point, la violence est interprétée comme l'indice d'un désarroi ou d'une colère profonde, ce qui lui donne *ipso facto* une forme de légitimité. Une bonne partie des querelles d'interprétations autour des événements de 2005 dans les quartiers à forte population d'origine immigrée a d'ailleurs tourné autour de cet enjeu : s'agissait-il de provocations orchestrées par les dealers et autres délinquants, ou bien d'une révolte populaire répondant à d'éventuelles discriminations ? Selon la réponse, l'accueil réservé à la violence n'est pas le même, ce qui revient à dire qu'elle conserve dans l'esprit public une forme de légitimité à condition d'être politiquement motivée. Enfin, la couverture médiatique des manifestations entretient l'ambiguïté. L'accent mis de manière systématique et souvent très disproportionnée sur les violences survenues lors des défilés protestataires ne répond

pas qu'à une logique spectaculaire. Il y a souvent, à l'horizon de cette insistance sur les déprédations commises ou les affrontements avec les forces de l'ordre, l'idée qu'ils constituent un gage de la résolution des protestataires, voire une présomption du sérieux de leur cause.

Dès lors le statut de la violence politique aujourd'hui, dans notre société, demeure ambivalent. Certes, elle n'est plus assumée par aucune formation politique ni école de pensée significative. L'ombre du terrorisme islamiste ne fait que renforcer cet interdit. Cependant, elle demeure une modalité de l'action contestataire que l'opinion peut dans certaines circonstances admettre. La

période ouverte par l'élection d'Emmanuel Macron, avec à la fois une extraordinaire conflictualité dans la rue et un sentiment d'impuissance parmi les diverses oppositions face à un bloc élitare hégémonique, se révèle permissive à cet égard. Comme dans la France des années 1960, la montée des insatisfactions peine à trouver son débouché électoral, notamment dans les catégories populaires. Cette situation est périlleuse, car quand à l'impopularité d'un pouvoir déterminé à transformer le pays répond une faible perspective d'alternance, les tensions s'exacerbent hors des médiations démocratiques institutionnalisées cependant que le tabou de la violence politique vacille ■

LA VIOLENCE ET SON DOUBLE : UN CLIMAT D'INSÉCURITÉ DANS LA FRANCE DU XXI^E SIÈCLE

En matière criminelle ou terroriste, de violence(s), ce qui semble nouveau est le plus souvent ce qui a été oublié. Si la sidération devant un phénomène tragique spectaculaire empêche généralement la maîtrise du sens de la perspective et la relativisation au moins temporelle, la montée lente et structurée d'un climat de violences multiples, de natures diverses, se conjuguant ou se cumulant durant des épisodes de plus en plus longs et d'intensité de plus en plus élevée, pose un problème majeur de politique publique.

Alain BAUER

Professeur de criminologie au Conservatoire National des Arts et Métiers, New York et Shanghai
PSD R3C / ESD R3C

LA FRANCE EST PLUS SOUVENT LE PAYS DES THÉRAPEUTES SANS DIAGNOSTIC

La France avait en partie inventé, puis oublié, une science spécifique, largement expliquée par Émile Durkheim, pour comprendre la relation entre un ou des auteurs, une ou des victimes, des cir-

constances. Et par ailleurs les modalités d'intervention de l'État pour prévenir et punir.

Il est souvent coutume de présenter la criminologie comme une science clinique qui cherche à analyser les faits à partir d'un dispositif ternaire ou trinitaire : diagnostic/pronostic/thérapeutique.

Le diagnostic doit être partagé, le pronostic discuté, la thérapeutique affirmée. La

France est plus souvent le pays des thérapeutes sans diagnostic ce qui peut sans doute expliquer chaos et confusion.

De quoi parle-t-on donc en matière de violences, d'insécurité, de criminalité ou de délinquance ?

Les outils de mesure, qui ne se limitent pas aux conversations chez le commerçant du coin ou le bistro enfin rouvert, offrent quelques éléments, relatifs, de réponse.

Si l'appareil statistique policier français est connu pour ses multiples défauts (partiel, parcellaire, parfois partial), en grande partie corrigés, mais plus pour longtemps, par l'enquête nationale de victimation mise en place par l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (enquête en péril et observatoire disparu pour des raisons aussi misérablement comptables qu'irrationnelles), il n'en reste pas moins qu'il dispose de la continuité et d'une certaine forme de cohérence.

Il ne supprime rien, même s'il redispense entre catégories avec cet objectif politique permanent : obtenir de « meilleurs chiffres » que l'année précédente et noyer les mauvais quand on ne les supprime tout simplement pas.

La couleur politique du gouvernement n'influe en rien sur cette pulsion irrésistible à la minoration.

Mais les chiffres peuvent être têtus, et ceux publiés mi-janvier 2021 en catimini par le service statistique du ministère de l'Intérieur, posent de graves questions pour l'avenir.

En 2020, cachées derrière la Covid, plusieurs épidémies se sont déclarées :

- un virus Cyber, sous-estimé malgré la facilité de son développement depuis l'ouverture de la boîte de Pandore NSA, qui va du harcèlement individuel ou en meute à la fabrication de *fake news* en terminant par le rancongiciel,
- et une autre, qui touche de nombreux pays qui pensaient pourtant avoir guéri depuis une ou deux décennies les causes d'un autre mal, plus criminel : une pandémie de violences, un record d'homicidité (homicides, tentatives, coups et blessures ayant entraîné la mort, règlements de comptes entre malfaiteurs, ...).

Malgré les confinements et couvre-feux, qui ont un effet marqué sur la criminalité acquisitive (vols, cambriolages, etc.), la violence, notamment en matière sexuelle, se maintient à un niveau élevé.

Dans un lourd contexte de violences sociales, de défiance vis-à-vis de l'État, de contestations diverses des différentes autorités publiques, médiatiques ou scientifiques, il semble hélas probable que les

problématiques plurielles de violences et d'insécurité se développent, sur des territoires beaucoup plus diversifiés.

Ce qui provoquera aussi une augmentation de la victimation impliquant à nouveau une surreprésentation des populations paupérisées, des femmes, des mineur(e)s. Surreprésentation ne voulant pas dire exclusive, ni en termes de classification sociale, d'âge ou de genre.

LA VIOLENCE POLITIQUE OU SOCIALE EST RAREMENT DÉCONNECTÉE DE LA VIOLENCE SOCIÉTALE

Si le gouvernement pointe à juste titre une forte crispation sociale et des violences « de rue » particulièrement prégnantes, incluant des violences non seulement contre les forces de l'ordre mais aussi, et c'est particulièrement représentatif de la dégradation du climat sociétal, contre les pompiers, les médecins, les enseignants, on ne saurait occulter des phénomènes multiples, aux causes différentes mais aux effets convergents.

Le lien avec le monde virtuel, volontairement transformé d'espace militarisé réservé à la recherche appliquée (ARPANET) en Far West dérégulé par la combinaison

d'un zeste de Woodstock mélangé avec plusieurs litres de GAFAM, s'est transformé en un déversoir déresponsabilisé, un entre deux mondes sans droits ni devoirs.

Trolls de toutes natures ont transformé toute la toile en un déversoir de haines, de clashes, de buzz, de télé réalité individuelle et de défoulement collectif. On voit apparaître une rageosphère dont la résistance au passage à l'acte se réduit tendanciellement et ne se limitera probablement pas au soufflet d'un jacquouille égaré.

La violence politique ou sociale est rarement déconnectée de la violence sociétale. 2020 a marqué un cap régressif alors que la criminalité violente s'était apaisée pendant quinze années (1994-2010), ce basculement public et privé, visible et intime, personnel et collectif, vers les violences de toutes natures doit interpellier les acteurs sociaux et politiques.

En refusant pendant longtemps d'admettre cette problématique, généralement expédiées par la trilogie négation/minoration/éjection (en français courant : ce n'est pas vrai, ce n'est pas grave, ce n'est pas de ma faute), de nombreux acteurs politiques, locaux et nationaux, ont pavé la voie aux véritables receleurs des peurs collectives qui surfent naturellement sur l'incompréhension des victimes et de leurs proches quant au traitement qui leur est réservé, mais aussi de plus en plus aux forces de sécurité de terrain, laissées en première ligne,

au Front, et se sentant délaissées, abandonnées, humiliées.

Cette situation n'est pas nouvelle. Georges Clemenceau sut la traiter aux aurores du XX^e siècle en adaptant la réponse publique à la réalité de la violence et de la criminalité plutôt qu'en espérant que les criminels et les terroristes de l'époque s'amendent grâce à la puissance de la réglementation.

La criminalité, le terrorisme, les violences ne se règlent pas dans le prêt à porter bureaucratique et les injonctions contradictoires, mais par une construction équilibrée, sur mesure, d'un outil qui puisse assumer des missions de prévention (largement insuffisantes en France), de dissuasion et de sanction (affaiblies par la multiplication de dispositifs alternatifs et surtout la lenteur de leur application). Entre rien et trop, le système pénal, qui assume une réponse qui menace de la pri-

son pour tout et pour tous, enfermé dans une surproduction législative faisant très peu appel à l'expertise du terrain (magistrats, policiers et gendarmes, intervenants sociaux, enseignants et chercheurs), ne sait plus comment traiter intelligemment des situations qui lui échappent.

Frappant trop fort et trop tard pour compenser le fait de n'avoir pas pu ou su agir vite et de manière équilibrée, l'État se perd dans ses apories.

Traiter de la violence, des violences, dans toutes leurs dimensions, enjeu civil, social, pénal devient aussi, faute de réponses, de moyens adaptés, de cohérence, comme une obligation civique.

Faute de quoi, la réaction citoyenne, dans les urnes ou plus simplement en exerçant une sorte de droit de retrait électoral, emportera tout ■

MAINTIEN DE L'ORDRE « À LA FRANÇAISE » :

LE LIEN DE CONFIANCE POLICE¹/POPULATION EN QUESTION

Bénéficiant d'un haut niveau d'opinions favorables après les attentats de 2015, la Police a vu sa cote s'éroder au point, qu'en février 2020, un Français sur trois ne la jugeait plus digne de confiance. Dans l'intervalle, les manifestations de Gilets jaunes, en mettant en scène des affrontements d'une particulière violence, ont dégradé le lien de confiance Police/population.

Guillaume FARDE

Professeur affilié à l'École d'affaires publiques de Sciences Po,
Chercheur associé au CEVIPOF

L'étude du maintien de l'ordre met en lumière des dynamiques à la fois de temps long et de temps court.

LA CONSTRUCTION D'UN MAINTIEN DE L'ORDRE DIT « À LA FRANÇAISE »

Héritière d'une tradition révolutionnaire où l'expression des opinions n'a

1 - L'emploi de la majuscule désigne les forces de sécurité intérieure étatiques dans leur ensemble. Le terme générique Police englobe donc la Police et la Gendarmerie nationales.

de limite que « l'ordre public établi par la Loi² », la France a bâti un modèle d'inspiration libérale, singulier et de temps long, où les manifestations revendicatives ne sont pas autorisées mais déclarées et où l'autorité civile est seule habilitée à décider du recours à la force.

Au nombre des héritages, figurent les trois grands principes du maintien de l'ordre dit « à la française » que sont la spécialisation, la mise à distance et la gradation des moyens employés.

2 - Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen, article X.

LES ÉVOLUTIONS DES MANIFESTATIONS REVENDICATIVES

Plus ancien parmi les trois, le principe de spécialisation se formalise sous la III^e République qui voit la création de la Gendarmerie mobile en 1921 avant que les CRS ne soient créées à leur tour en 1944. Confier le maintien de l'ordre public à des unités spécialement équipées et formées répondait, à l'époque, à un enjeu de réduction des violences, et donc des blessures, à l'occasion de manifestations publiques où le recours à la troupe faisait de nombreuses victimes.

Combiné au principe de spécialisation, le principe de mise à distance a fait évoluer la doctrine française de maintien de l'ordre public vers une prise en compte toujours plus grande de l'intégrité physique des manifestants. Le recours à la force reste possible dans les situations les plus tendues mais il est strictement encadré par le troisième principe fondateur qu'est celui de la gradation des moyens employés. L'emploi des armes de force intermédiaire telles que les grenades ou les engins lanceurs d'eau est privilégié sur le bond offensif³ tandis que l'emploi des armes de dotation est *l'ultima ratio*. Jalosée par certains et enseignée à d'autres, la doctrine française permet, par la manœuvre, d'éviter les confrontations violentes.

3 - Terme technique pour désigner la charge, au cours de laquelle il est généralement fait usage des matraques.

Or, depuis le milieu des années 2010, la communication entre les forces de l'ordre et les manifestants se dégrade, le recours à la force par les policiers et gendarmes devient polémique et le contrôle interne des forces de sécurité intérieure se voit contesté dans son principe même, avec la polarisation, sans-doute excessive, du débat autour de l'Inspection générale de la Police nationale (IGPN) et son devenir. Le modèle de temps long, préalablement décrit, est ainsi mis à l'épreuve par des évolutions de temps court qui ont conduit à l'inflexion de ses grands principes clés.

La première évolution notable est celle de l'affaiblissement généralisé des partis politiques, des syndicats, des associations ou encore des collectifs, dans leur capacité à organiser des manifestations massives d'une part, et à en assurer le service d'ordre, d'autre part.

Les années 1990 et 2000 ont connu des manifestations revendicatives où plus de 100 000 personnes pouvaient défiler à Paris. Or, depuis les manifestations à l'encontre du mariage homosexuel ou le grand rassemblement du 11 janvier 2015 à la suite des attentats de *Charlie Hebdo* et de l'Hyper Cacher, Paris n'a plus connu une

telle masse de manifestants. La moyenne est plus proche des milliers et plus exceptionnellement des dizaines de milliers.

Cet affaissement du volume de participants a, pour corollaire, l'affaiblissement des services d'ordre au point que les cortèges sont désormais plus vulnérables aux infiltrations par des individus violents et à la formation de Black Blocs. Les manifestations les plus récentes répondent à des appels lancés depuis les réseaux sociaux, rassemblent quelques milliers de personnes tout au plus et contraignent les policiers et gendarmes à tenir lieu de service d'ordre en cheminant en tête et sur les flancs du cortège.

Cet affaissement des corps intermédiaires complique d'ailleurs la duplication d'un modèle allemand qui contractualise l'organisation des manifestations publiques avant leur déroulé et maintient un dialogue permanent pendant. Dans le cas français, la difficile instauration d'un dialogue préventif avec des organisateurs de moins en moins structurés, ne permet pas la conduite de manœuvres sereines sur le terrain, accentue les tensions et augmente le niveau de violence.

La deuxième évolution notable est celle de la médiatisation des manifestations publiques.

La couverture des défilés par les chaînes d'information en continu couplée à leur

retransmission en direct sur les réseaux sociaux, ont fait de la manifestation publique un événement presque accessoire à son retentissement médiatique devenu, chemin faisant, l'effet majeur recherché. À cet égard, les manifestations de Gilets jaunes, ritualisées et feuilletonisées à travers des actions hebdomadaires rebaptisées « acte » ont définitivement fait entrer le maintien de l'ordre public dans une nouvelle ère, où la diffusion d'images est permanente que ce soit avant la manifestation pour inciter à s'y rendre, pendant pour démultiplier sa résonance ou après pour revendiquer son succès.

À l'heure de la médiatisation, le recours à la force par les policiers et gendarmes, à défaut d'être compris, est contesté par une frange croissante de Français qui, bien qu'absents des cortèges, en voient la retransmission sur les réseaux sociaux et à la télévision. L'hypermédiatisation des manifestations conduit, de surcroît, à leur politisation excessive lorsque des ministres de l'Intérieur, recevant les images en direct sur leur téléviseur, s'immiscent dans la conduite des manœuvres au mépris de la sacro-sainte séparation des niveaux stratégique, tactique et opérationnel.

Enfin, la troisième évolution notable est celle du recours à la violence érigée en un mode d'action autonome.

Certains manifestants, réhabilitant la tradition anarchiste de la propagande par le

fait, considèrent que la dégradation des biens et la confrontation avec les forces de l'ordre sont l'unique moyen de faire entendre leur cause. Accusant le ministère de l'Intérieur de donner des directives opérationnelles consistant à brutaliser les participants dans le but de les dissuader de se réunir, cette part croissante de manifestants qualifiés « d'ultra » par les services de renseignement, se dit légitime à recourir à la violence.

Parmi les membres du mouvement des Gilets jaunes, d'aucuns ont d'ailleurs considéré que la dégradation de l'Arc de Triomphe, l'intrusion dans l'enceinte du porte-parolat du Gouvernement ou encore l'incendie du restaurant Le Fouquet's avaient contraint l'Exécutif à réagir. Considérant que le discours présidentiel du 10 décembre 2018, la loi dite « anti-casseurs » ou l'éviction brutale du Préfet de police étaient la conséquence de leurs actions, le recours à la violence est à la fois admis et revendiqué. Le 5 janvier 2019, le boxeur professionnel Christophe Dettinger est ainsi surnommé « le protecteur » pour avoir agressé des gendarmes mobiles sur la passerelle Léopold Sedar-Senghor dans le VII^e arrondissement de Paris. La valorisation de son acte délictueux s'inscrit dans un processus d'indifférenciation des violences : au monopole de la force physique légitime de l'État peut répondre une violence de la rue, non moins légitime aux yeux de ceux qui y recourent, dès lors que leur cause se veut juste.

Nourri par des images de policiers et gendarmes recourant à la force, le sentiment anti-police accentué, de façon ouroborique, le niveau de violence à l'encontre des forces de l'ordre : depuis le début du quinquennat, plus de 4 000 CRS et gendarmes mobiles ont ainsi été blessés.

L'ALTÉRATION DE LA CONFIANCE

Face à ces évolutions, la réadaptation de la doctrine d'emploi des forces de l'ordre a conduit à une triple inflexion des principes cardinaux qui la gouvernent, au prix d'une inflation des blessures et d'une dégradation rapide du lien de confiance Police/population.

À l'occasion des manifestations de Gilets jaunes, il a ainsi été demandé à des forces non spécialistes de se rendre au contact des manifestants munis d'équipements qui comptent parmi les plus lourds dont le lanceur de balles de défense LBD40. Il en a résulté une inflation très significative du nombre de blessés en manifestation : le 17 novembre 2019, à la date anniversaire du mouvement des Gilets jaunes, 2 448 manifestants avaient été blessés dont certains de façon irréversible, après avoir perdu l'usage d'un œil ou d'une main. La médiatisation des blessures a conduit, par un phénomène d'interchangeabilité, à

dégrader rapidement l'image de la Police, y compris auprès des Français qui ne participaient pas aux manifestations publiques.

En février 2015, la Police est créditée d'un capital confiance de 11 points⁴ à la faveur des attentats de janvier 2015, passant de 69 à 80 points. En décembre 2018, la confiance s'élève toujours à 74 points, un taux légèrement en deçà du niveau allemand mais équivalent au taux britannique. Cependant, au cours de l'année 2019, soit l'année au cours de laquelle les manifestations de Gilets jaunes ont été à la fois régulières (chaque samedi sans exception de l'automne 2018 à l'été 2019) et intenses (journées des 1^{er} décembre 2018, 5 janvier 2019 et 16 mars 2019, notamment) la confiance dans la Police chute de 8 points si bien qu'en février 2020, un Français sur trois déclare ne plus la créditer de sa confiance.

Face à une érosion aussi forte, il est tentant de rechercher un lien causal dans le dénigrement dont la Police peut être l'objet. Cependant, alors que ce dénigrement a pu s'intensifier en 2020 à la faveur de nombreux faits divers donnant une tribune aux détracteurs de la Police au sens institutionnel, sa cote de confiance remonte à 69 points en février 2021 puis à 74 points en mai, soit le niveau de décembre 2018, preuve que la perception

du maintien de l'ordre par les Français a été la principale variable du niveau de confiance dans les forces de l'ordre. Enfin, force est de rappeler d'ailleurs que seuls 4 % des Français déclarent avoir eu un contact physique avec un policier ou un gendarme, au cours des trois dernières années, à l'occasion d'une manifestation publique, si bien que la fabrique de la confiance relève davantage de la perception que de l'expérience.

LE NÉCESSAIRE RENFORCEMENT DU LIEN DE CONFIANCE POLICE/POPULATION

Pour le ministère de l'Intérieur, le renforcement du lien de confiance Police/population réside dans le Schéma national du maintien de l'ordre (SNMO), paru en 2020, *modulo* les ajustements décidés à l'occasion du Beauvau de la sécurité, courant 2021.

En synthèse, le ministère de l'Intérieur articule sa nouvelle politique autour de quatre axes forts que sont l'amélioration de la communication à destination des manifestants, le renforcement de la formation des policiers et gendarmes, l'augmentation de la réactivité des forces mobiles et la meilleure prise en compte des journalistes.

4 - Source Baromètre de la confiance politique du CEVIPOF.

Le volet communication est, sans-doute, l'un des plus déterminants tant la mauvaise compréhension des manœuvres d'ordre public par les manifestants conduit à la montée des tensions. À défaut de toujours pouvoir créer un dialogue en amont et pendant la manifestation, le ministère de l'Intérieur envisage de recourir à des haut-parleurs puissants, de clarifier le régime des sommations, d'utiliser des panneaux lumineux à message variable ou encore, d'adresser des SMS automatiques aux participants.

Le volet formation revêt, lui aussi, une importance particulière en raison, notamment, du haut niveau de sollicitation des unités de force mobile, engagées dans des proportions telles que le temps de formation, pourtant indispensable, est trop souvent sacrifié. Aussi le ministère de l'Intérieur envisage-t-il de leur dégager davantage de temps et, surtout, de leur trouver des infrastructures adaptées quitte à en mutualiser certaines (le centre de la Gendarmerie nationale à Saint-Astier par exemple).

Le besoin de flexibilité répond, quant à lui, à des exigences d'ordre opérationnel alors que les rassemblements festifs comme revendicatifs sont désormais à l'initiative d'organisateur qui se déclarent rarement comme tels préférant lancer des appels, le plus souvent anonymes, depuis les réseaux sociaux. Ce défi de la mobilisation sur un préavis

court d'unités spécialistes du maintien de l'ordre a conduit, par ordre chronologique, la Préfecture de police de Paris à se doter de brigades de répression de l'action violente (BRAV et BRAV-motos), la Gendarmerie nationale à bâtir des dispositifs d'intervention augmentée et la Police nationale à réorganiser la CRS 08.

Enfin, la place des journalistes au sein des cortèges nécessite de meilleures garanties pour mieux préserver la liberté d'informer. Le ministère de l'Intérieur entend ainsi mieux protéger l'intégrité physique des journalistes couvrant les manifestations, trop souvent victimes de violences de la part de certains manifestants et parfois confondus avec eux lorsque les policiers et gendarmes recourent à la force. À cet égard, des pistes d'amélioration de leur identification sont à l'étude.

Ceci posé et au-delà de la nécessaire réforme de la doctrine du maintien de l'ordre dit « à la française », le resserrement des liens de confiance Police/population appelle une vaste entreprise de clarification, à même de répondre à la quête de sens qui tiraillent aussi bien les policiers et gendarmes que le citoyen. Ce questionnement s'entend non seulement comme celui de la compréhension des politiques publiques de sécurité menées par le ministère de l'Intérieur au nom de la sécurité générale de la Nation, mais aussi comme celui de la fixation d'un cap qui suscite

l'adhésion collective de Français en proie à une crise des consentements.

*
* *

En conclusion, l'adaptation du maintien de l'ordre dit « à la française » aux défis que lui imposent les nouvelles formes de contestations violentes appelle des évolutions de doctrine : la réforme des modes de communication entre manifestants et forces de l'ordre, le rehaussement de la formation des policiers et gendarmes, l'augmentation de la réactivité des forces mobiles et la meilleure

prise en compte des journalistes, en font partie. De telles réformes ne doivent cependant pas éclipser l'enjeu, plus fondamental, de consolidation des liens de confiance qui, en démocratie, unissent la Police à la population. Car, il serait réducteur de ne voir dans le maintien de l'ordre qu'une simple opération de police administrative dont chacun s'accorderait sur de nécessaires et modestes ajustements réglementaires et techniques. Le maintien de l'ordre est bien plus que cela : il est à la fois une incarnation du fait démocratique dans son principe et l'une des principales conditions de sa réalisation dans les faits ■

ÉTAT DES LIEUX DES VIOLENCES POLITIQUES DE LA FRANCE CONTEMPORAINE

Violences politiques, paru en mars dernier aux Presses de Sciences-Po, dresse une base inédite de 6 000 épisodes de violences politiques survenus de 1986 à nos jours. Isabelle Sommier, qui a dirigé cet ouvrage, décrypte pour La Revue Politique et Parlementaire les principaux enseignements de cette étude.

Isabelle SOMMIER

Professeure de sociologie politique à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
Chercheure au Centre européen de sociologie et de science politique

Les questions de violence sont souvent au cœur des polémiques, souvent à grands renforts de chiffres alors même que s'agissant des faits d'ordre militant, on ne disposait d'aucune base de données, en dehors de celle de l'*European Police Office* (Europol, bases dites TE-SAT), qui s'attache exclusivement au haut du spectre en recensant le nombre d'« attaques terroristes » remontées par les différents États qui n'ont pas tous la même définition ni le même intérêt pour le sujet. Par voie de conséquence, son maniement scientifique est assez délicat. Il en va autrement du carottage

au sens géologique opéré par une équipe de chercheurs sur une période longue de plus de 30 ans dans cinq familles de mouvement : idéologique de droite et de gauche, indépendantiste, confessionnelle, professionnelle dans le cadre d'un conflit du travail et enfin sociétale¹. On verra les principaux enseignements de cette base

1 - Isabelle Sommier (dir.), en collaboration avec Xavier Crettiez et François Audigier, *Violences politiques en France de 1986 à nos jours*, Presses de Sciences-Po, 2021. La famille sociétale a été pensée en référence à la catégorie des Nouveaux mouvements sociaux, donc des conflits hors travail, et recouvrent pour le moment les écologistes radicaux et les animalistes.

inédite de 6 000 épisodes de violences politiques de nature, de forme et surtout de gravité très différentes avant de se focaliser sur celles commises par les idéologiques.

UN CAROTTAGE DES VIOLENCES CONTEMPORAINES

Entre 1986 et 2020, l'évolution de la violence militante n'est ni linéaire ni homogène, chaque ensemble voire sous-ensemble connaissant des dynamiques spécifiques. Elle est majeure à ses deux bornes chronologiques, mais pas du fait des mêmes : le pic des années 1989-1990 est dû au regain de la violence corse consécutive à la scission du FLNC en deux branches, responsables de plus des 2/3 de l'ensemble des épisodes violents de 1990 (405 épisodes), tandis que la remontée observée depuis 2016 (374) à celle des idéologiques et, dans une moindre mesure, des professionnels dans une période marquée par les conflits sociaux, sans toutefois retrouver le niveau de 1990. On ne saurait donc parler d'une explosion de la violence au cours des dernières années, mais plutôt d'un décalage entre la réalité du phénomène et sa perception en raison d'une part, du poids des images de la violence relayées *ad nauseam* par

les chaînes d'information en continu, par exemple lors de la couverture des manifestations, d'autre part et surtout de l'écart entre le nombre de faits et leur létalité.

Les indépendantistes fournissent la moitié des épisodes violents, les idéologiques le quart, les professionnels le dixième, les sociétaux un vingtième, les confessionnels seulement 6,7 %. Mais ces derniers – islamistes en tête à l'exclusion de deux cas – sont responsables de près de 70 % de l'ensemble des 418 victimes recensées, concentrées pour plus du tiers sur 2015, année noire s'il en est. Ces quelques chiffres suffisent à souligner la singularité des islamistes qui sont les seuls à opérer sur un mode terroriste avec des tueries de masse et/ou aveugles en recourant aux armes les plus mortifères : les armes blanches et à feu, utilisées dans la moitié de leurs actions (contre un peu plus d'un dixième de l'ensemble des faits armés de la base).

Toutefois, malgré le caractère tragique des dernières années, les atteintes aux biens (dégradations, destructions, attentats matériels) dépassent très largement celles touchant les personnes (assassinats, affrontements, agressions, séquestrations) : 86,3 % versus 13,7 %. D'une manière générale, mais très marquée chez les idéologiques, les organisations structurées, partisans ou clandestines du XX^e siècle de type Action directe se

À DROITE LA VENGEANCE, À GAUCHE LE VANDALISME

sont éclipsées au profit de collectifs nettement moins formels comme les autonomes. Il s'ensuit que les attentats, planifiés et à visée ou potentiel létal majeur, en particulier lorsqu'ils visent des personnes, ont été remplacés par des actes de vandalisme. Les auteurs ont changé ; certains sont repartis en coulisses – ainsi des indépendantistes – quand d'autres entraient en scène, comme, à compter du nouveau millénaire, les animalistes qui connaissent une vigueur croissante alors que les thématiques qu'ils incarnent – à l'image des mouvements environnementaux – occupent de plus en plus l'agenda public.

Enfin, les actes de violence ne se distribuent pas de la même façon selon les familles ; on pourrait même parler d'une sorte de spécialisation de chacune. Ainsi, les idéologiques privilégient les dégradations (43 % de leurs épisodes), les séparatistes les attentats (52 %), les confessionnels se partagent entre obstructions (33 %) et attentats (24 %), les professionnels entre dégradations (39 %) et obstructions (25 %), les sociétaux sont résolument dans les atteintes aux biens (8 actions sur 10). Aussi contribuent-ils très différemment à l'ensemble des événements recensés : 87 % des attentats sont dus aux indépendantistes, 60 % des affrontements (surtout de gauche) et même 67 % (essentiellement de droite) des agressions aux idéologiques, etc.

Ce sont ces deux familles qui, très loin derrière les islamistes, ont commis des attaques meurtrières : 71 personnes sont tombées des mains des indépendantistes (17 %), essentiellement dans des règlements de compte internes, et 53 des idéologiques (13 %), 9 sur 10 d'entre elles étant victimes de l'extrême droite. Le résultat est important dans la mesure où la virulence des groupes radicaux à droite de l'échiquier politique a été très sous-estimée jusqu'à une période récente en dépit des six attentats déjoués depuis 2017, convaincus qu'ils sont que les attentats islamistes de 2015 ont sonné l'heure de la dernière bataille, ou d'une dernière phase de la guerre d'Algérie ; ils se vivent comme des résistants à une offensive mondiale de l'islamisme et se préparent à une guerre civile². Leur spécialité, ce sont les agressions (les 2/3 d'entre elles leur sont imputables) commises par les identitaires, les skinheads et néonazis. Elles relèvent d'abord d'un mobile altérophobe (67,2 % des cas), puis de la vengeance contre des

2 - La commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur les luttes contre les groupuscules d'extrême droite en France a d'ailleurs recommandé la prorogation de notre programme de recherche (p. 90 du rapport du 6 juin 2019).

militants adverses de gauche ou antiracistes (30,8 %).

Une autre cible de choix est constituée des dégradations de ce que nous avons appelé les « espaces sacrés », cimetières et lieux de culte. Leur spatialisation est opposée : les profanations de cimetières – pour beaucoup juifs – se concentrent dans l’est du pays, Alsace-Lorraine en tête, et sont surtout le fait des skinheads. Les dégradations de lieux de culte se remarquent surtout dans le sud, en particulier le sud-ouest contre, cette fois-ci, principalement les mosquées qui sont surtout visées par les identitaires, quand les églises le sont par les anarchistes, plutôt dans l’ouest du pays.

Les activistes de gauche privilégient toutefois les sièges des partis politiques et les grandes entreprises (Engie, Areva, ERDF, etc.), accusées d’atteinte aux libertés publiques (par les caméras de surveillance ou le recours à la biométrie par exemple), de nuisance (ondes électriques, compteurs Linky, etc.) ou de « collaboration » avec les politiques anti-migratoires. Le vandalisme des banques et enseignes de multinationales lors, le plus souvent, de manifestations est principalement justifié au nom de la « réappropriation sur le vol capitaliste ». Les défilés sont aussi l’occasion de l’autre spécialité de ces militants : les affrontements avec les forces de l’ordre, dont les autonomes et zadistes (pour beaucoup

de cette mouvance) sont responsables pour plus de la moitié. Ils remplissent plusieurs fonctions : stratégique, il s’agit selon la fameuse formule de « montrer le vrai visage de l’État » en enclenchant ou en entretenant le cycle provocation/répression. Régulatrice : la violence constitue une ressource, renforcée par l’écho médiatique qu’elle reçoit, pour s’affirmer entre groupes manifestants. Identitaire, en ce qu’elle témoigne de l’authenticité et de la radicalité de son engagement, par la prise de risques qu’elle induit. Sans oublier sa dimension ludique, la montée d’adrénaline et le sentiment de puissance qu’elle provoque.

Cette disposition à aller au combat fut sans doute au principe de la relative rencontre des Black blocs avec une partie des Gilets jaunes au cours de l’hiver 2018-19. Les uns et les autres partagent l’idée que les grèves encadrées, parfois qualifiées de « bla-bla grèves », ne servent à rien ; seule la rupture de la paix civile ou en tout cas sa menace offre quelques conditions d’efficacité. À la légitimation idéologique du recours à la violence s’ajoute une légitimation instrumentale, le tout encouragé par une politique de maintien de l’ordre favorisant l’escalade, à la fois par la solidarité des manifestants ordinaires avec ceux venus en découdre et par la montée de la thématique des violences policières.

*
* *

La tension observée depuis quelques années a deux ressorts et deux dynamiques : ethnique voire racialisée à la droite radicale qui conduit à une montée des agressions altérophobes et à la tentation terroriste. Sociale à gauche et dans les conflits du travail qui se traduit par une défiance grandissante à l'égard de tous les représentants, des syndicats aux élus et professionnels de la politique. Depuis 2016, sièges de parti,

permanences électorales, domiciles et véhicules d'élus, très rarement leur personne, ont été la cible de la colère, des Gilets jaunes avec plus d'un tiers des épisodes, suivis des agriculteurs mobilisés contre le CETA (près d'un quart), des radicaux de gauche pour moins d'un vingtième. Un contexte délétère donc qui risque de se renforcer avec la crise sanitaire et la campagne présidentielle à venir ■

LA « VIOLENCE », SON INSTRUMENTALISATION POLITICO-MÉDIATIQUE ET SA PROBLÉMATISATION SOCIOLOGIQUE

Le 28 juillet 2021, le quotidien Le Figaro titrait : « Hausse spectaculaire des violences en France », prétendant révéler le « bilan analytique de la délinquance pour les six premiers mois de l'année ». La réalité serait catastrophique : « un tableau saisissant, où l'on découvre que le degré de violence dépasse déjà, en ce milieu d'année, le niveau atteint durant la séquence pourtant agitée des gilets jaunes au premier semestre 2019 ». En effet, « les homicides et agressions dépassent, de janvier à juin, le niveau d'avant la crise sanitaire sur la même période, alors que le climat de tension sociale s'est encore accru dans le pays ».

Laurent MUCCHIELLI

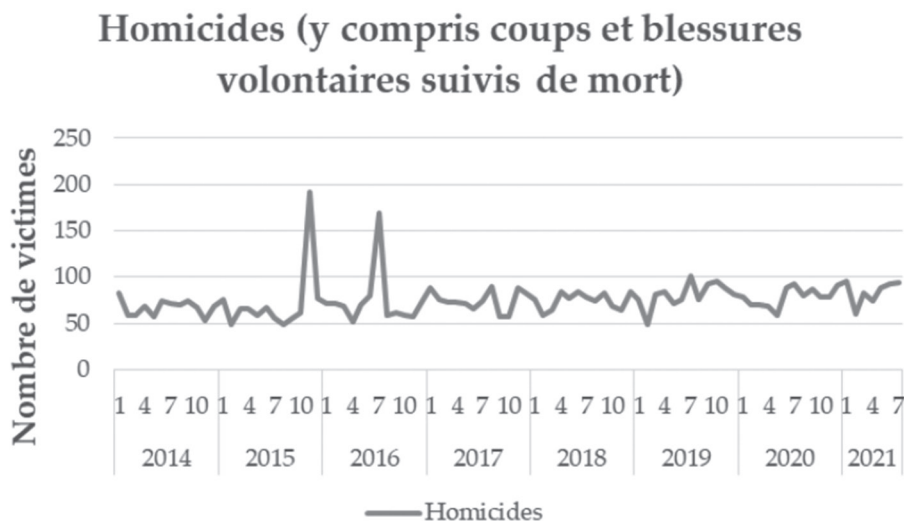
Directeur de recherche au CNRS (Centre Méditerranéen de Sociologie, de Science politique et d'Histoire, UMR 7064, CNRS et Aix-Marseille Université).

Quelques jours plus tard (5 août), le service statistique du ministère de l'Intérieur publiait son bulletin mensuel¹. Le contraste entre les données et explications qui y sont produites et le propos du journaliste pose question. Dans ce

rapport, on ne trouve quasiment rien qui permette de justifier une telle exubérance, pour ne pas dire désinformation. *Interstat* publie par exemple ce graphique sur l'évolution mensuelle des homicides depuis 2014, où l'on constate que ce nombre oscille en réalité entre 50 et 100 depuis des années (les pics de 2015 et 2016 correspondant aux attentats de Paris et Nice).

1 - <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Interstats-Conjoncture-N-71-Aout-2021>

Graphique 1 - l'évolution trimestrielle des homicides en France de 2014 à 2021



Source : ministère de l'Intérieur, Interstats

On lit aussi dans ce bulletin mensuel que les vols avec violence (avec ou sans arme) ne cessent de diminuer. En réalité, seules deux courbes augmentent en tendance : celle des coups et blessures volontaires non mortels et celle des violences sexuelles. Or les chercheurs montrent depuis de longues années que l'augmentation des plaintes pour violences physiques ou sexuelles, qui entraîne cette augmentation des « faits constatés » par la police et la gendarmerie, traduit avant tout une plus forte propension des victimes à dénoncer des faits jadis davantage tolérés. Ceci se constate dans la durée mais aussi dans l'instant : à chaque scandale éclatant dans le débat public (par exemple les mouvements #metoo

#balancetonporc), il s'en suit une hausse des plaintes pour violences sexuelles. C'est pour cette raison que, dans la recherche, nous avons développé depuis très longtemps des enquêtes en population générale (dites enquête sur la victimation et le sentiment d'insécurité) qui fournissent une autre série temporelle, résultat direct des déclarations des éventuelles victimes sans filtre institutionnel (que les personnes aient ou non porté plainte). Et le résultat de ces sérialisations² indique que les problèmes sont globalement stables et non en « hausse spectaculaire ».

2 - Voir par exemple : <https://theconversation.com/linsecurite-un-epouvantail-electoral-ademiner-132362>

POURQUOI « LA VIOLENCE » N'EST PAS UNE BONNE CATÉGORIE D'ANALYSE

La société française contemporaine est saturée par l'usage du mot « violence ». Des faits divers criminels abondamment relayés par les médias aux incendies de véhicules de la nuit du nouvel an, en passant par toutes les formes d'insultes et de harcèlements, aucun territoire, aucun métier, aucune scène de la vie sociale, publique ou privée, ne semble y échapper. Ce mot sert aussi massivement à qualifier toutes les formes de conflits civils et militaires dans le monde. En pratique, « la violence » s'écrit au singulier et elle n'a pas de contenu précis prédéterminé. C'est qu'il ne s'agit pas d'une catégorie d'analyse. Plus qu'une qualification de faits, il s'agit en réalité d'une *disqualification* de faits. La violence est quelque chose que l'on condamne. C'est de surcroît quelque chose dont on s'inquiète : c'est « l'augmentation de la violence » qui fait parler. C'est donc un signe des temps : l'idée d'une violence envahissante semble faire partie d'une représentation décadentiste du présent.

À distance de ces représentations sociales et de ces catégories normatives, le travail du chercheur consiste d'abord à définir un ensemble de phénomènes sociaux relativement homogène à étudier, ensuite à tenter de comprendre les mécanismes qui

régissent l'évolution de ces phénomènes. On s'intéressera à l'ensemble des violences interpersonnelles, physiques, sexuelles et verbales, survenant dans les relations interpersonnelles. Ceci exclut les violences de type terroriste, les violences d'État ou encore les violences politiques collectives telles que les émeutes. Et l'explication proposée depuis une dizaine d'années³ réside dans un modèle sociohistorique articulant cinq processus.

PACIFICATION DES MŒURS ET TRANSFORMATION DU STATUT DES COMPORTEMENTS VIOLENTS

La célèbre thèse du sociologue allemand Norbert Elias sur le « processus de civilisation » – parlons plutôt de « pacification », mot moins normatif – n'est pas obsolète. Contrairement aux annonces médiatiques régulières, les violences interpersonnelles ne connaissent pas d'« explosion » ces dernières décennies. Il est probable au contraire qu'un processus de pacification des mœurs participe du recul continu de l'usage de la violence interpersonnelle comme issue aux conflits ordinaires et

3 - Laurent Mucchielli, *L'invention de la violence*, Fayard, 2011.

quotidiens de la vie sociale. Ce processus a en effet pour conséquence première de délégitimer le caractère violent des comportements. D'où un paradoxe qui n'est qu'apparent : le sentiment général d'une augmentation des comportements violents peut parfaitement accompagner un mouvement d'accélération de leur dénonciation mais aussi de stagnation voire même de recul de leur fréquence réelle. En réalité, notre société ne supporte plus la violence, ne lui accorde plus de légitimité, ne lui reconnaît plus de sens. Du coup, les comportements changent de statut. Ce qui était regardé jadis comme normal ou tolérable devient anormal et intolérable. Ceci concerne l'ensemble des violences sexuelles, les violences conjugales, les maltraitements à enfants, les bagarres entre collégiens, les agressions physiques ou verbales à caractère raciste ou homophobe, les pratiques violentes de bizutage, etc.

CRIMINALISATION ET DISCIPLINARISATION ÉTATIQUES

Dans les années 1990, confrontés aux conséquences du chômage de masse et du redéploiement des inégalités, à un haut niveau des vols et cambriolages et à une demande de sécurité croissante, la plupart des États occidentaux ont fortement réinvesti leurs prérogatives régaliennes et tenté

d'imposer un niveau supérieur de contrôle pénal. Le processus de criminalisation en est la clef. Le législateur ne cesse de créer de nouvelles infractions ainsi que de durcir la poursuite et la répression d'incriminations préexistantes. On assiste en particulier au renforcement continu de la pénalisation des violences sexuelles, des violences visant certaines catégories de personnes (les conjoints, les mineurs, les fonctionnaires), certains lieux (notamment les établissements scolaires) ou certaines circonstances (les manifestations, le fait d'agir « en réunion »). Les vingt premières années du 21^e siècle ont été le théâtre d'une véritable « frénésie sécuritaire »⁴. Jamais autant de comportements n'ont été interdits et sanctionnés, avec parfois de vrais impacts sur la vie sociale (ainsi le changement de braquet en matière de contrôle et de sanction des comportements sur la route) et parfois aucun (ainsi la prohibition continue de l'usage et du commerce des drogues, qui n'a nullement entamé leur réalité).

JUDICIARISATION DES CONFLITS DE LA VIE SOCIALE

La judiciarisation consiste dans le fait de recourir à la justice pour régler des litiges,

4 - Laurent Mucchielli (dir.), *La frénésie sécuritaire*, La Découverte, 2008.

conflits, différends en tous genres. Ce processus est favorisé par les deux précédents mais il est lié également à l'évolution des modes de vie en tant qu'ils réduisent les capacités de régulation des conflits inter-individuels. Les modes de vie périurbains séparent toujours plus le lieu d'habitat familial du lieu de travail, des commerces où l'on fait ses courses et parfois des équipements scolaires, des loisirs et des lieux de l'engagement associatif. Nos lieux d'habitation sont par conséquent toujours plus anonymes. Ne pas connaître ses voisins est courant, l'anonymat est la règle dans les transports en commun et dans les lieux de « sorties ». De manière générale, les contacts de proximité s'amenuisent à vitesse accélérée. Dès lors s'accroît encore un mouvement ancien de réduction des capacités de règlement infra-judiciaire des conflits inter-individuels. Faute d'interconnaissance, de dialogue et de médiation, les individus se retrouvent seuls entre eux pour réguler leurs conflits et n'ont d'autre solution, s'ils ne parviennent pas à s'entendre, que de saisir la puissance publique.

COMPÉTITION POUR LES BIENS DE CONSOMMATION

La plupart des actes de délinquance dénoncés par les victimes dans les enquêtes sont des atteintes aux biens : avant tout

des vols, des cambriolages et des escroqueries sur Internet. Comme l'avait annoncé le sociologue américain Robert Merton, le développement constant de la société de consommation s'accompagne d'une délinquance d'appropriation qui constitue une sorte de redistribution violente, dans une société où l'anonymat facilite grandement la tâche des voleurs. Ainsi, le principal risque dans la société française contemporaine est de se faire voler des biens (ou de l'argent permettant d'acquérir des biens) dans son commerce, chez soi, dans l'espace public ou sur Internet. Et de se faire violenter si d'aventure on tente de résister au vol. De toutes les « violences », le vol avec violence n'est généralement pas la plus grave mais c'est devenu la plus fréquente.

SÉGRÉGATION SOCIO-SPATIALE

Après avoir analysé des processus qui traversent toute la société française, il faut s'interroger sur les différences relatives entre types de territoire et groupes sociaux y résidant. Non seulement les modes de vie des « hypercentres » diffèrent de ceux des zones rurales « profondes » et des zones périurbaines en pleine croissance, mais au sein même des « banlieues » des moyennes et grandes villes, la polarisation sociale ne cesse de croître.

En région parisienne, au terme des enquêtes de victimation, il apparaît que les problèmes se concentrent dans « des communes de néo-prolétariat précaire à forte dimension immigrée localisées dans une proche banlieue nord-est », comme l'écrivaient très récemment les spécialistes de ces questions⁵. Alliée au développement

continu de la société de consommation, cette ségrégation constitue le principal facteur contredisant le processus général de pacification des mœurs. C'est donc à la question de la répartition des richesses déterminant les conditions de vie que renvoie aussi *in fine* l'analyse de l'évolution des violences interpersonnelles ■

5 - Antoine Jardin, Edmond Préteceille, Philippe Robert et Renée Zauberma, « Territoires et

insécurité en Île-de-France », *Déviance et Société*, 2021, n° 2, p. 319-355.

LA FRANCE ORANGE MÉCANIQUE : REPENSER L'USAGE DE LA VIOLENCE PHYSIQUE LÉGITIME

Face à la violence qui secoue la société, deux conceptions de la justice s'opposent : humanisme pénal vs réalisme pénal. Frédéric Saint Clair s'attache à montrer que ces deux approches sont dans l'impasse. La raison ? Défendre la société est un acte politique. Dès lors, un changement de paradigme visant à repenser l'usage de la violence légitime s'impose.

Frédéric SAINT CLAIR
Écrivain, politologue

Quand certains responsables politiques évoquent une « France orange mécanique », d'autres, à commencer par le garde des Sceaux Éric Dupond-Moretti, remettent en cause le terme d'ensauvagement – le qualifiant de dérive populiste – et préfèrent réduire l'insécurité à un « sentiment », instrumentalisé par certains médias. Le Chef de l'État a finalement reconnu le 3 juin dernier que nos « sociétés deviennent de plus en plus violentes », annonçant, trois jours plus tard, le lancement d'États généraux de la

justice. La douloureuse question de la violence physique qui secoue actuellement la société française aura-t-elle des chances d'être résolue ?

ARCHÉOLOGIE DU LAXISME PÉNAL

Par un après-midi du mois d'octobre 2017, à la gare Saint Charles de Marseille, deux jeunes femmes, Mauranne Harel et Lau-

ra Paumier, respectivement 20 et 21 ans, sont violemment égorgées par un délinquant tunisien en situation irrégulière, arrêté sept fois depuis 2005 sans jamais avoir été condamné durablement ni expulsé. Ce n'est pas la première fois que la barbarie islamiste frappe aveuglément les citoyens français. Ce ne sera pas non plus la dernière. Le terrorisme islamique n'est cependant qu'une facette de la violence qui brutalise le pays. En 2020, on constate plus de 120 agressions à l'arme blanche par jour ; 4 472 homicides et tentatives d'homicides, soit un bond de 91 % en 20 ans¹, et 24 800 viols. Il n'est pas étonnant qu'un sondage CSA du mois de mai 2021 révèle que 81 % des Français considèrent que la justice est trop laxiste. Quand, et comment, est-on passé d'une nécessaire humanisation² de la justice au laxisme pénal actuel ?

C'est en 1899, par la publication de *L'individualisation des peines* de Raymond Saleilles, que la première étape qui mène de l'humanisme au laxisme est franchie, en plaçant « le criminel (l'individu) et non

plus le crime (l'acte) au centre du procès pénal »³. Le crime n'a plus vocation à être réprimé ; c'est le criminel qui devient objet d'études « scientifiques »⁴, un criminel disposant de droits inaliénables, un « bon citoyen » qui aurait dévié du droit chemin et qu'il s'agirait de réinsérer selon les termes de la *philosophie de la réhabilitation sociale* qui dominera tout le XX^e siècle. Immédiatement alors, la question se pose : qu'est-ce donc qui a contraint ce « bon citoyen » à dévier ? La réponse apportée par les « humanistes » est unanime : la société ! Cette approche, issue de la doctrine solidariste initiée par Léon Bourgeois, se retrouvera notamment dans la pensée d'un Jean Jaurès, affirmant à l'occasion d'un débat parlementaire sur l'abolition de la peine de mort le 19 novembre 1908 : « C'est trop commode de créer ainsi un abîme entre les coupables et les innocents. Il y a des uns aux autres une chaîne de responsabilité. Il y a une part de solidarité. Nous sommes tous solidaires de tous les hommes, même dans le crime ». Dans les années 70, sous l'influence de philosophes tels que Michel Foucault, la prison deviendra peu à peu un instrument dangereux, contre-productif, une école du crime. Ainsi germe l'idée de la probation, visant à permettre aux petits délinquants d'accomplir « hors les murs » une peine « sans surveillance coercitive ».

1 - <https://www.valeursactuelles.com/societe/de-2000-a-2020-le-nombre-dhomicides-et-tentatives-dhomicides-a-bondi-de-90-en-france/>

2 - L'humanisme pénal prend sa source dès l'Antiquité, notamment avec Sénèque, puis au travers de figures chrétiennes telles que Mabillon, et enfin durant la période des Lumières où Beccaria concentre l'essentiel de l'attention, avant que le basculement hors de l'école dite classique au XIX^e siècle n'en infléchisse le cours. Cf. Jean Pradel, *Histoire des doctrines pénales*, PUF, 1991.

3 - Alain Laurent, *En finir avec l'angélisme pénal*, Les Belles Lettres, p. 20.

4 - Cf. Jean Pradel, *op. cit.*, le chapitre consacré à l'école positiviste italienne.

Des sociologues, tel Éric Fassin, étendront ensuite ce type de raisonnements à toute forme de criminalité, rejetant jusqu'au principe de pénalité : « En somme, l'idée même qu'un crime, *a fortiori* le plus grave pour une société donnée, appelle un châ-timent ne se trouve pas universellement vérifiée »⁵. En 2021, le crime est considéré comme résultant de conventions sociales, la victime et la société comme aussi responsables que le criminel. Dès lors, prison, justice et police sont nécessairement perçues comme étant obsolètes, voire nocives⁶.

LA RÉPONSE RÉALISTE DANS L'IMPASSE

Eu égard à cette dérive de l'humanisme pénal, dont la gauche française est la principale héritière, la droite française (du centre aux extrêmes) a pris position en faveur d'un rééquilibrage, d'un retour à une forme de réalisme⁷ pénal, soucieux d'auto-

5 - Cf. *Punir*, Seuil, 2007.

6 - N. B. L'action de la police se traduit au quotidien selon Fassin par « le harcèlement, les provocations, les menaces, les humiliations, les insultes racistes, [...] les interpellations sans objet, les gardes à vue arbitraires, les coups qui ne laissent pas de trace, parfois même l'usage de la torture... ».

7 - Un réalisme qualifié de « frénésie pénale » par les tenants de l'humanisme, ou de « populisme pénal » (terme forgé par Denis Salas dans *La volonté de punir*).

rité et de sécurité, considérant que « punir est un devoir »⁸. Que proposent les tenants de cette approche ? Quelles en sont les limites ?

Un objectif salubre : rétablir un droit, fondamental, celui de vivre en sûreté. Fondamental du point de vue social, car sans sécurité, la société civile ne saurait fonctionner librement, et la paix civile demeurerait une chimère. Mais surtout fondamental d'un point de vue juridico-politique, car le droit à la sûreté figure en bonne place (dès l'article 2) dans la Déclaration des droits de l'homme de 1789. Pour ce faire, les mesures déclinées par les tenants du réalisme pénal sont multiples, et par ailleurs bien connues des Français : diminution des excuses « sociologiques » visant à disculper le criminel ; fin de l'aménagement automatique/excessif des peines ; comparution immédiate pour les flagrants délits ; rétablissement des peines planchers (pour contrer le laxisme judiciaire) ; expulsion des criminels étrangers (afin, notamment, de réduire la surpopulation carcérale qu'ils abondent à hauteur de 24 %) ; construction de nouvelles places de prison (pour pallier les peines non exécutées faute de places disponibles), etc. L'objectif étant de rompre avec la tradition de la réhabilitation pénale, au profit d'une politique de dissuasion : « La peine juste doit faire moralement mal, être suffisamment rigoureuse pour remplir son rôle de

8 - Alain Laurent, *op. cit.* p. 83 sq.

"marqueur" du mal commis... »⁹. La réinsertion du condamné – qui n'est pas remise en cause – doit être précédée d'un châtiement qui permette à celui-ci de prendre conscience de la gravité de son acte et de s'en repentir. Quels sont les moyens les plus appropriés ? Pour cette droite dite réaliste, il n'y en a plus qu'un seul, fondé sur une assertion de Beccaria prise bien trop isolément : « le frein le plus puissant pour arrêter les crimes [...] c'est le tourment d'un homme privé de sa liberté »¹⁰.

Cela suffira-t-il à endiguer la violence qui déferle sur la France ? Les limites du « tout carcéral » en matière de dissuasion (comme de réhabilitation) ont été – l'histoire en témoigne – rapidement atteintes. Les critiques soulignant l'inefficacité de ce modèle ne viennent d'ailleurs pas de la frange extrémiste, mais des humanistes : « Aujourd'hui nous ne devons pas laisser croire que la dissuasion carcérale va réduire la criminalité. [...] Le nombre de condamnés en état de récidive ne cesse d'augmenter... »¹¹, écrit Denis Salas. Ce qui confirme le constat établi en son temps par le fondateur du Groupe d'Information sur les Prisons : « On dit que la prison fabrique des délinquants ; c'est vrai qu'elle reconduit, presque fatalement, devant les

tribunaux, ceux qui lui ont été confiés »¹². Et c'est sans compter le processus de radicalisation des détenus musulmans qui pose désormais des problèmes insolubles, durant la détention comme après la remise en liberté¹³.

DÉFENDRE LA SOCIÉTÉ : UN ACTE POLITIQUE

Le paradigme pénal, qu'il soit humaniste ou réaliste, témoigne de son impuissance à endiguer la violence. La faute n'en incombe d'ailleurs pas tant aux protagonistes des deux camps qu'à la complexité de la notion de violence. Yves Michaud écrit ainsi : « Nous croyons savoir ce qu'est la violence : ce sont le meurtre, la torture, les agressions, les massacres, les guerres, l'oppression, la criminalité, le terrorisme, etc. Pourtant, une fois passées ces premières évidences, définir la violence n'est pas facile... »¹⁴. Si le paradigme pénal échoue, c'est principalement parce que *défendre la*

9 - Alain Laurent, *op. cit.* p. 87.

10 - Cesare Beccaria, *Des délits et des peines*, Flammarion, 1991, p. 128.

11 - Denis Salas, « Dissuasion et rupture pénale », *Le Monde*, 7 juillet 2007.

12 - Michel Foucault, *Surveiller et punir*, Gallimard, 1975, p. 296.

13 - Cf. Hugo Micheron, *Le jihadisme français - Quartiers, Syrie, prisons*, Gallimard, 2020, pp. 249-355, ou François Castel de Bergerac, « Rupture jihadiste. Les jeunes femmes de la prison de Fleury-Mérogis », in Bernard Rougier, *Les territoires conquis de l'islamisme*, PUF, 2020, pp. 285-332.

14 - Yves Michaud, *La violence*, PUF, 1986, p. 3.

société est un acte politique, et le fait que la liste évoquée par Michaud inclut guerres et terrorisme n'est pas anodin.

La pensée libérale moderne s'ouvre, avec Hobbes, par la problématique de la violence : la guerre de tous contre tous, et le risque de mort violente. Toute association civile repose sur la nécessaire éradication de cette menace ; d'où le transfert au Léviathan – à l'État – de l'exercice, non seulement d'une autorité, mais d'une violence dont la légitimité repose sur le contrat social qui unit tous les citoyens.

Aujourd'hui, l'État, pourtant détenteur du *monopole de la violence physique légitime*, se refuse à l'exercer, ou est empêché de le faire. Cet empêchement a été intellectualisé au fil des décennies par la *nouvelle gauche*, Michel Foucault fixant le point de départ de l'affaiblissement du pouvoir coercitif étatique dans son cours au Collège de France de l'année 1976. Par l'inversion du célèbre aphorisme de Clausewitz¹⁵, Foucault forge l'argument lui permettant d'accuser le pouvoir politique de réinscrire perpétuellement un rapport de force, par une sorte de guerre silencieuse, dans les institutions¹⁶. Ainsi est enclenchée la déconstruction méthodique de tout usage de

la violence physique légitime par l'État. Les conséquences d'une telle dérive, anticipées par Max Weber, ne pouvaient manquer d'apparaître. Le sociologue allemand nous alertait ainsi dès 1919 : « S'il n'existait que des structures sociales d'où toute violence serait absente, le concept d'État aurait alors disparu et il ne subsisterait que ce qu'on appelle, au sens propre du terme, l'"anarchie" »¹⁷. C'est bien cela, l'anarchie, qui s'installe peu à peu dans tous ces quartiers, parfois ces villes, d'où l'ordre républicain a été exclu. Une anarchie dont le remède n'est pas tant un réalisme pénal qu'un réalisme politique, celui de Machiavel, de Hobbes, de Weber, de Schmitt... et dont il nous faut maintenant tracer, très succinctement, certains contours.

La violence légitime de l'État, dans la tradition réaliste politique, n'a vocation à s'exercer que contre l'ennemi, qui constitue une menace pour la nation et que le pouvoir politique a le privilège exclusif de désigner. Carl Schmitt écrit : « L'État, unité essentiellement politique, dispose du *jus belli*, c'est-à-dire de la possibilité effective de désigner l'ennemi [...] et de le combattre »¹⁸. Ce *jus belli*, qui suppose la notion de *monopole de la violence physique légitime*, traduit la possibilité pour l'État « de disposer ouvertement de la vie d'êtres

15 - Clausewitz conçoit la guerre comme la continuation de la politique par d'autres moyens ; pour Foucault, à l'inverse, c'est la politique qui est la continuation de la guerre par d'autres moyens.

16 - Michel Foucault, *Cours au Collège de France 1976*, Seuil/Gallimard, 1997, p. 16.

17 - Max Weber, *Le savant et le politique*, Plon 10/18, 1963, p. 124.

18 - Carl Schmitt, *La notion de politique*, Flammarion, 1992, p. 84.

humains ». User de *violence légitime*, non pas pour punir, non pas pour réhabiliter, mais comme acte politique, pour parer à l'anarchie, au potentiel écroulement du Souverain. Qu'est-ce que cela suppose ?

Principalement la neutralisation physique, définitive, de l'ennemi. Qui est cet ennemi ? L'ennemi est celui qui appartient, ou se revendique, d'une collectivité ou d'une idéologie étrangère, et qui menace indistinctement la collectivité nationale.

La figure la plus évidente, celle du terroriste, est intéressante en ce qu'elle regroupe l'ennemi extérieur et l'ennemi intérieur. Dans un article publié dans la *Revue Politique et Parlementaire*, nous avons montré que la neutralisation physique des terroristes islamistes dans le cadre des droits de l'Homme était envisageable, qu'ils soient de nationalité française ou pas¹⁹. Nous n'y reviendrons donc pas.

La seconde est celle de l'ennemi extérieur sous la forme du criminel, et donc du violeur, de nationalité étrangère ; par exemple

19 - Cf. « Les djihadistes doivent-ils subir la peine de mort en Irak ? » (publié en ligne le 6/06/2019). Nous rappelons dans cet article qu'il ne s'agit pas de rétablir la peine de mort, mais de revenir au protocole n°6 à la convention des droits de l'Homme, qui stipule en son article 1 que la peine de mort est abolie, et en son article 2 que : « Un État peut prévoir dans sa législation la peine de mort pour des actes commis en temps de guerre ou de danger imminent de guerre » - un texte défendu en 1985 par Robert Badinter devant l'Assemblée nationale.

le délinquant sénégalais de 62 ans ayant assassiné le 10 juillet dernier Théo, 18 ans, employé de Bouygues Telecom, pour une banale histoire de facture téléphonique. Ni la prison ni le renvoi dans le pays d'origine ne sont pertinents politiquement. La prison ne l'est pas car son unique vocation est de réhabiliter le citoyen et de lui permettre de réintégrer la société. Or, par définition, un étranger n'appartient pas à la communauté nationale. Il n'a donc pas vocation à y être réinséré. Quant à l'expulsion, son principal défaut est de ne pas supprimer la menace, car celui qui été expulsé peut revenir sur le territoire (de façon illégale ; les exemples et moyens ne manquent pas) et menacer encore la nation. Dès lors la question de la neutralisation physique est inévitable.

La dernière catégorie concerne l'ennemi intérieur, c'est-à-dire le citoyen qui ne serait pas forcément un terroriste revendiqué. Beccaria, résolument opposé à la peine de mort, rappelle cependant que la mort d'un citoyen peut être jugée utile si celui-ci « a encore des relations et un pouvoir tels qu'il soit une menace pour la sécurité de la nation »²⁰. Beccaria exclut donc les criminels de droit commun, mais il valide implicitement la neutralisation physique d'individus ayant revêtu la figure de l'ennemi, *i.e.* en rupture avec la communauté nationale et la menaçant au nom d'une appartenance communautaire, ou

20 - Cesare Beccaria, *op. cit.*, p. 127.

d'une idéologie, étrangère. Cela recoupe la catégorie des terroristes de nationalité française mais ne s'y limite pas. On peut y ranger, par exemple, les agresseurs de forces de l'ordre que l'on entend jurer sur des textes religieux étrangers, ou les individus agressant des Français sous prétexte qu'ils seraient des « kouffar », des produits de la « race blanche » ou d'une civilisation de « croisés », les criminels antisémites ou anti-chrétiens, etc., tous menaçant en réalité indistinctement l'intégrité de la nation.

La morale se cabre face à une telle approche politique réaliste. Les « amants du genre humain »²¹ acceptent aujourd'hui

21 - Paul Ricœur, *in Lectures 1*, Seuil, 1991, p. 236, moque ainsi ceux qui, drapés dans leur vertu morale, assoupis dans un « sommeil enthousiaste », rejettent le principe de la violence légitime de Max Weber.

aisément l'idée d'une neutralisation physique lorsque celle-ci est réalisée sur des théâtres d'opérations lointains, par des soldats anonymes engagés dans des guerres qui ne sont pas les nôtres, mais ils refusent de la valider, pour des raisons faussement humanitaires, là où la menace est la plus pressante, là où le citoyen innocent meurt, là où le pouvoir politique a le devoir d'assurer la paix civile : sur le territoire national. Non seulement ils se heurtent à l'axiome édicté par Machiavel : « un homme qui veut en tous les domaines faire profession de bonté, il faut qu'il s'écroule au milieu de gens qui ne sont pas bons »²², mais ils montrent aussi leur incapacité à comprendre, selon les mots de Ricœur, « de quelles puissances l'homme politique est responsable »²³ ! ■

22 - Machiavel, *Le Prince*, §xv.

23 - *Ibid.*

LE TRAITEMENT MÉDIATIQUE DES VIOLENCES POLICIÈRES SYSTÉMIQUEMENT RACISTES

Longtemps laissées loin des projecteurs, les violences policières faites aux personnes racisées¹ – et en particulier aux hommes noirs – sont de plus en plus médiatisées. Elles font l’objet de discours médiatiques qui vont de la simple mention des faits aux controverses sur l’usage disproportionné de la force, en passant par le manque de transparence quant aux sanctions prises suite à ces violences.

Emmanuelle BRUNEEL

Doctorante en sciences de l’information et de la communication,
CELSA Sorbonne Université

PARLER DE VIOLENCES POLICIÈRES : ENTRE DÉNI ET URGENCE DE RECONNAISSANCE

La notion de « violences policières » apparaît encore taboue et rebute le personnel politique. Le ministre de l’Intérieur Gérard Darmanin réfutait cette expression le 28 juillet 2020 devant

la commission des lois de l’Assemblée nationale. Il estimait qu’elle ferait injure au travail des agents des forces de l’ordre lesquels n’exerceraient jamais que la violence légitime de l’État, malgré quelques écarts déontologiques recon-

1 - Cette notion désigne les individus qui peuvent subir le racisme, soit les personnes dont les traits phénotypiques ont été historiquement constitués en supports significants pour des signifiés raciaux essentialisants et infériorisants.

nus comme étant à corriger. Les rares réflexions documentées² menées sur les faits de violence, légitimes comme il-légitimes, attribuables aux policiers ne sont pas souvent portées à la connaissance du public. Or, « si le rapport à la violence est effectivement constitutif de l'institution policière, celle-ci est tout autant tenue par la publicité de son action »³. Les données quant aux sanctions prises à l'encontre des agents auteurs de violences illégitimes sont difficiles d'accès car dispersées entre plusieurs instances (IGPN, hiérarchies locales, parquets) qui, si elles se montrent professionnelles au moment des enquêtes, restent juge et partie⁴. La faible transparence quant à ces sanctions aboutit à un sentiment de déni des réalités éprouvées par les victimes, de déni de leurs droits et de déni de justice⁵.

2 - ACAT France, *L'ordre et la force. Enquête sur l'usage de la force par les représentants de la loi en France*, [En ligne : https://gallery.mailchimp.com/ecc3a0462fe2da1f694571804/files/R_VP_INT_BLEU_web_pp.pdf].

3 - Cédric Moreau de Bellaing, « Violences illégitimes et publicité de l'action policière », *Politix*, 2009/3, (n° 87), p. 119-141.

4 - Mathilde Goupil, « L'IGPN innocente-t-elle systématiquement les policiers ? », *L'express.fr*, 20 août 2019, https://www.lexpress.fr/actualite/societe/l-igpn-innocente-t-elle-systematiquement-les-policiers_2094355.html

5 - « Police partout, justice nulle part ? », *Délibérée*, 2021/1 (n° 12), p. 62-69, Entretien avec Sarah Massoud et Katia Dubreuil, Propos recueillis à Paris le 13 janvier 2021 par Vanessa Codaccioni et Raphaël Kempf, [En ligne : <https://www.cairn.info/revue-deliberee-2021-1-page-62.htm>].

Comme l'indique la politologue Vanessa Codaccioni, cela peut conduire à ce que la violence policière⁶ abusive impunie soit perçue et considérée comme une licence pour tuer⁷.

L'urgence semble être à la reconnaissance dans l'espace public des violences systémiques au sein de l'institution policière. Reconnaissance qu'amorce le Défenseur des droits avec par exemple une enquête sur le racisme ordinaire dans un commissariat parisien. Devant le tribunal judiciaire de Paris, Jacques Toubon concluait en juin 2020 que « "La somme des pratiques constatées, la répétition des violations de procédure" conduisent [à] un cadre "où se déploie la discrimination systémique : l'effet cumulatif de ces comportements crée un climat d'exclusion et de discrimination"⁸ ». Notons que la médiation des violences policières commises à l'encontre d'hommes noirs a été en forte hausse depuis l'affaire Adama Traoré en

6 - Cf. le film de David Dufresne qui a contribué à nourrir le débat public sur les violences policières, *Un pays qui se tient sage*, [bande annonce : <https://www.youtube.com/watch?v=FDCnWwan7IM>].

7 - Vanessa Codaccioni, *Légitime défense : homicides sécuritaires, crimes racistes et violences policières*, CNRS Éditions, Paris, 2018.

8 - Nadège Dubessay, « Violences policières : Jacques Toubon dénonce une "discrimination systémique" », *L'humanite.fr*, 4 juin 2020, <https://www.humanite.fr/violences-policiers-jacques-toubon-denonce-une-discrimination-systemique-689877>

juillet 2016 puis en recrudescence à partir de la mort de George Floyd, le 25 mai 2020. Après la mort des adolescents Zyed et Bouna qui avait suscité en 2005 les dits « incidents de Clichy-sous-Bois » puis les dites « émeutes dans les banlieues » fortement médiatisées, ces deux événements récents ont mis en lumière sur la scène publique la problématique singulière des violences policières faites aux hommes racisés, ainsi que celle de la relative impunité qui semble s'en suivre pour les agents qui les commettent. En 2015, au sujet de la relaxe des policiers mis en cause dans l'affaire Zyed et Bouna, le sociologue Didier Lapeyronnie indique que ce « verdict sera interprété comme un profond déni de justice⁹ » et sera associé au « sentiment d'une injustice absolue [qui] viole les codes et les principes moraux fondamentaux de la société. Il pose l'existence de deux poids deux mesures : les habitants des quartiers ne sont pas des citoyens à part entière¹⁰ ». Cette bipartition entre citoyens et citoyens de seconde zone¹¹ se retrouve dans la médiatisation des affaires plus récentes de violences policières subies par des jeunes hommes racisés.

9 - Didier Lapeyronnie, « Mort de Zyed et Bouna : "La relaxe des policiers est un verdict politique" », *LeMonde.fr*, 19 mai 2015.

10 - *Ibidem*.

11 - Sarah Mazouz, *La République et ses autres. Politiques de l'altérité dans la France des années 2000*, ENS Éditions, coll. « Gouvernement en question(s) », Lyon, 2017.

VIOLENCES POLICIÈRES ET RACISME SYSTÉMIQUE

Les cas de violences policières illégitimes révèlent notamment la façon dont le racisme institutionnel¹² irrigue les usages ordinaires de la force de l'ordre¹³. Différentes enquêtes, diffusées dans des médias à l'audience relativement confidentielle, montrent les multiples façons dont se manifeste le racisme systémique¹⁴ dans la police française. On peut citer l'épisode du podcast « Gardien de la paix¹⁵ » d'Arte radio et l'enquête de Médiapart associée qui relatent les propos racistes, sexistes, homophobes, fascistes, suprématistes blancs et incitant à la haine raciale, tenus de façon non publique par des policiers en exercice. La diffusion de ce document sonore a fait l'objet de

12 - Valérie Sala Pala, entrée « racisme institutionnel » in Alain Bihl et Roland Pfefferkorn (dir.), *Dictionnaire des inégalités*, Armand Colin, Paris, 2014, p. 327-328.

13 - Didier Fassin, *La force de l'ordre. Une anthropologie de la police des quartiers*, Seuil, Paris, 2011.

14 - Pierre Tévanian, *La mécanique raciste*, La Découverte, « Cahiers libres », Paris, 2017.

15 - Ilham Maad, « Gardiens de la paix », *Arte Radio*, https://www.arteradio.com/son/61664080/gardiens_de_la_paix et Camille Poloni, « "Bougnoules", "nègres", "fils de pute de juifs" : quand des policiers racistes se lâchent », *Médiapart*, 4 juin 2020, https://www.mediapart.fr/journal/france/040620/bougnoules-negres-fils-de-pute-de-juifs-quand-des-policiers-racistes-se-lachent?page_article=1.

plusieurs articles de presse qui l'ont republié ou résumé¹⁶. En outre, différentes planches du blog de la dessinatrice Emmaclit ont été consacrées à des récits de violences policières¹⁷. Les affaires Adama Traoré¹⁸ et Théo Luhaka¹⁹ furent récemment les plus médiatisées. Elles ont fait l'objet de discours contradictoires et de multiples commentaires dans des ar-

ticles de presse, éditos et tribunes visant tantôt à susciter la compassion avec les victimes tantôt à les incriminer afin de réhabiliter la légitimité de l'usage de la violence par la police. Ces affaires qui font affleurer le racisme systémique se répètent dans le temps mais ne sont pas toutes visibilisées de la même façon dans l'espace public. Le livre dirigé par la romancière Léonora Miano intitulé *Marianne et le garçon noir* (Pauvert, 2017) donne à lire des témoignages divers d'hommes noirs qui ne font pas un catalogue de plaintes mais racontent comment ils tâtonnent pour se construire et pour se façonner une masculinité saine dans un contexte social pétri de stéréotypes racistes. Interrogée sur France Inter à la sortie du livre²⁰, Léonora Miano explique que la figure de l'homme noir est encore considérée comme menaçante, bestialisée et sur-sexualisée et que les adolescents noirs sont considérés dès 14 ans comme des « King Kong », cessant d'être vus comme des personnes. Ce phénomène d'assignation raciale donne des rencontres excessivement violentes entre les hommes racisés et les forces de l'ordre : contrôle au faciès, actes de brutalité dans lesquels leur humanité est niée. La forte conflictualité politique au sujet du racisme systémique et de l'entreprise coloniale qui a « fait couler en

16 - L'enquête a été reprise dans différents médias tels que *Huffingtonpost*, *L'indépendant*, *Libération*, *NouvelObs*. Voir par exemple : « Des conversations racistes de policiers dévoilées par Arte et Mediapart », *NouvelObs.com*, 4 juin 2020, <https://www.nouvelobs.com/societe/20200604.OBS29716/des-conversations-racistes-de-policiers-devoilees-par-arte-et-mediapart.html> et « Racisme : Des messages de policiers dévoilés par Arte et Mediapart », *Libération.fr*, 4 juin 2020, https://www.liberation.fr/france/2020/06/04/racisme-des-messages-de-policiers-devoiles-par-arte-et-mediapart_1790346/

17 - Voir les billets classés dans « Antiracisme et violences policières », <https://emmaclit.com/category/antiracisme-et-violences-policieres/> dont notamment le récit illustré des événements autour de la mort d'Adama Traoré et des suites de l'affaire : <https://emmaclit.com/2016/07/23/un-banlieusard-parmi-dautres/>

18 - Nicolas Chapuis, « Adama Traoré : les zones d'ombre d'une affaire devenue un symbole », *LeMonde.fr*, 12 juin 2020, https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/06/12/adama-traore-les-zones-d-ombre-d-une-affaire-devenue-un-symbole_6042694_3224.html

19 - Nicolas Chapuis, « Affaire Théo : la démonstration implacable d'une lourde série de manquements policiers », *LeMonde.fr*, 24 novembre 2020, https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/11/24/affaire-theo-la-demonstration-implacable-d-une-lourde-serie-de-manquements-policiers_6060879_3224.html

20 - Léonora Miano au micro de France Inter, le 29 septembre 2017 : <https://www.youtube.com/watch?v=hAKl0Rb621o&t=5s>

LA MÉDIATISATION DES REVENDICATIONS ANTIRACISTES SUITE AUX VIOLENCES POLICIÈRES ILLÉGITIMES

abondance le sang des noirs²¹ » est une blessure collective difficile à raconter qui, de plus, divise la société. Elle est ravivée à l'occasion des affaires de violences policières contre des hommes noirs. La disproportion de l'usage de la force physique et l'inadéquation des actes brutaux à la situation d'interpellation sont parfois soulignées dans les médias. Dans le cas de l'interpellation de Théo Luhaka²² qui a reçu un coup de matraque dans la zone anale, Claire Hédon du Défenseur des droits avait relevé « des "manquements" des quatre fonctionnaires à la déontologie policière et [avait demandé] des sanctions disciplinaires, "indépendamment" du procès aux assises souhaité par le parquet de Bobigny²³ ». Principalement issu de la dépêche AFP, une partie du traitement médiatique des suites de l'affaire Théo est factuel : les informations portent sur l'état de santé du jeune homme puis sur les poursuites judiciaires contre les policiers.

21 - *Ibidem*.

22 - AFP, « Affaire Théo : la Défenseure des droits réclame des "poursuites" contre les policiers », *LaCroix.fr*, 24 novembre 2020, <https://www.la-croix.com/Affaire-Theo-Defenseure-droits-reclame-poursuites-disciplinaires-contre-policiers-2020-11-24-1301126286>

23 - AFP, « Affaire Théo : la Défenseure des droits réclame des "poursuites disciplinaires" », *Huffingtonpost.fr*, 24 novembre 2020, https://www.huffingtonpost.fr/entry/affaire-theo-defenseure-des-droits-poursuites-disciplinaires-police_fr_5fbcfb3bc5b63d1b77065a5a

Étudier la médiatisation des violences systémiquement racistes nécessite de tenir compte des processus de racialisation qui affectent certains corps, façonnent leurs représentations sociales et déteignent sur des questions d'ordre politique. Il s'agit alors de penser la façon dont « la race » n'est pas « empiriquement valide » mais « empiriquement efficace²⁴ » et comment sa performativité façonne le réel social. La façon dont certains phénomènes tels que les violences policières sont médiatisés indique particulièrement le positionnement idéologique du support médiatique. En effet, nombreux sont les clivages idéologiques et politiques à l'endroit de la prise en compte des revendications antiracistes émanant du scandale, de la révolte ou du désarroi suite aux faits de violences policières contre les personnes racisées. En France, certaines de ces revendications antiracistes s'expriment *via* une réarticulation des enjeux de justice sociale et raciale développés par le mouvement Black Lives Matter (Les vies des noirs

24 - Colette Guillaumin, *Sexe, race et pratique du pouvoir. L'idée de nature*, Éditions iXe, Paris, 1981.

comptent) aux États-Unis²⁵. Cette traduction d'enjeux similaires pour les racisés dans des contextes socio-politiques différents ne se fait pas sans heurts. Suite au décès de George Floyd, les mouvements antiracistes français, et notamment les militant.es gravitant autour du comité Vérité et Justice pour Adama, remontent au créneau en organisant une manifestation devant le palais de justice de Paris début juin 2020²⁶. Un parallèle a été établi entre les manières dont George Floyd et Adama Traoré ont tous deux été interpellés puis sont décédés : à la suite d'un plaquage ventral sous le poids de plusieurs policiers les empêchant de respirer. Cette technique, ayant entraîné plusieurs fois la mort d'individus interpellés (dont le décès de Cédric Chauviat²⁷ également

suite à un plaquage ventral), est si dangereuse qu'elle est interdite dans plusieurs pays²⁸ et qu'elle a été l'un des objets de la proposition de loi n°1648²⁹ du 6 février 2019 visant à l'interdiction en France des techniques d'immobilisation létales. Les participants aux manifestations contre les violences policières, si meurtrières pour les interpellés racisés, réclament qu'elles cessent. La manifestation de juin 2020 rassembla devant le palais de justice de Paris de nombreuses personnes qui brandissaient le slogan « Black Lives Matter » afin de réclamer une justice égalitaire pour tous et toutes.

L'un des objectifs du mouvement antiraciste international BLM est simplement de faire définitivement disparaître toutes formes de brutalités policières abusives envers les personnes noires. Paradoxalement, ce n'est pas la manière de faire cesser ces violences mais le fait de transposer la contestation de l'ordre systémique raciste qui, en France, fait débat. Ce geste de transposition semble contesté au motif que la France ne serait pas du tout traversée de tensions raciales et se-

25 - Audrey Célestine et Nicolas Martin-Breteau, « "Stop killing us": Mobilizing against structural racism in the United States from Black Lives Matter to the Movement for Black Lives », in Vergnolle de Chantal François (dir.), *Obama's Fractured Legacy: The Politics and Policies of an Embattled Presidency*, Edinburgh, Edinburgh University Press, 2020, p. 289-313.

26 - Louise Couvelaire et Henri Seckel, « "Justice pour Adama !" : 20 000 personnes rassemblées à Paris contre les violences policières », *Le Monde.fr*, 3 juin 2020, https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/06/03/environ-20-000-manifestants-a-paris-lors-d-un-rassemblement-interdit-contre-les-violences-policieres_6041560_3224.html

27 - « Mort d'un livreur lors d'un contrôle de police : les vidéos de l'interpellation publiées », *L'express.fr*, 7 janvier 2020, https://www.lexpress.fr/actualite/societe/fait-divers/mort-d-un-livreur-lors-d-un-contrôle-de-police-les-vidéos-de-l-interpellation-publiées_2113641.html

28 - « Mort d'un livreur à Paris : qu'est-ce que le plaquage ventral, cette technique policière utilisée lors de l'interpellation ? », *FranceTV.info*, 8 janvier, 2020, https://www.francetvinfo.fr/faits-divers/police/mort-d-un-livreur-a-paris-qu-est-ce-que-le-plaquage-ventral-cette-technique-policiere-utilisee-lors-de-l-interpellation_3775717.html

29 - Source : <https://www.ldh-france.org/wp-content/uploads/2020/01/pion1648.pdf>

rait exempt de toute forme de racisme d'État, ce que contredisent les travaux de sciences sociales qui interrogent et mettent en perspective les formes et les dynamiques du racisme institutionnel³⁰⁻³¹. Les interprétations politiques du bien-fondé de ce geste de transposition divergent. Elles font l'objet de représentations contradictoires lesquelles sont imbibées des postures idéologiques transparaisant dans les discours médiatiques. Les médias de gauche et du centre cherchent plutôt à faire comprendre à leur public en quoi il est important de penser les violences policières dans leur complexité. Ils les mettent en perspective dans le cadre plus large des discriminations systémiques. Les discours médiatiques les plus à droite mettent en garde contre des prétendues dérives liées

au simple fait de penser des phénomènes sociaux avec des concepts adéquats à leur élucidation. Par exemple, loin de se focaliser sur le problèmes des violences, ces discours estiment que la réappropriation des thématiques de BLM par les militants antiracistes français constituerait une atteinte aux « valeurs de la République » qui s'en trouveraient menacées et pourfendues. Ces discours occultent les objectifs antiracistes en décrivant l'ouverture d'un espace revendicatif humaniste à ambition de refondation démocratique plus juste comme un espace de division « séparatiste » et « communautariste », le tout sous couvert de « sauvegarde républicaine »³². Si le débat public sur les rapports entre le racisme systémique et les violences policières est aujourd'hui entrouvert, il reste préoccupant que des postures ouvertement xénophobes et racistes, dans la police ou ailleurs, continuent de ne pas faire problème et ne soient pas dénoncées ■

30 - « Documenter le racisme d'État en France », *Contretemps*, 9 novembre 2020, <https://www.contretemps.eu/racisme-etat-institutionnel-police-administrations-discriminations-france-antiracisme-politique/>

31 - Fabrice Dhume, Xavier Dunezat, Camille Gourdeau, Aude Rabaud, *Du racisme d'État en France ?*, Éditions Le Bord de l'Eau, Paris, 2020

32 - Annie Collovald, « Ordre policier, ordre politique : quelle démocratie espérer ? », *Savoir/Agir*, 2021/1 (n° 55), p. 7-14.

« LE MONDE UNIVERSITAIRE DOIT S'OCCUPER DE CONNAISSANCES ET NON PAS D'OPINIONS »

Dans son dernier ouvrage Ce que le militantisme fait à la recherche (Tracts-Gallimard, mai 2021), Nathalie Heinich déplore l'immixtion du militantisme dans l'enseignement supérieur qui affaiblit et dénature la recherche. « À cumuler la posture du chercheur qui étudie les phénomènes avec celle de l'acteur qui tente d'agir sur eux, on ne fait que de la recherche au rabais et de la politique de campus » dénonce la sociologue qui a accepté de répondre à nos questions.

Nathalie HEINICH

Directrice de recherche au CNRS, au sein du Centre de recherche sur les arts et le langage (CRAL) de l'EHESS
(Propos recueillis par Arnaud Benedetti)

Revue Politique et Parlementaire - Dans votre récent ouvrage vous soulignez la contamination du monde de la recherche par le militantisme, comment l'expliquez-vous ?

Nathalie Heinich - C'est une tendance qui a toujours existé, si l'on considère les pressions religieuses et politiques auxquelles ont longtemps été soumis les scientifiques

ainsi que, réciproquement, la tendance de certains d'entre eux à « confondre les arènes », comme je le dis dans mon livre, en introduisant dans le travail de recherche des points de vue orientés par des positions politiques, morales ou religieuses. Ces tendances s'affaiblissent avec les progrès de l'autonomisation de la science, notamment depuis le début du XX^e siècle et l'invention de la notion de « liberté académique »,

qui est venue donner un étayage juridique à cette autonomie. Mais les infractions à l'autonomie ressurgissent périodiquement, soit venant de la société civile, avec la volonté de peser sur la production scientifique, soit venant du monde académique lui-même, avec l'introduction de problématiques militantes au sein même du travail de production et de transmission des savoirs.

Dans ce dernier cas, l'on a connu en France trois « glaciations » de la pensée, comme l'a bien noté l'historien Jacques Julliard : celle de l'après-guerre, avec le stalinisme ; celle de l'après-68, avec le maoïsme et les différents avatars du gauchisme ; et, aujourd'hui, celle de ce que l'on nomme de plus en plus le « wokisme », autrement dit l'importation de l'impératif d'« éveil » aux inégalités venu des campus américains. Il se décline sous forme de néo-féminisme focalisé sur le « genre », de pensée « décoloniale » focalisée sur la race, d'« intersectionnalité » qui croise les deux, de lutte contre les discriminations en raison de l'orientation sexuelle, de la religion, de l'apparence physique, etc.

Ce sont là des causes tout à fait légitimes dans le monde civique dès lors qu'on entend combattre les inégalités, mais qui, de mon point de vue, n'ont rien à faire dans le monde universitaire, qui doit s'occuper de connaissances et non pas d'opinions. Le militantisme a suffisamment de lieux pour s'exercer – associations, partis, syn-

dicats, institutions démocratiques... – pour qu'il n'ait pas besoin d'investir aussi ceux qui sont dédiés à tout autre chose que transformer le monde : le décrire, l'analyser, le comprendre, l'expliquer. Or, comme je l'ai montré dans mon livre, le militantisme académique produit des savoirs au rabais, de la pseudo-science, de l'idéologie en guise de connaissance objective.

RPP - Pensez-vous que les débats au sein du monde universitaire d'aujourd'hui sont plus violents que ceux d'il y a 30 ans ? Si oui comment l'expliquez-vous ?

Nathalie Heinich - L'on constate en effet une radicalisation des débats, une intensification des clivages, des anathèmes, des accusations. Il est probable que le relâchement du contrôle de l'expression sur les réseaux sociaux joue son rôle dans cette violence verbale, qui contamine les échanges, au moins sous forme écrite.

Mais ce qui me frappe surtout est l'interdit porté par certains sur les positions qui leur paraissent illégitimes, comme si une opinion dissidente en devenait de fait illégale, donc devant être interdite. C'est ce qu'on appelle la « cancel culture », ou culture de la censure, importée là encore du monde américain où la loi ne permet pas de limiter, comme c'est le cas en France, la liberté d'expression, ce qui en laisse de fait le contrôle aux citoyens, en fonction des rapports de force.

Une autre caractéristique de ce refus de débattre est l'accusation de « droitisme » – voire pire – qui frappe tous ceux qui refusent l'imposition de la ligne « woke », notamment au nom du refus de l'identitarisme – la réduction des individus à une identité essentialisée les enfermant dans leur statut de victime – et du communautarisme qui va avec. En renvoyant toute critique de cet identitarisme anti-universaliste et, de fait, séparatiste, à une position conservatrice ou réactionnaire, les tenants de ce courant, qui ont pris beaucoup de place à l'université, instaurent de fait un climat totalitaire, qui rappelle fâcheusement les anathèmes staliniens contre ceux qui étaient accusés de « faire le jeu du grand capital », « de la bourgeoisie », etc.

RPP - Ces prises de position de chercheurs-militants contribuent-elles à entretenir un climat de violence dans la société ou est-ce celui-ci qui contamine le débat universitaire ?

Nathalie Heinich - Les influences vont dans les deux sens, bien sûr, et là encore le rôle des réseaux sociaux est essentiel. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si les « académo-militants », comme je les nomme dans mon livre, sont particulièrement actifs sur ces réseaux, dont ils maîtrisent bien le fonctionnement. Il y a là bien sûr un effet de génération : le clivage est évident entre la génération des aînés, plus souvent défenseurs de l'autonomie de la science et de l'universalisme républicain, et celle des

partisans du « woke », ou de la « gauche identitariste », qui se recrutent plutôt parmi les jeunes. Et ce n'est pas non plus un hasard si ceux qui, comme moi, s'y opposent, sont plutôt en fin de carrière, car ils sont suffisamment reconnus pour pouvoir élever la voix sans trop craindre d'y risquer le bon déroulement de leur carrière, comme c'est le cas pour les plus jeunes qui souvent se taisent non par conviction mais par crainte des représailles.

RPP - N'est-ce pas le statut des sciences sociales qui *de facto* suscite un terrain plus propice aux passions politiques ?

Nathalie Heinich - Oui, bien sûr : elles sont par définition moins autonomes par rapport à des problématiques sociétales que ne le sont les sciences « dures ». Mais celles-ci aussi commencent à être touchées par la vague du « woke » : même un chercheur en physique, lorsqu'il postule à un programme de recherche international, doit maintenant déclarer que sa recherche sera bénéfique pour l'égalité entre les sexes... À croire que les administrateurs de la recherche n'ont aucune culture historique et n'ont jamais entendu parler de Lyssenko, ce pseudo-biologiste qui sous Staline avait inventé de toutes pièces une théorie censée correspondre à la « science prolétarienne »...

Le climat de surveillance, d'imposition idéologique voire de délation est devenu très pesant, et pas seulement dans les

humanités, notamment avec la nomination dans les universités de « référents égalité » qui s'octroient des pouvoirs de censure ou d'imposition ressemblant furieusement à ce qu'on a connu dans les pays totalitaires.

RPP - Vous connaissez bien l'œuvre de Nibert Elias, pensez-vous que nous assistons à une remise en cause du processus de civilisation qu'il avait si bien décrit ?

Nathalie Heinich - J'ai publié, il y a quelques mois, une tribune où j'analysais les réseaux sociaux comme les facteurs d'un processus de « décivilisation », en raison des moyens technologiques qu'ils donnent à tout un chacun de porter publiquement atteinte à des personnes hors de leur présence, sans aucun contrôle ni de civilité ni de légalité des propos. On l'a vu

récemment avec l'affaire Mila, où le plus frappant n'était pas tant la violence des propos des harceleurs (menaces de mort, de viol, etc.) que leur inconscience – révélée au cours du procès – du fait que leurs propos étaient publics, et qu'ils pouvaient tomber sous le coup de la loi.

Ainsi le privé se publicise et l'illégal se légitime, sous nos yeux, sans que nous y puissions grand-chose, du moins tant qu'on n'imposera pas à l'Éducation nationale l'enseignement systématique des règles d'utilisation d'Internet. Or, comme l'indique bien le terme « processus », celui-ci est un mouvement, qui peut être réversible. Et c'est cette réversibilité de la progression vers plus de civilité qu'est en train d'opérer, très rapidement, la révolution technologique du numérique. Le monde académique n'y est, hélas, pas étranger ■

LE WOKISME OU LE GRAND RETOURNEMENT DE LA « VIOLENCE SYMBOLIQUE »

S'il est un terme dont le mouvement woke fait grand usage, c'est bien celui de « violence ». Ces « éveillés » (woke en anglo-américain familier) aux discriminations qui structureraient nos sociétés par leur multiplicité et leur recoupement (c'est le sens de la fameuse « intersectionnalité ») dénoncent en effet toutes sortes de violences : de la brutalité meurtrière contre George Floyd à la marginalisation des minorités, en passant par les « microagressions » subies, au détour d'un mot ou d'un geste « inapproprié ». À quoi s'ajoute la « violence symbolique », héritage de Bourdieu au cœur de la rhétorique woke, qui désigne l'intériorisation du « discours dominant » par les dominés eux-mêmes, à travers les valeurs, normes et préférences collectives répandues notamment par l'appareil éducatif et médiatique.

David LISNARD

Maire de Cannes
Président de Nouvelle Énergie
pour la France

Christophe de VOOGD

Historien
Professeur affilié à Sciences Po

Mais le succès même de la notion en marque la première limite : on sait que tout concept perd en compréhension ce qu'il gagne en extension. De fait, véritable prêt-à-porter de la pensée *woke*, la violence symbolique se confond souvent avec les violences psychologiques, telles qu'insultes, menaces,

et autres humiliations, au rebours même de sa définition originelle qui exclut toute souffrance ressentie. Et dénoncer la violence à tout propos banalise son expression la plus indiscutable et la plus redoutable : la violence physique. Or, véritable paradoxe tocquevillien, alors même qu'elle est sans cesse dénoncée dans le discours,

jamais la violence du groupe majoritaire contre les minorités n'a été aussi faible dans l'histoire des sociétés occidentales.

SUR LE PLAN DE LA PENSÉE WOKE RIME AVEC JOKE

Autres paradoxes : d'abord, n'en déplaît à ceux qui condamnent un supposé « privilège blanc » et un « racisme systémique » contre les personnes de couleur en Europe et aux États-Unis, c'est bien dans cette partie du monde que s'est épanouie et s'est traduite politiquement la notion d'universalité de l'homme, dont une des formes les plus abouties est le républicanisme français. Celui-ci donne les mêmes droits et la dignité à chacun à la naissance indépendamment de toute origine ou couleur de peau, jusqu'à la suppression de la notion de race, notion que les « woke » essaient en revanche d'imposer au nom de l'antiracisme. Forcément imparfait, comme tout idéal, dans sa concrétisation et nécessitant une action permanente pour l'égalité des chances, cette visée universaliste est toujours meilleure et bien plus moderne que l'idéologie raciste fondée sur la victimisation systématique des personnes « non blanches » et l'autoflagellation à laquelle devraient s'astreindre les centaines de millions d'Occidentaux nés blancs. Désigner un coupable au nom de sa couleur

de peau, en l'occurrence dite blanche, en le rattachant à un prétendu système raciste plus ou moins conscient, revient à promouvoir l'arbitraire de la punition collective, la coercition de la confession publique des « péchés et à développer une propagande sentencieuse irréfutable – donc non scientifique selon les principes de Karl Popper – ; enfin, et tout simplement, à réintroduire dans le champ politique une idéologie raciste.

Ensuite, si la violence de l'esclavage a accompagné l'Occident jusqu'à la fin du XVIII^e siècle pour certains pays et le XIX^e siècle pour d'autres, d'une part c'est ce même Occident, imprégné des valeurs chrétiennes et humanistes, qui l'a aboli, d'autre part, l'esclavage a concerné toutes les époques, voire toutes les civilisations sous toutes les latitudes. Il n'est pas limité au commerce triangulaire. Faire donc de l'esclavage une spécificité blanche et occidentale, honteuse, qui devrait conduire à une remise en cause totale de la façon de vivre en Europe et en Amérique du Nord, et au renoncement d'une culture enracinée, constitue bel et bien une forme de violence très agressive.

D'avantage, si l'Occident connaît bien en ce début du XXI^e une résurgence des crimes racistes, force est de constater que des minorités « non blanches » sont désormais surreprésentées parmi leurs auteurs, comme le montre le nouvel antisémitisme meurtrier de ces dernières années. Fait qui

n'est jamais rappelé : aucun « blanc » n'a été impliqué en France dans les crimes de sang antisémites des vingt dernières années. Et que dire du reste du monde, de la persécution des Ouïghours en Chine au nouvel esclavage pratiqué en Libye sur les migrants ? Que dire de la condition féminine en Iran ou en Arabie saoudite ? Sur ces sujets nos « éveillés » semblent bien endormis, et nos néo-féministes, prêtes à voir de la « violence sexiste » dans la moindre galanterie, ne trouvent rien à redire aux mariages forcés, au voile imposé, voire à l'excision. Et *quid* donc, en Occident même, des discriminations massives dans et entre les minorités ?

Cet « aveuglement » (*blindness*) bel et bien « systémique » de la mouvance *woke* – pour reprendre deux de ses termes favoris – la discrédite à l'évidence. Et, à vrai dire, son procès intellectuel est déjà bien instruit. Grâce à Douglas Murray, Jonathan Haidt ou Helen Pluckrose, Pierre André Taguieff, Nathalie Heinich ou Mathieu Bock-Côté, le diagnostic est désormais clair : nous n'avons pas affaire, comme on l'entend trop souvent, aux « idées neuves » d'une « nouvelle génération », même si une partie d'entre elle y est sensible : ses maîtres à penser – souvent mal compris, mais là n'est pas la question – sont soit morts (Bourdieu, Foucault, Derrida), soit de parfaits « boomers » aujourd'hui sexagénaires (Judith Butler, Robin DiAngelo, Kimberlé Crenshaw). Et la jeunesse même de son au-

dience n'est pas plus un gage de vérité qu'elle ne l'était pour le maoïsme des années 1960/70. Il s'agit encore moins d'un paradigme scientifique, dont cette « théorie » ne remplit aucun des critères que sont le respect des faits, la cohérence du raisonnement et la productivité de l'interprétation. Non que les thèmes chers aux « intersectionnels » soient à rejeter : la question du genre, l'histoire de l'esclavage, les reliquats mentaux de la colonisation, la persistance du racisme sont d'importants et légitimes objets d'études ; mais c'est une autre chose d'en faire le prisme de lecture exclusif de nos sociétés. Et c'en est encore une autre de décréter la victimisation universelle des minorités par la « domination » du mâle blanc occidental. Le tout dans un méli-mélo conceptuel où l'on glisse, sans crier gare, des différences aux inégalités, et des inégalités aux discriminations. Bref, sur le plan de la pensée, *woke* rime avec *joke*.

Nommons donc la chose pour ce qu'elle est : une dérive sectaire fondée sur un système de croyances, où la désignation magique du bouc émissaire (« le mâle blanc occidental ») a remplacé la rationalité de l'imputation causale. Bref, une nouvelle « religion séculière », comme disait Raymond Aron, aux claires potentialités totalitaires : car, s'y trouve bel et bien en germe, du moins chez les plus activistes, les deux composantes si bien repérées par Hannah Arendt dans le nazisme et le communisme : l'idéologie et la terreur.

LA MOUVANCE WOKE RECOURT À LA VIOLENCE SOUS TOUTES SES FORMES

Car c'est la mouvance *woke* elle-même qui recourt à la violence sous toutes ses formes. Violence physique : on l'a vu à Portland où le mouvement *Black Lives Matter* a fait régner la terreur des semaines durant ; violence sociale, par l'exclusion du débat, les pressions, voire l'interdiction professionnelle des voix dissidentes qui se répand sur les campus et dans les médias ; violence psychologique par l'insulte sur les réseaux sociaux où sexisme et racisme se déversent sans scrupules, et par la menace de mort qui pèse sur l'adversaire réel ou supposé.

Mais le redoutable paradoxe et la vraie menace du mouvement *woke* pour notre cohésion sociale se trouvent dans sa propre utilisation de la violence symbolique. Et avec un magistral succès. Ce sont en effet les sociétés occidentales qui ont intériorisé les consignes *woke*, devenues le véritable « discours dominant » de notre époque, notamment à travers le système éducatif et médiatique, lieux clefs de la domination symbolique, comme l'avait en effet bien vu Bourdieu. On le mesure au refus de désigner violeurs et assassins, dès lors qu'il ne s'agit pas de blancs ; on le mesure à la psychiatrisation des terroristes islamistes, commodément rangés dans

la catégorie des « déséquilibrés » ; on le voit encore au *woke washing* de grandes entreprises, multipliant les gages au nouveau politiquement correct : code des « conduites appropriées » et autres formations sur le « genre » ; marketing et iconographie « diversitaires » à grand renfort de couples de couleur ou mixtes – mais où il est rare que l'homme soit blanc – très sur-représentés par rapport à leur poids dans la population générale. Il ne s'agit donc pas ici d'une reconnaissance légitime et souhaitable de la diversité de nos sociétés, mais de l'acceptation voire de la prescription de nouvelles normes, allant jusqu'à l'image « innocente » de fillettes voilées dans des messages publicitaires. Et que dire de ces questionnaires où « le blanc » ne peut échapper à un *double bind* orwellien ? Soit il avoue son « privilège » ou sa « fragilité » et le voilà coupable ; soit il les nie et le voilà irrécupérable. À quoi s'ajoute la réécriture, la « contextualisation », voire la mise à l'index des livres et films les plus emblématiques de notre culture, ou encore le déboulonnage des statues au nom de la *Cancel culture*, oxymore s'il en est : depuis quand une entreprise d'annulation (« cancel ») peut-elle être appelée « culture » ? Ne nous y trompons pas : les racines même de la culture occidentale sont visées à travers la dénonciation des « classiques » comme « toxiques » (sic), car nous explique un spécialiste : « l'Antiquité classique est un mythe de fondation euro-américain. Est-ce qu'on souhaite vraiment ce genre de choses ? ».

On le mesure enfin à la dissymétrie des situations, là encore parfaitement intériorisée dans le débat public, entre tenants de la nouvelle idéologie et rares résistants au mouvement : humanistes, laïcs et universalistes, dont beaucoup expriment leur opinion au péril de leurs intérêts, et certains de leur vie, au point d'être placés sous protection policière. Or, le fait même que la mise à l'abri des agressés, et non la mise en cause des agresseurs soit notre réaction privilégiée, ne constitue pas en soi un scandale permanent, dit la défaite symbolique d'une société intimidée et « sous emprise ». Les réseaux sociaux et leur étrange conception de la « modération » y contribuent de façon décisive, en acceptant explicitement, comme Facebook, la dissymétrie de traitement en faveur des groupes considérés comme « vulnérables ». Et quels meilleurs outils de violence symbolique que des *algorithmes* bien pensés qui nous renvoient vers les sites les plus fréquentés, donc vers l'opinion dominante, ou qui valorisent une réponse politiquement correcte quelle que soit la recherche effectuée ?¹

Cette emprise du mantra *woke* semble toucher aussi les pouvoirs publics, à tous les niveaux, qui, soit minimisent, soit fa-

1 - Pour des exemples de ces biais des grandes plateformes numériques voir la récente double note de Pierre Valentin pour la Fondapol qui fait une mise au point sur le mouvement *woke* dans son ensemble : <https://www.fondapol.org/etude/lideologie-woke-1-anatomie-du-wokisme/> <https://www.fondapol.org/etude/lideologie-woke-2-face-au-wokisme/>

vorisent, soit laissent faire les inquiétants développements actuels. C'est ainsi que l'on attend toujours le rapport annoncé par la ministre Frédérique Vidal sur l'islamogauchisme à l'université promis en février dernier. C'est ainsi que, parmi tant d'autres incidents, deux professeurs de l'IEP de Grenoble accusés d'une « islamophobie » imaginaire ont été lâchés par leur direction, tandis qu'un étudiant ayant eu le malheur de les soutenir s'est vu convoquer pour « harcèlement ». Et quelle est au fond la vraie position sur ces sujets du Président de la République, un jour promoteur du « récit national » et, le lendemain, partisan de sa « déconstruction » ?

À lire l'extrait suivant d'un article « scientifique », exemplaire de cette mouvance que trop de Français croient réservée à l'Amérique, il est grand temps de s'interroger sur son vrai but, clairement politique : « La France, en effet, est étatiquement despotique. Elle n'est pas un pays libéral [...] Ce despotisme bien-pensant, appelé « République » ou « laïcité », corrélatif de pratiques diffuses de relégation et de discrimination, ne peut exister qu'à la condition que soient éloignés des centres de décision tous ceux qui pourraient s'écarter de ce qui, depuis le début des années 1980, est devenu une norme politique et sociale ».

On ne peut donc que se féliciter de l'initiative récente du Sénat de constituer une mission d'information sur « les influences étatiques extra-européennes dans le monde

universitaire et académique français et leurs incidences ». Encore faudra-t-il qu'elle élargisse son périmètre d'investigation, tant l'expansion de l'idéologie *woke* est d'abord favorisée par des institutions privées (fondations et réseaux professionnels) mais aussi nationales et européennes, par le biais des « appels à projets » et autres « politiques de la diversité ». Politiques publiques où une diver-

sité essentielle reste, elle, en souffrance : celle des opinions.

Le devoir des démocrates, *a fortiori* républicains, est donc d'affronter le *wokisme*, non par l'anathème dont ses adeptes sont de leur côté coutumiers, mais en introduisant la pensée *woke* dans le champ de la critique et en argumentant contre sa violence sectaire ■

EST-ON RENTRÉ DANS L'ÈRE DE LA POLITIQUE CASQUÉE ?

Il y a quatre ans, Boris Faure, ancien cadre du Parti socialiste, était agressé par M'jid El Guerrab, député LREM de la 9^e circonscription des Français de l'étranger. Alors que le procès du parlementaire doit se tenir en octobre prochain, Boris Faure revient pour La Revue Politique et Parlementaire sur la violence des faits.

Boris FAURE

Le 30 août 2017, en milieu d'après-midi, rue de Broca dans le 5^e arrondissement de Paris, deux violents coups de casque me sont assenés à la tête par un député membre du groupe La République en Marche.

Le premier coup me fait tomber à terre où, à genoux, recroquevillé sous le choc, comme un animal blessé, je subis un nouvel assaut de mon agresseur... Basketteur, sportif, baraqué, il fait deux têtes de plus que moi et a une trentaine de kilos supplémentaires. Je mesure 1m68 et suis plus habitué à fréquenter les scènes musicales ou les librairies que les rings de boxe.

« Il allait le massacrer » racontera un des témoins, un vigile de la société Habitat,

qui se sera interposé pour faire cesser l'agression.

Les deux coups de casque, donnés pour faire mal, ont été suffisamment violents pour m'envoyer à l'hôpital entre la vie et la mort. À Cochin d'abord où je suis rapidement transféré conscient mais affaibli. Puis à l'hôpital Beaujon, où je suis admis alors que je suis tombé dans le coma.

Un hématome sous-dural s'est formé. Terme technique qui signifie qu'une artère du cerveau s'est rompue... que le sang commence à se déverser puis à se condenser sous la boîte crânienne faisant dangereusement pression sur le cerveau... Les dommages peuvent être irréversibles si l'opération n'est pas conduite rapidement. L'hématome a alors la taille d'une auber-

gine gonflée de sang, il occupe 20 à 25 % de l'enveloppe crânienne.

Je suis opéré dans la soirée du mercredi par les équipes de neurochirurgiens de Beaujon.

Si l'opération se passe bien, les médecins qui m'opèrent le disent cependant à mes proches : « Nous ne savons pas dans quel état il se réveillera ». Mon pronostic vital est engagé. La nuit sera longue pour les membres de ma famille et les amis qui attendent le verdict du réveil : je commence à ouvrir l'œil le lendemain en début d'après-midi. Mes propos sont incohérents, je tombe de sommeil et mon champ de vision est rétréci, mon œil gauche étant atteint... de mon oreille droite s'écoule un liquide purulent.

Au terme de trois jours en service de réanimation, je suis cependant capable de parler de manière plus intelligible. J'ai des douleurs intenses à la tête, une oreille quasi-sourde. Je ne peux m'exprimer plus de quelques minutes avant de retomber dans un lourd sommeil. J'ai des difficultés de concentration. Les images de l'agression commencent à me revenir distinctement. Comme dans un mauvais rêve fiévreux.

Je ferai sur mon lit d'hôpital ma déposition à la police venue à mon chevet à deux reprises.

J'ai le sentiment alors « de revenir de loin ». J'aurais pu mourir le crâne fracassé sur le

trottoir d'une rue de Paris. Pourtant, mon supplice n'est pas terminé : c'est ma femme qui me le dira en me tendant mon téléphone portable « ne va pas tout de suite sur les réseaux sociaux, on y dit des horreurs ».

Je m'astreins à une cure de déconnexion de quelques jours, facilitée par la fatigue cérébrale. Et puis, n'y tenant plus, et alors que je suis revenu à mon domicile où je débute une longue convalescence de près de trois mois, je vais aller, enfin, jeter un œil sur le net.

L'affaire est déjà hyper-médiatisée. Je découvre alors l'étendue de la « deuxième agression » en parcourant les réseaux sociaux et la presse en ligne. « La deuxième agression » c'est celle de la diffamation. Les coups de boutoir que l'on ressent en découvrant les mensonges et les approximations sont symboliquement tout aussi violents que l'agression physique.

Mon agresseur n'a pas perdu de temps après m'avoir ouvert le crâne. Post Facebook puis entretiens à la presse, M'jid El Guerrab s'active quelques heures seulement après les coups et alors que je suis entre la vie et la mort à l'hôpital. Il bâtit un récit fallacieux, digne d'un mauvais roman de gare, en tentant de justifier son geste : chef du service presse de la Caisse des dépôts et consignation avant d'être élu député au mois de juin 2017, il sait comment fonctionnent les médias. Il exerce dans le domaine de la communication

depuis plusieurs années. Certains journalistes publieront ses déclarations sans filtre, ni travail de vérification. Un journaliste du *Point* qui lui tend complaisamment le miroir me reprochera même de ne pas avoir répondu à ses sms... alors que je demeure inconscient à l'hôpital. J'aurais donc attendu mon agresseur à côté de son domicile, traité mon agresseur de « sale arabe », puis je l'aurais agressé en lui tordant le poignet, ce qui expliquerait ses coups « pour se défendre »... de la pure diffamation.

Mais dans un combat de rue, comme dans un combat médiatique, c'est souvent le premier qui frappe qui fait le plus mal... Hélas.

Il me faudra attendre de rétablir les faits, à travers une conférence de presse conduite par mon avocat, Maître Patrick Klugman, et associant mon épouse, puis à travers mes interventions médiatiques sur France Inter puis BFM quelques semaines après. Léa Salamé et Ruth Elkrief me donneront ainsi l'occasion de m'exprimer devant la France entière :

Je n'ai eu aucun geste déplacé. Trois témoins directs en attestent. Pas de propos injurieux. Les témoins m'ont vu traverser tranquillement la rue pour saluer M'jid El Guerrab. Évidemment aucune insulte raciste, moi qui milite contre le racisme depuis que j'ai 18 ans. Les témoins de l'agression me décriront comme calme, la conversation animée sans être violente.

Ce jour-là M'jid El Guerrab revient sur les mois qui se sont écoulés. Nous parlons de sa campagne. J'évoque ce que je considère comme du communautarisme. Et les coups pleuvent. Une conversation de deux minutes à peine. Autant dire que les coups de casque restent encore, aujourd'hui, totalement incompréhensibles, totalement hallucinants quand on y songe. J'aurais pu mourir pour un différend politique assez ordinaire sous fond de rivalité exacerbée entre le Parti socialiste et la République en Marche.

Quand M'jid El Guerrab vient s'inscrire dans la Fédération que je dirige, au mois d'août 2016, dans l'objectif de briguer l'investiture socialiste sur la 9^e circonscription des Français de l'étranger (qui réunit les Français d'Afrique du nord et d'Afrique de l'ouest), j'ai le tort, à ses yeux, de ne pas le soutenir alors que nous nous connaissons depuis environ trois ans et avons des relations de bonne camaraderie. En tant que responsable de la Fédération, j'ai obtenu de haute lutte du Parti socialiste l'organisation d'une Primaire de désignation pour que ce soit les militants de la circonscription, qui, par leur vote, choisissent celui qui les représentera à l'élection législative. La Primaire aura un résultat clair, Didier Le Bret l'emportera et sera investi candidat du PS. M'jid El Guerrab choisira de se présenter finalement sous l'étiquette de la République en Marche après avoir claqué la porte du Parti socialiste avec fracas...

Une situation « classique » où le déçu du résultat de la Primaire choisit d'aller voir ailleurs... Avec bonheur pour lui en ce qui concerne le résultat électoral puisque M'jid El Guerrab est élu député en juin 2017, et que le candidat du PS est malheureusement éliminé dès le premier tour.

Difficile d'imaginer donc que le vainqueur de cette élection, trois mois après sa victoire, puisse encore en vouloir au représentant d'une fédération avec qui il n'a plus de contacts depuis de longues semaines. Difficile de croire même que les tensions politiques de la campagne aient réellement laissé des traces alors que les derniers échanges écrits que j'ai avec M'jid El Guerrab début juin sont pour lui souhaiter une bonne fin de campagne et pour lui signifier que « la politique c'est pas la guerre ».

Et pourtant, deux violents coups de casque témoignent que la violence en politique peut exister, même si je considère cette agression du domaine du fait divers plus que du fait politique.

Quatre années se sont écoulées depuis l'agression. Au moment où j'écris ces lignes, la Justice, telle la tortue de la Fable, a parcouru son chemin sans se presser mais avec constance. L'instruction est close. M'jid El Guerrab est poursuivi pour violence volontaire avec arme par destination. Le procès en correctionnelle est prévu le 14 octobre 2021.

La logique de l'affrontement est certes consubstantielle à la politique. Michel Foucault, renversant la citation célèbre de Clausewitz, l'affirme : « la politique est la poursuite de la guerre par d'autres moyens ». Le débat d'idées et l'échange d'arguments rationnels ne prémunissent pas des manœuvres et autres coups bas destinés à humilier l'adversaire et à précipiter sa perte.

Les affrontements fratricides sont nombreux en politique. À la base comme au sommet. Mais les coups ne sont qu'électoraux, politiques, symboliques. M'jid El Guerrab est diplômé comme moi de Sciences-Po Aix. Il s'inscrit dans une culture méditerranéenne que j'ai également en partage. Je l'ai symboliquement invité chez moi à l'époque où nous travaillions tous deux pour la ministre de la Francophonie Yamina Benguigui. M'jid est un bon copain, un bon camarade. Les coups les plus douloureux sont bien sûr ceux portés par les « frères » (et sœurs) de la veille. La « bonne camaraderie » ne protège pas de la vacherie. L'homme est un loup pour l'homme politique.

Le « désir mimétique » de posséder le pouvoir que l'autre détient engendre ces « rivalités mimétiques » qu'évoque René Girard. Le grand anthropologue français disparu à l'été 2017 parle du « caractère redoutable, dangereux et inquiétant » de l'imitation et des rivalités violentes qu'elle engendre. Seuls de solides interdits sont capables de

réguler ces courants violents qui irriguent nos sociétés humaines dont la société politique n'est qu'un sous-ensemble. Ce 30 août 2017 un interdit a cédé. Caïn a terrassé Abel. L'inversion des valeurs a transformé un casque, destiné à protéger de l'accident, en une arme redoutable destinée à fracasser le cerveau de l'ami devenu adversaire. Étais-je été la première victime d'un macronisme violent et dévoyé ? J'ai été soutenu par de nombreux militants En Marche. Mon comité de soutien compte des personnes de tous horizons, de nationalités variées, de convictions politiques diverses. Je ne ferai aucune généralisation. Me bornant à penser que la transgression menée par Emmanuel Macron envers François Hollande, lui qui aura tué son père en politique sans vergogne, aura trouvé, symboliquement, une résonance tragique ce 30 août 2017 dans la rue Broca, la rue des ogres et des sorcières chère à Pierre Gripari.

Est-on rentré depuis dans l'ère de la la politique casquée ? Où face au pouvoir pulsionnel chacun doit savoir se protéger ou s'armer d'un casque ? Vit-on une époque où chacun doit frapper fort pour sa survie politique ? Une époque où la raison raisonnable bat de l'aile ? Je ne suis pas psychanalyste ni docteur en Science politique. Mais on peut voir peut-être dans le geste du député El Guerrab le désir momentané d'une puissance sans borne ? Inutile de convoquer Freud pour se demander si « le surmoi » des politiques n'est pas aussi entamé

par le populisme et la défiance du peuple et incapable de canaliser durablement le besoin pulsionnel de « tuer l'autre » qui est en germe dans l'affrontement politique.

Si la photo de mon crâne couturé a ému l'opinion (partagée sur Twitter, cette photo a compté environ 180 000 vues), c'est parce que la violence physique brutale dont elle témoigne reste parfaitement exceptionnelle au sein de « la classe politique ». La famille politique française ce n'est ni les Atrides ni les Atréides. Au final cette violence physique sera sanctionnée par la Justice, sans aucun doute. Mais la Justice reste faible par rapport à la violence des réseaux sociaux, à la diffamation ordinaire, à la boue numérique qui se déverse parfois sans frein. L'affaire Mila et les premiers jugements contre ceux qui ont appelé à la violence en ligne le prouvent : chaque internaute peut se transformer en monstre car les écrans décomplexent, les réseaux sociaux désinhibent.

Alors bien sûr même dans une démocratie numérique avancée il y a les beaux gestes qu'il faut, comme sur un terrain de foot, saluer comme il se doit. Ces élus et militants capables de dépasser les attaches partisans pour se mettre aux services de projets d'intérêt général. « L'esprit républicain » existe même quand la politique est casquée. C'est l'ombre protectrice de la République qui est seule capable de prémunir les élus des sectarismes partisans, des rayons brûlants de l'ambition sans borne et des accès de violence tragiques ■

MONTÉE DES FRUSTRATIONS ET DÉPLOIEMENT DE LA VIOLENCE POLITIQUE EN LIGNE

La forte agressivité verbale dans l'expression des opinions politiques sur les réseaux sociaux numériques ne peut s'expliquer simplement par ce qui serait un déterminisme technologique de l'internet. Si ces dispositifs numériques peuvent favoriser l'agressivité, il faut la relier à une colère répandue dans nos sociétés contemporaines déstabilisées par la mondialisation et en mal d'instances de canalisation de la colère.

Arnaud MERCIER

Professeur en communication,
IFP/Carism, université Paris 2-Assas

L'être humain n'est pas violent en soi et en toutes circonstances. La violence est un acte (verbal ou physique) qui exprime l'intention de blesser une cible, avec diverses finalités possibles : intimider voire réduire au silence complet quelqu'un dont on juge les paroles ou les comportements déviant et inadmissibles. L'agression est le plus souvent hostile et « elle est généralement associée à des émotions

hostiles comme la colère et à des sentiments d'animosité »¹. Or l'expression de la colère est très présente sur les réseaux sociaux numériques qui servent de déversoir à bien des frustrations. Des propos très agressifs et des actes violents peuvent se dérouler et s'organiser en ligne, comme on le voit dans les phé-

1 - Laurent Bègue, *L'agression humaine*, Paris, Dunod, 2015, p.15.

nomènes de chasse en meute par harcèlement numérique. Les cas d'harcèlements scolaires *via* ces réseaux sont désormais bien documentés. Des groupes politiques extrémistes peuvent aussi se livrer à de véritables chasses à l'homme pour faire taire des adversaires, pour nuire à leur réputation, au nom d'un désaccord idéologique radical, comme nous avons pu nous-mêmes en témoigner².

L'insulte est un genre très prisé chez certains internautes³, qui se déchaînent contre des personnalités politiques et publiques, au premier rang desquels figurent bien souvent les journalistes⁴, médiateurs de l'information politique souvent voués aux gémonies par des militants, par exemple d'extrême-droite, qui les accablent des termes « merdias », « journalopes » ou « presstituée » afin de

2 - Arnaud Mercier, « Stratégie de harcèlement et d'intimidation de militants d'extrême-droite sur Twitter (retour d'expérience personnelle) », in B. Fleury, J. Walter (dir.), *Violences et radicalités militantes dans l'espace public*, Paris, Riveneuve, 2020, p. 335-358.

3 - Diane Vincent et Geneviève Bernard Barbeau, « Insulte, disqualification, persuasion et tropes communicationnels : à qui l'insulte profite-t-elle ? », *Argumentation et Analyse du Discours* [En ligne], 8, 2012.

4 - Reporters sans frontières, rapport : « Harcèlement en ligne des journalistes : quand les trolls lancent l'assaut », juillet 2018. https://gallery.mailchimp.com/5cb8824c726d51483ba41891e/files/1c48e115-d56f-4418-8e6c-0af9a3f071a2/RSF_Rapport_Cyberharce_lement_FR.pdf

ternir leur identité professionnelle, de salir leur honneur⁵.

Ces constats établis, il convient de ne pas tomber dans le déterminisme technologique en faisant de ces réseaux en ligne les déclencheurs de toutes les violences politiques. En réalité, ces réseaux permettent une démocratisation de l'accès à la parole publique, pour le meilleur comme pour le pire. Ils aident à libérer la parole (#MeeTo, #BalanceTonPorc, par exemple) comme ils favorisent l'expression d'une agressivité verbale sans freins. Ils aident des individus qui se connaissent peu ou pas à se regrouper, à prendre conscience de leur communauté de vue et de destin et donc à construire ensemble une cause (les Gilets jaunes), tout comme ils aident des groupes ou groupuscules constitués à mener des guérillas verbales contre leurs opposant à coup d'injures, de *fake news*, d'interpellations menaçantes.

Comprendre le poids que la violence politique en ligne a pris dans nos sociétés contemporaines passe donc par la recherche du point d'équilibre explicatif entre ce que l'internet favorise, dans la façon d'exprimer son agressivité, et ce qui relève de la montée des frustrations socio-économiques dont l'internet n'est que le baromètre.

5 - Arnaud Mercier, Laura Amigo, « Tweets injurieux et haineux contre les journalistes et les "merdias" », *Mots*, 125, 2021, p. 73-90.

LA MONTÉE DES FRUSTRATIONS ET LA DISPARITION DES « BANQUES DE COLÈRE » RÉGULATRICES

La mondialisation (avec la numérisation et le dérèglement climatique) fait partie des facteurs d'évolution décisifs de nos sociétés depuis quelques décennies. Cette mondialisation a bouleversé bien des équilibres : identitaires, culturels, économiques, sociaux, et donc forcément politiques. La mondialisation a fabriqué des laissés-pour-compte : celles et ceux qui en sont les victimes (perte d'emplois par délocalisations des productions industrielles ou concurrence accrue sur les marchés grâce à de faibles salaires...) ; celles et ceux qui perdent leurs repères dans une société de plus en plus pluri-culturelle, de plus en plus ouverte sur le monde alors qu'ils ne possèdent pas les ressources pour s'adapter à ces évolutions. Ce sont tous ceux que les économistes Philippe Frocrain et Pierre-Noël Giraud⁶ appellent les « emplois exposés ». Ceux qui craignent pour leur avenir, qui ont peur de déchoir et ressentent

leur situation comme de plus en plus difficile à vivre, comme précarisée : les classes moyennes prises dans « la spirale du déclasserment » si bien décrite par le sociologue Louis Chauvel⁷. La politiste Myriam Benraad parle de « rage mondiale », de « colère dans et contre la mondialisation » pour tirer des traits d'union entre des manifestations de masse aux quatre coins de la Terre, créant une véritable « géopolitique de la colère »⁸.

Cette colère peut déboucher sur des violences. Beaucoup d'expressions agressives d'internautes sur Twitter, Facebook et autres s'apparentent à des cris de colère, exprimant publiquement l'expression de frustrations, visant ou non des cibles explicites, désignant des responsables de la situation selon des preuves plus ou moins avérées ou très fantasmées. Cela peut aller jusqu'à la désignation de boucs émissaires, victimes expiatoires des frustrations accumulées. L'historien canadien spécialiste du discours Marc Angenot met en exergue le poids de la « rhétorique du ressentiment » comme clé de compréhension de ces nombreux discours protestataires. C'est une rhétorique – souvent entonnée haut les cœurs par les politiciens populistes – qui offre

6 - Philippe Frocrain, Pierre-Noël Giraud, *Les emplois exposés et abrités en France, Les synthèses de la fabrique*, n°9, 2016. <http://www.cerna.mines-paristech.fr/Donnees/data12/1285-2016-09-Frocrain-Giraud-Les-emplois-exposeI-s-et-abriteI-s-en-France-1-.pdf>

7 - Louis Chauvel, *La Spirale du déclasserment. Essai sur la société des illusions*, Paris, Éd. Le Seuil, 2016.

8 - Myriam Benraad, *Géopolitique de la colère. De la globalisation heureuse au grand courroux*, Paris, Le cavalier bleu, 2020.

une explication de la situation présente « comme injustice totale à l'égard d'un groupe » qui veut « persuader de l'inversion des valeurs et expliquer la condition inférieure des siens en renvoyant *ad alteram partem* tous les échecs essayés », et qui donc valorise « la position victimale et le mode d'être du dominé »⁹.

Ces colères peuvent s'exprimer d'autant plus violemment que les citoyens ne trouvent plus d'entrepreneurs de colère pour les canaliser, comme le sont historiquement les partis ou les syndicats. Ce que le politiste Georges Lavau avait par exemple qualifié de « fonction tribunitienne » du Parti communiste français¹⁰.

C'est une pure colère qui s'exprime souvent sur les réseaux socionumériques, au sens que le philosophe allemand Peter Sloterdijk donne à ce terme avec son concept de « *thymos* ». L'avère du *thymos* regroupe les notions de fierté, d'orgueil, de sentiment de dignité et d'honneur. Selon lui, il existe une « autostimulation des acteurs par l'élévation de ressources thymotiques comme la fierté, l'ambition, la volonté de se faire valoir, la propension à s'indigner et le sens

du droit »¹¹. Le philosophe évoque alors des situations « d'accumulation primitive de la colère », car « les souffrances dues à l'injustice s'accumulent de manière unilatérale sans que leurs victimes disposent d'un *modus operandi* effectif pour rétablir l'équilibre »¹².

Face à cette accumulation primitive, Sloterdijk théorise l'existence de forces politiques historiques (communistes notamment) comme « des banques de colère » qui construisent des « projets de la colère » pour leur donner « une plus grande extension dans le temps et faire prospérer une planification programmatique » impliquant que les « différentes impulsions vengeresses se classent dans une perspective supérieure »¹³. Les banques de la colère agissent donc comme « une régie centrale » capable de mettre sous contrôle les « explosifs moraux » et les « projets vengeurs », en exigeant une « subordination »¹⁴. Mais aujourd'hui « on ne voit pas de mouvements ni de partis auxquels pourraient de nouveau revenir les fonctions d'une banque mondiale chargée de l'exploitation utopique et prophétique des impulsions thymotiques »¹⁵.

9 - Marc Angenot, « Nouvelles figures de la rhétorique : la logique du ressentiment », *Questions de communication*, 2007, (12), p. 67.

10 - Georges Lavau, « Partis et systèmes politiques : interactions et fonctions », *Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique*, 2 (1), 1969, p. 18-44.

11 - Peter Sloterdijk, *Colère et temps*, Paris, Librairie Arthème Fayard/Pluriel, 2011, p. 35.

12 - *Idem*, p. 115-116.

13 - *Idem*, p. 90.

14 - *Idem*, p. 91.

15 - *Idem*, p. 282.

LE WEB FAVORISE L'ENSAUVAGEMENT DE LA PAROLE

Plusieurs éléments du dispositif technologique offerts par les réseaux sociaux numériques comme Twitter, Facebook, Reddit ou autres, expliquent que certains individus se libèrent des règles ordinaires de la courtoisie et de la civilité, au profit d'une agressivité violente, d'autant plus que leurs frustrations s'accumulent.

La possibilité offerte de s'inventer des identités en ligne par un pseudonyme et donc de se protéger par un anonymat est un facteur explicatif important. Le psychologue John Suler décrit un « effet de désinhibition en ligne »¹⁶ grâce à « l'anonymat dissociatif » qui fait que « le moi en ligne devient un moi compartimenté », la séparation de son action en ligne de sa vie réelle développant un sentiment d'impunité.

L'agressivité est aussi favorisée par le phénomène d'affinités communautaires que ces plateformes promeuvent. Un sentiment de toute puissance peut émerger chez certains internautes confortés par le groupe d'échange auquel ils s'identifient et dans lequel chacun se radicalise joyeusement. Les affinités communautaires qui se

créent ainsi permettent à des individus de chasser en meute.

L'absence d'interaction visuelle directe aussi libère l'internaute de freins éthiques à l'agressivité verbale envers autrui. En effet, cette médiation technologique efface le visage d'autrui de notre champ de vision. On ne voit pas ce que la cible de nos attaques en ligne ressent. Or, le visage de l'autre est un frein éthique car pour le philosophe Emmanuel Levinas « le visage est signification » puisqu'il est un regard qui nous voit en retour. « La relation au visage est d'emblée éthique. Le visage est ce qu'on ne peut tuer, ou du moins ce dont le sens consiste à dire : "tu ne tueras point" »¹⁷. Et il poursuit son raisonnement : « dès lors qu'autrui me regarde, j'en suis responsable sans même avoir à prendre de responsabilités, sa responsabilité m'incombe ».

Dès lors qu'émergent des forces populistes qui ne sont pas là pour canaliser le *thymos*, mais pour l'entretenir, pour prospérer sur l'exploitation des ressentiments économiques, sociaux et culturels, en jetant de l'huile sur le feu, l'expression individuelle en ligne de la violence se trouve confortée et peut se muer en une expression politique agressive, dénonçant les dirigeants en place, « le système », voire « l'État profond » ou toute autre entité redevable d'une vision complotiste du monde ■

16 - John Suler, « The online disinhibition effect », *CyberPsychology & Behavior*, 7, 2004, p. 321-326.

17 - Emmanuel Levinas, *Éthique et infini*, Paris, Fayard, 1982, p.81.

DE LA VIOLENCE DES MOTS À LA VIOLENCE PHYSIQUE

Au cours des manifestations anti-passe la violence envers les médias est devenue monnaie courante, comme elle l'a été pendant la crise des Gilets jaunes. Le rôle des réseaux sociaux n'est pas seulement de faciliter les rendez-vous. Ils créent une communauté d'esprit qui a besoin de boucs émissaires pour exister et qui s'exprime d'abord par les mots.

François JOST

Professeur émérite à la Sorbonne nouvelle en sciences de l'information et de la communication, sémiologue
Directeur de la revue *Télévision* (CNRS éditions)

Les critiques envers les médias ne sont pas nouvelles. Depuis des décennies, on leur reproche d'être les porte-paroles des gouvernements ou des intérêts des capitalistes qui les possèdent. Parfois, à juste titre. Rappelons-nous l'époque où l'ORTF était censé, pour le président Pompidou, être la « voix de la France » ou celle où 40 % de la presse quotidienne était aux mains d'un seul homme, Robert Hersant, député de la majorité en place, à laquelle, il faisait ouvertement allégeance.

On n'en est plus là. Néanmoins, les craintes sont légitimes, notamment quand

on voit comment une chaîne de télévision comme Cnews change de ligne éditoriale sous l'impulsion de son propriétaire. Qu'elles s'expriment par des pancartes, dans les manifestations, assimilant les médias à la propagande d'État n'en est qu'une conséquence visible relevant après tout de la liberté de penser. À puiser dans les archives, on retrouve des affiches du même genre pendant les événements de mai 1968 : *Presse : ne pas avaler* ou *On vous intoxique*. À la violence des mots a succédé la violence physique. Pendant la crise des Gilets jaunes, le siège de la radio France Bleu Isère est incendié, de même que des kiosques à journaux. Des journa-

listes sont pris à parti et doivent cacher le nom de leur chaîne sur leur micro. Lors des mouvements contre le passe sanitaire, une équipe de France 2 est pourchassée et molestée, deux vidéastes de l'AFP sont injuriés et reçoivent des crachats. Certains reporters racontent qu'ils n'ont jamais éprouvé une telle peur sur des théâtres de guerre. Plusieurs médias sont obligés d'adjoindre à leurs journalistes des gardes du corps pour les protéger. Aujourd'hui, c'est au tour des centres de vaccination contre la Covid ou de tests, incendiés ou recouverts d'inscriptions infâmes.

LES RÉSEAUX SOCIAUX COMME COMMUNAUTÉ D'ESPRIT

Que peut faire un philosophe devant une telle situation, si ce n'est essayer de comprendre ce que les manifestants mettent sous le terme de propagande et ce qu'ils entendent par information. C'est pour remplir ce programme que j'ai écrit *Médias : sortir de la haine ?* (CNRS Éditions) avec un point d'interrogation, pour souligner que la réponse dépend de chacun de nous.

Moi qui depuis des années critique les médias, j'ai éprouvé la nécessité de défendre ceux que d'aucuns ont désigné comme les « nouveaux ennemis du peuple ».

Une question revient, lancinante : est-ce que les réseaux sociaux et, plus généralement, ce qu'on nomme le « numérique » sont responsables de cette montée de la violence ?

À cette question, on peut répondre d'emblée qu'ils ne la suscitent pas directement, mais qu'ils en créent les conditions en faisant circuler les rendez-vous pour les manifestations dans toute la France, à la vitesse grand v. Rappelons-nous comment le « gilet jaune » Éric Drouet a créé en octobre 2018 un événement Facebook « Tous ensemble le 17 novembre 2018 pour le blocage national face à la hausse du carburant ! » et comment, dans la foulée, ont été lancés de nombreux groupes Facebook de Gilets jaunes.

Si le rôle d'Internet dans les rassemblements physiques n'est plus à démontrer, il n'explique pas à lui seul comment se construit ce que j'appellerai une *communauté d'esprit*, qui sera au fondement des actions violentes.

Fondamental à cet égard a été le changement d'algorithme de Facebook, qui a favorisé les proches dans les groupes et les commentaires les plus populaires, négatifs ou positifs. Les « fake news » ont pu se répandre d'autant plus facilement qu'elles circulaient entre gens qui étaient d'accord. Ainsi, des messages ont fait croire que la police comptait se retourner contre le gouvernement et rejoindre les défilés du

17 novembre. On désigne Macron à la vindicte en diffusant une lettre prétendument signée de sa main, ordonnant à la police d'ouvrir le feu contre les manifestants.

Le mouvement anti-passe pointe à son tour cette responsabilité du chef de l'État dans la crise sanitaire. On peut se contenter d'y voir une raison politique quand il faut donner à cette imputation une signification bien plus profonde, de portée symbolique. Le président prend ici la place du bouc émissaire, dont le philosophe René Girard a bien montré le fonctionnement : « Pour que les persécuteurs soient tous animés de la même foi en la puissance maléfique de leur victime, il faut que celle-ci polarise effectivement tous les soupçons, tensions et représailles qui empoisonnaient ces rapports. Il faut que la communauté soit effectivement vidée de ces poisons. Il faut qu'elle se sente libérée, réconciliée avec elle-même¹ ». Les appels à la démission, les incitations au meurtre du président, de même que la désignation des médias comme ennemis permettent à des manifestants, dont on a remarqué à la fois les provenances et les mobiles divers, de s'éprouver comme une communauté. La violence des paroles soude des individus isolés, comme l'atteste ce témoignage recueilli par *Le Monde* : « Merci de m'avoir

intégré au groupe, je me sens un peu moins seul avec mes idées² ».

À la racine de la révolte des Gilets jaunes, il y avait un sentiment de mépris ressenti par tous ces invisibles qui font fonctionner la société sans qu'on les remarque. En ce sens, cette crise était celle du ressentiment d'une partie de la France oubliée par les médias. L'un des aspects positifs de la crise sanitaire a été de leur donner une visibilité : aides-soignants, éboueurs, boulangers et bien d'autres professions ont reçu soudain un éclairage inhabituel.

LA LOGIQUE DU CARNAVAL

La remise en cause de la politique sanitaire constitue en quelque sorte un deuxième mouvement. Après ce ressentiment, la bataille contre la politique sanitaire témoigne d'un renversement des valeurs. Il ne s'agit plus seulement de s'en prendre à l'élite, il s'agit de contester sa légitimité. Comme je l'ai écrit ailleurs³, on retrouve dans ce mouvement un retournement carnavalesque, tel que l'a défini le théoricien de la littérature Mikhaïl Bakhtine : « On commence par renverser l'ordre hiéar-

2 - Luc Bronner, « Qui sont les opposants au passe sanitaire ? », *Le Monde*, 6 août 2021.

3 - <https://aoc.media/analyse/2020/09/21/le-retournement-carnavalesque-de-la-haine-des-medias-a-lheure-du-coronavirus/>

1 - *Le Bouc émissaire*, L.G.F., Le livre de poche, 1982, p. 65.

chique et toutes les formes de peur qu'il entraîne : vénération, piété, étiquette, c'est-à-dire tout ce qui est dicté par l'inégalité des hommes ».

Le temps n'est plus au *Nous existons aussi*, il est au *Nous savons mieux que vous*. La page Facebook *Stop carnaval masqué. Stop dictature*, qui a existé plusieurs mois avant que les antivax occupent le devant de la scène, traite les scientifiques de « croyants » et ceux qui les écoutent de « moutons ». Les gestes barrières, mesures de sécurité, notamment, le masque devenaient leur contraire : « Le masque est un sinistre attentat que perpète contre vous l'État. » Un appel à manifester commençait par ces mots : « Nous croyons qu'il n'y a plus de terrorisme dans nos pays parce que ce sont les médias et les gouvernements qui répandent la terreur d'un faux virus pandémique avec des mesures liberticides sans fondements réels et sérieux. Le terrorisme est l'emploi de la terreur à des fins idéologiques, politiques ou religieuses, nous y sommes ». Ce renversement des valeurs, qui rend responsable l'État de la violence, est clairement annoncé dans le site qui recense et annonce les manifestations anti-passe, *Coordination révolution covid* :

« Ce site a été créé le 1^{er} octobre 2020 de l'an 01 de la révolutioncov en réaction à la censure de plus en plus violente et hypocrite concernant ceux qui OSENT avoir un avis différent sur la médecine "du tout chimique" et la manière "indéfendable" et

"irresponsable" dont les gouvernements traitent la crise du COVID. En effet, les mesures COVID créeront beaucoup de morts et de souffrance que le virus en lui-même. [...] Cette crise COVID est la plus grande opportunité qui n'a jamais existé dans l'histoire de l'Humanité pour enfin libérer les peuples de la tyrannie des mondes de la finance. Ceci est au-dessus du combat "gauche-droite" car ils ont volé aux États le droit de créer la monnaie, corrompu les sciences, la médecine, la politique, les médias, l'éducation, l'alimentation, l'agriculture⁴ ».

Ce site, sous-titré « sans violence physique mais avec force psychique » illustre une volonté de remplacer les valeurs de la société actuelle par d'autres, qu'elles relèvent de savoirs, de l'éducation ou des médias. Cela peut-il s'accomplir sans violence ? La volonté affichée de faire une révolution et le traitement réservé à ceux qui représentent la liberté d'informer incitent à en douter.

LE MONDE COMME SELFIE

Pourquoi les médias, qui ont fait une place très large aux arguments des anti-masques puis des antivax, en multipliant les micro-trottoirs donnant la parole à des gens

4 - [https : www.coordinationrevolutioncov.com](https://www.coordinationrevolutioncov.com)

représentatifs d'une minorité dans le pays, sont-ils mis en accusation ?

La première raison tient à la confusion entre le mensonge et l'erreur. Le soir de l'attentat du marché de Noël de Strasbourg, en 2018, le maire de la ville annonce trois morts. Les journalistes en annoncent deux. Le lendemain, ils parlent de trois. Il n'en faut pas plus pour qu'on accuse les médias : « Les médias, vous nous prenez pour des cons ! #complots » L'hypothèse d'une erreur n'est même pas envisagée. Si les chiffres bougent, c'est qu'une « puissance maléfique » nous ment pour une raison cachée. Dans le cas de la crise de la Covid, le prétexte donné par le gouvernement et repris par les médias que le masque ne servait à rien, alors qu'il s'agissait seulement de *masquer* que la France en manquait, a conforté la perte de confiance dans les énonciateurs politiques et médiatiques. Ce qui est grave, en l'occurrence, c'est que le mensonge ne fait pas l'objet d'un jugement au cas par cas, il s'étend comme une tâche d'huile sur toutes les affirmations des énonciateurs, même quand il disent la vérité, provoquant une *présomption* de manipulation qui verse dans le complotisme.

La deuxième raison de cette défiance est liée au développement des techniques numériques. Pendant longtemps notre

regard sur le monde passait par des points de vue surplombants qui nous étaient proposés par les journalistes. Depuis l'extension des smartphones, l'image que nous avons de la réalité est d'abord celle que nous voyons d'où nous sommes et celle que nous recevons de nos contacts. Ce partage de la subjectivité est devenu si ordinaire qu'il finit par se confondre avec l'objectivité. Les Gilets jaunes ont souvent reproché aux médias de ne pas montrer la réalité telle qu'ils la voyaient comme si le point de vue inverse n'avait pas le droit d'exister. Ce subjectivisme lié à la viralité remplace l'information médiatique, conçue comme venant d'en haut et donne une importance démesurée au bouche-à-oreille.

Dans le monde numérique, la réalité se réduit de plus en plus à notre regard. Dans le meilleur des cas, c'est un regard sur le monde, dans le pire, c'est un regard comme centre du monde. C'est la logique du selfie : ne retenir que nous et ce qui est derrière nous, ce qui nous sert de décor et le partager avec des gens avec qui nous sommes d'accord. Comme si, finalement, tout partait de notre corps. Faut-il s'étonner, dans ces conditions, que le vaccin soit considéré par les manifestations anti-passe comme une agression envers une forteresse ? ■

VIOLENCE EN FRANCE : CHANGEONS DE REGARD ET DE POLITIQUES

La violence est aujourd'hui sur le devant de la scène. Elle est le fonds de commerce de certains médias, et d'une grande partie de la classe politique française. Mais notre société est-elle si violente ? L'est-elle plus qu'autrefois ? Faut-il engager des politiques plus répressives pour traiter le mal ?

Yannick JADOT
Député européen

UN MANQUE DE MOYENS ADÉQUATS

Violence des réseaux sociaux, délinquance ordinaire, violences policières, rixes entre bandes ou actes terroristes : on constate, bien souvent, que les débats sur la violence sont l'occasion d'une grande confusion. Cette absence de rigueur dans l'analyse alimente les peurs et les réponses démagogiques. Sans clarification, sans distinction des problèmes, pas de politique publique pertinente ni efficace.

Repartons des chiffres relatifs aux violences sur les personnes. Sur une longue durée, le nombre d'homicides et de violences volontaires est stable depuis 15 ans.

La hausse apparue dans les statistiques de violences volontaires depuis 2012 est, d'après le ministère de l'Intérieur, essentiellement due à une plus grande disponibilité des victimes à porter plainte.

Ce constat d'une société qui reste sûre laisse entière la souffrance qu'endurent les victimes et appelle une sanction des auteurs de violences. Mais ce qui manque à notre justice, ce n'est pas une main plus ferme, une plus grande rigueur pour punir. Depuis 40 ans, la durée des peines prononcées augmente constamment, tout comme la population carcérale. Le vrai sujet est que notre justice manque cruellement de moyens pour traiter la question de la délinquance comme elle manque de moyens pour accompagner les victimes.

Nous devons y remédier par un plan de rattrapage budgétaire qui permettra à notre justice de se situer au niveau des autres nations européennes.

Notre actualité récente est bien sûr marquée par un autre type de violence : celle du terrorisme islamiste, qui relève d'une toute autre problématique. Ici la réponse relève avant tout du renseignement, qui demande, une fois encore, des moyens humains renforcés. Mais le terrorisme relève – plus profondément – de questions géopolitiques. En ce sens, nous ne pouvons que déplorer la faiblesse diplomatique et militaire de l'Europe, incapable de jouer un rôle déterminant sans son allié américain sur les bases arrières qui alimentent le terrorisme – l'Irak et la Syrie de Daech hier, l'Afghanistan des talibans qui reviennent sur le devant de la scène aujourd'hui.

Cette question du terrorisme concerne aussi notre territoire français. Comment retenir nos jeunes qui s'engagent dans le jihad ? Le démantèlement des réseaux – associations ou réseaux sociaux – qui œuvrent à l'endoctrinement est une réponse évidente. Le désenclavement économique de nos quartiers en est une autre. Depuis les années 1980, avec la création du RMI, de la CMU et de la prime pour l'emploi, l'État social a contribué à la baisse de la violence dans notre société française. Aujourd'hui, des moyens considérables doivent être déployés pour la jeunesse de nos quartiers populaires, abandonnés

à leur sort ou réprimés depuis le début des années 2000. Nous devons combattre sans faillir les ennemis de la République et restaurer la belle promesse de notre nation : liberté, égalité, fraternité. Pour cela, une implication très forte de la puissance publique est nécessaire. Sans elle, un territoire de conquête est offert au communautarisme et à ses pires dérives.

Une autre question majeure, longtemps négligée, est celle de la violence faite aux femmes. Chaque année, 220 000 femmes sont victimes de violences de la part de leur conjoint ou ex-conjoint, et 40 000 enfants sont co-victimes. C'est considérable ! Ces faits restent dans leur immense majorité impunis du fait d'un manque de moyens adéquats. Grenelle des violences conjugales, rapport d'inspection sur les féminicides de Mérignac et d'Ayange, les déclarations d'intention se multiplient sans que les moyens soient donnés d'éradiquer cette violence.

Les solutions sont pourtant connues et ont fait leur preuves, notamment en Espagne : il faut instaurer une police et une justice spécialisées, avec formation initiale qualifiante (huit mois en Espagne, trois heures aujourd'hui en France) et mise en réseau de la justice, de la police, des travailleurs sociaux et des professionnels de santé. Il est également urgent de protéger les victimes dès le dépôt d'une plainte, de manière systématique. Il faut enfin revoir les dispositions du Code civil pour que la pro-

tection des victimes soit soumise à la seule condition d'établir la vraisemblance des violences (et non plus à celle d'un « danger actuel », très difficile à prouver). En amont, nous avons enfin besoin d'une politique publique volontariste d'éducation à l'égalité, à la mixité et à la non-violence, auprès des plus jeunes comme des professionnels. La loi le prévoit depuis 2010, mais elle est restée lettre morte, faute de volonté politique et faute de moyens.

Toute réflexion sur la question de la violence contemporaine doit également porter une attention particulière aux réseaux sociaux. Le formidable gain pour la liberté d'expression qu'ils procurent ne s'accompagne pas toujours de la responsabilité que doit revêtir l'expression publique. Les algorithmes qui régissent ces réseaux placent les individus dans un processus d'enfermement délétère qui amène les extrémistes à se conforter entre eux. C'est ce qu'a montré l'assassinat de l'enseignant Samuel Paty.

Pour lutter contre ces dérives, il ne saurait être question d'instaurer une censure d'État. Mais les gestionnaires des réseaux, qui en tirent des profits faramineux, ne peuvent échapper à leur responsabilité. Des journaux tirant à quelques dizaines de milliers d'exemplaires devraient veiller à ce que leurs colonnes ne comportent pas d'appels à la violence, et des entreprises qui mettent des écrits et des images à la disposition de millions de

personnes seraient exemptées de toute contrainte ? Qui retire des profits d'une publication doit en assumer la responsabilité pénale.

DES VIOLENCES INÉDITES DANS LES RELATIONS ENTRE L'ÉTAT ET LES GROUPES SOCIAUX

Un autre aspect – très différent – de cette thématique, est celui de la violence dans les rapports entre les Français et leurs représentants politiques. La gifle récemment reçue par le Président de la République, si elle doit bien sûr être condamnée, éclaire surtout le contexte particulier que nous connaissons depuis 2017. Depuis l'élection d'Emmanuel Macron, notre pays est plongé dans une atmosphère inédite de violence marquant les relations entre l'État et les groupes sociaux.

Rappelons les dégradations commises en 2018 lors des manifestations des Gilets jaunes et les violences sans précédent commises par les forces de l'ordre (une quarantaine de blessures oculaires par armes non-létales en 2018 et 2019, contre un à deux cas les années précédentes). Le bilan de ce gouvernement en matière de paix civile est calamiteux : il suffit de le comparer à celui des manifestations de mai 1968 ou encore de l'état d'urgence de 2005.

Le pouvoir actuel a une importante responsabilité car il a poursuivi la mise à l'écart des corps intermédiaires qui facilitent la régulation sociale. Il a également insufflé des éléments de violence inédits : par la brutalité du langage, qui traduit un mépris sans précédent pour les classes populaires (M. Macron opposant « les Français qui ont réussi » et ceux « qui ne sont rien ») et par une politique dévoyée de maintien de l'ordre, aggravée par des lois renforçant toujours plus les pouvoirs de police contre les manifestants. Cette politique brutale a installé un divorce durable entre les Français et leur police, qu'il faudra impérativement restaurer dans les années à venir.

LA BRUTALITÉ DES CONDITIONS D'EXISTENCE

Il revient enfin d'éclairer la question de la violence d'un jour moins attendu. Une enquête nommée « Global Burden of Disease », nous informe sur les causes de décès des Français depuis 30 ans. On apprend que si la mortalité progresse depuis quelques années, c'est à cause de l'explosion de maladies chroniques (cancers, maladies cardiovasculaires, diabète et maladies neurologiques). Ces maladies sont largement liées à la dégradation de la qualité de notre environnement et à celle de nos modes de vie. Alors que les débats média-

tiques se focalisent sur les violences entre personnes, sur « l'insécurité » au sens large, l'étude nous montre que ces dernières ne sont à l'origine que de 0,09 % des décès. Par rapport aux violences interpersonnelles, le risque représenté par les températures extrêmes est 3,5 fois plus important, celui des suicides 20 fois plus important, celui des chutes 33 fois plus important, celui des attaques cardiaques 83 fois plus important.

Comme l'explique le chercheur Eloi Laurent, « la diversité bien réelle de la population française (à 20 % immigrée ou de descendance immigrée) n'a aucunement conduit au cours des 25 dernières années à une montée des violences interpersonnelles... La menace la plus grave qui pèse sur la vie des personnes en France n'est pas la violence des autres, c'est la brutalité des conditions d'existence, l'inégalité devant l'accès aux soins préventifs et curatifs et la négligence des pouvoirs publics face à l'épidémie de maladies chroniques et d'isolement social ».

RENOUVELER LE CONTRAT ENTRE L'ÉTAT ET LES CITOYENS

Bien éloignée des rodomontades répressives et inefficaces du pouvoir actuel et de la droite, l'écologie propose un nou-

veau regard sur la question de la violence et une nouvelle donne politique. Il s'agit de renouveler le contrat entre l'État et les citoyens en se fondant sur le respect et sur le droit. Il s'agit d'investir dans les services publics de la justice, de la police, de la santé et de l'éducation. Il s'agit de s'engager dans les quartiers et auprès des populations les plus fragiles. Il s'agit d'offrir à toutes et à tous des conditions

de vie dignes dans un environnement sain.

Notre société française est fracturée, tendue. Elle souffre de multiples maux, indubitablement. Le rôle du politique est de traiter les problèmes après les avoir énoncés avec clarté et rigueur. Il est aussi de rassembler et d'apaiser autour d'un sens et d'un projet commun ■

ENDIGUER LA VIOLENCE

Dans une France fracturée, Jean-Paul Garraud et Dominique-Henri Matagrín dénoncent l'explosion des violences et la politique pénale qui envoie, selon eux, un message d'impunité à ceux qui les commettent.

Jean-Paul GARRAUD

Député européen
Président de l'Association
professionnelle des Magistrats

Dominique-Henri MATAGRIN

Ancien Président de l'Association
professionnelle des Magistrats
Magistrat honoraire

UN CONSTAT DE FAILLITE

La violence n'est pas une fatalité. Il serait, certes, irréaliste de prétendre l'extirper complètement et définitivement de la vie des hommes, alors qu'omniprésente dans la nature et dans l'histoire, elle a de trop profondes racines, au tréfonds des individus et des groupes.

En revanche, c'est une responsabilité majeure de la puissance publique que de mettre tout en œuvre pour en réduire autant que possible les manifestations : c'est même, pour l'État, détenteur de la violence légitime dans le cadre de la loi, l'une des toutes premières justifications de son existence.

C'est bien pourquoi, nous sommes, à l'époque contemporaine, obligés de dresser un constat de faillite à cet égard : alors que le mouvement général de nos

sociétés occidentales, avec l'amélioration des conditions de vie pour le plus grand nombre, des statuts économiques et culturels, des mécanismes sans précédent de la protection individuelle et collective contre les accidents de l'existence, de la formidable extension du champ de l'autonomie personnelle, et de l'affermissement de l'éthique et de la pratique démocratiques, eût dû conduire à un apaisement du climat moral et à une pacification des relations sociales, c'est, tout au contraire, à une explosion de la violence que l'on assiste :

- Violence politique, avec la « banalisation » du recours au terrorisme ; dont, formidable régression, celui qu'inspire aujourd'hui un sentiment religieux dévoyé ; ruineux pour le crédit des pouvoirs publics, dont chaque attentat signe l'impuissance et le manque de caractère et de sang froid de dirigeants dépassés par le rôle, et dont le piteux spectacle est le premier succès

des terroristes... (qui imagine le général de Gaulle se précipiter, toutes affaires cessantes, sur les lieux où eût frappé le FLN ou l'OAS pour faire part, avec force trémolos, de son émotion ?...).

- Violence criminelle, avec une montée en flèche des crimes et délits, pas seulement de la violence physique proprement dite, mais aussi, massivement, de la violence contre les biens, qui, bien souvent, n'est pas moins traumatisante pour les victimes (le cambriolage vécu comme un viol d'intimité, la perte irréparable d'une partie de soi investie dans les choses porteuses de sa mémoire etc.). Tant pour celui qui la subit que pour ceux, qui, dans la « société du spectacle », en sont abondamment informés, c'est aussi, au-delà du préjudice particulier, l'altération de la confiance générale dans les institutions (aggravée au vu des limites et échecs de leur intervention).
- Violence « civile », avec dans la vie quotidienne, des attitudes et comportements témoignant (parfois même inconsciemment, ce qui est peut-être le pire) du mépris des autres et des exigences élémentaires de la vie en collectivité, non moins ravageurs pour ceux qui les subissent, car, ces « incivilités » ne se contentent pas de leur « pourrir la vie » mais signent, tout autant que la délinquance authen-

tique, la crise des rouages, notamment éducatifs, de la socialisation des personnes.

UN DISCOURS DE DÉNI

Rien de plus révoltant et de plus irresponsable, face à cet état de fait, que le discours du déni, tant de la part de certains cénacles de sophistes et de militants, malheureusement non dépourvus d'influence médiatique et politique, que de gestionnaires des affaires publiques inconscients ou pervers, tels ceux qui psalmodient, avec l'actuel ministre de la Justice, qu'« il n'y a pas d'insécurité, mais seulement un sentiment d'insécurité... », comme si, au demeurant, ce devait être moins préoccupant !

Endiguer la violence, pour ceux qui prétendent à plus de lucidité et sont prêts à y engager toute leur énergie, supposera donc une action résolue pour restaurer dans notre pays le crédit et l'efficacité du message de la loi contre ce virus social, et donc, au premier chef, des appareils qui portent ce message, telles justice et police, dont le rôle, au-delà des finalités immédiates de leur action, est de susciter ou conforter, en chaque membre du corps social, les freins intérieurs capables de le retenir sur le chemin du passage à l'acte.

Car le bon sens et l'expérience rejoignent là les acquis les plus sûrs de la science cri-

minologique : quels que soient les facteurs, individuels ou sociaux qui peuvent favoriser, dans un groupe humain donné et à un moment déterminé, le niveau de la violence ambiante, et les circonstances singulières dans lesquelles une personne peut se trouver plongée, c'est, en dernière instance, dans sa conscience, là où, de manière claire ou instinctive, elle arbitre ses choix, que se joue ce passage à l'acte.

Et c'est pourquoi l'armature morale de l'individu est l'enjeu essentiel : ce qui peut le retenir d'agir, quelles que soient, le cas échéant, les « bonnes raisons » qu'il pourrait se donner pour le faire, c'est la force de l'imprégnation qu'il a pu recevoir de valeurs, règles, principes et dispositions propres à l'en dissuader, le poids prédominant d'un « surmoi » ; qu'il soit retenu par des inhibitions simplement éthiques qu'il aura bien intégrées (« ce n'est pas bien, il ne faut pas »), et/ou, qu'il ne s'agisse que de la « peur du gendarme », la crainte raisonnée de se faire prendre et de payer le prix de son forfait par la perte de biens auxquels il tient, à commencer par sa liberté, est, à cet égard, indifférent : l'essentiel est qu'il puisse s'empêcher de mal faire. La meilleure des préventions, c'est la répression au for intérieur.

De fait, la criminologie s'est beaucoup intéressée à la problématique du passage à l'acte, mais, en réalité, la question est moins de savoir pourquoi des gens deviennent criminels, que de savoir pour-

quoi d'autres, en fait la grande majorité, ne le deviennent pas.

Que tous ne soient pas, à cet égard, dans les mêmes conditions et que certains, par un processus de socialisation moins réussi, à travers la famille, l'éducation, le travail et tout ce qui peut conditionner ce processus, soient défavorisés par rapport à d'autres, est un fait – mais pas un titre à l'immunité !

Il appartient à la puissance publique d'œuvrer pour l'égalité des chances à cet égard, mais ce n'est pas à certains, en tant que victimes, de payer pour les limites et échecs éventuels de cette action.

Le grand sociologue français Durkheim a montré comment un phénomène aussi intimement personnel que le suicide était en relation avec le niveau psychologique et moral ambiant d'une société, et, fonction de son degré d'anomie, c'est-à-dire du poids du lien social dans l'esprit des membres du groupe.

Il en va de même pour le niveau de violence : il n'y a pas vraiment de hasard, et, il est aussi en rapport avec celui de la pression normative ambiante.

Or, nous sommes bien, en effet, dans une telle situation d'anomie : l'individualisme forcené, jusqu'au solipsisme, accompagné d'une érosion massive et qui va s'accélé- rant des normes et disciplines collectives,

avec comme « horizon indépassable de notre temps », le « moi d'abord » et la dévaluation de tout ce qui exprimait la prévalence du groupe, ont produit leurs inévitables fruits, avec cette perte de la reconnaissance et du respect de l'autre, que traduit le moindre geste incivil ou criminel.

C'est la légitimité même de la société à imposer ses normes qui est contestée, que ce soit de manière purement instinctive, ou, organisée, chez certains, en système de pensée (et, à cet égard, la relative facilité avec laquelle l'« ordre sanitaire » a pu, récemment, être accepté ne doit pas abuser : ce n'est que le fruit de la peur).

Or, cette intégration individuelle des normes n'est pas de génération spontanée : c'est la mission de l'autorité publique de la susciter, favoriser et conforter au maximum.

UN MESSAGE BROUILLÉ

La justice, avec les institutions qui gravitent autour d'elle, est, à cet égard, en première ligne : c'est à elle qu'il revient, quand toutes les digues ont cédé, de traduire en acte le message virtuel dont la loi est porteuse en puissance, de rendre effective, en particulier, la menace qu'elle comporte ; la sanction du coupable, au-delà de sa portée individuelle avec les conséquences qu'elle

pourra entraîner pour la personne, est un message envoyé à l'ensemble du corps social : celui de l'échec du criminel et, en contrepoint, celui de la primauté de l'ordre et des valeurs qui le fondent.

C'est là tout le drame d'une évolution contemporaine qui, sous l'effet d'une idéologie anti-pénale voire a-pénale, appuyée sur une recherche scientifique dévoyée, et, servie, à l'occasion, par la faiblesse de gouvernants indifférents ou suivistes, s'est appliquée à dévaloriser la sanction et organiser son affadissement, voire sa « dévitalisation » ; si bien que le message dont elle devrait être porteuse s'est complètement brouillé et a perdu sa lisibilité – quand il n'envoie pas, même, des signaux totalement contraires...

En témoigne, spécialement, l'énorme divorce qui existe aujourd'hui entre :

- La peine encourue et la peine prononcée : avec une échelle des sanctions sens dessus dessous, où la marge d'indétermination, pour un même fait, est considérable, ce qui en fait des peines « flottantes », « vaporeuses »... Et, en général, le quantum prononcé est très en deçà du « plafond » prévu, alors que, d'un autre côté, il n'existe pratiquement plus de vrai « plancher »... Le Code pénal ressemble ainsi trop souvent à un catalogue de « sabres de bois » avec lequel on fait de grands moulins... dans le vide !

- La peine prononcée et la peine effectivement exécutée, spécialement quant il s'agit de la peine d'emprisonnement, où l'idéologie anti-carcérale a inspiré tout un dispositif d'« aménagement » et d'« érosion » de la peine, comme si le législateur honteux de sa rigueur s'employait aussitôt à la tempérer par tous les moyens... Le comble de la caricature est atteint avec une peine dite abusivement de « perpétuité », qui n'accorde même pas le mot et la chose, avec une durée effective qui peut, dans les textes, s'inscrire dans un intervalle entre moins de 14 ans et au moins 30 ans...

Il faut ajouter que, si les faits qui appellent une sanction ne sont déjà qu'une petite minorité de ceux qui peuvent être commis (« chiffre noir » de ceux qui ne sont même pas rapportés à la police, souvent par sentiment d'inutilité de la démarche, et, pour ceux qui sont rapportés, limites du taux de leur élucidation...), plus de la moitié des infractions commises et dont l'auteur présumé est identifié (« affaires poursuivables ») ne font maintenant l'objet d'aucune poursuite pénale, soit qu'elles soient classées sans suite par le Parquet,

soit qu'elles fassent l'objet d'une mesure dite « alternative » !

Pour résumer : l'immense majorité des crimes et délits commis dans ce pays, qui sont, pour le plus grand nombre des infractions de violence contre les biens ou contre les personnes, ne sont jamais sanctionnés et leurs auteurs restent impunis.

Et quand, presque par exception, ils ne le sont pas, c'est dans des conditions d'incertitude et de relativité qui altèrent très sensiblement le crédit du message légal de leur prohibition.

Parallèlement, des pans entiers du territoire échappent aujourd'hui très largement à l'autorité publique légitime, véritables jungles urbaines soumises à la loi des gangs (en grande partie, par suite d'une immigration incontrôlée).

Les Français qui ne se résignent pas à cette débâcle sauront-ils saisir l'occasion des prochaines échéances électorales pour un salutaire sursaut ?

C'est un impératif démocratique qu'ils doivent saisir ■

UNE QUESTION DE VIE OU DE MORT

Les hommes tuent. En partant de ce constat, qui devrait être un exposé d'une banalité navrante, comment lutter contre les violences masculines ? L'État a déjà été condamné pour faute lourde du fait de l'action inadaptée des services de police, les médias décrivent les carences sans lesquelles des féminicides auraient pu être évités. Ces violences ont été analysées et dénoncées, les mesures à mettre en œuvre ont été pensées et chiffrées. Mais pas par la puissance publique. Cette inaction interroge profondément le sens des actions et de la légitimité politiques.

Raphaëlle RÉMY-LELEU

Conseillère de Paris
Europe Écologie Les Vert.e.s

LES HOMMES TUENT

LES FAITS

Les hommes tuent. Il s'agit là d'une réalité statistique : en France en 2018, 84 % des personnes mises en cause dans des homicides sont des hommes¹. Les hommes tuent, c'est un fait. Une donnée essentielle à la compréhension des enjeux liés à l'exercice de la violence et de la mise en sécurité de la population. Pourtant, rappeler ce simple

1 - Source : SSMSI, Base des auteurs de crimes et délits 2018, à retrouver dans le rapport « In-sécurité et délinquance en 2018 : premier bilan statistique », ministère de l'Intérieur.

fait c'est s'exposer à une violence sexiste supplémentaire. J'en veux pour preuve le cyber-harcèlement et la censure subie par les femmes ayant osé poser une question semblable sur Twitter : « Comment fait-on pour que les hommes cessent de violer ? »². Au cœur de notre problématique politique on trouve le double standard qui s'applique au traitement des violences sexistes et sexuelles. Ces violences ne sont pas traitées comme les autres, leur acceptabilité sociale est bien supérieure aux autres crimes et délits. L'impunité des hommes mis en cause sur le plan judiciaire, est une chose, mais

2 - https://www.liberation.fr/debats/2021/01/29/comment-fait-on-pour-que-les-hommes-cessent-de-violer_1818797/

aussi sur le plan politique, éthique, j'ose le mot : moral.

Imagine-t-on un autre crime que le viol où un homme accusé pourrait rester ministre et même promu à des fonctions qui impliquent un pouvoir fonctionnel sur les forces chargées d'enquêter ? En France, il est tout à fait possible pour Gérald Darmanin de rester en poste. C'est sidérant. Sidérant pour les militantes féministes, sidérant pour les femmes politiques, sidérant pour toutes celles qui ont besoin de faire confiance aux fonctionnaires rattaché.e.s au ministère de l'Intérieur pour les protéger. Une particularité qui étonne d'ailleurs dans d'autres pays. Irène Montero, ministre espagnole de l'Égalité, l'a exprimé de manière très polie à l'occasion d'un entretien croisé avec son homologue française, dans un entretien accordé cette année à *El Pais* et au *Monde*. D'après elle, M. Darmanin ne pourrait pas être ministre dans son pays, que la « société espagnole ne le tolérerait pas »³. Elisabeth Moreno, dans la même interview, déclarait vouloir s'inspirer du modèle espagnol pour lutter contre les violences.

Si seulement, si simplement, on pouvait commencer par là. Car les symboles ne

sont pas anodins, ils participent du récit de la lutte contre les violences masculines, montrent l'importance que nous y accordons effectivement.

À noter, une dernière incohérence : cet enjeu de sécurité, au sens propre du terme, n'appartient pas dans notre imaginaire collectif au domaine régalien ou prioritaire. Or ce double standard rend impossible la compréhension et donc l'action contre les mécanismes qui conduisent aux violences.

En somme, lutter contre les violences masculines n'a jamais été une priorité.

LES RACINES

Ces violences sont pourtant des produits du patriarcat, reposant sur deux bases clairement identifiées :

- le manque de considération qui fait que la sécurité des femmes, notre liberté d'aller et venir, de se réaliser et de s'émanciper, ne va pas de soi. La dynamique de conquête de droits formels pour les femmes se double d'un besoin de rendre ces droits effectifs et acceptés, qu'ils ne soient plus perçus comme des privilèges ;
- la pensée machiste qui irrigue l'ensemble de notre culture, de notre éducation, qui rend familière, voire

3 - https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/07/27/lutte-contre-les-violences-faites-aux-femmes-a-madrid-elisabeth-moreno-veut-s-inspirer-de-l-exemple-espagnol-pour-acceler-le-processus_6089627_3224.html

érotise la violence. La violence est ainsi souvent valorisée comme composante clé de la virilité. C'est une manière très toxique de construire l'identité masculine, qui amène l'exercice de la violence contre les femmes et les enfants dans le champ du possible.

Ce travail d'identification des racines du mal a été fait par les militantes et organisations féministes. L'engagement dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles est l'un des piliers du mouvement féministe. Si le monde politique souhaite réellement agir en la matière, il faut d'abord reconnaître l'expertise qui a été développée. En commençant comme bien souvent, par le langage.

LE DISCOURS

Dans l'analyse du discours sur les violences masculines il faut d'abord saluer le travail de pionnière effectué par Sophie Gourion via son tumblr « Les mots tuent ». Depuis 2016 Sophie Gourion a compilé des extraits du meilleur du pire du traitement journalistique des violences masculines. Violences alors traitées comme des coups de folie, des drames passionnels etc. Autant de dénominations qui brouillent la réalité des violences, qui les excusent et les minimisent. Pourtant, c'est dès 2015 que le mot féminicide fait son entrée dans le Petit Robert.

FÉMINICIDE : « MEURTRE D'UNE FEMME, D'UNE FILLE, EN RAISON DE SON SEXE » (PETIT ROBERT, 2015)

Le mot féminicide s'est depuis inscrit dans notre paysage politique et médiatique. Condition indispensable à non pas seulement lutter contre les violences masculines mais à les faire reculer, à diminuer concrètement le nombre de victimes. Voilà un objectif simple et quantifiable. D'abord mis sur la table par... Les féministes, et oui, encore.

C'est en 2015 qu'Osez le Féminisme ! lançait la campagne *Reconnaissons le Féminicide*⁴. Cette campagne avait trois objectifs :

- la reconnaissance sociale et médiatique du féminicide ;
- la reconnaissance juridique du féminicide ;
- la reconnaissance politique du féminicide.

Du point de vue du langage et de la reconnaissance sociale il me paraît justifié de considérer que c'est une avancée considérable de notre culture politique. Cette dynamique continue et prend de multiples formes, des titres de presse aux discours en

4 - <https://reconnaissonslefeminicide.olf.site/>

passant par les collages ayant fleuri sur les murs des villes comme des campagnes.

La reconnaissance juridique est plus difficile à estimer, qu'il s'agisse de l'accueil des plaintes, l'accompagnement des victimes, ou encore de l'équilibre et la sûreté des peines prononcées, nous manquons de données fiables et objectivées. D'ailleurs, le Centre Hubertine Auclert, centre francilien de ressources sur l'égalité femmes-hommes, avait reçu la commande d'un rapport sur l'accueil des femmes en gendarmeries et en commissariats, en partenariat avec les services du ministère de l'Intérieur. Ce rapport est bloqué depuis plus de trois ans sur le bureau du Préfet de police de Paris. Du point de vue législatif, l'inscription en 2016 dans la loi égalité et citoyenneté d'une disposition créant une circonstance générale aggravante de sexisme au même titre que le racisme ou l'homophobie⁵, semblait être une victoire à même de compenser un peu l'absence du crime de féminicide dans le Code pénal. Néanmoins cette circonstance aggravante ne peut être appliquée à des crimes et violences machistes où le caractère aggravant de violences contre conjointe est déjà retenu. Une victoire au goût doux-amer donc, rendue largement inopérante.

Reste la reconnaissance politique. Par là j'entends aussi bien la prise en compte de la lutte contre les violences masculines

dans les corpus politiques (valeurs, discours, positionnements) que la mise en place d'actions efficaces. Or, revenons sur les trois critères qui peuvent définir des politiques publiques viables : une méthode claire, des moyens dédiés, une évaluation transparente. Il ne sert à rien d'épiloguer : la lutte contre les violences masculines telle qu'elle est menée aujourd'hui en France ne remplit aucun de ces critères. Aucun. Les moyens ? Inexistants. La faiblesse du budget consacré à l'égalité femmes-hommes devrait être une honte nationale plus que le terrain de tous les enfumages gouvernementaux. Le travail opérationnel est largement mené par des associations (3919 et la Fédération solidarité femmes, le Collectif Féministe Contre le Viol, les CIDFF) qui ne bénéficient pas de dotation suffisante, ni même d'une délégation de service public pour répondre à des besoins qui relèvent pourtant des missions fondamentales de l'État. La méthode ? Vaste blague. C'est le règne de l'instabilité des coups de com'. Le positionnement ministériel des droits des femmes n'est pas à la hauteur, la France ne respecte pas ses engagements internationaux malgré la ratification de la Convention d'Istanbul, le corpus législatif est changeant et manque d'ambition, les exemples étrangers sont cités sans être repris, ne serait-ce que la création de juridictions spécialisées qui ont fait leurs preuves partout où elles sont mises en place. Enfin, l'évaluation... Il ne faut pas beaucoup d'imagination : nous devons diminuer le nombre de féminicides. Mais

5 - Article 132-77 du Code pénal.

même ce compte est d'abord tenu par un collectif militant « Féminicides par ex ou conjoint » avant d'être publié par les instances officielles.

Voilà une petite partie de ce qu'il faudrait faire. C'est sans détailler l'ensemble des carences et des insuffisances, qui ont conduit à une première condamnation de l'État pour faute grave dans le cadre du féminicide d'Isabelle Thomas à Grande-Synthe, exécutée de même que ses parents en plein jour et en place publique. Les féminicides de 2021 ont conduit l'opinion publique à s'intéresser à certaines failles béantes : délais dans la délivrance des ordonnances de protection, non transmission des contrôles judiciaires, refus de plaintes, nombre ridicule (60) de bracelets anti-rapprochement distribués etc.

Certains journaux ont d'ailleurs titré avec autant de fatalisme que de réalisme :

« **Chahinez Daoud, chronique d'un féminicide annoncé** ». Annoncé. On sait comment les hommes tuent. On sait pourquoi les femmes meurent. Reste donc une question.

LA QUESTION QUI DEMEURE

En tant que femmes nous en sommes encore à devoir exiger d'être protégées, mais plus encore de vivre dans un monde où la protection ne sera plus nécessaire. Alors qu'attendons-nous ? Nous devons répondre urgemment à cette question de vie ou de mort. Parce qu'il s'agit d'un choix de société, d'humanité, pour ne plus être la seule espèce du règne animal où les mâles tuent massivement les femelles (Françoise Héritier). Cessons de choisir la mort des femmes ■

LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS, UN DÉFI MAJEUR DE NOTRE TEMPS

La lutte contre les violences faites aux enfants est un défi majeur de notre temps. Les chiffres qui mesurent cette réalité sont alarmants. En effet, en France : 1 enfant sur 10 est victime de violences sexuelles, dont 80 % au sein de la famille ; 1 enfant meurt en France sous les coups de ses parents tous les 5 jours¹ ; 1 enfant sur 10 est victime de harcèlement entre enfants, phénomène amplifié par leur présence quasi permanente sur les réseaux sociaux qui fait du cyberharcèlement un fléau national².

Dominique VERSINI

Maire-adjointe de Paris en charge
des Droits de l'Enfant et de la Protection de l'enfance
Ancienne Défenseure des enfants

Les violences subies par de trop nombreux enfants et adolescents se situent dans un continuum de violences physiques, psychologiques ou sexuelles. Celles-ci peuvent être le fait d'adultes ou

d'autres enfants. Elles peuvent survenir dans les différents lieux dans lesquels les enfants vivent ou participent à des activités scolaires ou de loisirs, ou encore dans l'espace public et les transports.

1 - *Mission sur les morts violentes d'enfants au sein des familles*, Mission conjointe Inspection générale des affaires sociales, Inspection générale de la justice, Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, mai 2018.

2 - Enquête de victimation et climat scolaires auprès d'élèves du cycle 3 des écoles élémentaires, réalisée par l'Observatoire international de la violence à l'école pour l'Unicef France, mars 2011.

Une consultation réalisée entre octobre et novembre 2020 auprès d'un groupe représentatif d'enfants parisiens a souligné la présence de violences dans leur vie quotidienne. Ceux-ci ont rédigé une Charte parisienne des droits de l'enfant³ dans laquelle ils ont demandé aux adultes de « défendre leurs droits dans six domaines qui leur paraissent les plus importants pour bien grandir et devenir des adultes épanouis et des citoyens responsables ». Le sujet qui a émergé avec le plus de force est leur demande d'être protégés contre toutes les formes de violences, celles subies en milieu familial du fait notamment de « parents violents » et celles vécues en milieu scolaire et périscolaire à travers « le harcèlement entre enfants ». Enfin ils ont demandé à être mieux protégés dans l'espace public, aux abords des écoles et dans les transports en commun.

LE CERCLE FAMILIAL

La période de crise sanitaire de la Covid-19 a aggravé cette situation. Le confinement décidé par les pouvoirs publics de mars à mai 2020 a malheureusement entraîné une augmentation des violences dans le huis-clos familial loin de tous les regards, comme le démontre l'étude du Pr Catherine Quantin qui révèle un doublement

3 - Cette Charte a été signée par la Maire de Paris et les enfants le 20 novembre 2020, journée internationale des droits de l'enfant.

de la part des hospitalisations d'enfants de moins de 5 ans pour violences subies durant cette période comparée aux mêmes mois des années précédentes⁴. Par ailleurs, alors que les enfants étaient confinés loin des écoles, les signalements des professionnels, comme les assistantes sociales scolaires, qui permettent d'intervenir au plus vite ont de fait notablement diminué.

Ce constat tragique nous amène à rappeler que la famille, dans laquelle l'enfant est censé être le mieux protégé, est pourtant le lieu dans lequel les violences sont les plus nombreuses, allant des violences éducatives dites « ordinaires », considérées trop souvent comme un mode normal d'éducation, à des violences psychologiques ou physiques récurrentes et aussi des violences conjugales dont l'enfant est témoin ou co-victime ; les violences sexuelles qui concernent 1 enfant sur 10 surviennent à 80 % dans le milieu familial. Ces dernières violences sont les moins faciles pour l'enfant à dénoncer et les révélations récentes de Camille Kouchner dans son livre *La Familia Grande* suivies du tsunami déclenché par le hashtag #metooinceste ont montré que face à ce crime il n'est pas facile pour l'enfant de parler et de faire entendre sa parole, ni de savoir à qui s'adresser. Grâce au

4 - En France, chez les 0 à 5 ans durant la période du premier confinement lié à l'épidémie de Covid-19 : Augmentation alarmante des enfants maltraités physiquement parmi les hospitalisations, Pr Catherine Quantin, Biostatistiques et Informatique Médicale, CHU Dijon, CESP Inserm Paris-Saclay, COST Action européen 19106

courage de toutes ces victimes, des avancées législatives inédites ont été faites en avril 2021 qui permettront notamment à la Justice de mieux punir à l'avenir l'inceste⁵, reconnu désormais comme un crime, à la hauteur de la transgression qu'est ce tabou universel. Pour prendre en charge les enfants victimes d'inceste, il faut ouvrir des établissements novateurs – il en existe un seul en France – dans lesquels ils pourront se reconstruire et développer une résilience qui leur permettra le jour venu d'être des parents bienveillants. Mais la question si essentielle de la prévention reste un enjeu majeur que nous devons relever collectivement de façon déterminée.

LE MILIEU SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

Le milieu scolaire et périscolaire, dans lequel les enfants passent une grande partie de leurs journées, n'est pas exempt de violences. Le harcèlement entre enfants

5 - Le législateur a créé un crime spécifique pour l'inceste, puisque désormais toute relation incestueuse avec un mineur de moins de 18 ans est qualifiée de viol : « Hors le cas prévu à l'article 222-23, constitue un viol incestueux qualifié d'inceste tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, ou tout acte bucco-génital commis par un majeur sur la personne d'un mineur ou commis sur l'auteur par le mineur, lorsque le majeur est un ascendant ou toute autre personne mentionnée à l'article 222-22-3 ayant sur le mineur une autorité de droit ou de fait. »

est devenu un fléau national aggravé par du cyberharcèlement dans la mesure où les enfants et adolescents sont extrêmement présents sur les réseaux sociaux et quasiment à 100 % depuis la crise sanitaire. La première semaine du confinement, de mars à mai 2020, a vu une augmentation de 30 % des sollicitations du service national de Net Écoute consacré au cyberharcèlement⁶. Tous les pédiatres et pédopsychiatres sonnent l'alarme sur l'aggravation de la souffrance psychique des enfants en général ainsi que des dépressions et tentatives de suicide chez les adolescents. Si de nombreuses mesures législatives ont été votées ces dernières années pour lutter contre le harcèlement et le cyberharcèlement et si l'Éducation nationale a mis en place de nombreux dispositifs, cela ne suffira pas tant que des actes volontaristes ne seront pas pris au niveau européen pour mieux contrôler les plateformes. En attendant, il y a urgence à réunir des États-généraux sur la parentalité et l'éducation des enfants au temps du numérique tant tous les repères éducatifs sont bouleversés, laissant beaucoup de parents et d'éducateurs en difficulté face à des enfants qui échappent souvent à leur vigilance. Par ailleurs, il est important de développer dans différentes villes de France des lieux pour accueillir, orienter et accompagner les enfants et

6 - Estimation du nombre de saisies par les services de l'association E-enfance via son numéro 3018 et son tchat sur netecoute.fr

leurs parents confrontés au harcèlement et cyberharcèlement.

Les milieux sportifs ou culturels auxquels les parents confient leurs enfants en confiance ont montré qu'ils n'échappent pas aux violences, notamment sexuelles, comme l'ont dénoncé avec force dans leurs livres la patineuse Sarah Abitbol et Sébastien Boueilh le rugbyman international⁷. Sensibiliser les professionnels et les enfants dans les clubs sportifs, les conservatoires etc. aux droits de l'enfant et leur donner les numéros d'urgence qui leur sont destinés en cas de problème est indispensable.

Il ne faut pas oublier le cas plus particulier des enfants vivant en établissements sociaux et médico-sociaux (enfants handicapés, enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance, enfants vivant en centres d'hébergement d'urgence). Les études montrent que ces enfants, qui ont des vulnérabilités supérieures aux autres, doivent être sensibilisés à la connaissance de leurs droits fondamentaux et qu'il est essentiel de mettre en place des instances participatives au sein de ces établissements pour faire baisser les violences entre enfants ou avec les éducateurs ; ces derniers devant être tous formés à la gestion du stress notamment dans les établissements accueillant

7 - Sarah Abitbol, *Un si long silence*, Plon, 2020 ; Sébastien Boueilh, *Le Colosse aux pieds d'argile*, Michel Lafon, 2020.

les enfants et adolescents en urgence ou des enfants à troubles importants du comportement. Sur la question spécifique des violences sexuelles, il a été souligné que les enfants handicapés ont une vulnérabilité accrue à ces violences et n'ont pas toujours la capacité de se rendre compte qu'ils en subissent. Concernant les enfants vivant avec leurs familles en centres d'hébergement ou en hôtels sociaux, ils grandissent dans des conditions de promiscuité avec les parents, subissant souvent en direct des violences conjugales. Une attention particulière doit être portée à la sensibilisation de ces enfants à la connaissance de leurs droits et à une meilleure formation des travailleurs sociaux sur la protection de l'enfance.

L'ESPACE PUBLIC

Enfin, la parole des enfants concernant leur vécu sur l'espace public et les transports confirme la nécessité de mieux les protéger lorsqu'ils se rendent à l'école ou dans leurs autres lieux d'activité. Des marches exploratoires peuvent aider à mieux adapter les villes aux enfants et adolescents, et des sensibilisations spécifiques des agents se trouvant sur la voie publique, notamment les polices municipales, peuvent permettre de porter une attention particulière aux enfants présents dans l'espace public.

UN ENFANT INFORMÉ EST UN ENFANT PROTÉGÉ

Aujourd'hui la parole se libère et favorise les prises de conscience sur la nécessité d'intervenir au plus tôt pour informer et protéger les enfants des violences subies ou susceptibles de l'être. Toutes les victimes adultes qui ont témoigné de ce qu'elles ont subi dans l'enfance le disent « un enfant informé est un enfant protégé ».

C'est pourquoi il est indispensable que les pouvoirs publics, tant au niveau national qu'au niveau local, s'attachent à faire connaître à tous les enfants leurs droits fondamentaux inscrits dans la Convention internationale des droits de l'enfant, en allant à leur rencontre dans les établissements scolaires, les centres de loisirs, les clubs sportifs, les établissements de l'aide à l'enfance, les établissements pour enfants handicapés, les centres d'hébergement et hôtels sociaux accueillant des familles avec enfants etc. De même, il est important de leur transmettre tous les numéros et tchats qui leur sont dédiés

en cas de danger (le 119 Allo enfance en danger, le 3020 Non au harcèlement, le 3018 en cas de cyber-harcèlement) ainsi que les contacts des lieux et personnes ressources auxquels ils peuvent s'adresser en confiance lorsqu'ils se trouvent en difficulté. À cet effet, Paris a créé en 2020 une mission parisienne des Droits de l'Enfant composée de Jeunes Volontaires des Droits de l'Enfant, jeunes en service civique, chargés d'aller à la rencontre des enfants et des adolescents dans tous les arrondissements parisiens. De même un *Plan parisien de lutte contre les violences faites aux enfants* co-construit avec l'ensemble des partenaires du territoire a été voté à l'unanimité du Conseil de Paris en juin 2021.

Notre responsabilité collective est de tout faire pour protéger les enfants victimes d'aujourd'hui et empêcher qu'il y en ait d'autres à l'avenir. Pour cela, il est essentiel d'aller plus loin et de développer un réseau de Collectivités françaises et étrangères résolument engagées dans la défense des droits de l'enfant et la lutte contre toutes les formes de violences ■

VIOLENCES DANS LE SPORT : UNE RÉALITÉ, DES SOLUTIONS

Ces dernières années la parole s'est enfin libérée au sein du milieu sportif. Nous avons tous en tête un exemple, un témoignage poignant et révoltant, sur un fait plus ou moins ancien, qui nous rappelle avec une émotion saisissante la gravité de ce sujet. Et l'urgence à agir pour que cela n'arrive plus. Des athlètes de très haut niveau, des sportives et sportifs en activité, des retraité(e)s des terrains, de jeunes enfants aux nouveaux adultes encore en pratique, des femmes, des hommes, des filles, des garçons, ont raconté ce qu'ils ont pu subir dans le cadre de leur pratique sportive. Ce sont des humiliations, des sévices physiques, du racisme ordinaire, des influences néfastes, des manipulations, des moqueries, du harcèlement, des attouchements et même parfois des viols... Il faut mettre des mots sur les actes, surtout quand ils sont aussi graves.

Pierre RABADAN

Adjoint à la Maire de Paris en charge du sport,
des Jeux olympiques et paralympiques

LE MILIEU DU SPORT EST LE REFLET DE NOTRE SOCIÉTÉ, IL EN EST UN EXTRAIT CONFORME

Sil réunit des individus autour d'une activité commune, le sport est un lieu de mixité unique et essentiel, un lien puissant et indispensable qui permet de faire société.

Il est donc par définition une concentration de ce que l'homme peut montrer de meilleur, mais aussi de pire.

S'il existe un nombre important de types de violences, qu'elles soient physiques, morales, discriminatoires, sexuelles, etc... il convient aujourd'hui d'affirmer que « nous savons ».

Qu'il n'est plus possible de ne pas voir, de faire comme si cela n'avait pas eu lieu ou ne

pouvait pas arriver, de ne pas mieux protéger, prévenir, informer, écouter, agir...

D'ABORD INFORMER, ÉDUIQUER

Avant tout il faut faire savoir aux enfants, trop souvent victimes, ce qu'un encadrant, un entraîneur, un responsable, un coéquipier ou adversaire peut faire ou ne pas faire.

Quels gestes, quelle influence, quelle emprise psychologique, quelles méthodes d'entraînements, relèvent de ce qui est acceptable ou ne l'est pas.

L'école pourrait être le lien de cette instruction nécessaire, dans lequel l'activité physique doit être mieux valorisée et donc mieux maîtrisée dans la connaissance de son environnement. Un rapprochement local des associations sportives de proximité avec les écoles, collèges et lycées, à l'échelle des quartiers ou arrondissements dans lesquels ils sont implantés, serait un moyen efficace d'assurer un encadrement, pour un suivi éducatif plus efficient.

Cette méthode a prouvé son efficacité dans le cadre des dispositifs spéciaux – mais trop peu nombreux –, qui permettent l'adaptation de parcours personnalisés dans lesquels le sport, ou encore les arts ou la musique, sont un composant essentiel de la réussite scolaire.

Cela nécessite un investissement public massif pour prendre mieux en charge les parcours éducatifs de celles et ceux qui seront les forces de notre nation dès demain.

La complémentarité des éducateurs, sportifs, sociaux et scolaires est essentielle dans les réussites personnelles d'enfants qui parfois perdent pieds, sortent du système scolaire, sont en panne de repères et pour lesquels le sport s'impose comme une bouée de sauvetage.

Ils sont, pour l'immense majorité d'entre eux bien évidemment, des guides, des boussoles dans la vie de nombreux pratiquants, à des âges où la construction personnelle est en cours.

Ils sont souvent ceux qui trouvent les mots, qui combler des insuffisances familiales, qui dessinent un chemin pour les jeunes qu'ils encadrent et qu'ils guident à travers une pratique sportive.

Il faut ici le souligner et saluer ce travail remarquable au travers d'une implication éducative dévouée. Je me permets de remercier ces bénévoles, éducatrices et éducateurs, présidentes et présidents de clubs, parents et dirigeants pour leurs rôles essentiels.

Eux-mêmes, souvent, n'ont d'ailleurs pas toujours reçu la formation ou les informations adaptées pour faire face à cer-

taines situations auxquelles ils se trouvent confrontés.

Je ne fais ici aucunement référence à des actes de violences volontaires, perverses et intentionnelles réalisées en conscience.

Je pense à des cas de discriminations parfois inconscientes, qui peuvent avoir un impact dévastateur dans le chemin d'une sportive ou d'un sportif, dans sa construction de vie.

IL FAUT DONC FORMER

Il est donc de la responsabilité de chaque structure sportive – avec le soutien primordial de leurs fédérations, des acteurs publics et d'organismes spécialisés – de mettre en place ces outils de prévention, mais aussi à terme de permettre une meilleure détection.

Nous connaissons maintenant très bien les mécanismes récurrents de la violence : instauration de la peur, intimidation, inversion de culpabilité, isolement, création d'un système d'impunité. Il s'agit bien souvent des mêmes mécanismes pour arriver aux mêmes fins.

Il est possible aujourd'hui d'identifier les comportements de prédateurs, de questionner des attitudes déplacées, d'anticiper des déviances en les identifiant, de perce-

voir des personnes en souffrance, victimes de violences, afin de les aider dans les meilleurs délais.

Ces signaux doivent être connus par le plus grand nombre afin de proposer une aide adaptée et indispensable dans la reconstruction nécessaire d'une victime.

S'il existe des professionnels capables d'expliquer ces situations, il faut se faire l'écho de leurs voix au plus grand nombre. Ils trouveront des relais au plus près du quotidien des clubs et structures associatives pour éviter des débordements de violences, des actes terribles et terrifiants qui marqueront les vies de leurs victimes.

Des modules de formation doivent donc être mis à disposition des clubs, qui devront impérativement les suivre, sous contraintes de subventions ou d'attributions de créneaux si besoin, afin de permettre au plus grand nombre de mieux cerner ce problème des violences dans le sport.

RENDRE L'INFORMATION VISIBLE PARTOUT, UN ENJEU MAJEUR

Un prédateur aura tendance à ne pas agir dans un lieu qui affiche clairement des informations précises, les risques encou-

rus par les instigateurs, sur les violences sexuelles notamment.

Un référent désigné au sein même de chacune des structures sportives pourrait être de nature à trouver une oreille attentive et en capacité d'écouter et de trouver les réponses adéquates en cas de problème.

L'omerta, la capacité à contrôler le fonctionnement d'un club et donc à exercer une emprise influente sur ses membres, sont souvent des facteurs communs chez les prédateurs de violences.

Il ne faut donc pas s'appuyer uniquement sur ce schéma mais il est nécessaire de responsabiliser, de désigner un référent et de porter publiquement une identification et une action de lutte volontaristes au sein des structures sportives contre ces phénomènes de violence. Envers sa fédération de tutelle, mais aussi à l'égard des acteurs publics qui financent ces clubs.

Ces cas de violences sont suffisamment nombreux et graves pour faire de la lutte contre ces phénomènes un sujet hors querelles politiciennes, qui puisse réunir l'ensemble des responsables publics et des structures fédérales et associatives, pour enfin mettre en place une action efficace.

Si de nombreux parents ont été touchés, scandalisés, choqués – à juste titre – par les révélations de ces dernières années, il est essentiel que soit garantie la sécurité des

pratiquantes et pratiquants, à tous les âges, dans le cadre de leurs activités physiques et sportives, et ce quel que soit le niveau dont on parle.

Souvent les filières de haut niveau, qui nécessitent une implication extrêmement forte à un âge charnière sur des personnalités en construction, peuvent favoriser des situations de fragilité que des prédateurs pourraient utiliser pour nuire.

Paris prendra sa part puisqu'un plan de lutte contre toutes formes de violences et de discriminations, reprenant ces éléments, est mis en place dès la rentrée de septembre, en se fondant sur cette nécessaire mise en lumière des actes violents, ce besoin de formation, d'informations, d'écoute et de responsabilisation du mouvement sportif.

L'ACTIVITÉ PHYSIQUE AU CŒUR DU QUOTIDIEN

Toutes les études nous le montrent, les unes après les autres, avec un constat sans cesse plus inquiétant. Une sédentarité accrue a des conséquences sanitaires catastrophiques sur nos enfants, mais aussi sur l'ensemble des adultes, jusqu'aux séniors, avec un coût massif pour la société.

Nous devons changer de regard sur la pratique sportive, la mettre au centre de l'édu-

cation des plus jeunes et permettre une pratique continue durant notre vie active, tout en l'adaptant dans un âge plus avancé.

L'accueil du plus grand événement au monde à Paris en 2024 doit nous faire franchir cette étape vitale dans l'évolution de nos modes de vie. C'est essentiel.

Tout comme il faut adapter et changer notre façon de vivre pour diminuer notre impact environnemental, il est indispensable de bouger plus pour être en meilleure santé.

C'est aussi l'une des leçons à tirer de cette terrible épreuve que nous affrontons avec la pandémie mondiale de la Covid-19.

Je ne peux que m'associer à ce que dénonçait le récent vice-champion olympique de basket, Evan Fournier, quand il affirmait – en réponse aux déclarations du ministre de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports Jean-Michel Blanquer – l'insuffisance du sport et de l'activité physique dans le système éducatif français.

Alors dans une société où finalement le sport aurait une place plus forte, un rôle significatif et reconnu, la violence, les violences seraient-elles plus importantes ?

Je ne le crois pas.

Si nous prenons la responsabilité d'agir maintenant, massivement, en mettant en

avant une politique volontariste et préventive, en formant et informant les nombreux acteurs de ce milieu, nous arriverons à un résultat plus efficace.

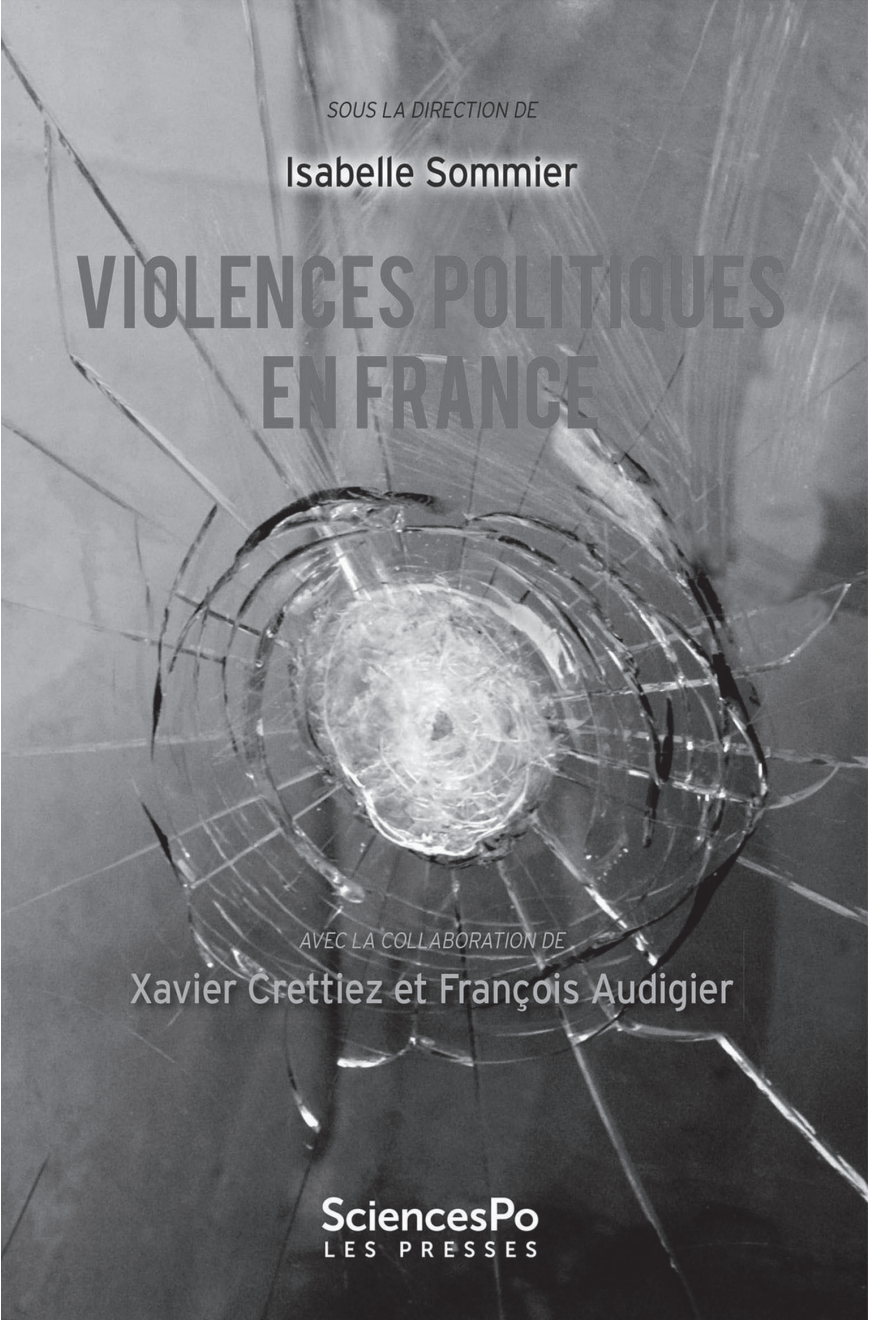
Il est bien sûr impératif de faire face à ces dérives de violences existantes dans le monde du sport.

Je suis absolument convaincu qu'un développement significatif du sport en France, un investissement important dans le secteur, qu'il soit humain et/ou matériel, serait même une solution face à la violence usuelle qui se développe dans nos sociétés.

Il faut se féliciter de la libération de la parole qui dénonce et encourage celles et ceux qui étaient enfermés dans un silence assourdissant et destructeur, mais il ne s'agit que d'un remède. C'est évidemment avant que les faits n'arrivent qu'il faut agir.

C'est donc bien une action globale, sur le long terme, avec un maillage fin et étendu, qu'il est nécessaire de mettre en place pour réduire autant que possible les violences dans le sport et se servir de sa force inclusive pour en faire un atout favorable du vivre-ensemble.

La violence est omniprésente dans nos quotidiens, mais si le sport n'en est pas épargné, il est sans aucun doute, une solution pour la réduire. À bon entendeur ■



SOUS LA DIRECTION DE

Isabelle Sommier

VIOLENCES POLITIQUES EN FRANCE

AVEC LA COLLABORATION DE

Xavier Crettiez et François Audigier

SciencesPo
LES PRESSES

« LE SALARIÉ EST AU MILIEU DE MULTIPLES GUERRES ET COMPÉTITIONS »

Dans un long entretien qu'il nous a accordé, Bernard Thibault, ancien secrétaire général de la CGT, évoque les violences sociales engendrées par une économie de plus en plus globalisée, les manifestations et le maintien de l'ordre, le rôle des médias dans la perception de la violence, mais aussi la crise que traverse aujourd'hui le fait syndical à l'instar du politique.

Bernard THIBAUT

Secrétaire général de la CGT (1999-2013)

Administrateur du Bureau international du Travail (2014-2021)

(Propos recueillis par Arnaud Benedetti)

Revue Politique et Parlementaire - Considérez-vous qu'il y a une hausse aujourd'hui de la violence sous toutes ses dimensions ou est-ce un effet d'optique dû à notre plus grande sensibilité liée à ce type de questions et moins de tolérance vis-à-vis de ce sujet ?

Bernard Thibault - Je pense qu'il y a pour partie un effet d'optique lié à la diffusion médiatique à une échelle que nous ne connaissions pas auparavant. Aujourd'hui, le moindre acte de violence dans la société est diffusé partout dans le monde et de façon quasi-instantanée. Et lorsqu'il n'y a

pas suffisamment de matière en France, on va en chercher rapidement dans un pays limitrophe ou à l'autre bout du monde. La multiplication des actes terroristes sur notre territoire a également donné une visibilité de la violence dans des proportions naturellement dramatiques et inconnues. Si on fait abstraction des actes terroristes, je ne suis pas convaincu que la société soit plus violente globalement qu'elle ne l'était il y a dix, vingt ou trente ans. Mais la violence existe également, même si on l'évoque moins car elle ne s'accompagne pas toujours de violence physique, dans les rapports sociaux et économiques.

La plupart des entreprises, voire des États, raisonnent en termes de guerres : guerre économique, guerre technologique, guerre commerciale. On emploie couramment le langage guerrier dans les rapports économiques, mais concernant les rapports sociaux on voudrait que ce soit quelque chose de pacifiée. Or, le salarié est au milieu de ces multiples guerres et compétitions. Très souvent, il en vient à subir des situations car il n'a pas forcément de pouvoir d'influence sur les événements qui génèrent parfois des violences comme des restructuration ou des licenciements brutaux qui mettent à bas des décennies de carrière professionnelle, de vie familiale, qui entraînent du chômage, de la précarité.

Les conséquences de la crise sanitaire sont pour certains d'une extrême violence au sens psychologique du terme. Beaucoup d'experts s'inquiètent des effets secondaires provoqués par cette pandémie ce qui renvoie aux conditions sociales faites aux uns et aux autres. Tout le monde n'a pas les mêmes dispositions psychologiques et matérielles pour faire face à ce genre de situation extraordinaire. Les conditions d'habitat et de vie conditionnent notre capacité à résister dans une période telle que celle que nous traversons étant entendu que nous sommes dans un pays où il existe des dispositifs qui permettent d'amortir la casse sociale. 40 % des travailleurs dans le monde n'ont pas d'assurance maladie. Dès lors qu'ils sont absents pour maladie, ils n'ont pas d'autres ressources pour vivre. Ils

n'ont donc pas d'autres choix, si leur état le leur permet, que d'aller travailler bien que cela soit contraire aux prescriptions et restrictions médicales et sanitaires. Certains pays, pour éviter des émeutes qui auraient pu être d'une extrême violence, ont dû improviser des mesures et imaginer des dispositifs urgents tels que la distribution de denrées alimentaires, le versement de primes ou d'indemnités pour venir en aide aux salariés n'ayant pas d'assurance chômage. En France, nous ne sommes pas les plus mal lotis, même si, il ne faut pas le nier, il y a encore des trous dans la raquette dans les dispositifs de protection sociale.

La violence que subissent des millions de personnes en raison d'une situation salariale précaire, instable, faite d'incertitudes est beaucoup moins mentionnée. Aujourd'hui pratiquement aucun secteur n'est protégé. Or, l'individu a besoin d'avoir de la visibilité sur son propre avenir. Autant, il existe des situations imprévisibles telles que la pandémie, que l'on subit mais que l'on comprend, autant d'autres situations comme le rapport aux entreprises, la manière dont le commerce fonctionne montrent que les salariés comptent pour très peu dans les raisonnements. Cela peut générer une violence intellectuelle, voire une forme de protestation violente.

Nous constatons ces dernières années que le pouvoir politique, et je ne parle pas seulement de la majorité actuelle, a tendance à considérer que la légitimité politique suffit

en elle-même. Le rapport entre élus de la République et représentants des salariés pour aborder un certain nombre de sujets, de défis voire de négocier s'est plutôt amoindri, considérant que la légitimité de l'élu suffisait en elle-même et que l'opinion des syndicats, de plus affaiblis au fil des ans, n'était pas déterminante. Je rappelle que le préambule de la Constitution stipule que tout salarié a le droit de se syndiquer au syndicat de son choix et tout travailleur participe par l'intermédiaire de ses délégués à la négociation de ses conditions de travail et à la marche de l'entreprise. Alors qu'il s'agit d'un droit constitutionnel c'est de plus en plus perçu, notamment mais pas uniquement, par le pouvoir politique comme une immixtion, une contestation systématique ou une volonté de se substituer à la représentation politique. Ce n'est pas du tout le cas. Aucun syndicat ou syndicaliste en France ne prétend vouloir accéder au pouvoir contrairement à certains pays, comme la Grande-Bretagne où les syndicats ont créé le Parti travailliste pour viser l'accès au pouvoir. Cela n'est pas du tout dans la culture syndicale française.

Le syndicalisme a aussi cette vertu, dans une démocratie, d'organiser dans un cadre collectif l'expression, même si c'est une expression de mécontentement, d'insatisfaction ou d'aspiration. Si ce canal s'affaiblit, cela peut alimenter l'idée chez d'autres selon laquelle il faut utiliser d'autres méthodes y compris, pourquoi pas, le recours à une violence plus expressive, plus

physique étant entendu que ce n'est pas sans effet parce qu'on voit que le pouvoir politique est obligé de réagir lorsqu'il y a une violence qui se répand. Quelle que soit l'opinion qu'on peut avoir sur le bienfondé du motif, on est obligé de faire face et d'essayer de calmer le jeu ou alors c'est l'inconnu et ce n'est pas envisageable. Cette dimension de ce que j'appelle la violence sociale des rapports sociaux peut être sourde pendant longtemps et puis on accumule et, à l'image d'une cocotte-minute, à un moment donné la soupape ne suffit pas et le couvercle explose et ce n'est pas souhaitable. Il faut remettre de l'huile dans les rouages qui sont normalement faits pour affronter des débats ou des polémiques qui ont leur légitimité. Lorsqu'on a le sentiment d'une injustice sociale ou qu'une entreprise a pris des décisions au détriment de l'avenir des salariés, ces derniers sont à même de penser que l'entreprise les a trahis, qu'elle ne les considère plus, qu'elle ne voit que sa rentabilité financière qui ne profite qu'à quelques-uns. Ces dernières années, mais la France n'est pas la seule dans ce cas car c'est une mécanique mondiale, le taux de profitabilité dans les entreprises a été l'une des boussoles pour les décisions de gestion quelles que soient les conséquences sociales pour des centaines de salariés. Il est légitime de ressentir cela comme une injustice, la question est d'avoir les moyens de pouvoir la dénoncer, la combattre, voire d'obtenir, si ce n'est réparation, une correction. C'est cela qui est en cause.

RPP - Jugez-vous que cette violence sociale est aujourd'hui plus prégnante qu'il y a trente ou quarante ans ou est-elle différente ?

Bernard Thibault - Je pense qu'une part est aussi alimentée par la dilution des interlocuteurs, des corps intermédiaires mais également de la représentation de l'entreprise. Pendant des décennies vous vous mettiez en grève, il y avait une pétition, une protestation à l'intérieure d'une entreprise dont vous connaissiez le patron. Aujourd'hui, nous sommes dans une configuration économique qui est tout à fait différente. On recense dans le monde environ 80 000 multinationales qui emploient directement 250 millions de travailleurs. En revanche ces 80 000 multinationales emploient indirectement un travailleur sur cinq dans le monde. Un salarié sur cinq dépend donc de la stratégie d'une multinationale, via la sous-traitance qu'on appelle chaîne de valeur au plan international. Vous êtes dans une petite PME de 100, 200 ou 300 salariés qui est sous-traitante, voire au deuxième ou troisième niveau d'une chaîne de valeur, pour une grande firme dont le siège est peut-être outre-Atlantique ou en Chine, vous pouvez négocier avec le patron de la PME, mais celui-ci est entièrement dépendant du bon vouloir de la maison-mère avec laquelle il a un contrat de fournitures, avec des horaires, un coût de production. Vos marges de négociation avec votre interlocuteur sont donc de fait très limitées, lui-même

ayant des pouvoirs restreints. Cette dilution de la représentation de l'interlocuteur habilité à traiter le problème qui vous préoccupe a un côté angoissant. Vous ne savez pas exactement qui a la responsabilité de votre situation. Certaines entreprises ont un directeur général mais appartiennent à des fonds de pension internationaux. Il y a de moins en moins de représentation physique de l'employeur.

RPP - Estimez-vous que la mondialisation rend, d'une certaine façon, invisibles les détenteurs du pouvoir économique ?

Bernard Thibault - Vous êtes encore plus isolé dans la représentation que vous pouvez vous faire des mécanismes économiques. Dans cette économie de plus en plus globalisée, il est de bon ton pour les chefs d'État et les ministres des Finances de montrer que c'est eux qui gardent la main. Mais en pratique, on se rend compte que ce n'est pas du tout le cas. Et encore, nous sommes dans un pays qui a des institutions, un État relativement fort, une démocratie. Il y a aujourd'hui de plus en plus de pays où ce ne sont plus des chefs d'État qui convoquent des PDG pour attirer leur attention sur telle ou telle situation. C'est l'inverse. Ce sont des PDG qui disent à des chefs d'État « voilà mon cahier des charges, si vous voulez que j'investisse dans votre pays il faut me construire des routes, m'alléger les impôts, diminuer les contraintes du Code du travail... Qu'est-ce que vous me proposez, car j'ai trois ou

quatre pays qui peuvent être candidats ? ». De l'autre côté il y a des gouvernements qui disent « je suis prêt à faire ça et ça ». Il y a donc une dichotomie entre la représentation officielle de ceux qui sont censés être les porte-paroles et les représentants des citoyens et ce qui façonne le quotidien c'est-à-dire une économie globalisée qui n'a rien à faire des frontières et de la nature des pouvoirs qui sont en place.

Je suis de plus en plus horrifié qu'on continue de commercer avec certains pays qui ne respectent pas les droits les plus fondamentaux du travailleur. Après vingt ans de baisse, nous avons par exemple une reprise du travail des enfants. Une très large part du commerce mondial s'exerce dans des pays où le droit syndical, l'un des droits fondamentaux du droit international du travail, n'est pas respecté comme aux États-Unis, en Chine, en Inde, dans tous les pays du Golfe. L'essentiel du commerce international est assis sur des pays dont on prive ou empêche les travailleurs d'avoir un cadre démocratique d'expression au sens où les conventions le prévoient. Cela peut aussi générer des tensions et les salariés qui ont des droits dans des pays comme la France se voient donc aspirer par le bas. On a le sentiment de spirale infernale. De ce point de vue, il est vrai que le cadre national a objectivement ses limites et nous sommes à une période où il faudrait aussi imaginer d'autres réponses plus coordonnées, mais là cela renvoie à une problématique internationale.

RPP - La réponse peut-elle venir de l'Europe ?

Bernard Thibault - Oui elle pourrait venir de l'Europe mais, par choix politique, il n'y a pas d'harmonisation sociale. Nous avons considéré qu'il fallait faire l'Union européenne d'un point de vue de l'organisation politique du continent, mais en termes de contenu nous avons plutôt fait le choix de considérer que plus l'économie serait ouverte à l'échelle européenne, plus il allait y avoir ce que d'aucuns appellent le ruissellement. Autrement dit, plus nous faisons de commerce, plus le sort des individus et notamment des travailleurs qui vivent à l'intérieur de ce périmètre européen va être amélioré. L'expérience montre que cela ne suffit pas et qu'il faut d'autres ingrédients. Ceci appellerait, mais c'est une réponse de nature plus politique, à réactualiser les objectifs que nous nous assignons dans la construction européenne, dont la dimension sociale.

De manière très préoccupante, la construction européenne est un objet de critiques en soi alors qu'elle pourrait être un niveau de réponse approprié pour contrer une globalisation qui ferme les yeux sur ces paramètres sociaux. Nous avons aujourd'hui des pays membres de l'Union européenne qui sont très en retard sur ce que l'on pourrait attendre d'un minimum de standards sociaux à respecter en Europe. Nous en sommes encore sur le débat pour savoir s'il

faut un salaire minimum dans chacun des pays membres.

RPP - Considérez-vous que le phénomène de globalisation accentue les violences sociales avec ce paradoxe qu'en France, vous l'avez dit, il y a un affaiblissement des syndicats en termes de militantisme ?

Bernard Thibault - Dans aucun pays au monde les syndicats ne sont en progression.

RPP - Comment l'expliquez-vous ?

Bernard Thibault - Je l'explique par cette précarité et instabilité grandissantes, ce redécoupage de l'activité économique et la structure des entreprises. Prenez par exemple une entreprise du secteur de l'automobile, fut un temps tous les salariés qui rentraient à l'usine Renault pour fabriquer des Renault étaient employés par Renault. Aujourd'hui, dans une usine d'automobiles vous avez moins de salariés de la firme qui continue de fabriquer des voitures que de salariés qui sont employés par trente, quarante, cinquante sous-traitants qui sont sur place, dans la même enceinte. Vous pouvez donc avoir 10 000 hommes ou femmes qui sont toujours dans le même périmètre mais dont le droit social est variable d'une entreprise à une autre. Le syndicat est né de la volonté de réunir collectivement des personnes qui ont une situation commune et essayer de faire valoir pour tout le

monde une progression en termes de salaires, horaires, etc. Là vous êtes obligés de faire du cousu main cas par cas. On assiste à une multiplication, au fil du temps, du nombre de types de contrats de travail, il en existe vingt différents.

Outre le phénomène de sous-traitance, nous avons dorénavant le défi des auto-entrepreneurs. En effet, de plus en plus de salariés deviennent auto-entrepreneurs en continuant d'occuper les mêmes fonctions dans la même entreprise. Nous ne sommes alors plus dans un rapport salarial mais de type commercial, donc hors champ de l'intervention naturelle des syndicats. De plus, l'entreprise devient mouvante, apparaissant, naissant, déménageant, etc. Cette situation déstabilise aussi les syndicats. Comment peut-on organiser dans un cadre collectif la défense des individus dans cette configuration qui est à la fois instable, mouvante, plus précaire, avec des contrats à durée déterminée ? Dans certaines grandes enseignes, la durée moyenne de présence est de huit mois. Comment voulez-vous avoir une activité permanente, structurée avec des personnes impliquées dans une organisation pour faire valoir une amélioration de leur situation alors qu'elles savent qu'elles ne sont que de passage ? Soit ces travailleurs n'y voient pas d'intérêt, soit ce n'est pas pour eux un sujet. À ce stade, les syndicats n'ont pas trouvé de réponse structurelle, c'est aussi à eux d'imaginer des solutions.

RPP - On trouve parfois des formes d'expression et de mobilisation qui contournent le syndicat, l'exemple le plus frappant étant les Gilets jaunes. N'y-a-t-il pas une partie de l'opinion publique, et donc des salariés, qui considèrent que les syndicats sont aussi rentrés dans une relation institutionnelle, de connivence, de cogestion où finalement ils ne font qu'accompagner les changements que nécessiterait la globalisation ?

Bernard Thibault - Bien sûr. Pendant des décennies il n'y a pas eu ce que l'on peut appeler de victoires syndicales. Nous sommes davantage dans la défense. Lors d'une restructuration, nous allons essayer de négocier les meilleures conditions pour que les salariés ne soient pas traités comme des numéros et obtiennent la meilleure prime de reconversion possible. Ce rôle est important, mais il renvoie à une perception de l'activité syndicale qui est plutôt en défense et non pas en conquête.

Le mouvement des Gilets jaunes est très composite, la plupart des individus mobilisés ou sensibles à ce genre de mouvement ou d'action sont pour beaucoup socialement isolés et n'ont donc pas, au quotidien, de canal d'expression leur permettant de faire part de leurs revendications et de leurs aspirations. Un autre aspect, je l'ai évoqué précédemment, c'est le constat que, depuis des années, la voie syndicale ne permet pas de produire des avancées sociales,

il faut donc, pour certains, aller chercher autre chose.

RPP - Pensez-vous que d'une certaine façon, il s'agit d'une crise similaire à celle que connaît le politique où l'on considère qu'il y a une forme d'impuissance ?

Bernard Thibault - Oui, bien sûr et on peut y ajouter une attitude politique qui n'a fait que vouloir renforcer le message sur l'inutilité de l'action syndicale. Le débat sur la réforme des retraites revient à nouveau dans l'actualité. Depuis des décennies les conflits sur le devenir de la retraite sont très nombreux. Quelles que soient les opinions que l'on a sur le bienfondé d'une réforme, le fait est que pour la plupart des Français, on a imposé des réformes en matière de retraite avec des millions de personnes dans la rue à l'appel des organisations syndicales. Politiquement on peut effectivement imposer, il y a la légitimité parlementaire pour voter des lois, mais si on le fait avec des millions de gens dans la rue, alors on effectue un choix politique et on peut avoir un retour politique. Je pense que la non-réélection de Nicolas Sarkozy peut en partie s'expliquer par le conflit de 2010. En 2016, des centaines de milliers de personnes ont manifesté contre la loi Travail. Hollande a maintenu cette loi et n'a pu se représenter en 2017. Indirectement cela renvoie un message : vous pouvez manifester avec des millions de personnes sous les bannières syndicales ça ne changera rien. C'est très négatif et c'est une

responsabilité politique lourde. Les syndicats ont aussi une part de responsabilité, ils doivent mener une réflexion sur leur organisation et leur positionnement dans un monde du travail aussi morcelé, mais on ne peut pas nier que certains acteurs ont tout fait pour affaiblir le fait syndical.

Le Défenseur des droits a récemment produit une enquête sur les discriminations pour fait syndical. 40 % des Français affirment avoir été témoins d'une discrimination en raison des activités syndicales d'un salarié alors que la liberté d'engagement syndical fait partie, je le répète, de nos droits constitutionnels les plus fondamentaux. Mais dans la pratique courante en France, se syndiquer demeure vécu comme un défi, une défiance à l'égard de l'employeur. Dans de nombreuses entreprises, il faut être courageux pour adhérer à un syndicat. D'ailleurs beaucoup de syndiqués ne veulent pas que leur employeur le sache. Par conséquent, ils ne prendront pas de responsabilités en termes de mandat, de délégué du personnel par exemple. Ils ne se sentent pas en capacité d'afficher leur appartenance à un syndicat parce qu'ils craignent que cela soit un frein à leur carrière, à leurs responsabilités, voire même de subir des pressions pour qu'ils quittent l'entreprise. On voit ainsi que cette liberté fondamentale n'est en fait pas acquise.

Enfin, on assiste également à un phénomène de dispersion syndicale avec la multiplicité, au fil du temps, du nombre

d'organisations. Au début du siècle, il n'y avait que deux confédérations, la CGT et la CFTC. Les choses étaient plus simples. Bien qu'elles aient des traditions très différentes, cela ne les empêchait pas de se rapprocher lorsqu'elles considéraient que l'essentiel était en cause. Ces deux syndicats ont participé au Conseil national de la Résistance notamment pour l'élaboration de projets économiques pour l'après-guerre et la reconstruction avec un rôle tout à fait majeur.

La dispersion s'accélère à partir de 1947-1948 avec la scission CGT-FO qui entraîne la création de la Fédération de l'Éducation nationale. Puis, en 1964, la division au sein de la CFTC fait naître la CFDT. Chacune de ces organisations a, par la suite, vécu elle-même une scission en interne. Aujourd'hui, on compte cinq confédérations reconnues plus trois autres cela fait donc huit confédérations syndicales qui sont plus souvent en compétition qu'en convergence. Et je n'inclus pas les syndicats autonomes. Il est très courant de trouver un syndicat qui n'existe que dans une entreprise ou une filière. Ils ne pèsent pas sur les problématiques nationales, mais ils existent. Après l'idée même de se syndiquer, la deuxième question est donc : oui, mais dans quel syndicat ? Ceci complique encore un peu plus les choses.

RPP - Cela veut-il dire que l'organisation du champ syndical ne prédispose pas aujourd'hui à la perception de son efficacité ?

Bernard Thibault - Lorsque j'ai dit qu'il y avait trop de syndicats en France, certains de mes homologues considéraient que je voulais remettre en cause la liberté d'adhérer au syndicat de son choix. Dans les pays européens, il existe en général deux ou trois grandes confédérations et avec deux, on a déjà la liberté d'adhérer au syndicat de son choix. Mais ce qui est notable c'est que lorsqu'il y a deux ou trois confédérations, il y a une efficacité, une pression, une « puissance » d'influence des syndicats bien supérieure à la nôtre.

RPP - On entend souvent dire qu'il se produirait de plus en plus de violence à l'issue des manifestations. Est-ce pour vous une réalité ?

Bernard Thibault - Contrairement à une idée reçue, je pense que les manifestations, les mouvements sociaux au sens large sont loin d'être aussi violents que ne l'ont été d'autres épisodes de la vie sociale française comme la grève des mineurs en 1948, la marche des sidérurgistes à Paris en 1979 ou encore mai 68. Ce sont les médias qui renvoient cette image, mais la masse des manifestants est non-violente, ce qui n'empêche pas quelques centaines d'individus de se distinguer.

RPP - On a le sentiment que les manifestations des années 70-80 étaient mieux encadrées par les services d'ordre des syndicats et qu'aujourd'hui ceux-ci sont débordés par des éléments venus de l'ex-

térieur. N'est-ce pas un phénomène nouveau ? N'y a-t-il pas tout simplement un affaiblissement de l'encadrement ?

Bernard Thibault - Contrairement, là aussi, à une idée reçue les manifestants ne sont pas forcément tous syndiqués. La majorité des participants aux manifestations contre la réforme des retraites n'étaient pas syndiqués et pour certains c'était la première fois qu'ils protestaient. La pratique de la manifestation ce n'est pas uniquement des manifestants professionnels ou habitués. Si vous ajoutez en face des groupes structurés et entraînés qui viennent au combat de rue et que vous n'avez pas de dispositif qui vous permet la protection de la manifestation alors vous pouvez facilement être déstabilisés. Par ailleurs, et j'assume ce que je dis, vous avez parfois les forces de police et le politique qui ne voient que des avantages à ce que les images des journaux télévisés du soir ne portent que sur la voiture qui brûle ou la vitrine d'un magasin cassée plutôt que sur le cortège rassemblant plusieurs centaines de milliers de manifestants. Vous pouvez avoir d'immenses cortèges ce qui fait la une et le commentaire ce sont les cinquante personnes qui ont mis le feu à une voiture au coin de la rue. Cela alimente l'idée selon laquelle on a des mouvements violents et détourne l'attention de l'objet de la manifestation.

J'évoquais la marche des sidérurgistes en mars 1979 à Paris. Je travaillais à l'époque Gare de l'Est et j'étais chargé du dispo-

sitif d'organisation des trains qui transportaient les manifestants depuis l'est de la France. Le 23 mars 1979, nous avons pris un policier en flagrant délit de casser une vitrine. Il avait eu la mauvaise idée de garder sa carte de police dans sa poche. Lors de piquets de grèves, des personnes étaient recrutées pour essayer de faire le coup de force. Tout ça pour dire qu'il existait dans les conflits sociaux ce que l'on appelait les provocateurs. Objectivement lorsqu'on parle des violences aujourd'hui à l'occasion des manifestations ce n'est rien par rapport à d'autres épisodes sociaux que notre pays a pu connaître. C'est une illusion d'optique que de laisser croire ou penser que des organisations syndicales ou des syndicalistes feraient de la violence leur moyen d'expression. Ce sont très souvent les syndicats ou les responsables syndicaux qui essaient de tempérer lors de conflits très tendus à l'occasion de fermetures d'entreprises, par exemple, qui sont vécues par certains salariés comme un assassinat social.

RPP - Concernant les violences policières, pensez-vous qu'il y ait une plus grande tolérance du pouvoir politique ou est-ce, là aussi, un effet d'optique ?

Bernard Thibault - Il y a eu une évolution dans ce qu'on appelle la doctrine du maintien de l'ordre en France que je date des réformes de la loi Travail sous le gouvernement Hollande. Ce terme est d'ailleurs un peu ambigu. On maintient quel ordre ?

L'ordre économique existant qui est justement l'objet de contestations ?

L'organisation pratique des manifestations a été changée d'un point de vue pratique en utilisant la technique dite du sas. Cette méthode a d'ailleurs été dénoncée par le Conseil d'État. Vous aviez un point d'entrée, un parcours complètement encadré par des forces de l'ordre et vous ne pouviez quitter le cortège que par la sortie sous forme d'entonnoir. Cela ne pouvait forcément qu'accroître la tension. Les policiers qui étaient soi-disant là pour que tout se passe bien incarnaient, quelque part, le pouvoir politique qui ne veut pas vous entendre.

Vous créez de fait un climat de tension dans lequel il est facile pour des groupes extérieurs de provoquer l'étincelle qui va peut-être embraser la place, ceci s'est produit à plusieurs reprises. Là encore, on ne parle plus de l'objet même de la manifestation, mais des gaz lacrymogènes avec des situations parfois très limites d'un point de vue de la sécurité des personnes.

RPP - Pourquoi les pouvoirs publics ont-ils décidé de faire évoluer la doctrine ?

Bernard Thibault - Dans tous les pays européens dans lesquels il y a régulièrement des manifestations de masse comme en Allemagne ou au Royaume-Uni, le principe est de garder une distance raisonnable. Les forces de l'ordre suivent la manifestation

qui se déroule, mais le mot d'ordre c'est de désamorcer au maximum les tensions et la distance participe à cela. En France ce n'est pas le cas, parce qu'on veut, je pense, que ça dégénère pour échapper au débat de fond. Après vous avez des débats sur la violence : est-ce qu'elle est légitime ? Qui en est à l'origine ? On déporte ainsi le sujet de la polémique. Cela repose sur un acte politique délibéré. C'est ma conviction et si des responsables politiques peuvent me démentir je suis demandeur. Ensuite il y a les moyens matériels et humains qui sont utilisés par les forces de police. Gérer des manifestations ça s'apprend.

Or, quand vous voyez, comme ça a été le cas à Paris, des policiers qui n'ont aucune expérience des manifestations de rue, qui sont plutôt formés à poursuivre des délinquants, l'usage d'armes qui n'ont rien à faire dans des manifestations et le recours à des techniques d'interpellation d'une extrême violence pour arrêter une infirmière ou un retraité, tout ceci est complètement démesuré. Il suffit d'un fait comme celui-ci pour créer, là aussi, une étincelle. Ces comportements ont principalement lieu à Paris car il y a une portée politique particulière et parce que médiatiquement c'est là que ça se passe.

La situation est différente à Paris et en Région. En province, les relations entre les responsables syndicaux et les institutions policières sont tout à fait différentes, les rapports humains sont plus proches. Une

forme de coopération doit se faire entre les organisateurs de la manifestation et les interlocuteurs préfectoraux afin que les manifestants puissent s'exprimer dans un cadre démocratique pacifié autant que possible.

Je ne connais pas la raison de ce changement de stratégie, mais c'est assez surprenant. Un forum des forces de l'ordre consacré à la gestion des manifestations a eu lieu en Europe. Le seul pays absent c'est la France, car on considère que l'on sait faire alors que justement pour beaucoup de pays l'exemple à ne pas suivre c'est la France.

RPP - Cela dit-il quelque chose du rapport des politiques au mouvement syndical ?

Bernard Thibault - Je pense que depuis les manifestations sur la loi Travail, il y a une forme d'instrumentalisation des forces de police dans le rapport social. Depuis, le pouvoir politique se sert des policiers comme bouclier. Il les affiche ostensiblement en les mettant à proximité des manifestants. Le représentant du politique c'est le policier qu'on vous envoie et donc il y a une instrumentalisation des forces de police. Entre la gestion des attentats, les Gilets jaunes et les manifestations plus classiques, ils étaient, à un moment, complètement éreintés.

RPP - On a parfois eu le sentiment qu'il y avait une forme de réserve de la part des

grandes centrales syndicales à l'égard du mouvement des Gilets jaunes. Comment expliquez-vous cela ?

Bernard Thibault - Les témoignages de ceux que j'ai rencontrés et qui ont vécu cette période sur le terrain sont très variables d'une ville à l'autre. Le profil des occupants des ronds-points est assez commun à l'ensemble du territoire. En revanche, les rapports avec les syndicats étaient différents d'un endroit à l'autre. Dans certaines localités, le fait syndical était disqualifié par principe. Comme pour le politique, il y avait un rejet de la représentation collective. Dans d'autres territoires, un dialogue a pu s'instaurer, il n'a pas débouché sur des choses structurées, mais certains Gilets jaunes ont demandé un soutien matériel et logistique aux syndicats. Cependant, le message dominant était : « on ne veut pas être récupéré, c'est un mouvement spontané, on a notre démocratie, on décide ensemble, etc. ». En même temps on a pu voir les limites de ce mouvement qui était certes collectif mais qui n'a pas trouvé les moyens de sa structuration. Cela confirme, je crois, le besoin d'organisation. C'est à nous de démontrer que le syndicat a vocation à structurer durablement, que ce n'est pas éphémère. Et puis il y a des syndicats qui ne voulaient absolument pas être confondus avec ce genre de mouvement, on peut le comprendre.

RPP - Ce qui est frappant c'est qu'il y a une demande d'action collective, mais

cette demande ne se reconnaît pas dans les formes traditionnelles. Quelles seraient les conditions pour reconstruire des modes d'actions collectives qui rencontrent l'adhésion des citoyens et des citoyennes ?

Bernard Thibault - Je pense qu'il faut revoir nos outils de représentation collective y compris au plus haut niveau de nos institutions. La France est l'un des pays où la concentration du pouvoir autour du seul président de la République est la plus prononcée. Nous sommes quand même à une période où il faut attendre la parole du président de la République pour savoir si on va devoir porter un masque dans les magasins, dans les rues. On en est là !

Je considère comme une dérive le fait qu'il soit possible institutionnellement que les parlementaires ne soient plus des représentants du peuple, mais des sergents-chefs du président de la République avec notamment l'inversion du calendrier électoral. Nos outils de représentation dans la démocratie, telle qu'elle est organisée aujourd'hui, arrivent à mon avis à bout de souffle et je pense qu'il faudrait les repenser. En 2008, le gouvernement Sarkozy avait modifié certains aspects du Code du travail sans consulter les organisations syndicales. On a fait évoluer la loi pour que tout remaniement du Code du travail soit précédé d'une consultation formelle des syndicats. Et que se passe-t-il ? Les modifications ne viennent plus du gouvernement mais des députés sous

la forme d'amendements pour contourner la loi qu'on a fait adopter. C'est prendre les gens pour des sots. Je pense vraiment que nos outils institutionnels de représentation collective sont affaiblis et c'est cela qu'il faudrait redynamiser en discutant des règles, des modalités, des processus. Est-ce que les parlementaires sont effectivement les représentants du peuple ? Cette légitimité-là est aujourd'hui contestée.

RPP - Comment expliquez-vous le faible taux de participation aux élections régionales et départementales ?

Bernard Thibault - Les citoyens ont le sentiment que cela ne sert à rien. N'oublions pas qu'un référendum sur le traité établissant une Constitution pour l'Europe a été organisé en 2005 et que le politique n'a pas respecté le résultat produit par ce référendum. Cela est politiquement meurtrier et diffuse un message redoutable.

RPP - Sur un plan personnel êtes-vous inquiet ? Considérez-vous que nous sommes sur une ligne de crête ?

Bernard Thibault - Oui car, disons les choses telles qu'elles sont, de nombreux pays y compris en Europe sont traversés par des mouvements fascistes. L'Union européenne a aussi été conçue comme un espace de paix pour que les peuples y vivent en harmonie. Or, lorsqu'on regarde la nature des lois votées par certains États, on s'éloigne considérablement de ce dessein.

C'est la pauvreté et la misère provoquées par la crise de 1929 qui sont la source des montées racistes, xénophobes à l'origine du nazisme responsable de la Deuxième Guerre mondiale. Nous ne sommes pas dans la même configuration et l'histoire ne se répète jamais, mais nous avons quand même des signaux inquiétants. Si on y ajoute d'autres types de fanatismes, qui n'existaient pas en 1929, qui s'enrobent derrière des drapeaux pseudo-religieux pour justifier leur cause, et des armes de portée incomparable cela donne un cocktail assez dangereux.

RPP - Ne pensez-vous pas que les structures de sociabilité comme l'École, les partis politiques, les syndicats, l'Église... , sont aujourd'hui profondément affaiblies ?

Bernard Thibault - Le monde associatif montre que se retrouver dans un cadre collectif pour un objet commun, voire prendre de son temps pour participer à la vie d'une association avec d'autres, n'est pas complètement dépassé. Nous sommes l'un des pays où le mouvement associatif est le plus développé.

RPP - Oui, mais c'est un engagement à la carte qui correspond à des aspirations individuelles.

Bernard Thibault - C'est effectivement un engagement à la carte sur un objet donné. Cela indique que si on s'en donnait les moyens, on pourrait élaborer un

constat partagé, parce qu'en démocratie cela fonctionne ainsi, et à partir de là réfléchir à des pistes y compris en corrigeant nos mécanismes institutionnels. Nous en avons vraiment besoin. Certains pays remettent en cause leur Constitution en se disant qu'ils n'ont pas forcément les outils adaptés à la période actuelle pour atteindre leurs objectifs. Cinquième au sixième République, ce n'est pas mon propos.

RPP - Ces phénomènes existent aussi dans les démocraties réellement parlementaires cependant, on remarque, par exemple, que la participation aux élections ne faiblit pas comme en France. L'Allemagne, l'Espagne, le Portugal, les Pays Bas, qui ont récemment organisé des élections, n'ont pas connu les taux d'abstention relevés en France lors des dernières régionales et départementales.

Bernard Thibault - Je suis convaincu, comme je l'ai indiqué précédemment, que de plus en plus de Français se demandent à quoi ça sert d'aller voter.

RPP - Aujourd'hui dans une société très archipellisée, quel est finalement le rôle d'un syndicat sur le plan civique et citoyen et quels objectifs peut-il se fixer au-delà de ses missions de défense ?

Bernard Thibault - Son objectif est de regagner une assise plus large et plus collective car c'est cela sa légitimité et sa

force. Historiquement, la CGT se qualifie de « *syndicat de masse* », cela recoupe une conception, une vision. Certaines organisations pourraient très bien considérer qu'il suffit d'être quelques-uns, de passer à la télé avec des banderoles attachées à la Tour Eiffel pour être influentes. Ce n'est pas le choix historique de la CGT. Pour peser il faut compter sur la masse car c'est ainsi que se fera le rapport de force. Il faut réinterroger cela.

RPP - La CGT reste-t-elle aujourd'hui la plus importante organisation de masse ?

Bernard Thibault - Si l'on prend le critère de la représentativité syndicale mesurée par les élections professionnelles, ce qui est fait depuis 2008, la CFDT est devenue la première confédération syndicale. Elle est implantée dans beaucoup plus d'entreprises que la CGT, mais quand cette dernière est présente, elle réalise en général des scores supérieurs à ceux de la CFDT. En fait, c'est le tissu d'implantations de la CFDT qui fait qu'elle obtient au final davantage de voix. Mais en termes de force sociale, au sens de capacité de mise en mouvement et de manifestations, c'est incontestablement la CGT. Dans les petites entreprises, il n'y a pas de syndicat, les salariés votent donc sur la réputation et sur l'image qu'ils ont des syndicats. Là, la CGT arrive très largement en tête. Dans la représentation sociale, la CGT est très largement reconnue comme le premier syndicat pour sa combativité ■

LA VIOLENCE AU CŒUR DE LA SPHÈRE ÉCONOMIQUE

Lorsque la puissance du mot violence est joutée à celle de sphère économique, cela suscite des représentations diverses et chacun peut alors librement songer au harcèlement sexiste, à la vente de produits contrefaits ou encore à l'apport de Louis Chevalier dans Classes laborieuses et classes dangereuses.

Jean-Yves ARCHER

Économiste

Membre de la Société d'Économie Politique

LA VIOLENCE ÉCONOMIQUE EST SOUVENT UNE OPPRESSION

Autant dire que des éclats de violence maculent la plupart des segments qui forment la sphère économique et que notre société a, de surcroît, une propension à l'oubli qui ne peut que heurter. Oui, il faudra se souvenir de la violence du rapprochement entre Véolia et Suez tout autant que de l'absurdité choquante du destin tragique de Pierre Overney, le 25 février 1972. Son tort ? Avoir tracté pacifiquement devant les portes de Renault à Billancourt.

Qui s'en souvient ? Qui l'enseigne afin d'éviter les excès de la résurgence de milices anti-syndicales aperçues pendant l'épisode marquant des Gilets jaunes ? Alfred Sauvy a pleinement eu raison d'écrire : « L'économie, c'est la science du sordide » et effectivement la violence économique est souvent une oppression.

Pour le producteur, il y a clairement des rapports de force. La loi Egalim n'a pas résolu la question de la préservation des revenus des agriculteurs pas davantage que les règles européennes n'empêchent, *in concreto*, un *dumping* à l'importation et une sino-dépendance. La violence économique est donc intra-filière tout autant que géopolitique. Elle concerne aussi la struc-

ture des formes de production : ainsi les GAFAM ont une politique prédatrice habile et frontale de rachat des jeunes pousses susceptibles d'altérer leur position concurrentielle. Sur ce dernier point, l'analyse récente et pertinente d'Emmanuel Combe est à intégrer au champ de réflexion. Tout autant que le rapport parlementaire du député Olivier Marleix sur les aspects troubles du rachat partiel d'Alstom par General Electric. « Au fond, tout est permis même le fait de violer la Loi » aimait à dire, à Paris 1, le doyen Henri Bartoli dont l'humanisme social était entamé par les réalités factuelles du monde des fusions et acquisitions.

Au demeurant, l'ensemble des échanges sont essentiellement monétisés et il faut ici évoquer les travaux de Michel Aglietta dont le livre *La violence de la monnaie* demeure une grille de lecture face au déclin tendanciel du dollar sous une ou deux décennies.

LE POUVOIR D'ACHAT EST L'UN DES POINTS CARDINAUX DE LA VIOLENCE ÉCONOMIQUE

S'agissant du consommateur, la sphère économique porte de sérieux vecteurs de violence. Tout d'abord, il peut y avoir tromperie sur le bien acquis. Par un prix

dirimant voire obscène en termes de marge nette. L'école marxiste ainsi que l'école de la Régulation, Boyer et Mistral, ont démontré l'appétence pour des quêtes de surprofits. (comportements de *mark-up*). La tromperie peut être issue d'un bien provenant de l'univers grandissant de la contrefaçon. Cette dernière ne vise pas seulement les sacs de luxe mais aussi – plus dangereusement – les pièces détachées destinées à la maintenance automobile ou aéronautique.

En outre, la sortie de la crise de la Covid-19 ne se fera pas sans des comportements de rattrapages : les entreprises endettées, par-delà les restructurations acceptées par leurs créanciers, voudront récupérer de la « laine ». Ainsi, on relève déjà des hausses de prix significatives dans le retail alimentaire. D'autre part, les politiques accommodantes des banques centrales ne manqueront pas de déclencher, suivant les secteurs (immobilier), des pressions haussières.

Or, peu d'entreprises semblent en faveur d'une révision des salaires ce qui signifie que le dernier trimestre de 2021, notamment en France, verra se lever un climat de protestation au regard des atteintes au pouvoir d'achat.

Le pouvoir d'achat est un des points cardinaux de la violence économique tant ses modalités de détermination sont rugueuses et chargées d'électricité.

J'ajoute un autre point cardinal fondamental : la violence des rapports entre locataires et bailleurs et l'élévation continue du prix des surfaces louées qui est une contrainte sérieuse qui frappe de plein fouet des millions de Françaises et de Français. Et que dire de celles et ceux dont la rue est l'habitat subi.

Le troisième point cardinal, qui génère des dizaines de décisions de justice, vise les conditions générales de travail. On ne peut qu'être ému face à la bataille judiciaire des ouvriers ayant subi un « préjudice d'anxiété » et des dédommagements suite à leur exposition à l'amiante.

Le drame de la silicose et autres saletés brisent des vies et asservissent la force de travail. La lecture de certains arrêts de la Chambre sociale de la Cour de cassation est difficile car elle parcourt des drames rapportés en des termes précis et pondérés. Des termes qui ne souffrent pas de contestation possible et illustrent la violence à l'état brut. Le droit de retrait n'est pas le droit systématique que d'aucuns imaginent. Il est un ultime point de collision quand la chair humaine est en cause et donc en péril.

Là aussi, je réitère mon once de conviction profonde : le temps est une gomme injuste au regard des piètres conditions de travail qui subsistent. Comme si la société rêvée par Diderot posait un voile sur la vie quotidienne de Rafik, Karine ou Patrick juste

bons à exécuter des ordres sans détours et à payer leurs impôts et leur essence chaque année plus chers.

La France est en froid avec le chiffre et bientôt elle devra apporter une réponse au mur de la dette, étant entendu que la dette Covid va faire l'objet d'un étalement dans le temps dans des proportions audacieuses.

L'impôt de demain sera, pour certaines catégories sociales, le témoin d'une violence issue du monopole légitime de la contrainte publique chère à Vauban et bien sûr à Max Weber.

LA VIOLENCE DES RAPPORTS SOCIAUX S'ÉTEND COMME UN FLEUVE EN CRUE

Dernier point cardinal qui mérite par conséquent une place spécifique : la question du temps de travail.

Certains lecteurs se souviendront, à mon instar, de *La révolution du temps choisi* fruit de la réflexion féconde et réformiste de Jacques Delors et José Bidegain au sein du club de réflexion politique Échanges et Projets.

L'état de l'art nous démontre que nous sommes loin de cette vision apaisée du

temps de travail et ainsi les discussions officielles relatives au télétravail frôlent notre péché mignon : l'impasse sociale. Ce qui est le haut de la pyramide de la violence qui affecte l'existence des corps intermédiaires en France. François Hommeril (CFE-CGC), à raison, ne peut être le clone d'André Malterre et Laurent Berger ne peut être celui d'Edmond Maire. Ces exemples incarnés dévoilent, en creux, que la violence des rapports sociaux s'étend comme un fleuve en crue. Ainsi, ce coup de projecteur donne une franche actualité à l'analyse marxiste qui intègre effectivement la dimension de la violence des rapports sociaux. Là où d'autres voient des jacqueries, il est moins téméraire de visualiser la légitime défense d'intérêts professionnels malmenés par un *new management* qui cultive davantage le *burn-out* que l'épanouissement du travailleur.

Si l'on veut bien assimiler que « l'Histoire est écrite par les vainqueurs » (Fidel

Castro), alors on comprend que le drame de Fourmies est loin des bases cognitives dominantes de 2021. En matière sociale, avoir une mémoire de poisson rouge est un attentat contre la Raison. On peut réfléchir et agir pour le monde-d'après sans oublier les victimes du 1^{er} mai 1891 qui manifestaient pour la journée de huit heures.

« Je pense que nous avons plus d'idées que de mots.

Combien de choses senties et qui ne sont pas nommées ! ».

Denis Diderot
Pensées philosophiques, 1746

Oui, en matière de violence reliée à la sphère économique, il y a bien des choses senties et qui ne sont pas nommées notamment du fait d'un appareil statistique hélas partiel qui ne facilite pas l'obtention de l'exhaustivité du panorama ■

« LA NON-VIOLENCE OFFRE DES ARMES MULTIPLES »

En 1972, José Bové participe à la révolte non-violente contre l'extension du camp militaire du Larzac. Depuis, l'ancien député européen prône le combat pacifique et dénonce la spirale de la violence qui détourne très souvent les mouvements sociaux de leurs revendications initiales, les délégitime et permet ainsi à l'État de ne pas répondre à leurs exigences de fond tout en organisant la répression. Dans l'interview qu'il nous a accordé, il revient également sur la verticalité du système politique, qui rend difficile le débat, et sur l'absence de pensée critique à l'égard de la technique.

José BOVÉ

Syndicaliste agricole

Député européen (2009-2019)

(Propos recueillis par Arnaud Benedetti)

Revue Politique et Parlementaire - La société vous paraît-elle plus violente aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a quelques années ?

José Bové - Le projet d'extension du camp militaire du Larzac, qui fête aujourd'hui ses cinquante ans, a été le début de mon combat. À cette époque, mais c'était déjà le cas depuis le début de la V^e République, la question du débat public, du débat citoyen ne se posait pas. La seule règle qui prévalait c'était le Code de l'expropriation. Même si les personnes concernées consti-

tuaient d'importants dossiers, rien ne se passait, on leur opposait des arrêtés d'utilité publique. Cette procédure est toujours en place, Notre-Dame-des-Landes en est un exemple. Le projet de l'aéroport du Grand Ouest est lancé en 1972, il est suspendu pendant vingt ans, relancé au début des années 2000 puis définitivement abandonné en 2018. Les résolutions du Larzac et de Notre-Dame-des-Landes ne résultent pas du droit, mais d'une décision politique. Dans le premier cas, François Mitterrand avait déclaré qu'il s'opposerait à l'extension du camp militaire s'il était élu en 1981,

dans le second c'est Édouard Philippe qui a annoncé l'abandon définitif du projet.

La loi, telle qu'elle se construit aujourd'hui encore, ne permet pas de répondre à des situations conflictuelles. Malgré la mise en place de la Commission nationale du débat public, de quelques nouvelles règles et la bonne volonté de certains, notamment du législateur, rien ne change. Dès qu'un projet est envisagé il n'y a aucune médiation permettant d'analyser le pour et le contre en fonction de tous les éléments constitutifs d'une prise de décision : social, économique, environnemental, agricole... Cette situation entraîne obligatoirement des positions très claires et très marquées qui s'opposent de manière frontale. Quelle que soit la décision prise, les gens se retrouvent soit frustrés, soit satisfaits.

Dans certains pays européens, il existe des processus en amont de la prise de décision qui permettent de construire le débat public. Cela a notamment été le cas pour l'édification de la nouvelle gare de Stuttgart. Un long processus de décision a été mis en place, des manifestations ont été régulièrement organisées, la municipalité a connu un changement avec la victoire des Verts, qui s'étaient opposés à cette construction, et au final le « oui » l'emporte au référendum. C'est donc la mairie écologiste qui a fait bâtir la gare et cela n'a entraîné aucun bouleversement. Cet exemple illustre que lorsqu'il y a un processus de construction du débat qui amène à la prise en compte

des uns et des autres, on est en capacité de résoudre les problèmes. Mais ce n'est pas le cas en France.

RPP - Comment expliquez-vous qu'en France il y ait une sorte d'angle mort de ce côté-là ? Est-ce lié à la culture administrative ?

José Bové - Il y a d'abord la culture politique. La logique majoritaire fait que celui qui a la majorité, qui détient le pouvoir institutionnel l'emporte. Nous ne sommes donc pas dans une construction démocratique où le droit de la minorité ne consiste pas uniquement à s'exprimer mais également à co-construire. Dans le système législatif allemand, la notion même de création de majorité existe, mais en considérant toutes les positions. Cela peut prendre des mois, mais les décisions d'un groupe minoritaire dans cette majorité sont prises en compte au même titre que celle du groupe majoritaire. Il est vrai que nous n'avons pas la même histoire et donc le même rapport au pouvoir politique. Ce que les Allemands ont vécu avec le Troisième Reich les a prémunis contre toute tentative majoritaire et l'obligation de suivre un président qui devrait être écouté quelle que soit la minorité.

Il y a ensuite la culture administrative qui fait partie du phénomène technicien dénoncé par Jacques Ellul. J'ai souvent résumé cela par la formule « ce n'est pas le politique qui prend l'État, mais c'est l'État

qui prend le politique ». Je vous donne un exemple qui m'a beaucoup frappé. La première fois que des écologistes ont été nommés au ministère de l'Environnement, le Premier ministre de l'époque, Lionel Jospin, a fourni à Dominique Voynet l'ensemble des membres de son cabinet. Elle n'a eu le droit de choisir qu'une ou deux personnes car un cabinet sans centraliens, polytechniciens, diplômés des Mines, etc. ce n'était pas possible. L'explication était extraordinaire : seuls des techniciens de haut niveau sont habilités à communiquer avec les autres ministères, à se comprendre, à décider de ce qu'il est possible ou pas de faire. Cet héritage, très ancré dans la construction étatique française, s'est développé voire renforcé. Nous avons assisté au même phénomène avec les lois Defferre sur la décentralisation. Nous sommes uniquement dans une logique de déconcentration mais pas du tout de régionalisation avec une transmission des pouvoirs permettant une organisation dans les territoires. Aujourd'hui avec la crise sanitaire, on observe que les ARS sont en fait des préfets de santé qui décident et qui tranchent en fonction de ce que souhaite l'État. Les territoires sont dans l'incapacité de pouvoir co-décider du plan de santé de manière forte, alors qu'il existe des outils, notamment financiers, venant de l'Europe vers les régions qui permettraient une décentralisation beaucoup plus importante.

Plus les moyens se développent en termes de pouvoirs avec les nouvelles technolo-

gies, plus les domaines régaliens, économiques se renforcent. Nous arrivons ainsi à la dictature des moyens par rapport à la finalité du politique. Cela peut expliquer le désintérêt des citoyens, qui se disent que de toute façon rien ne changera, l'abstention, la colère, les Gilets jaunes. Lorsque nous cherchons une information sur Internet nous la trouvons immédiatement. Or, dans la vie sociale, économique, politique, on nous explique en permanence que nous n'avons rien compris, qu'on va nous expliquer. Il y a donc une fracture entre l'éducation individuelle qui peut se mettre en œuvre par les moyens d'information qui existent et le très grand décalage avec les prises d'autorité et de décision.

RPP - Notre culture politico-administrative ne nous permettrait pas de réduire les zones de conflictualité parce que nous n'avons pas les amortisseurs législatifs qui aideraient, comme en Allemagne par exemple, à produire des codécisions et des décisions plus consensuelles. Est-ce cela ?

José Bové - Je vous ai donné quelques exemples nationaux très connus. Mais prenons le cas de la santé aujourd'hui en Occitanie. La situation des treize départements de cette région est très différente entre la Haute-Garonne très urbanisée et l'Ariège, l'Aveyron ou la Lozère. On veut imposer la création d'hôpitaux médians sans aucun débat. La décision est prise, point barre ! Là, il ne s'agit pas d'une ques-

tion foncière mais de politique de santé : qu'est-ce qu'on construit dans l'intérêt de la population ? Cela crée de la frustration, de la colère, de l'incompréhension et du ressentiment.

RPP - Avec l'expérience qui est la vôtre en tant qu'acteur et observateur, considérez-vous que le débat est plus clivé, plus violent aujourd'hui que dans les années 70 et 80 ou est-ce un effet d'optique ?

José Bové - Je n'ai pas le sentiment que le débat soit plus violent qu'auparavant. Cependant, l'augmentation des circuits d'information, avec notamment les chaînes d'information en continu et les réseaux sociaux, démultiplie à l'infini n'importe quel événement. Nous sommes dans la politique de l'immédiateté. Dès qu'il se passe quelque chose cela devient de suite un événement sur lequel tout le monde est sommé de s'exprimer sans recul, ni analyse. La multiplication à longueur de journée de faits individuels et rarement de société crée un sentiment d'angoisse et d'inquiétude chez certains.

Dans les années 70 en France comme en Europe, en Allemagne avec la bande à Baader et en Italie avec l'extrême droite et l'extrême gauche notamment, il y avait une violence politique importante, des affrontements, des discours y compris sur la lutte armée qui pouvaient aller très loin. Il existait des groupuscules comme Action directe par exemple. Nous ne sommes plus

dans cette réalité politique aujourd'hui. Les débats entre les groupes politiques parlementaires ou para-parlementaires sont beaucoup moins violents. À l'époque il y avait des organismes paramilitaires, tels que le SAC, liés au pouvoir en place dont on connaissait tous les responsables politiques en commençant par Charles Pasqua ou Jacques Godfrain.

Aujourd'hui, nous sommes dans une autre forme de violence. La perception de la situation par les individus amène à une exacerbation et au sentiment que tout part à vau-l'eau. Si l'on prend la question de la criminalité ou de l'immigration nous sommes davantage dans le ressenti que dans la réalité des chiffres. L'immédiateté fait que c'est celui qui parle le plus fort qui a raison. Et lorsque certaines chaînes d'information en continu en font leur miel on arrive à une forme d'hystérisation du débat. On a pu le voir aux États-Unis avec Fox News et les réseaux sociaux qui peuvent amener des gens à perdre complètement de vue la réalité de ce qui est en train d'être vécu.

RPP - Cette exacerbation du débat public ne peut-elle pas finalement conduire à une recrudescence de la violence sous une autre forme, bien évidemment, que celle qu'on a connue dans les années 70 ?

José Bové - Je crois qu'on amalgame la réalité de la violence avec la réalité de l'image de la violence. Prenons l'exemple de la fer-

meture de la fonderie MBF Alimunium. Les salariés ont bloqué le site et menacé de faire sauter leur usine. Cela a immédiatement fait la une des médias sans que rien ne se passe car les ouvriers de cette fonderie sont des personnes responsables. Lorsque les organisations syndicales annoncent ce type d'action, c'est parce qu'on est dans un discours de rapport de force.

Ensuite nous avons un autre type de violence ou de mise en scène de la violence autour de ce qui s'est passé sur les Champs-Élysées ou certaines autoroutes avec les Gilets jaunes. On a clairement vu de l'exaspération, des contestataires qui ont théâtralisé la violence, qui ont fait des dégâts matériels globalement peu importants. En même temps en face, ces manifestants ont ressenti une violence de la part des forces de l'ordre avec l'usage d'armes comme les LBD ce qui a créé une tension très forte avec une montée de la violence et de la répression policière. Cela a complètement obnubilé le débat pendant plusieurs mois. Nous étions dans l'incompréhension parce que dans l'incapacité de saisir un mouvement singulier qui n'avait pas de cohérence, qui était plutôt des colères et des ressentis individuels qui se retrouvaient sans lieu de centralité, sur des ronds-points devenus les lieux de convivialité réinventés. Et donc cela a créé quelque chose de très surprenant qui est la manifestation d'un échec à la fois de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de politiques sociales et de

sentiment de ne pas exister en dehors de son projet individuel avec un rapport au monde uniquement à travers son écran.

On a là l'expression très singulière d'un projet de société en échec. Aujourd'hui, il y a une perception de la montée de la violence, mais ce n'est qu'une perception liée à un écosystème qui a beaucoup évolué.

RPP - Je souhaiterais vous interroger sur un sujet que vous connaissez bien, celui de la non-violence. J'ai le sentiment que cette notion très présente dans les années 60 et 70, même s'il y avait des formes de violence politique, a disparu. Partagez-vous cette perception et si oui comment l'expliquez-vous ?

José Bové - Je ne partage pas cette perception. On connaît les mouvements historiques de non-violence avec Gandhi pour la lutte pour l'indépendance de l'Inde, Martin Luther King pour les droits civiques, César Chávez et les ouvriers mexicains en Californie, Hélder Câmara qui dénonçait la dictature militaire brésilienne.

En France, le mouvement non-violent a commencé à prendre corps avec la guerre d'Algérie et l'objection de conscience reconnue en 1963. Le mouvement du Larzac, en 1972, a été le premier mouvement social à affirmer la lutte non-violente. On a assisté, de 1971 à 1981, à l'émergence d'une stratégie volontairement assumée de

combat non-violent. C'est donc un choix délibéré qui commence à ce moment-là. Aujourd'hui, un mouvement non-violent se développe très fortement autour de la lutte contre le réchauffement climatique avec notamment Greenpeace, Extinction Rebellion, Attac, Alternatiba... qui continuent à former de jeunes militants. Une génération nouvelle se met en route un peu partout dans le monde.

Si le terme « non » n'est pas employé par les mouvements sociaux, je pense aux syndicats par exemple, la grève est typiquement une non-coopération avec le pouvoir économique. Refuser de payer ses impôts dans le cadre d'un combat social c'est une non-coopération avec le pouvoir politique puisque les impôts c'est l'État, la grève c'est la même chose avec le pouvoir économique.

On redécouvre que la non-violence offre des armes multiples qui peuvent être utilisées par des citoyens, par des groupes sociaux organisés ou non, éventuellement par des États lorsqu'ils boycottent un produit d'un État totalitaire. La non-violence n'est pas seulement une attitude individuelle, c'est aussi une attitude collective mais qui implique que l'individu s'engage, c'est donc l'élaboration d'un mouvement beaucoup plus organisé dans sa réflexion en termes de stratégie d'action. Le combat non-violent a énormément évolué, il est en train de se structurer de façon plus importante et de nombreuses personnes se

réclament aujourd'hui de la non-violence. Ce qui se passe autour de la lutte contre le réchauffement climatique est à cet égard très significatif.

RPP - À un moment donné le mouvement des Gilets jaunes a donné le sentiment, en tout cas cela a été traité ainsi médiatiquement, de verser pour partie dans une forme de violence. Mais, le plus surprenant, c'est que, d'après les sondages, entre 20 et 25 % des personnes interrogées considéraient que parfois le recours à des modes d'expression un peu plus violents était légitime. Comment expliquez-vous cela ?

José Bové - Cette révolte était comprise par beaucoup de Français qui éprouvaient de l'empathie envers ces personnes exclues ou complètement démunies, parce qu'ils vivaient ou avaient le sentiment de vivre la même chose qu'elles. Il y avait donc une solidarité très importante dans l'opinion par rapport au ressenti et par conséquent aux raisons de la révolte. Par rapport aux moyens d'action la situation a été différente en fonction des endroits. Lorsque les expressions de violence étaient très fortes, le soutien de la population a diminué même si elle est restée favorable au mouvement. Parfois, la violence et la répression policière, qui étaient liées l'une à l'autre, ont entraîné un recul à la fois des soutiens mais également de la mobilisation. Par la suite un certain nombre de « responsables » de Gilets jaunes ont ap-

proché des personnes engagées dans des mouvements non-violents pour réfléchir aux formes d'actions. Ce que l'on a vu de manière très significative, c'est cette relation singulière entre les manifestations qui commençaient à déborder à Paris ou ailleurs, une répression importante faisant des blessés provoquant ainsi d'autres manifestations. C'est ce que nous appelons, dans l'action non-violente, la spirale de la violence. Au départ, on a une violence institutionnelle qui crée une révolte qui engendre des manifestations qui sont réprimées, cette répression entraînant d'autres manifestations pour lutter contre ce pourquoi on protestait à l'origine, mais aussi contre la répression et ainsi de suite. On est alors dans un cycle complètement infernal dont on ne peut plus sortir.

Toute la stratégie de l'action non-violente c'est de ne pas rentrer dans cette spirale de violence en trouvant des moyens différents qui permettent à la fois de revendiquer, de manifester et de mettre la pression sans s'installer dans ce cycle qui, en général au final, amène l'État à triompher car le rapport de forces et la violence institutionnelle finissent par l'emporter parce qu'on rentre dans le même cycle que ce que cherche l'État. Dans tous les mouvements sociaux quels qu'ils soient, la première chose que le pouvoir tente de faire c'est de délégitimer le fond par des débordements et des modes d'action violents afin que ceux qui soutenaient le mouvement s'en détournent. Nous avons actuellement

un parfait exemple de mouvement non-violent en Birmanie. L'armée birmane n'arrive pas à délégitimer ce mouvement car il revendique la non-violence en utilisant toutes les palettes d'actions possibles, manifestation, grève, boycott, et en invente de nouvelles.

La stratégie de l'action non-violente nécessite un niveau de préparation, de formation et d'engagement important. Jamais on n'a vu au plan international des mouvements armés qui prennent le pouvoir pour créer une société démocratique. Cela n'existe pas.

Deux chercheuses américaines ont écrit un ouvrage sur l'action non-violente et son efficacité¹. Elles comparent, sur les 80 dernières années, les différents types de mouvements au niveau international, leur efficacité et ce sur quoi ils ont débouché en termes de type de société ou d'organisation sociale. On obtient 70 % de réussite dans le cadre de stratégies de mouvements non-violents et 30 % dans le cas de mouvements armés. Par ailleurs, les genres de sociétés qui ressortent à la suite de ces mouvements sont complètement à l'opposé. Ceci s'explique par le fait que, là aussi, il est essentiel que les « armes » utilisées de la non-violence permettent que la fin et les moyens soient en concordance. Il

1 - Maria Stephan et Erica Chenoweth. Dans un article de 2008 intitulé « Why Civil Resistance Works » (« Pourquoi la résistance civile fonctionne »).

est fondamental que les moyens d'action aillent dans le même sens. Je me souviens que ce débat était déjà très en vogue dans les années 60 et 70. À Cuba et en Amérique du Sud le débat sur la finalité et sur la transformation de la société était souvent nié ou idéalisé par les groupes « révolutionnaires » qui théorisaient et glorifiaient de manière très romantique la lutte armée par rapport à des stratégies d'action non-violente.

RPP - Diriez-vous que dans un certain nombre de régimes libéraux, sous l'impact de ce que l'on appelle très rapidement l'ordo-libéralisme, il y aurait une dérive autoritaire de certains régimes ?

José Bové - On a vu et on voit encore, y compris dans l'Union européenne, la réalité de ce qui se passe. Nous avons l'exemple de la Hongrie et de la Pologne sur les droits constitutionnels et sur les droits fondamentaux des personnes, notamment des femmes. On peut observer comment un certain nombre de régimes construisent, autour d'une volonté de parti unique ou s'il ne l'est pas vraiment il fait comme s'il l'était, des systèmes où il n'y a absolument pas de débat possible ou alors s'il y a un débat il est forcément conflictuel et il ne peut donc pas aboutir sans une transformation, sans une « révolution » non-violente dans le pays et sans une pression internationale qui n'existe pas aujourd'hui. L'Union européenne a beaucoup de mal à déclencher l'article 7 pour ramener les pays dans les

règles de droit qui sont celles de l'UE. On a là des réalités très dangereuses.

Nous avons aussi l'exemple de ce qui s'est passé aux États-Unis alors que les règles de droit de la Constitution sont très solides. L'utilisation de certains médias et des réseaux sociaux par des groupes extrêmes proches de Trump a hystérisé et radicalisé le débat afin de montrer que le pays était en quasi-guerre civile et qu'il fallait donc résister. Trump a utilisé l'appareil d'État pour essayer de casser les fondements de la démocratie américaine.

En France, un parti politique qui gère l'État en ayant la majorité absolue à l'Assemblée nationale peut être tenté soit par le passage en force de projets de loi, soit par la volonté d'imposer parce que nos structures démocratiques ne sont pas celles du consensus mais de la conflictualité et de ce rapport majorité/minorité voulu par le Général de Gaulle et on voit bien pourquoi. Michel Debré disait « la démocratie c'est d'aller voter tous les sept ans et après vous rentrez chez vous ».

RPP - Vous dites que le système politique français est un système potentiellement lourd de tensions parce qu'il est extrêmement vertical et qu'il empêche, de fait, l'expression des minorités ou en tout cas la réduit ?

José Bové - Ce qui pose problème c'est qu'on ne peut pas arriver à créer d'autres

modes de débat que celui de majorité à minorité. Vous pouvez avoir le débat parlementaire le plus long que vous voulez, au final les amendements retenus sont ceux de la majorité. Avec l'inversion du calendrier électoral nous avons une connexion parfaite entre la présidentielle et les législatives et avec le mode de scrutin utilisé pour l'élection des députés, on se retrouve fatalement avec un parti majoritaire.

Au Parlement européen, où les députés sont élus à la proportionnelle, aucun parti ne peut être majoritaire. Pour chaque texte, proposition de règlement, de directive ou de vote de projet, il faut, à chaque fois, construire des coalitions avec au minimum deux, trois, quatre, cinq groupes politiques. Le texte proposé par les différents partis n'est jamais la position d'un seul mais celui qui se bâtit par le débat politique.

RPP - J'ai le sentiment, aussi surprenant que cela puisse paraître, que nous vivons dans une société éminemment technicienne et qu'il n'y a plus véritablement de pensée critique sur la technique. Ressentez-vous également cela ?

José Bové - Le problème du phénomène technicien, et c'est bien cela le piège tel que l'avait vu Jacques Ellul, n'est pas seulement un problème de technologie, c'est également un problème global de société où les moyens deviennent des fins en soi. La question de la 5G est assez significa-

tive. On nous explique que la 5G va aider les entreprises, qu'elle sera un apport important pour l'économie et qu'il faut donc l'accepter sans se poser les questions du coût, des conséquences sur la santé, l'environnement, etc. Il y a beaucoup d'éléments qui ne sont pas débattus, le seul pris en compte est l'efficacité et la rapidité accrues que cela va permettre en termes de nombre d'informations qui vont pouvoir circuler à la fraction de seconde. On cherche à la fois la rapidité et l'efficacité et donc on ne débat plus de la finalité parce que les règles techniques permettent d'aller plus vite alors à partir de ce moment-là on l'accepte. C'est la performance pour la performance et par conséquent on n'a plus de réflexion de fond. Cela peut s'appliquer à l'économie, à la Bourse on est passé de la corbeille au système informatique et aujourd'hui les placements à travers la planète sont effectués dans des fractions de fractions de seconde. Mais on l'observe également sur la politique où on essaye à chaque fois de rationaliser pour être plus efficace parce que c'est toujours au nom de l'efficacité. À un moment, on perd de vue l'objectif de la société. On le note aussi dans le domaine agricole avec l'utilisation des pesticides pour produire davantage mais sans se poser la question de la nature et de la santé. On se retrouve dans des accélérations de processus techniques côte à côte qu'on ne peut pas analyser comme un phénomène unique technique par technique, mais comme quelque chose de global. L'État

est aussi un outil technique. Le système technicien englobe l'ensemble des facteurs et est de plus en plus complexe, c'est pour cela que son démontage est toujours plus compliqué.

On ne peut donc pas répondre au système technicien par des règles ou des idées simples, mais bien par la complexité, c'est cela qui en fait aujourd'hui un phénomène dangereux. Je me suis beaucoup engagé dans la lutte anti-OGM pour la protection du vivant mais aussi contre l'imposition d'un modèle de société capable d'effectuer des modifications génétiques. Aujourd'hui, Crispr-Cas⁹ permet d'aller plus vite et plus loin. Avec la mutagenèse nous pouvons faire muter des plantes pour les rendre résistantes à des herbicides sans rajouter de gènes extérieurs, ceci dans l'optique d'une efficacité et d'une rentabilité à très court terme.

Au milieu des années 90, les seuls lieux de débat possibles étaient les tribunaux. C'est la raison pour laquelle nous avons été amenés à faucher des champs d'OGM et à neutraliser des stocks de semences. De façon délibérée, en agissant à visage découvert et en donnant nos noms, nous avons provoqué la répression. En acceptant les condamnations voire la prison pour ce qui me concerne, nous avons cassé la spirale de la violence pour amener le débat. Et

paradoxalement, le premier président de la République à avoir interdit les cultures d'OGM en plein champ c'est Nicolas Sarkozy, ce qui est quand même singulier.

Mais je vois aujourd'hui le ministre de l'Agriculture partir avec le drapeau au vent sur les nouvelles technologies d'OGM au nom de l'efficacité et de la sacro-sainte science qui est brandie comme un étendard et pas du tout comme un objet critique. La science est un outil d'étude, de compréhension, mais aussi critique. Au tout début des manipulations sur le génome, par exemple, les scientifiques se sont demandé s'ils avaient le droit de faire cela, s'ils devaient continuer. D'un phénomène très particulier à des systèmes plus globaux comme l'économie, la société, les relations internationales, le débat de la remise en cause de la question de l'efficacité et de la rapidité et donc pour l'intérêt pré-défini était quelque chose de très dangereux.

C'est pour cela que la critique ellulienne de la technique est très souvent mal comprise par certains qui estiment que la technique c'est simplement des moyens matériels. Mais c'est beaucoup plus complexe que cela parce que ça peut être des systèmes de gouvernement, des systèmes de pouvoir. Ils pensent qu'il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises techniques, mais que c'est la façon dont ils l'utilisent, et bien non ce n'est pas que cela. C'est une réflexion globale sur une construction de société dont

2 - Le système Crispr-Cas⁹ est un outil de modification du génome.

on a complètement perdu de vue quel était l'objectif.

Avec le réchauffement climatique ce débat devient de plus en plus important puisque là nous arrivons à une finalité, c'est-à-dire que l'emballement des conséquences de nos actes n'a jamais été aussi important. Pour la première fois, on a la vision de ce que donne 100 ans de construction industrielle et technique. Et dans notre capacité à répondre à ce phénomène on voit bien qu'on ne veut pas prendre en compte tous les éléments nécessaires parce que

cela va entraîner des bouleversements très importants.

Mais, si nous voulons encore être capables de vivre dignement sur cette planète, nous allons devoir assumer des choix. Cela veut dire repenser la ville, l'agriculture, le lien à la nature et aux biens communs comme l'eau... C'est cela qui devient une finalité et qui nécessite de déconstruire l'ensemble du système technique qui nous a amenés à la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui ■



**LA FABRIQUE DU
TERRORISTE
SOLITAIRE**
UNE INVESTIGATION CLINIQUE

PATRICIA COTTI

Enrick  Éditions

TERRORISME ET FOLIE ENTRE SCIENCE(S) ET POLITIQUE(S)

Chaque attentat ravive le débat, souvent posé de la manière la plus caricaturale « les terroristes sont-ils fous ? ». Sur les plateaux TV comme dans la presse écrite les avis se succèdent sans qu'un consensus ne semble jamais émerger, quand bien même les services de renseignement et les lois sur le terrorisme poussent de plus en plus à une prise en compte des profils psychologiques. Qu'en est-il de la recherche et du savoir sur la psychologie des terroristes ? Quels sont les biais, les aprioris et les freins qui peuvent traverser ce champ du savoir ? Sans prétendre à l'exhaustivité ce texte engage à une réflexion sur la question et les enjeux du savoir sur folie et terrorisme.

Patricia COTTI¹

Maître de conférences et directrice de recherche en psychopathologie clinique et psychanalyse à l'Université de Strasbourg

EUROPOL ET LE RAN SUR LE PONT

À partir de 2016, ont eu lieu en France, comme dans le reste de l'Europe, des attentats commis par des terroristes au psychisme très troublé ou qui avaient vécu des hospitalisations en psychiatrie.

Mohamed Lahouaiej-Bouhlel (Nice, juillet 2016), Adel Kermiche (Saint-Étienne-du-Rouvray, juillet 2016), Karim Cheur-

fi (Paris, avril 2017), Nathan Chiasson (Villejuif, février 2020), Chérif Chekatt (Strasbourg, décembre 2018), Michaël Harpon (Paris, octobre 2019), Abdal-

1 - Patricia Cotti exerce en tant que psychologue clinicienne en service de psychiatrie à Paris et avec une association strasbourgeoise référente radicalisation. Elle est membre du comité de pilotage du CERT (Centre d'études des radicalisations et de leur traitement, Université de Paris). Ses recherches sur le terrorisme ont été publiées dans des revues scientifiques internationales. Elle est l'auteur de l'ouvrage *La fabrique du terroriste solitaire. Une investigation clinique*, Paris, Erick-B-éditions, 2021.

lah Ahmed-Osman (Romans-sur-Isère, avril 2020), Jamel Gorchane (Rambouillet, avril 2021), Ndiaga Dieye (La Chapelle-sur Erde, mai 2021) pour n'en citer que quelques-uns.

Les rapports annuels d'Europol sur le terrorisme rappellent inlassablement depuis 2017 le risque de ces « *lone actor terrorists* ». Ainsi en 2018, « toutes les attaques jihadistes [en Europe] l'ont été par des individus qui sont des attaquants solitaires [...] souvent la motivation et le lien avec d'autres individus radicalisés ou groupes terroristes restent peu clairs. Les questions de santé mentale contribuent à la complexité du phénomène² ». En 2020, la tendance n'a fait que se préciser : sur 57 attaques terroristes, faisant 25 morts en Europe, toutes l'ont été par des « acteurs solitaires » et « la combinaison entre les idéologies extrémistes et les problèmes de santé mentale des acteurs solitaires est un sujet de préoccupation pour de nombreux états européens³ ».

Bénéficiant des remontées de professionnels de terrain qui notent des troubles psychiatriques précédant l'acte et des décompensations lors des incarcérations, le RAN (Radicalisation Awareness Network) a fait

2 - Europol (2019), European Union Terrorist Situation and Trend Report, Publication Office of the European Union, Luxembourg, p. 8.

3 - Europol (2021), European Union Terrorist Situation and Trend Report, Publication Office of the European Union, Luxembourg, p. 54.

de nombreuses publications : « Plusieurs praticiens ont constaté que des individus radicalisés étaient atteints de troubles neuropsychiatriques spécifiques tels que troubles du spectre autistique ou schizophrénie », et les auteurs du RAN de poser la question « Quels aspects des troubles de santé mentale pourraient favoriser le basculement des individus dans l'extrémisme ? Quels aspects des troubles de santé mentale pourraient agir comme facteurs de protection contre la radicalisation ?⁴ ».

UNE PSYCHOPATHOLOGIE COUPÉE EN QUATRE

En France, dans l'après 2015, les psys ont donné du djihadisme l'idée d'un engagement adolescent qui a mal tourné, en recherche d'identité et d'idéal, mais sans dimension pathologique particulière⁵. D'autres ont surtout procédé à une psychanalyse du culturel et du politique en soulevant les questions des blessures de la colonisation et de l'exil, de la pauvreté et des gouvernements corrompus, et

4 - RAN & H&SC, *Comprendre comment les problèmes de santé mentale peuvent mener à l'extrémisme violent, article ex post*, Turin (Italie), 13 mars 2019, p. 1.

5 - Philippe Gutton, Marie Rose Moro et Marie-Christine Aubray, *Quand l'adolescent s'engage : Radicalité et construction de soi*, Paris, Éditions in Press, 2017, 180 p.

de l'offre islamiste venue offrir une réparation avec l'image du « surmusulman » (Benslama)⁶. Quant à l'expert psychiatre Daniel Zagury, il a insisté avec force sur les profils « ordinaires » des terroristes comme des autres criminels, c'est-à-dire sans psychose⁷.

Pourtant des traits de psychopathologie apparaissent bel et bien dans les publications les plus documentées et qui font référence, mais leur signification se dissout dans des typologies qui mélangent parcours de vie, sphère affective et argumentation idéologique. Ainsi une recherche concernant 112 radicalisés sous main de justice a mis en évidence l'existence de « personnalités psychopathiques », de « malades psychiatriques graves » (10 % des 112) et fait apparaître « un axe psychopathologique (conflit identitaire, colère, haine) », mais dont on ne saura pas beaucoup plus. Au total, la question d'un mécanisme de projection et d'un sentiment de persécution, qui sont pourtant décrits, n'est pas soulevée⁸.

6 - Fethi Benslama, *Un furieux désir de sacrifice - Le surmusulman*, Paris, Points, 2018, 180 p.

7 - Daniel Zagury, *La barbarie des hommes ordinaires*, Paris, L'Observatoire, 2018, 300 p.

8 - Hélène Bazex, Michel Bénézech et Jean-Yves Mensat, « "Le miroir de la haine". La prise en charge pénitentiaire de la radicalisation : analyse clinique et criminologique de 112 personnes placées sous main de justice », *Annales Médico-Psychologiques*, 1017, n° 175, pp. 276-282.

Dans une autre étude⁹ portant sur 150 jeunes ayant voulu rejoindre l'État islamique on trouve des traits qui peuvent être l'indice de fonctionnements psychotiques, mais mélangés à des agirs ou des situations – « violence et mégalomanie », « isolement et sensibilité », « pas de territoire, sentiment de persécution » – si bien que, là encore, la perspective psychopathologique s'étiolo. Dans ce même article aucun lien n'est fait entre « persécution » et « mégalomanie » ni entre « persécution » et « peur de l'enfer » alors que ces éléments, s'ils apparaissent chez le même individu, peuvent évoquer un trouble paranoïde ou paranoïaque (personnalité ou délire). Dès lors, les traits isolés, mus par des facteurs environnementaux, prédominent, sans que l'on sache si cette image globale est due à la présentation des données ou à un manque d'analyse psychologique.

L'article qui fait état de 35 % de consultations psychiatriques, de 12,7 % d'hospitalisations, et de 29 % de comportements suicidaires, parle pudiquement pour conclure de « vulnérabilités » et de « besoin de soins psychologiques », sans jamais évoquer des tableaux psychopathologiques.

Ces intéressantes publications n'avaient pas pour but de produire un savoir psy, mais de mettre en évidence une approche

9 - Nicolas Campelo, Laura Bouzar & coll., « Joining the Islamic State from France between 2014 and 2016: an observational follow-up study », *Palgrave Communications*, 2018, 4: 137.

criminologique ou d'évaluer un protocole de désengagement. Néanmoins, elles ont servi à l'élaboration d'une méta-analyse¹⁰ sur les caractéristiques psychologiques des jeunes voulant partir en Syrie sur laquelle s'est appuyée le rapport « Psychiatrie et radicalisation » de la Fédération française de psychiatrie (FFP)¹¹.

LE RAPPORT DE LA FFP...

Paru en 2020, le rapport de la FFP a été élaboré à partir d'une trentaine d'auditions et est assez fidèle aux publications françaises sur lesquelles ils s'appuient, parmi lesquelles celles dont nous venons de parler. Cependant, ce rapport donne une image très différente de celle d'Europol ou du RAN.

Dans une perspective essentiellement catégorielle qui vise à séparer les troubles dits psychiatriques (schizophrénie et troubles autistiques) des troubles de la personnalité, les psychiatres français annoncent d'emblée vouloir s'ériger contre l'avis de « différents champs du savoir [...] [qui] évoquent plus

ou moins explicitement un lien étroit entre clinique psychiatrique et radicalisation alors même que ce lien est contesté par les cliniciens chez lesquels la radicalisation est tout au plus un épiphénomène¹² ».

Le rapport faisant une grande confiance aux méta-analyses et aux expertises, aboutira à entériner son option de départ : « Si [...] l'on ne considère que les catégories que nous venons d'évoquer [troubles psychotiques et autistiques], tous les intervenants concordent à estimer qu'ils ne concernent qu'une partie très marginale des radicalisés¹³ ».

Invoquant un biais qui tiendrait, selon ces psychiatres, à l'amalgame entre psychoses et troubles de la personnalité, la FFP en arrivera même à mettre en doute les études faisant état d'un nombre accru de troubles mentaux chez les terroristes acteurs solitaires¹⁴.

De plus, le rapport FFP explique que « chez les délirants [...] la variabilité et l'inorganisation sont généralement telles que, s'ils peuvent exprimer par moment des idées extrémistes de toute nature, reste très marginal le nombre de ceux que cela conduit à une radicalisation suffisamment organisée pour être considérée comme

10 - Nicolas Campelo & coll., « Who are the European youths willing to engage in radicalization? A multidisciplinary review of their psychological and social profiles », *European Psychiatry*, 2018, 52, 1-14.

11 - Michel Botbol & coll., *Psychiatrie et Radicalisation - Rapport du Groupe de Travail de la Fédération Française de Psychiatrie*, Fédération Française de Psychiatrie, janvier 2020.

12 - Michel Botbol, *op.cit.*, p. 7.

13 - *Ibidem*, p. 18.

14 - *Ibidem*, p. 24.

telle¹⁵ ». Une affirmation qui a été largement remise en cause par les événements eux-mêmes, comme le montre le cas de Michael Harpon ou Cherif Checkatt.

A contrario de ce qu'affirme le rapport FFP, on peut lire dans une publication récente de l'Ifri faisant le bilan d'un programme de désengagement et de réinsertion : « Il y a beaucoup de psychotiques à PAIRS [...] On a beaucoup de suivis qui ont décompensé et qui ont déliré. Presque une dizaine sur quarante¹⁶ ».

...UNE PSYCHIATRIE QUI IGNORE LES STRATÉGIES DE LA TERREUR

En s'adossant à la différence classique entre troubles psychiatriques et troubles de la personnalité, la FFP semble ignorer que, dans les affaires terroristes, les diagnostics portés sur un même cas peuvent être contradictoires, les uns concluant au trouble de la personnalité, les autres à la psychose (nous y reviendrons).

Enfin, certains psychiatres ont très tôt affiché une position sans nuance dans les grands médias : « L'organisation État is-

15 - *Ibidem*, p.19.

16 - Marc Hecker, « Djihadistes un jour, djihadistes toujours ? Un programme de déradicalisation vu de l'intérieur », *Focus stratégique*, n° 102, Ifri, février 2021, p. 49.

lamique ne recrute pas dans les hôpitaux psychiatriques¹⁷. » ! D'autres ont voulu expliquer que les délires s'accrochent aux thématiques qui sont dans l'air du temps et disparaissent donc avec le temps¹⁸. Mais cette météo psychiatrique est pour le moins partielle. Il y a bel et bien, reconnaît Serge Hefez, une affinité de certaines « structures » psychiques avec la propagande islamiste¹⁹. En effet les fonctionnements délirants partagent avec les idéologies extrémistes, non pas une thématique mais avant tout une logique (ou mécanisme) persécutée qui désigne des ennemis et légitime la vengeance. D'autres éprouvent une sensation de catastrophe interne qui va s'alimenter des représentations apocalyptiques proposées par l'idéologie. Enfermés dans ces modes de pensée, certains peuvent passer facilement de l'extrême droite au djihadisme ou tenter de rassembler les deux causes sans aucun problème de raisonnement²⁰.

Les prises de parole rhétoriques ont donc du mal à concevoir que certains individus,

17 - Henri Seckel, « L'organisation islamique ne recrute pas dans les hôpitaux psychiatriques », *Le Monde*, 23 août 2017.

18 - Boris Chaumette, « Psychiatrie et terrorisme : quand les patients miment les symptômes d'une société », *The Conversation*, 22 août 2017.

19 - « Terrorisme de plus en plus de profils psychiatriques vont passer à l'acte », *Le Point*, 23 août 2017.

20 - Affaire Devon Arthurs (Tampa, 2017), affaire Coleman Thomas Blevings (Kerrville - Texas, 2021).

du fait même de leur pathologie, peuvent être la cible stratégique de propagandes extrémistes et de mauvaises rencontres qui peuvent les transformer en criminels-suicidaires.

ENTRE SCIENCES ET CORPORATISMES

Contrairement à ce qu'affirme l'introduction du rapport de la FFP, les autres disciplines – sociologie, anthropologie, sciences politiques – ont très majoritairement récusé l'idée de l'existence de facteurs psychopathologiques dans la détermination terroriste. Farad Khorokhavar est même allé jusqu'à proposer que les terroristes atteints de troubles psychologiques ne puissent être comptés parmi les jihadistes²¹.

On peut d'ailleurs s'étonner des compétences que se sont arrogés ces scientifiques dont les « arguments diagnostiques » peuvent faire sourire. Il y a ceux qui s'appuient sur le fait que les jihadistes « témoignent d'un surprenant culte de la raison²² » tandis que d'autres dénoncent au contraire « la déchéance de la ratio-

21 - Farad Khosrokhavar, « Chérif Chekatt ou le faux djihadiste », *Le Monde*, 14 décembre 2018.

22 - « Bilel Ainine : "Ces jihadistes ne sont ni fous ni ignares" » *Middle East Eye*, 13 décembre 2018, et Xavier Crettiez, Bilel Ainine, *Soldats de Dieu. Paroles de jihadistes incarcérés*, Paris, Éditions de l'Aube, 2017, p.27.

nalité²³ » qui intervient, selon eux, dans le processus de radicalisation. Bref, tous semblent ignorer qu'un délire peut sembler très rationnel et ne comporter aucune bizarrerie, et qu'il est, le plus souvent, et malgré son raisonnement impeccable, éminemment d'ordre affectif.

Concrètement, l'écriture du rapport de la FFP s'est faite devant l'insistance du ministère de l'Intérieur qui a, de manière répétée depuis 2017²⁴, voulu exhorter les psychiatres hospitaliers à une plus grande collaboration avec les policiers dans le suivi des patients radicalisés. Les psychiatres se sont alors inquiétés d'une éventuelle stigmatisation des patients, d'empiètements sur le secret médical et de la tentation d'être considérés comme des « auxiliaires du ministère de la Justice²⁵ ». Devant le nouveau projet de loi terroriste, la FFP a d'ailleurs fait un recours auprès du Conseil d'État en 2019 et les psys se sont majoritairement opposés à l'élargissement du croisement entre le fichier des hospitalisations sous contrainte (Hopsyweb) et celui des radicalisés (FSPRT)²⁶.

23 - Simon Blin, « Gérald Bronner face aux radicalisés : ces jeunes ne sont pas fous », *Libération*, 3 avril 2019.

24 - « Terrorisme : Gérard Collomb veut mobiliser les hôpitaux psychiatriques pour repérer les individus radicalisés », *Le Monde*, 18 août 2017.

25 - Henri Seckel, *op. cit.*

26 - Caroline Coq-Chodorge, « La psychiatrie est confrontée aux injonctions de l'anti-terrorisme », *Médiapart*, 1^{er} juin 2021.

LA SCÈNE DU PROCÈS ET L'EXPERTISE

En dehors de la sphère psychiatrique et universitaire, la santé mentale des terroristes est un enjeu pour d'autres professionnels ayant à intervenir dans le domaine du terrorisme. Ceux-ci convoquent des opinions assez systématiques qui correspondent à la manière dont ils perçoivent l'existence des troubles mentaux comme favorables ou non à leurs missions. Ainsi, le moment le plus aigüe, après l'acte terroriste, reste sans doute celui du procès et de l'enjeu de l'expertise psychiatrique qui peut conclure à l'altération ou à l'abolition du discernement. Est déterminée ainsi la possibilité de voir juger ou non un mis en cause. Cette question prend un tour dramatique quand des victimes peuvent se sentir flouées par l'absence de procès. Le premier rapport psychiatrique sur Breivik (Oslo, 22 juillet 2011) souleva un tollé car il l'avait diagnostiqué schizophrène paranoïde et celui qui avait fait 77 morts risquait de ne pas être jugé. Un autre rapport fut diligenté qui conclut à un trouble de la personnalité. Au-delà de la question de l'abolition du discernement, l'avocat général et les parties civiles (qui défendent les victimes du terrorisme) minimisent, voire récusent, l'influence des facteurs psychologiques de crainte que les juges relativisent la responsabilité de l'accusé et minorent sa peine. Évidemment, c'est tout le contraire du côté de l'avocat de la défense. Quant

aux juges, on note souvent dans ces affaires, leur volonté de comprendre comment les experts en sont arrivés à leurs conclusions et leur perplexité face à des inculpés qui ne livrent pas grand-chose de leur vie et de leur passé.

Pour mesurer les limites de nos savoirs il est utile d'assister à un procès où plusieurs psychiatres donnent des diagnostics différents voire contradictoires. Alain Feuillerat, un ancien militaire radicalisé, a été jugé pour entreprise terroriste individuelle en janvier 2020. Les diagnostics des psychiatres auxquels l'homme eut affaire, avant et après son arrestation, allèrent de l'absence de pathologie chez un individu habité par ses convictions religieuses, au délire mystique en passant par la personnalité paranoïaque et par le caractère d'idéaliste passionné²⁷. Récemment au procès d'Abdallah El-Hamhami (attaque de soldats de l'opération Sentinelle au Louvre en 2017), l'expert psychiatre ne vit ni trouble de la personnalité ni psychose, tandis que l'expert psychologue a insisté sur l'existence d'un épisode dépressif et que le psychologue du QER (quartier d'évaluation de la radicalisation) a diagnostiqué une psychose avec un intérêt prononcé pour l'ésotérisme²⁸. Comment s'y retrouver ?

La psychiatrie française n'est ni meilleure ni pire qu'une autre. À l'étranger, de nom-

27 - Notes prises lors du procès, le 5 février 2020.

28 - Notes prises lors du procès, le 22 juin 2020.

breux procès pour terrorisme conduisent aux mêmes divergences. Au procès de Dylann Roof, qui a tué neuf personnes noires dans une église (Charleston, 2015), tous les experts qui avaient pris connaissance du parcours du criminel l'ont diagnostiqué autiste avec des traits de psychose et de délire paranoïaque, tandis que le seul expert qui s'est contenté de s'entretenir avec lui, l'a décrit comme un simple militant d'extrême droite avec des troubles anxieux²⁹.

MÉTHODOLOGIES SANS TRANSPARENCE

Le terrorisme peut-il, au-delà des malheurs définitifs qu'il cause, au moins apporter quelque chose à la connaissance de l'âme humaine ? Cette connaissance peut-elle servir la démocratie ? Comment ? Peut-être est-ce bien ces questions que les chercheurs et les psychiatres, mais aussi les acteurs de la justice et les politiques, devraient se poser.

Dans cette analyse des discours des professionnels et des chercheurs que j'ai tenté de restituer très sommairement, il faut craindre que les uns comme les autres soient limités par nombre de difficultés malgré leurs compétences. Les recherches

sur la psychologie des terroristes demandent beaucoup de matériaux et le domaine n'est pas propice à cette collecte pour des raisons évidentes de sécurité, de secret professionnel etc. Si bien que les sources sont souvent partielles, limitées dans le temps, et produisent une suite d'avis très variables comme nous l'avons vu.

Pour pouvoir faire avancer la science et dire quelque chose sur la psyché des terroristes, qu'elle soit malade, monstrueuse ou banale, il faudrait donc un plus grand accès aux données brutes, mais aussi une transparence des recherches. Ce n'est absolument pas du côté des méta-analyses et des articles proposant beaucoup de chiffres que cette transparence est d'abord acquise. Le grand nombre n'est pas un gage de sérieux et les chiffres peuvent cacher un certain néant. Ainsi, une étude de Robert Pape, politologue américain, qui n'a trouvé aucun trouble psychique chez quelque 2 000 cas de *suicide bomber*, a été mise en doute par un professeur de criminologie, Adam Lankford, qui a souligné que Pape n'avait aucune donnée psychologique fiable sur les individus composants son étude³⁰.

Par définition, en psychologie comme en psychiatrie, si un cas n'est pas présenté de manière fine avec les éléments qui permettent de poser une hypothèse dy-

29 - Patricia Cotti, *La fabrique du terroriste solitaire. Une investigation clinique*, Paris, Enrick-B-éditions, 2021, p. 202-203.

30 - Adam Lankford, « A Psychological Autopsy of 9/11 Ringleader Mohammed Atta », *Journal of Police and Criminal Psychology*, 2012, vol. 27, 2, p. 150-159.

namique ou diagnostique, celui-ci ne peut être discuté ni sur le fond, ni dans sa forme. C'est dans ce sens qu'il convient de comprendre, pour ces sciences cliniques, la notion de réfutabilité et de falsifiabilité (Karl Popper). Si nous voulons apprendre sur les liens éventuels entre folie et terrorisme, si nous pensons qu'un savoir dans ce domaine peut améliorer la prévention et protéger la démocratie face à la montée d'extrémismes, il nous faut donc plus d'analyses approfondies. Il nous faut un savoir sur lequel les citoyens, les politiques et les juges puissent réfléchir, dans la période même où se vit un phénomène. À cet égard, la justice française, même si elle est publique, montre bien des limites. Elle n'a pas de minutes de procès et les dossiers judiciaires sont très difficilement accessibles aux chercheurs.

Comment donc faciliter la production d'études de cas approfondies que sollicitent les observatoires internationaux et les professionnels de terrain ? Osons une proposition pour conclure.

ALLIER RECHERCHE ET JUSTICE : UN ENJEU POUR LA DÉMOCRATIE

Les procès pour terrorisme sont le moment où la vie et le parcours des mis en examen sont reconstitués, non seulement par le travail des enquêteurs judiciaires,

mais aussi en vue de l'évaluation des déterminants personnels qui pèsent dans l'attribution de la peine.

Aux États-Unis, les procès où l'inculpé risque la peine de mort peuvent accueillir la contribution d'un *social historian* qui est l'équivalent d'un enquêteur de personnalité, mais dont la mission et les prérogatives sont bien plus étendues³¹. Ainsi le *social historian* peut-il s'entretenir avec tous les proches de l'accusé, a accès aux éléments de l'enquête et aux auditions et il rend un rapport qui peut être utilisé par les experts psychiatres et psychologues. Dans le cas Dylann Roof (Charleston, 2015) déjà mentionné, les experts qui ont consulté ce rapport du *social historian* se sont faits ainsi une idée très détaillée du parcours personnel, affectif et relationnel, des symptômes et des agirs de l'accusé. Ils sont alors parvenus à des diagnostics proches et cohérents.

Ne serait-il pas intéressant d'organiser ce genre de pratique pour les procès de terroristes en France ? De telles enquêtes ne pourraient-elles être menées par des équipes de psychologues et de travailleurs sociaux assermentés qui aient accès aux témoins et puissent les interroger ? Les questions psychologiques et humaines ne peuvent être traitées par les policiers qui

31 - Richard G. Dudley, Pamela Blume Leonard, « Getting it right; Life History Mitigation as the Foundation for a reliable Mental Health Assessment », *HOFSTRA Law Review*, 2008, vol 36 (3), p. 963-988.

ont déjà bien à faire avec l'enquête judiciaire.

Lors du procès des attentats du 7 janvier 2015, rien n'a été dit sur la personnalité et le parcours des frères Kouachi et si la personnalité d'Amedy Coulibaly a été évoquée,

c'est à travers le cas d'Ayat Boumediene, sa compagne jugée alors par contumace. Or, ces éléments intéressent la justice, mais aussi les victimes et leur famille et enfin, ce qui n'est pas peu, la science. Elles intéressent l'histoire qui devra un jour s'écrire sur le terrorisme ■

LE BLACK BLOC ENTRE CONSTANCE ET RENOUVELLEMENT DES FORMES DE LA VIOLENCE POLITIQUE

Le black bloc semble être une nouvelle forme de la violence manifestante contemporaine dont l'apparition sur le devant de la scène médiatique interroge les sociétés démocratiques. Les méthodes utilisées par ces militants se revendiquant pour certains du marxisme, pour d'autres de l'anarchisme, semblent traduire un renouvellement des pratiques d'affrontement urbain tout en s'inscrivant dans des filiations anciennes de contestation générale du système capitaliste. Si nouvelle quelle puisse apparaître, la violence dans les manifestations est loin d'être un phénomène nouveau, elle s'inscrit majoritairement dans un continuum de l'action révolutionnaire. C'est cet héritage ancien, que les manifestants d'aujourd'hui cherchent sans cesse à récréer.

Sylvain BOULOUQUE¹

Historien, enseignant en temps partagé à l'INSPE de l'académie de Versailles et au lycée

UNE COMPOSITION SOCIALE DIVERSE

Il convient de rappeler que le black bloc est d'abord et avant tout une pratique manifestante, même si la coloration politique qui existe est plutôt marquée à

gauche. Son origine a été déformée. Initialement, le black bloc est le nom d'un groupe anarchiste de Frankfurt, le *Schwartz block*, qui manifestait à visage décou-

1 - Auteur dernièrement de *Mensonge en Gilet jaune*, Paris, Serge Safran, 2019 et de *Julien Le Pen, un lutteur syndicaliste et libertaire*, Lyon, ACL, 2020.

vert. Rapidement, l'utilisation du terme change, les policiers allemands qualifient les groupes autonomes et/ou libertaires qui manifestent le visage masqué contre les expulsions d'appartement.

Le mot connaît une réappropriation positive chez les manifestants au tournant des années 2000 avec les premiers blocs qui forment dans les manifestations altermondialistes le black bloc prenant sa tournure actuelle. Aujourd'hui, le black bloc représente des groupes anonymes, de tailles variables, formés de plusieurs centaines de personnes, femmes et hommes, se masquant le visage et se couvrant de vêtements noirs. Il se constitue et se défait au gré des rassemblements. Son objectif premier est de défier l'État et les institutions pour les faire reculer symboliquement en détournant le cours d'une manifestation, en affrontant leurs représentants officiels ou en s'en prenant aux symboles de la société de consommation, laissant derrière lui ses traces comme des slogans anticapitalistes rédigés au fil des dégradations qui s'inscrivent souvent dans une veine sarcastique comme cela a pu être le cas lors du 1^{er} mai 2018 ou de la journée du 16 mars 2019 et de la destruction de certaines boutiques des Champs-Élysées.

Si des appels à l'émeute urbaine circulent et peuvent être relayés, ils ne sont pas signés et la tenue noire renvoie à cette même volonté d'anonymat. Les black blocs, sauf

exception, ne revendiquent jamais ouvertement leur participation, comme pour répondre à l'individualisation de la société marchande. Pour fonctionner et se mettre en ordre de marche, le black bloc bénéficie de la bienveillance d'une partie des autres manifestants qui, sans prendre part aux affrontements ou aux dégradations, protègent sa formation.

Dans leur immense majorité les émeutiers appartiennent aux mouvances qui composent la gauche radicale, comme il s'agit de groupes affinitaires il n'existe pas de parti ou de mouvement structurant les groupes. Ils peuvent appartenir à des nébuleuses variées : antifascistes radicaux, membres de collectifs contre les violences policières, aide aux migrants, écologie radicale, collectifs féministes, groupes de « solidarité internationale », avec les Palestiniens et les Kurdes, mais aussi club d'amateurs et de supporters de foot – voire de sport de combat et dernièrement Gilets jaunes ayant adopté ces pratiques.

Ces formes de militantisme expriment les continuités et les mutations de la culture anticapitaliste, dont la composition sociale est diverse, loin des représentations des surdiplômés. Ces sédiments reposent sur les cultures musicales du punk rock jusqu'au rap et à l'électro. Les éléments communs, plus classiques, sont basés sur la consultation de sites internet, la lecture d'ouvrages venant de maisons d'édition

souvent *underground* et l'existence de réseaux sociaux publics et de messageries cryptées.

Dans ces cortèges, plusieurs générations cohabitent, la tradition de l'émeute urbaine se transmettant de génération en génération. En effet, ils sont indirectement les héritiers des manifestations des années 1970.

LES MILITANTS D'AUJOURD'HUI CHERCHENT À REPRENDRE LE FLAMBEAU

Les références historiques témoignent aussi de ce patchwork voire de ce potlatch idéologique. La Révolution française et la Commune de Paris restent les références incontournables comme en témoignent les graffitis. Les slogans utilisés soulignent son caractère bigarré où se mêlent le vocabulaire propre aux banlieues, les clins d'œil aux séries télévisées, mais aussi des reprises d'aphorismes de René Char tel celui inscrit à plusieurs reprises sur les murs : « agir en primitif, prévoir en stratège ». Ces militants recréent une geste révolutionnaire mobilisant le passé comme moyen d'action.

Ces violences manifestantes sont depuis la Révolution française un phénomène

récurrent. Dès l'origine, la violence a été considérée par les organisations ouvrières comme pouvant accoucher du Grand soir. Dans ses premières années, le syndicalisme prône l'action directe et la confrontation systématique avec l'État et le système capitaliste. Par la grève, par l'affrontement, par l'action symbolique, les masses doivent s'éveiller. L'imaginaire culturel de ces militants s'incarne dans le renversement de l'ordre bourgeois : la chanson comme la littérature et la presse révolutionnaire évoquent la guerre de classe à venir à l'image de la chanson « Le Premier mai sans flicaille ce n'est plus un premier mai » datant du début du siècle.

Avec les bolcheviques la violence de rue prend un caractère organisé. Des explosions de colère populaire spontanée existent, comme en 1927, lors des manifestations de protestation contre l'exécution aux États-Unis des deux anarchistes italiens Sacco et Vanzetti. À Paris, des grands boulevards jusqu'aux Champs-Élysées, des barricades sont érigées, des magasins pillés et les forces de l'ordre prises pour cible.

En dehors de cette manifestation, le Parti communiste canalise la violence manifestante tout en l'exaltant. Il sublime l'idée d'un affrontement entre manifestants et forces de l'ordre. Le titre de la revue proche du PCF est à cet égard sans équivoque : *Le militant rouge*. Organe théorique et historique des insurrections. Sur le terrain, cela se traduit par la mise en place d'un service

d'ordre rigoureux, organisé, coordonné qui utilise les conflits sociaux pour provoquer des affrontements entre manifestants et forces de l'ordre. Cette violence est magnifiée par le poète communiste Louis Aragon qui dans une des strophes de Front rouge extraites de *Persécuteurs persécutés*, publié en 1931, déclame : « Pliez les réverbères comme des fétus de paille. Faites valser les kiosques, les bancs, les fontaines Wallace. Descendez les flics camarades ». Cette stratégie perdure jusqu'en 1935. Il n'est pas rare de voir des militants communistes user d'armes à feu dans les affrontements avec les forces de l'ordre.

La violence révolutionnaire réapparaît après la Deuxième Guerre mondiale, d'abord à la faveur des grèves quasi insurrectionnelles de 1947 et de manière sporadique dans certaines manifestations organisées par le PCF et ses structures satellites, comme celle du 28 mai 1952 lors de la venue du général américain Ridgway. Les militants communistes convergent vers Paris. L'affrontement est délibérément recherché. L'échec de la manifestation oblige le PCF à repenser sa stratégie de la violence et à chercher d'autres moyens d'action.

Dans l'avant 1968, les actions symboliques utilisant la violence manifestante et l'action coordonnée sont nombreuses comme le 20 mars au siège de l'American Express, symbole de la guerre du Vietnam. Par contre, et à l'opposé, l'explosion des jour-

nées de mai ne recouvre aucun caractère organisé. Le rêve d'un grand soir spontané et carnavalesque s'est trouvé ainsi réactivé, le temps de quelques nuits. Mais très vite, la violence manifestante a été de nouveau encadrée notamment par les groupes d'extrême gauche qui organisent et imposent la violence manifestante avant de se dissiper.

La dernière grande émeute urbaine datait du 23 mars 1979, pendant vingt ans les affrontements avaient presque totalement disparu excepté quelques aspects marginaux en 1986 lors des grèves contre le projet de loi Devaquet ou en 1990 lors du vote de la loi Jospin sur l'école. Les plus anciens ont transmis l'expérience acquise. Dans les deux décennies suivantes, les actions sont devenues souterraines, peu visibles.

Depuis près de vingt ans, une nouvelle forme d'affrontement urbain a vu le jour, s'est développée et a pris de l'ampleur. Ce type de cortège naît à Seattle en 1999, puis réapparaît à Gênes en 2001. En France, elle apparaît d'abord sporadiquement.

Un premier black bloc se forme à Évian en 2003 puis deux autres à Strasbourg et à Poitiers en 2009. Depuis, plusieurs autres terrains sont apparus avec les « zones d'autonomie temporaire » et les « zones à défendre » de Notre Dame des Landes et de Sivens entre 2014 et 2018 et autour des affrontements lors des protestations contre la loi travail en 2016, les grèves dans les

Universités en 2018, jusqu'à l'explosion du 1^{er} mai 2018 et depuis trois ans autour de quelques noyaux de Gilets jaunes.

Dans chacun des cas, ils se traduisent par plusieurs heures d'affrontements, des dégradations urbaines et des slogans inscrits sur les murs. Les militants d'aujourd'hui cherchent à reprendre le flambeau tout en inventant de nouvelles pratiques. La lo-

gique reste la même : refuser le monopole de la violence légitime, montrer le caractère de l'État, dénoncer le système capitaliste, mais aussi, même si cela n'est pas forcément perceptible à première vue, rester, sauf exception, dans le domaine symbolique, cherchant à redonner aux manifestations leurs caractères carnavalesques, pervertissant le temps d'un rassemblement l'ordre établi, quitte à utiliser la violence ■

TENSIONS SUR L'OFFRE ET LES PRIX IMMOBILIERS : LE RISQUE D'UNE EXPLOSION SOCIALE

Le logement n'a plus, depuis longtemps, de statut clair dans la politique générale du pays. Plus précisément, il n'a pas de statut à part entière, tantôt invoqué au titre de la politique économique, tantôt au titre de la politique sociale, tantôt désormais au titre de la préoccupation environnementale. Sans aucun mépris pour les personnalités à qui ce portefeuille est confié depuis deux décennies, on voit bien deux indices de la considération dégradée de ce dossier : il n'est pas donné à des ténors, mais plutôt à des responsables qui font leurs classes et pour qui c'est le premier portefeuille, et en outre le ministre en charge du Logement vient parmi les derniers dans les organigrammes gouvernementaux des équipes constituées ces vingt ans passées.

Henry BUZY-CAZAUX

Président fondateur de l'Institut du Management des Services Immobiliers
Vice-président de FIABCI France
Membre du Conseil national de l'habitat

POLITIQUES DU LOGEMENT : UN CONSTAT D'ÉCHEC

On pourrait tenir ces considérations pour esthétiques et considérer qu'elles n'ont pas de conséquences sur le traitement de la question

du logement. Pour affirmer cela, il faudrait que la politique du logement réussisse, c'est-à-dire que la satisfaction des besoins des ménages soit assurée. Il n'en est rien et ce constat d'échec vaut pour toute la période au cours de laquelle on note une baisse d'estime politique. On ne s'étonnera pas de diagnostiquer une corrélation entre le désintérêt sensible des décideurs

publics pour le sujet et l'absence d'efficacité de leur action. Trois indices que la politique du logement n'est pas à la hauteur, sans qu'il soit question de ne pas reconnaître les efforts déployés, l'authenticité des intentions et leurs résultats relatifs. Mais enfin, les faits sont têtus : la production résidentielle nouvelle en 2021 sera de l'ordre de 300 000 unités contre 450 000 nécessaires pour répondre aux évolutions démographiques et sociologiques, voire géopolitiques, relatives à l'accueil de familles étrangères. On n'évoque d'ailleurs jamais cette dimension, de crainte qu'elle n'ouvre un débat sulfureux, alors qu'elle contribue à creuser l'écart entre l'offre et la demande résidentielles et accentue les tensions. On doit aussi déplorer la perte de pouvoir d'achat liée à l'augmentation des prix ininterrompue sur la période incriminée. Certes, le préjudice le plus direct concerne encore le logement, avec des superficies inadaptées aux ménages, une balkanisation pour réagir à la cherté en cœur de métropole, et l'empêchement de trop de Français des classes intermédiaires de devenir propriétaires. Le préjudice indirect, rarement cité, affecte la consommation et par voie de conséquence la vigueur de la croissance : quand on a remboursé sa mensualité de crédit immobilier, le reste à vivre est réduit à peu et pour emprunter à une expression américaine synthétique, les accédants à la propriété sont pour la plupart « house poor », c'est-à-dire qu'ils sont incapables d'acheter même leurs meubles et de vivre décemment. Enfin, et le Pré-

sident Macron avait compris que ce cancer n'était pas tolérable en prenant l'engagement de l'avoir éradiqué à la fin de son quinquennat, le sans-abrisme est le signe d'une incapacité française à donner un toit aux plus démunis.

Il n'est que temps que les décideurs publics réalisent quel statut supérieur doit avoir le logement dans la politique. Les corps intermédiaires, à l'approche des élections présidentielles, se mobilisent pour dessiller les yeux des grands partis et de leurs candidats, déplorant le sort fait à l'habitat lors des échéances électorales antérieures. Chacun y va de son livre blanc, de son colloque, de ses rendez-vous au plus haut niveau. Pourtant, deux signes récents, si l'on sait les lire, nous apportent la preuve de l'importance cardinale du logement non pas seulement dans l'économie pour la création de richesse, d'emplois notamment, non pas seulement au plan social ou climatique, mais pour l'équilibre même de la République.

Le premier signe n'a pas été directement imputé à la question du logement : l'épisode douloureux pour le pays des Gilets jaunes. En fait, il est l'expression que le logement, malgré qu'on en ait, a clivé la France en deux : d'un côté les habitants des métropoles, en particulier les propriétaires de leur résidence principale, dont l'actif se valorise de façon indécente, qui ont accès à toutes les aménités, dont le lieu de vie capte toute l'attractivité, de l'autre

des Français moyens délaissés, vivant en des lieux délaissés. Qui étaient ces compatriotes... ou qui sont-ils, car le mouvement n'est pas mort et les braises sont encore chaudes ? Des ménages de salariés ou de travailleurs indépendants, artisans, patrons de TPE, qui avaient fait construire leur maison individuelle en périphérie d'une ville moyenne au prix d'efforts financiers. Au fil des ans, comme ces animaux qui doivent aller de plus en plus loin pour chasser parce que leur écosystème s'appauvrit, ils avaient dû parcourir toujours plus de kilomètres pour travailler, et l'augmentation de la taxe sur les carburants intervenue en novembre 2018 leur avait en quelque sorte porté l'estocade et mis le feu aux poudres. En réalité, ces femmes et ces hommes n'étaient pas mal logés, au contraire : ils étaient juste propriétaires d'un actif dévalorisé comme l'était leur territoire, déclassés socialement certes, mais en même temps lésés au plan patrimonial. Ceux-là vont d'ailleurs subir la double peine, qu'on ne voit pas venir : les exigences de la transition énergétique, notamment consignées dans la loi Climat Résilience fraîchement votée, vont conduire des propriétaires de pavillons achetés 120 000 € il y a quinze ou vingt, évalués 60 000, 70 000 ou 80 000 € aujourd'hui, peu vertueux au plan énergétique quand ce ne sont pas des passoires, à engager des travaux de mise aux normes à hauteur de 45 000 ou 50 000 €...

La France périphérique, théorisée par le géographe Christophe Guilly, l'est

d'abord pour son logement. Elle est au ban de la considération publique et passe sous les radars des politiques de l'habitat depuis une génération. Elle ne le supporte plus. On l'a crue comblée par un logement à sa main, qui réalisait un rêve... On avait oublié qu'un logement est planté sur un terrain, dans une commune, au cœur d'un territoire, et que c'est ce biotope qui fait le bonheur ou le malheur de ses habitants. C'est cette sécurité économique et sociale portée par un logement qui conditionne la sérénité du corps social concerné, ou son agitation à l'inverse si elle n'est pas ressentie par les ménages. Les élites ne le voient que quand il est trop tard. On a dans l'oreille la chanson de Starmania interprétée par la rockeuse Nanette Workman, *Quand on arrive en ville*. Il a fallu que les bannis de l'attractivité territoriale et résidentielle débarquent dans les grandes villes chéries de tous, Paris en tête, pour qu'on comprenne quelle dislocation de la nation la politique en général et celle du logement singulièrement avaient laissé se créer. On reproduit cette erreur avec la lecture des conséquences pour l'habitat de la pandémie, deuxième signe que le logement crée la sécurité républicaine, ou la menace du chaos.

Que n'a-t-on entendu dès le confinement initial ! On a d'abord analysé les recherches de logement sur les sites d'annonces. Le trafic n'avait jamais été aussi soutenu... Normal : les Français de villes s'évadaient comme ils le pouvaient, imaginant la pièce

en plus ou la terrasse qu'ils n'auraient jamais. Ce qui était plus intéressant, c'est qu'ils détournaient leurs regards vers des villes moyennes ou leurs campagnes périphériques et que s'est alors dessiné bel et bien un nouvel aménagement du territoire. La pandémie ne l'a pas généré, elle l'a seulement catalysé et ce qui se serait inéluctablement produit en une décennie va advenir en moins de cinq ans. Le mouvement est enclenché. Les métropoles ont fini de truster tous les désirs d'habitat. Pourquoi ? Parce que ce qu'elles ont à offrir aux ménages des catégories intermédiaires n'est pas ce qu'on attend de son logement, à savoir la protection, la sécurité pour se placer dans un paradigme plus large. Loger dans une grande ville est synonyme de trois fragilités. Pour ceux qui n'ont pas de hauts revenus, c'est d'abord une fragilité budgétaire, qui affecte les locataires comme les accédants à la propriété : le taux d'effort réel des uns comme des autres est le plus souvent proche de 50 % en prenant en compte les charges diverses attachées au logement. Un autre indicateur couramment utilisé, le nombre d'années de revenus nets qu'il faut pour acheter : pour une moyenne dans le pays de 5,5, on monte à huit années dans les cinq premières villes de France, et ce chiffre se dégrade chaque trimestre. Une véritable précarité menace les habitants des catégories intermédiaires, qui redoutent le basculement à la première rupture venue, la séparation, la maladie, le passage à temps partiel forcé, et l'impayé bancaire ou de loyer qui enrave la machine.

C'est au point que le sentiment de risque de déclassement culmine : des enquêtes menées ces dernières années ont révélé que la majorité des habitants des métropoles pensent que leurs enfants seront moins bien logés qu'eux. À cet égard, les villes moyennes les plus actives et les plus attractives constituent une alternative, que près d'un Parisien sur cinq notamment envisage sérieusement.

Une deuxième insécurité a été à tort liée à l'habitat des grandes villes, le péril sanitaire. En tout cas, c'est au prix d'un raccourci coupable qu'on a cru que la Covid-19 s'était transmise au cœur des cités les plus nombreuses... alors que les clusters originaux se trouvaient dans des villages. En revanche, le développement de la pandémie a été concomitant des plus inquiétantes alertes sur la dégradation de la planète, dont les poumons ont été mis à mal, les forêts, les bois, les espaces ruraux, les zones vertes. Ce diagnostic a entraîné une mutation : les villes voisines de la nature, plus aérées, mieux oxygénées, sont regardées avec les yeux de Chimène par les ménages, encouragés par le télétravail à choisir leur lieu d'habitation principale sur des critères plus hédonistes et plus sanitaires.

Enfin, c'est la sécurité au sens littéral, celui de la protection et de l'intégrité physiques, que nos compatriotes recherchent et trouvent de moins en moins dans les métropoles : les troubles s'y multiplient, de toutes sortes. Les risques d'attentat

sont omniprésents, les contestations de rue n'y ont jamais été aussi fréquentes. Ce sont des épacentres où viennent s'épancher bruyamment, violemment même, les malaises et les ressentiments, de manière incessante. Les villes moyennes et les campagnes, qui ne sont pas des lieux de pouvoir, offrent un calme bien supérieur. Il n'est pas question de soutenir que les débats n'y parviennent pas et que ces lieux sont coupés des métropoles, il est seulement question de constater que les grandes villes, pour s'être appropriées l'attractivité économique, politique, médiatique, culturelle, concentrent aussi, logiquement, les moments où l'opinion veut capter l'attention, ou le fait malgré elle quand elle est la cible du terrorisme.

Le thème de la sécurité lie d'ailleurs les deux considérations, celle d'un logement protecteur contre les dangers, et celle d'un endroit privatif qui préserve de la promiscuité, synonyme de contamination dans l'inconscient collectif. Le logement qui ne remplit plus ces deux rôles est l'endroit de toutes les violences cachées et le confinement l'a révélé. C'est là que se sont exacerbées les relations entre les personnes, assignées à résidence et contraintes de partager un espace fini, cruellement réduit au cœur des métropoles. Les violences conjugales ont explosé pendant cette période, révélant le lien entre absence de liberté spatiale et tensions sociales. Les statistiques sont pudiquement tues : elles sont une critique implacable de politiques

de l'habitat indifférentes à la qualité de vie et seulement soucieuses de donner un toit. C'est aussi dans le logement que la solitude, l'isolement, le désarroi de la maladie font des ravages. On se suicide chez soi, on meurt chez soi dans l'anonymat des grandes villes. Le logement, de biotope, peut vite devenir mortifère.

LE LOGEMENT : L'UN DES FONDEMENTS DE LA RÉPUBLIQUE

Ainsi le logement est-il l'échelon de base de la sécurité, indispensable aux ménages, vital pour eux. Or, derrière l'apparence d'une situation résidentielle paisible de notre pays, les indices d'une profonde inadaptation de l'offre à la demande et aux besoins percent. La France a fait, depuis une vingtaine d'années, comme si elle avait réussi, comme si les grands équilibres de la politique du logement étaient atteints, méritant seulement qu'on y veille et que l'État les entretienne. Elle avait en effet inventé après-guerre cette équation entre parc locatif privé et parc HLM, entre accession à la propriété libre ou aidée et statut de locataire, entre maison individuelle et habitat collectif. D'autres pays lui envient encore cette organisation et ce nuancier de réponses. Elle avait dans le même élan inventé la densité et la spécialisation spatiale, en développant des métropoles régionales,

dont une région capitale abritant un quart de la population, dépositaires de tous les atouts, et dans ces métropoles, des spécialisations fonctionnelles et des ghettos de gens aisés et de ménages modestes. Elle a ainsi abandonné petit à petit toute volonté d'aménagement du territoire, arrêtant son histoire urbaine dans les années 70, avec de Gaulle et Delouvrier. Le constat est certes rustique, et dans la série des ministres du Logement qui se sont succédé on en trouverait qui ont senti que le territoire se fissurait et qu'il fallait le repenser et le réparer, jusqu'à le reconstruire sur lui-même, que les vieux outils, de financement en particulier, ne fonctionnaient plus. On citerait à bon droit Pierre Méhaignerie – dernier ministre en charge du Logement à avoir eu dans son périmètre l'aménagement du territoire... en 1986 ! –, Louis Besson, Marie-Noëlle Lienneman, Pierre-André Périssol, Jean-Louis Borloo bien sûr. Les autres, Benoît Apparu, Cécile Duflot, Emmanuelle Cosse ou aujourd'hui Emmanuelle Wargon, n'ont pas démérité, mais ils ont œuvré sur la toile de fond d'une considération publique du logement somme toute faible. Leur Président, leur Premier ministre les ont tenus pour des mécaniciens responsables du réglage d'un moteur qu'il n'était pas question de reconcevoir, en aucun cas pour des ingénieurs. Certains mêmes se seraient volontiers passés d'attribuer ce portefeuille, nommant de simples secrétaires d'État auprès de tel ministre de premier plan chargé de tel grand domaine. Dans la com-

munauté immobilière, oublieuse comme toutes les autres, on devrait se rappeler que dans le premier gouvernement du quinquennat d'Emmanuel Macron, il n'y avait pas de ministère du Logement. Par codicille, Matignon, comprenant son impasse, a précisé que le ministre de la Cohésion des territoires, Richard Ferrand, rapidement démissionnaire d'ailleurs, était bien aussi chargé du logement... Omission politique historique mal rattrapée, parce qu'on ne rattrape pas les erreurs commises avec autant de conviction !

C'est cette méprise sur l'importance du logement pour la sécurité tous azimuts des Français qu'il faut corriger. Lire les signes, expliqués ici pour deux d'entre eux, les plus récents et les plus forts, est urgent. Bien d'autres se font jour, signaux faibles, clairs pour autant. Si le logement n'apporte pas aux familles et aux individus la sécurité et le sentiment de la sécurité, patrimoniale, physique, dans l'ordre aussi de la reconnaissance sociale, alors la République est en danger. La Fondation Abbé Pierre est devenue en une trentaine d'années la référence : comme les précédents, le 26^e rapport sur le Mal-logement rendu en 2021 au Président de la République, à l'instar de ce qu'avait instauré l'Abbé il y a plus d'un quart de siècle, est bien plus qu'une photographie fiable de la situation des mal-logés. Il est désormais un diagnostic sur tous les états du mal-logement, des moins graves au plus insupportables, de la sur-occupation au logement indigne ou à

la cloche en passant par le surendettement. Il met en évidence que ceux pour qui le logement n'est pas une chance mais un handicap sont des millions, représentatifs des classes moyennes et non seulement des déclassés et des abîmés de la société. Des esprits chagrins reprochent à la FAP et à son délégué général actuel, Christophe Robert, qui en fut le premier directeur des études, cette extension du champ du rapport emblématique... Question de fonds de commerce sans doute. Pour le reste, la FAP a raison et sans cette vision augmentée du logement des Français, les pouvoirs publics continueront à croire que tout va à peu près bien, c'est-à-dire bien, alors que les bases chancellent. La santé du lo-

gement en France est désormais optique, apparente sans réalité profonde. On prête à Sénèque, après qu'il s'est donné la mort, d'avoir prononcé cette phrase, traduite en un alexandrin : « Sur mes jarrets fauchés mon corps va chancelant. » L'image est limpide et cruelle : notre pays croit avoir une politique du logement et n'en a plus vraiment. Il n'ira pas loin en claudiquant ainsi. Du prochain Président de la République, ou de la prochaine Présidente, on attend un sursaut de conscience à cet égard, la conscience que le logement est l'un des fondements de la République, une fondation pour emprunter au registre des maçons, pas un étai, par définition approximatif et provisoire ■

LES FORMES DE LA VIOLENCE ET LA POLITIQUE BRÉSILIENNE

La violence intègre le scénario des pays pauvres ou en voie de développement et est un débat nécessaire à la compréhension de l'histoire de l'État brésilien. À l'instar d'autres pays d'Amérique latine, les inégalités sociales élevées au Brésil sont liées à la faible représentation politique et éducative, à la récession économique, ainsi qu'à la culture chauviniste et raciste. Ces facteurs favorisent la tension sociale et la criminalité, surtout dans les grandes villes, ainsi que l'accession au pouvoir de gouvernants populistes et autoritaires. Selon nous, le Brésil connaît une période où les valeurs civilisatrices et les principes républicains sont réduits et disqualifiés au nom de la démocratie elle-même. Nous suivons ainsi l'idée selon laquelle les démocraties contemporaines ne se définissent pas par l'exclusion de la violence de la vie politique, mais par la gestion de cette dernière¹. Ce texte montre que le Brésil, sous la présidence de Jair Bolsonaro (2018-2022), fait l'expérience de divers types de violences qui opèrent à différents niveaux sous la responsabilité de l'État. Nous aborderons ainsi trois dimensions de la violence : celle politique de l'État, la violence symbolique de la communication et celle physique perpétrée contre la population.

Camila MOREIRA CESAR

Université Sorbonne Nouvelle

Maria Helena WEBER

Université Fédérale du Rio Grande do Sul

UNE VIOLENCE POLITIQUE LÉGITIMÉE

Ce que nous nommons violence politique concerne les manifestations contre la Constitution et la

rupture de l'équilibre des relations entre les pouvoirs de la République (Exécutif, Législatif, Judiciaire), ainsi qu'entre le gouvernement, la société et la presse. Au Brésil, cette discussion est indissociable

1 - D. Merklen, « De la violence politique en démocratie », *Cités*, 2012, p. 57-73.

des événements politiques marquants de la dernière décennie, qui ont favorisé la polarisation et la « brutalisation² » du débat public.

Les Journées de juin 2013, qui ont débuté à l'initiative des étudiants qui protestaient contre l'augmentation du prix des transports en commun, ont mis en évidence le virage à droite du pays³. Ces protestations ont été rapidement investies par une partie de la classe moyenne et des groupes de droite et d'extrême droite mécontents du Parti des Travailleurs. La croisade morale de l'opération anticorruption *Lava Jato* menée par le juge Sergio Moro et bénéficiant du soutien des médias nourrit une atmosphère hostile à la politique institutionnelle en général et envers l'« antipetisme » en particulier. C'est dans ce contexte que Dilma Rousseff est destituée en 2016, par un processus controversé devenu possible en raison de l'alignement de forces politiques conservatrices et des élites politiques et économiques⁴. La violence politique de cet acte est explicitée lorsque Bolsonaro, alors député, donne son vote à Carlos Brilhante

Ustra, l'un des plus cruels tortionnaires de la dictature, en le qualifiant de « la terreur de Rousseff ».

La destitution de la Présidente catalyse les régressions sociales, politiques et économiques, de même que l'abandon du projet de construction d'une société plus juste. En effet, l'élection de Bolsonaro en 2018 peut être lue comme la conséquence de la déformation de l'ordre démocratique prévue dans la Constitution de 1988⁵.

L'arrivée des autoritarismes au pouvoir par la voie des urnes est symptomatique de la crise de la démocratie libérale. Au Brésil, le gouvernement actuel marque l'inversion des principes démocratiques et républicains au profit de valeurs réactionnaires et religieuses. On assiste à la dégradation du débat public, au recours à l'intimidation en tant que pratique politique et à l'émergence d'une sorte de maccarthisme qui refuse tout discours favorable aux groupes subalternes⁶. S'ajoutent à la liste des violences politiques promues par le gouvernement en place, la fin de la *Lava Jato* – et la nomination du juge Moro en tant que ministre de la Justice –, le soutien au port d'armes, le mépris envers les minorités sexuelles, raciales et ethniques, un népotisme décomplexé, des attaques en-

2 - Au sens de G. Mosse, *De la grande guerre au totalitarisme : la brutalisation des sociétés européennes*. Paris, Hachette, 1999.

3 - Voir B. Bringel et G. Pleyers, « Les mobilisations de 2013 au Brésil : vers une reconfiguration de la contestation », *Brésil (s). Sciences humaines et sociales*, 2015, p. 7-18.

4 - Voir W. B. Lisboa et P. B. C. MacDonald, « La révolte des élites au Brésil et l'ordre constitutionnel menacé », *Cités*, 2016, p. 137-156.

5 - L. F. Miguel, *O colapso da democracia no Brasil. Da Constituição ao golpe de 2016*, São Paulo, 2019, Expressão popular.

6 - *Idem*.

vers la presse, l'Université et la science. Ces régressions se traduisent également dans le nombre de victimes de la Covid-19 au Brésil (577 000 en août 2021), en raison de l'(in)action d'un Président qui n'a pas honoré sa responsabilité face à un problème de santé publique, ce qui a conduit à l'ouverture au Sénat d'une enquête pour prévarication.

LA VIOLENCE SYMBOLIQUE ET LE CHEF D'ÉTAT

Le concept de violence symbolique de Pierre Bourdieu permet de penser la circulation d'informations, d'images et de discours capables de déformer et d'agresser. Il s'agit d'une violence invisible, qui opère à travers des représentations, mais qui génère de la souffrance chez ses victimes. La culture de la politique est propice à ce mouvement.

La gouvernance de Bolsonaro semble marquée par le ressentiment⁷, qui est susceptible de rappeler son histoire militaire (il a été écarté de l'Armée) et politique (la médiocrité de sa prestation parlementaire durant vingt ans). Ces caractéristiques sont particulièrement visibles

dans sa négligence en tant que Président, l'agressivité des paroles qu'il adresse à ses adversaires et journalistes (notamment aux femmes) et son incapacité à participer à un débat. En adoptant un comportement qui s'apparente à celui des fascistes, il renonce à l'esprit collectif pour nourrir la haine d'autrui⁸.

Les manifestations du Président brésilien sont violentes et encouragent la violence, car elles rompent la liturgie de la fonction de représentant. Son discours est accompagné de symboles et démonstrations de force. De l'emblématique main levée qui imite un revolver à la non-utilisation de masque, ainsi qu'à l'incitation à participer – et à sa participation même – à des rassemblements durant la pandémie, ses actes promeuvent une information déconcertante pour la société. Ils s'opposent au comportement attendu d'un chef d'État d'une démocratie et témoignent de son manque de solidarité, qui est notamment souligné par ses déclarations sarcastiques face à la hausse du nombre de morts de la Covid-19 au Brésil.

Le pouvoir de représenter et de parler au nom de tous est attribué au Président élu, mais le discours de Bolsonaro n'inclut pas cette représentation. À la place, il s'attaque aux valeurs sociales, intimide l'opposition, défend des positions falla-

7 - Voir M. R. Kehl, *Ressentimento*, São Paulo, Bomtempo, 2020.

8 - O. Voirol, « Pathologies de l'espace public et agitation fasciste. Leçons de la Théorie critique », *Réseaux*, n° 202-203, 2017, p. 123-159.

cieuses à propos de la démocratie et, malgré ses tergiversations, et bien que n'étant affilié à aucun parti, il réunit toutefois des supporteurs lors d'événements en vue de sa prochaine élection. Ces exemples rendent visible son mépris envers la politique, ce qui justifie la violence présente dans son discours.

LA VIOLENCE PHYSIQUE ET L'AUTORITARISME

La violence subie par les habitants des périphéries est une préoccupation centrale au Brésil, car il s'agit là d'un problème structurel lié à l'autoritarisme historique du pays, comme l'affirme Schwarcz⁹. Néanmoins, ce problème est facilement instrumentalisé dans des contextes électoraux, à l'instar de la présidentielle de 2018.

La rhétorique bolsonariste a, en effet, trouvé dans la peur et la promesse de protection des « bons citoyens » des thèmes mobilisateurs des électeurs. C'est ainsi que l'armement de la population émerge comme l'une des principales propositions défendues par Bolsonaro pour lutter contre la criminalité. Mais, si la logique du processus civilisateur théorisé par

9 - Voir L. M. Schwarcz, *Sobre o autoritarismo brasileiro*, São Paulo, Companhia das Letras, 2019.

Norbert Elias voit l'État comme une façon de contenir la violence individuelle¹⁰, le bolsonarisme, *a contrario*, incite à la « guerre de tous contre tous¹¹ » en tant que politique d'État. Alors que le recours à la violence dans une démocratie doit être délimité par un cadre légal, le fait que le Président de la République y incite délibérément est révélateur de l'autocratisation¹² en cours au Brésil.

Des études récentes soulignent, en effet, la croissance de la violence physique sous le gouvernement actuel. L'Annuaire brésilien de sécurité publique 2021¹³ montre que le nombre d'enregistrements d'armes à feu a doublé durant l'année dernière, tandis que les cas de morts violentes intentionnelles ont pour leur part augmenté de 4 % par rapport à 2020 (dont 78 % impliquant des armes à feu). Selon cette étude, une véritable course aux armements est en cours au pays, qui s'illustre par une augmentation de la circulation des armes entre les mains des particuliers tandis que les mécanismes de contrôles se détériorent.

10 - N. Elias, *La civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy, (1991 [1939]).

11 - Au sens de Thomas Hobbes.

12 - Voir A. Lührmann et S. I. Lindberg, « A third wave of autocratization is here: what is new about it? », *Democratization*, n° 7, 2019, p. 1095-1113.

13 - Disponible sur <https://forumseguranca.org.br/wp-content/uploads/2021/07/anoario-2021-completo-v6-bx.pdf>, accès le 31/07/2021.

Un autre point inquiétant concerne la violence policière, en particulier perpétrée contre la population noire et la jeunesse des zones défavorisées – comme les *favelas* –, qui sont les principales victimes de ce type de violence physique institutionnalisée qui considère cette population comme un problème de police et non de politique¹⁴.

Si « l'expression ultime de la souveraineté réside largement dans le pouvoir et la capacité de dire qui pourra vivre et qui doit mourir¹⁵ », c'est-à-dire, quelles sont les vies qui comptent et quelles sont celles dépourvues de valeur, la « nécropolitique » semble être un concept-clé pour examiner la violence physique dans le Brésil actuel.

*
* *

En somme, nous avons abordé trois types de violences qui cohabitent au sein de l'État brésilien : la *violence politique*, soit l'irrespect des principes républicains et des rapports entre les pouvoirs ; la *violence symbolique*, exprimée dans le discours présidentiel qui détériore les relations poli-

tiques ; et la *violence physique*, visible dans l'inefficacité de l'État pour empêcher la mort.

Dès lors, il n'est nullement surprenant que le rapport Situation des droits humains au Brésil 2021¹⁶ souligne la « rétraction progressive de l'espace de la société civile pour exprimer des demandes et défendre les droits humains » ; manifeste une préoccupation face à « la violence croissante contre les journalistes » ; et signale que « le processus historique de discrimination et d'inégalité structurelle observé au Brésil impacte également la sécurité des citoyens ». La peur de ces derniers est utilisée par le gouvernement fédéral pour défendre la libéralisation du port des armes au nom de la protection individuelle. En même temps, les actions policières sont en désaccord avec les nécessités de la population.

La violence raciale, de genre, perpétrée contre les enfants, contre les peuples autochtones ou de nature religieuse, est étroitement liée à la création de politiques publiques spécifiques, ainsi qu'à l'inclusion d'investissements en éducation et dans la lutte contre la pauvreté. Pourtant, la culture gouvernementale brésilienne en 2021 témoigne d'un manque d'investissement dans les droits humains. C'est pourquoi la violence est omniprésente ■

14 - Voir C. Salles, *Sécurité pour qui et à quel prix ? Les Unités de Police Pacificatrice (UPP) à Rio de Janeiro dans le journal O Globo (2010-2018)*, Thèse de doctorat en sciences de l'information-communication, Université Sorbonne Nouvelle, 2020.

15 - A. Mbembe, « Nécropolitique », *Raisons politiques*, n° 21, 2006, p. 29-60, p. 30.

16 - Disponible sur : <http://www.oas.org/pt/cidh/relatorios/pdfs/Brasil2021-pt.pdf>, accès le 14/08/2021.



FEDERER UN MYTHE CONTEMPORAIN

CHARLES HAROCHE FRÉDÉRIC VALLOIS

SOLAR
EDITIONS 

ÉLECTIONS RÉGIONALES ET INTENTIONS DE VOTE : QUELLES LEÇONS EN TIRER ?

Pour la Revue Politique et Parlementaire Emmanuel Rivière et Eddy Vautrin-Dumaine tirent les enseignements des scrutins des 20 et 27 juin.

Emmanuel RIVIÈRE

Directeur Études Internationales
et Conseil politique, Kantar Public
Président Centre Kantar sur le Futur de l'Europe

Eddy VAUTRIN-DUMAINE

Directeur d'Études
Kantar Public

Le premier tour des élections régionales et départementales, le 20 juin 2021, fut comme un nouveau coup de tonnerre pour la vie politique en France, deux électeurs sur trois ayant choisi de bouder les urnes. Outre le taux d'abstention très élevé, c'est l'évolution de ce taux qui impressionne : la participation a chuté de 17 points par rapport aux précédents scrutins de l'année 2015, en mars (départementales) et décembre (régionales). Sans équivalent à l'échelle d'un pays en Europe, ce décrochage de la participation ne peut pas être imputé au contexte épidémique. La preuve en est, les élections régionales aux Pays-Bas (en mars 2021) et dans la région de Madrid (en mai 2021) ont réussi, malgré des

reculs de la participation, à mobiliser plus de 7 électeurs sur 10 (respectivement 78,1 % et 71,7 %). En Allemagne les scrutins régionaux en Saxe-Anhalt (juin 2021), dans le Bade-Wurtemberg et la Rhénanie-Palatinat (mars 2021) ont pour leur part mobilisé au moins 60 % des électeurs (respectivement 60,3 %, 63,8 % et 64,4 %) comme les élections locales en Écosse (en mai 2021) avec un taux de participation de 63,5 %.

Ce décrochage, français, est donc le signe d'une prise de distance aggravée avec notre système politique et électoral.

En partie seulement anticipé par les sondages d'intentions de vote, ce choc de la

participation n'a pas totalement occulté une autre surprise de ce scrutin : les résultats de ce premier tour différaient significativement de ce que suggéraient ces mêmes sondages quant aux rapports de forces électoraux dans le pays et au sein de chaque région. Cela a affecté principalement, mais pas uniquement, la mesure du potentiel du Rassemblement national, dont les listes ont obtenu des scores très inférieurs à ce que laissaient pressentir les sondages.

L'abstention élevée a été, avec raison, présentée comme la principale explication de ce décalage important entre les sondages et le vote. De fait, cette forte abstention aboutit à faire du corps électoral mobilisé les 20 et 27 juin un groupe restreint, spécifique, très différent des votants des précédents scrutins, et sans doute différent des personnes qui se présenteraient comme allant voter dans les échantillons des sondeurs.

La question de savoir si l'abstention massive est la cause unique ou principale du décalage entre les sondages et le vote est d'importance : si c'est le cas, le probable retour à une participation élevée lors de la prochaine présidentielle suffira à limiter le risque de projections erronées. Dans le cas contraire, cela pose davantage de questions sur les indications que les intentions de vote présidentielles fourniront aux acteurs politiques, aux commentateurs et aux électeurs.

DES SONDAGES PROCHES LES UNS DES AUTRES, ET ÉLOIGNÉS DES RÉSULTATS

Les tableaux qui figurent en annexe recensent, pour chaque société de sondage, les enquêtes d'intentions de vote réalisées dans les deux mois précédents le scrutin. Kantar Public n'a pas produit d'enquête d'intentions de vote pour ces élections régionales, mais nous les avons toutes compilées sur la page dédiée aux régionales de notre site internet, et utilisées pour proposer des synthèses sur les enjeux et le climat politique de chaque région métropolitaine. Les collectivités d'outre-mer n'ont pas fait l'objet de telles enquêtes, à l'exception de la Réunion. En Corse un seul sondage a été publié selon la Commission des sondages.

Disons-le d'entrée, il ne s'agit pas ici de dresser un palmarès comparatif de la performance des différents sondeurs. L'examen de ces tableaux montre assez clairement que ce récapitulatif des sondages ne s'y prête pas. Les différents sondages publiés sont beaucoup plus proches les uns des autres qu'ils ne le sont du résultat final. Ce constat est instructif à trois égards.

D'une part, il signale une forme d'homogénéité entre les différentes sociétés

d'études, sur les modes de recueil (toutes ces enquêtes ont été réalisées par internet à l'exception de celle portant sur la Corse) et sans doute aussi sur les méthodes de redressement et de traitement des intentions de vote.

D'autre part, cette proximité des sondages entre eux permet d'éliminer une cause souvent évoquée, rarement à juste titre, des décalages entre les sondages et le vote : les tailles d'échantillons, ou leur corollaire qui est la marge d'erreur, ne sont pas ici en cause. Si c'était le cas, on observerait une distribution des différents sondages autour du résultat réel, et non, comme ici, le même décalage.

Enfin, le point le plus significatif est le caractère systématique, non seulement d'un institut à l'autre mais aussi d'une région à l'autre, des décalages observés, ce qui suggère fortement une faille dans la méthode. Cette hypothèse est renforcée par l'examen des évolutions dans les régions qui ont fait l'objet de plusieurs enquêtes, parfois conduites par le même sondeur. Les rapports de force évoluent relativement peu, les dernières enquêtes publiées ne signalent pas d'inflexion qui tendrait vers le bon résultat. Il est douteux que la surprise produite par la découverte non seulement de la faible participation mais par les scores des listes soit l'effet d'un brusque revirement des électeurs. Personne parmi les sondeurs n'a d'ailleurs tenté de se justifier de la

sorte. Tous ont convenu que cette fois, cela n'avait pas marché.

LA SOUS-ESTIMATION DE L'ABSTENTION ET SES POSSIBLES CONSÉQUENCES SUR LA MESURE DU VOTE

Rappelons donc en quoi cela n'a pas marché. L'abstention, principal choc des deux scrutins, n'a pas été systématiquement estimée dans les données publiées à l'occasion de ces enquêtes. Quand elle l'a été, elle fut sous-estimée de 7 à 10 points. À cet égard, l'annonce d'une abstention record a bien été clairement formulée. Mais il est assez banal d'annoncer à l'approche des scrutins intermédiaires, y compris à tort, une abstention record. Ce qui caractérise et distingue le niveau de participation des 20 et 27 juin, c'est qu'il s'agit d'un niveau spectaculaire de progression de l'abstention, avec un bond de 17 points quasiment inédit. Les progressions de l'abstention aux deux tours des municipales de 2020 étaient plus fortes (19 points de plus qu'en 2014 au premier tour, 20 points au second) dans des contextes très marqués par la pandémie. Certes, le coronavirus est encore très présent en 2021, mais ne suffit pas à expliquer une telle chute de la participation, quasiment sans équivalent chez nos voisins européens. En soi, le fait

d'avoir une participation déclarée par les sondés supérieure à la réalité n'a habituellement pas d'impact sur la fiabilité des intentions de vote. Il est assez logique que les personnes les moins intéressées par la politique soient peu enclines à répondre à des sondages électoraux. Ce biais d'inclusion ne fait que rapprocher les échantillons interrogés du corps électoral réel. Il reste, au sein des échantillons, des personnes qui déclarent de bonne foi qu'ils iront voter, parce que le civisme est valorisé, mais oublient qu'ils ont le jour du scrutin autre chose de prévu, une contrainte, ce qui peut aussi créer un décalage entre la participation déclarée et la participation réelle. Mais ces circonstances sont assez équitablement distribuées au sein de la population et peu susceptibles de fausser la mesure du rapport de force électoral. Du moins dans des circonstances normales. Lorsqu'une élection mobilise aussi peu que lors de ce mois de juin, la proportion, au sein des échantillons interrogés par les sondeurs de futurs abstentionnistes qui habituellement votent, se considèrent comme électeurs et se déclarent comme tels, devient significative. Même en appliquant un critère aussi restrictif qu'une note de 10 sur 10 sur une échelle de probabilité de vote, on trouvait encore près de 45 % de sondés identifiés comme des votants dans des régions où la participation a été inférieure de 10 points. Il suffit que les facteurs qui finalement conduisent ces mêmes personnes à s'absentir soient plus forts dans certains électorsats pour introduire des biais dans l'an-

ticipation du score des différentes listes. À elle seule, la très faible participation ne suffit pourtant pas à expliquer les principaux écarts observés entre les sondages et le vote.

DES ÉCARTS SYSTÉMATIQUES

Dans l'ordre décroissant d'importance et de gravité, ces écarts constatés sont les suivants :

- Une surestimation systématique des scores des listes présentées par le Rassemblement national, en général d'une demi-douzaine de points, mais pouvant aller jusqu'à une dizaine de points (Auvergne-Rhône-Alpes, Normandie). Naturellement plus le poids politique du Rassemblement national est élevé dans la région, plus le risque d'un écart important était grand. Du reste, les régions où les sondages ont présenté la projection la plus proche du résultat final sont des régions de faible implantation du RN : l'Île-de-France et la Corse, où les performances des sondages peuvent être qualifiées de correcte pour la première, très bonne pour l'Île de beauté. On peut aussi relever que l'enquête réalisée en Corse l'a été non pas par internet mais par téléphone. Avec un seul exemple, il serait toutefois très hasardeux d'en tirer des leçons.

- Une sous-estimation tout aussi systématique des sortants, quelle que soit leur couleur politique avec là encore des écarts de 7 à 9 points dans plusieurs régions.
- Une sous-estimation du total de la gauche, qui prend des proportions importantes quand elle se cumule avec la sous-estimation des sortants de gauche, mais s'applique aussi aux autres listes de gauche et s'observe également dans les régions détenues par la droite.
- Une surestimation du potentiel des listes soutenues par La République en Marche.

Les deux principales faiblesses de la série des sondages publiés à l'approche des régionales sont donc la surestimation du Rassemblement national et la sous-estimation des sortants. Si l'on compare les résultats réels non pas aux sondages mais aux élections précédentes, il s'agit bien là des deux principaux phénomènes observés : la bonne tenue des sortants, lors de ces élections où les seules alternances se sont produites outre-mer, et la contre-performance du Rassemblement national, qui chute de 10 points par rapport à son score de 2015. À cet égard, on peut reprocher aux sondages d'être passés à côté des principales leçons du scrutin. Ces deux constats sont assez logiquement liés à la chute abyssale de la participation. Réduit à sa portion congrue, le corps électoral a été déserté par une part des électeurs du

Rassemblement national, dont le profil sociologique est plus abstentionniste que la moyenne – mais ne l'était pas en 2015 – et s'est concentré sur le noyau dur, ceux qui connaissent – et pour une part apprécient – leur présidente ou président de région, identifient son action, et ne sont pas indifférents à sa poursuite. Les électeurs des 20 et 27 juin sont aussi ceux, de plus en plus rares, qui s'intéressent à la vie électorale sous l'angle de l'affrontement entre les partis, angle principal de la couverture médiatique des deux scrutins. Dans la dimension protestataire du vote RN il y a à la fois une force pour ce parti, celui d'incarner l'opposition à tous les autres, et une faiblesse, la démobilisation quand l'indifférence l'emporte sur la colère.

Le lien entre l'abstention et ces deux phénomènes, performance des sortants et contre-performance du RN, a pu contribuer aux déboires des sondages qui ont sous-estimé l'abstention. Cependant l'explication n'est pas suffisante. Il est douteux qu'une surévaluation de la participation d'une dizaine de points conduise à surestimer d'autant le score du RN. Cela voudrait dire que seuls les électeurs RN seraient concernés par l'attitude consistant à se déclarer électeur pour finalement s'abstenir, ce qui est très improbable. En outre, les données qui croisent les électorats et l'intention d'aller voter ne signalent pas une telle exclusivité des électeurs RN sur le risque de sur-déclaration du fait d'aller voter.

Une autre explication des écarts constatés peut être liée aux méthodes de redressement des échantillons interrogés. Ces pratiques ne constituent pas une « boîte noire » comme on le prétend parfois, mais des opérations abondamment décrites et documentées. Elles consistent à s'assurer que l'échantillon interrogé est bien représentatif de la diversité des électeurs par rapport aux référents que constituent les élections antérieures. Concrètement, on demande aux sondés ce qu'ils ont voté lors des précédentes élections, et si l'on constate un décalage par rapport aux résultats connus, on donne un peu plus de poids dans l'échantillon aux électors (du passé) sous-représentés, et inversement. L'élection présidentielle – en l'espèce celle de 2017 – est systématiquement utilisée, car elle est la plus structurante dans notre espace politique, et mobilise beaucoup d'électeurs. Les autres élections servant de référence sont la précédente édition du même scrutin (pour tenir compte de la dimension personnelle des têtes de liste dans les choix) et l'élection nationale la plus récente, ici les européennes 2019. Ces garde-fous que sont ces opérations de redressement, visant à recalibrer l'échantillon sur les comportements électoraux antérieurs, peuvent présenter plusieurs faiblesses. Dans leur conception pure et parfaite, ils reviennent à dire que si certains électors sont sous représentés, c'est qu'ils sont insuffisamment nombreux dans l'échantillon sondé, ce qui peut se résoudre grâce à une pondération appropriée. Dans les faits, ces

redressements reposent sur la mémoire des interviewés, qui peuvent se méprendre sur leur vote antérieur. Si bien que deux explications sont possibles lorsque l'on observe, dans un sondage réalisé en 2021, que le vote déclaré aux régionales de 2015 présente un résultat inférieur, par exemple, au score réel du Front national en 2015. La première explication est que ces électeurs FN de 2015 ne sont pas assez présents dans l'échantillon. Dans ce cas le redressement consistant à les remettre à leur poids attendu améliore la qualité de l'échantillon. La seconde est que ces électeurs sont bien représentés dans l'échantillon, mais ne se rappellent pas avoir voté FN six ans plus tôt. Ce défaut de mémoire peut avoir un sens politique. Ne pas se rappeler avoir fait ce choix au moment où le FN était à son apogée en pourcentage de voix peut signifier que le regard que portent sur ce parti ses anciens électeurs a changé, qu'il suscite moins d'enthousiasme. Dans cette hypothèse, un redressement de l'échantillon peut aboutir à remettre artificiellement le RN à un niveau où il n'est plus aujourd'hui. Inversement, on peut observer dans la reconstitution des votes antérieurs des scores supérieurs aux résultats réels s'agissant des sortants. Cela ne signifie pas forcément que leurs anciens électeurs sont trop nombreux dans l'échantillon, mais qu'il s'y trouve aussi des gens conquis par les dirigeants en place, qui n'avaient pas voté pour eux (mais s'étaient abstenus, ou ne l'avaient fait qu'au second tour, etc.) et s'imaginent après coup l'avoir fait. Cela

traduit une dynamique positive, en leur faveur, que le redressement de l'échantillon peut artificiellement effacer. La difficulté de l'exercice, c'est que les deux phénomènes (sous-représentation de certains électeurs et défaut de mémoire) peuvent coexister. Lorsque l'affiliation partisane (le fait pour les électeurs de se sentir proches d'un parti bien identifié) était forte, les redressements politiques avaient presque systématiquement des effets vertueux. Malheureusement, nous observons actuellement un phénomène de rejet des partis tels que l'identification, même du bout des lèvres, à un parti politique concerne de moins en moins de monde. Dans le baromètre Kantar Public onepoint pour le *Figaro Magazine*, la proportion de ceux qui n'indiquent aucun parti dont ils se sentiraient « le plus proche ou, disons, le moins éloigné » oscille autour de 40 %. Elle était proche de 30 % il y a 5 ans, et de 20 % il y a 15 ans. Cette désaffection, qui s'ajoute à des comportements électoraux plus volatiles, joue naturellement sur la capacité à se rappeler ce que l'on a voté 5 ans plus tôt à des élections intermédiaires, et par conséquent sur l'efficacité, voire même sur la pertinence des redressements.

Les notices techniques consultables sur le site de la Commission des sondages donnent des indications assez éclairantes sur les effets des méthodes employées pour les sondages sur les élections régionales de 2021. Les précisions fournies dans la partie consultable de ces notices

sont très inégales selon les instituts de sondages. Rendons ici hommage à nos confrères d'Ifop et OpinionWay, qui fournissent des informations bien plus riches que ce qui est par ailleurs publié, avec une mention particulière pour OpinionWay qui a depuis longtemps fait le choix de la transparence. Les informations fournies par l'une et l'autre de ces deux sociétés étant cohérentes entre elles, et l'ensemble des sondages ayant été assez homogène en présentant les mêmes défauts, il est raisonnable d'extrapoler les indications fournies par les quelques notices suffisamment détaillées.

Elles montrent que les reconstitutions, faites en 2021, du vote à la présidentielle 2017 sont en général assez fidèles aux résultats réels, preuve du caractère structurant de cette élection. Elles présentent néanmoins quelques défauts systématiques (trop d'électeurs Hamon déclarés, pas assez d'électeurs Mélenchon), et d'autres qui s'observent dans certaines régions, mais pas partout (sureprésentation du vote Macron ici, sous-représentation du vote Le Pen ailleurs) cette variabilité venant compliquer le travail des sondeurs. Les reconstitutions de vote des régionales de 2015 et des européennes de 2019 ont présenté des distorsions plus importantes et plus systématiques, notamment s'agissant du vote FN, les scores restitués étant significativement inférieurs aux résultats obtenus à l'époque par le parti de Marine Le Pen. Après coup, il est plus facile

de dire que cela signifiait davantage une désaffection à l'égard de ce parti qu'une sous-représentation de ses électeurs dans les panels. De même, le fait que le vote de 2015 pour les présidentes et présidents de régions sortants soit assez systématiquement surévalué dans les reconstitutions de vote peut après-coup être lu comme un signe positif de l'attitude des électeurs à leur égard, et non un biais devant être corrigé. Mais il est difficile d'y voir clair tant que le vote n'a pas eu lieu, et de fait, les notices montrent que dans certains cas le résultat non redressé des enquêtes d'intentions de vote aurait donné une meilleure indication du vote final que le résultat publié à l'issue des opérations de redressement.

Un dernier facteur mérite d'être évoqué. Comme le montre la consultation des notices les plus détaillées, les sondeurs disposent au moment de produire leur simulation de vote d'une batterie de résultats, qui diffèrent selon le type de redressement effectué et l'approche employée pour identifier les personnes qui iront vraiment voter. En fonction de leurs choix méthodologiques ils privilégient l'un de ces résultats, mais les ont tous sous les yeux. Or s'agissant particulièrement du Rassemblement national, nous sommes dans un contexte qui peut pousser à surinterpréter les indicateurs qui lui prêtent de bons scores. Le procès pluri-décennal à l'encontre des sondages a surtout consisté à les accuser de sous-estimer les formations d'extrême

droite, en ne s'alarmant pas plus que ça quand l'inverse se produisait. Au-delà des sondages, il semble de bon ton de prophétiser aujourd'hui que le Rassemblement national, ou les populismes en Europe, progressent, qu'ils sont aux portes du pouvoir, sans accorder beaucoup d'attention aux reculs de ces mêmes partis quand ils se produisent. Aucun élément ne permet d'affirmer que nos confrères sondeurs aient été influencés par un biais de perception inconscient conduisant à donner trop d'importance aux indicateurs favorables au Front national. Mais cette hypothèse mérite d'être évoquée, compte-tenu du statut particulier de ce parti dans le paysage politique français et de la fascination qu'exerce sur les commentateurs toute information lui donnant la vedette.

Via les redressements politiques, la mémoire imprécise des répondants a pu jouer des tours aux sondeurs. Les sondages réalisés entre les deux tours, en s'appuyant sur les reconstitutions de vote du premier tour qui avait eu lieu deux jours avant, assez fidèles à la réalité, se sont montrés plus proches du résultat final que ceux portant sur le premier tour. Cependant, même ces sondages d'entre-deux-tours ont montré des distorsions entre le vote et la réalité aussi bien s'agissant des reconstitutions du vote de l'avant-veille que des projections sur le second tour. Cela confirme que le contexte d'abstention phénoménale reste périlleux pour les sondages. À cet égard, la présidentielle de 2022 pré-

sentera moins d'écueils. Il faut pourtant se garder de minimiser les risques d'imprécisions, pour plusieurs raisons. Le bilan médiocre des sondages de 2021 a en effet un précédent : lors des européennes de 2019, les sondages, là encore dans une belle unité, avaient doublement pêché en sous évaluant le potentiel de la liste EELV emmenée par Yannick Jadot, et en surestimant celui de la liste LR conduite par François-Xavier Bellamy. Nul accident de participation à déplorer pour ces élections qui avaient au contraire été marquées par un surcroît de mobilisation. Après le beau succès de sondages de 2017, nous avons donc assisté à deux déconvenues, portant sur des élections et des forces politiques distinctes. S'agissant des redressements destinés à corriger les échantillons en fonction des votes antérieurs, les sondeurs ne pourront guère s'appuyer sur les élections régionales, trop peu mobilisatrices, ou sur les européennes, trop lointaines. Seul le référentiel de 2017, vieux de 5 ans, vaudra. Le risque d'erreurs de mémoire liées à la désaffection pour un candidat en particulier ou pour son parti ne sera pas à écarter. Plus que sur les redressements, c'est sur la qualité des échantillons – et pas seulement sur leur taille – et sur la capacité d'identification des votants, prise en défaut cette année, que reposera la précision des simulations de vote. Or l'enjeu n'est pas anodin. Rappelons-nous le contexte de ces élections régionales, et la focalisation, alimentée par les sondages, sur le score du Rassemblement national et

la possibilité qu'il s'empare d'une région. Cela a eu un impact non négligeable sur la tonalité de la campagne, les thèmes mis en avant, la couverture par les médias nationaux de certaines régions plus que d'autres. Et cela va plus loin. Après avoir affirmé le contraire, Jean-Laurent Felizia, qui conduisait la liste de gauche en région PACA, a finalement opté pour le retrait afin d'y faire barrage au RN. Les 17 % qu'il a obtenu représentaient près de 200 000 votants et un potentiel de 15 élus à l'assemblée régionale. Aurait-il opté pour le retrait si les sondages, au lieu d'un duel serré (et une victoire du RN à coup sûr en cas de triangulaire), avaient anticipé l'avance de 15 points que Renaud Muselier a obtenu sur Thierry Mariani au second tour ? Il aurait été plus difficile de l'en convaincre, et moins de gens, sans doute, s'y seraient employés. Il incombe bien entendu aux sondeurs d'affiner leurs méthodes en vue de 2022, voire d'opter pour une présentation de leurs résultats qui donne davantage à voir l'incertitude. Mais l'enjeu est tel que cela ne peut pas être de leur seule responsabilité. Il serait temps d'acquiescer collectivement un degré supplémentaire de maturité sur la fiabilité des sondages, ce qu'ils permettent de comprendre et ce qu'ils ne peuvent pas prédire, et de pêcher plutôt par excès de prudence que par goût du sensationnel. L'attrait médiatique des sondages s'en trouvera peut-être entamé, mais si cela préserve le processus électoral, cela se justifie amplement ■

Île-de-France

Sondeur	Résultat 1er tour		OpinionWay pour CNEWS	BVA pour RTL et Orange	OpinionWay pour CNEWS	Elabe pour BFMTV	OpinionWay pour CNEWS	Elabe pour BFMTV	OpinionWay pour CNEWS	Ipsos pour Libres !
	Date	Echantillon								
			13 au 14 juin 2021	7 au 11 juin 2021	3 au 6 juin 2021	31 mai au 6 juin 2021	28 au 31 mai 2021	27 au 30 mai 2021	24 au 26 mai 2021	
			1 092	982	1 046	1 241	1 144	1 155	939	
			69,2							
			1,47	2	2	1,5	1	<1	2	
			10,25	11	11	8	9	10	11	
			11,1	10	10	10	12	9	10	
			13,01	13	12	12	10	12	12	
			11,81	15	11	16	15	16	12	
			36,19	34	34	33	35	34	33	
			13,14	17	18	17	19	19	17	
			1,79	<1	1	<1	<1	<1	1	
			0,59	<1	0,5	<1	<0,5	1	<1	
			0,17	1	1	<1	0,5	1	<1	
			0,49	0	0,5	<1	<0,5	<1	<1	

PACA

Sondeur	Résultat 1er tour		OpinionWay pour CNEWS	BVA pour RTL et Orange	OpinionWay pour CNEWS	Elabe pour BFMTV	OpinionWay pour CNEWS	OpinionWay pour CNEWS	Elabe pour BFMTV	OpinionWay pour CNEWS
	Date	Echantillon								
			15 au 17 juin 2021	9 au 14 juin 2021	7 au 10 juin 2021	31 mai au 3 juin 2021	26 au 31 mai 2021	21 au 26 mai 2021		
			1 050	813	960	1 000	1 004	1 006	1 133	
			66,3							
			2,76	1	1	2	1	1,5	2	
			16,69	16	17	15	16	15	12	
			5,28	3	3	3	4	4	6	
			31,91	33	34	34	32	35	33	
			2,7	2	3	2	4	4	2	
			36,38	43	41	41	42	39	43	
			1,66	<1	0,5	1	1	1	2	
			0,25	<1	<0,5	0	<1	0	<0,5	
			2,18	2	0,5	1	<1	0,5	<0,5	

Bourgogne-France-Comté

Sondeur		Résultat 1er tour	Ipsos Sopra Steria pour France 3	OpinionWay
Date			3 au 7 juin 2021	27 au 31 mai 2021
Echantillon			1 000	1 112
Abstention		65,1		
Liste Lutte Ouvrière	Claire Rocher	2,73	2	1
Liste LFI, Génération.s	Bastien Faudot	4,5	4	7
Liste EELV	Stéphanie Modde	10,34	8	9
Liste PS, PC	Marie-Guite Dufay	26,52	21	19
Liste LREM, MoDem	Denis Thuriot	11,69	16	14
Liste LR, UDI, DLF	Gilles Platret	21,04	21	20
Liste RN	Julien Odoul	23,19	28	30

Bretagne

Sondeur		Résultat 1er tour	Ipsos Sopra Steria pour France 3	Ipsos Sopra Steria pour Le Télégramme
Date			3 au 7 juin 2021	21 au 25 avril 2021
Echantillon			1 000	1 020
Abstention		64,2		
Liste Lutte Ouvrière	Valérie Hamon	2,26	2	3
Liste LFI	Pierre-Yves Cadalen	5,57	5	6
Liste "Bretagne ma vie"	Daniel Cueff	6,52	4	9
Liste EELV, Génération.s et Alliés	Claire Desmares-Poirrier	14,84	12	11
Liste PS, PC	Loïc Chesnais-Girard	20,95	19	14
Liste Union des démocrates musulmans français	Kamel Elahiar	0,12	0,5	—
Liste Parti Breton	Joannic Martin	1,55	0,5	5
Liste LREM, MoDem, UDI	Thierry Burlot	15,53	19	18
Liste LR	Isabelle Le Callennec	16,28	14	17
Liste DLF	David Cabas	1,4	3	3
Liste RN	Gilles Pennelle	14,27	20	14
Volontaires pour la France	Yves Chauvel	0,22	0,5	—
Liste "Un nôtre monde"	Christophe Daviet	0,49	0,5	—

Centre-Val de Loire

Sondeur		Résultat 1er tour	Ipsos Sopra Steria France 3 et France Bleu	Ipsos Sopra Steria pour France Bleu
Date			3 au 7 juin 2021	12 au 15 mai 2021
Echantillon			1000	1 000
Abstention		67,3		
Liste Lutte Ouvrière	Farida Megdoud	2,56	2	2
Liste EELV, LFI, Génération.s	Charles Fournier	10,85	9	11
Liste PS, PC, PRG, Cap Ecologie	François Bonneau	24,81	21	19
Autre	Jérémy Clément	4,07	3	3
Liste LREM, MoDem	Marc Fesneau	16,65	19	21
Liste LR, UDI	Nicolas Forissier	18,82	18	16
Liste RN	Aleksandar Nikolic	22,24	28	28

Grand Est

Sondeur	Date	Résultat 1er tour	Ipsos Sopra Steria pour France Bleu	OpinionWay pour « Unissons nos énergies » (LR)
			3 au 7 juin 2021	25 au 31 mai 2021
Echantillon			1 001	2 010
Abstention		70,4		
Liste Lutte Ouvrière	Louise Fève	2,6	2	1
Liste LFI, PRG, Génération.s	Aurélie Filippetti	8,64	5	7
Liste EELV, PS, PC	Eliane Romani	14,6	14	14
Liste Unser Land	Martin Meyer	3,67	4	2
Liste Union des démocrates musulmans français	Adil Tyane	0,49	1	1
Liste LREM	Barbara Abba		—	—
Liste LREM, MoDem	Brigitte Klinkert	10,77	14	16
Liste LR, UDI	Jean Rottner	31,15	27	28
Liste DLF	Florian Philippot	6,95	—	—
Liste Les Patriotes	Florian Philippot		8	6
Liste RN	Laurent Jacobelli	21,12	25	25

Normandie

Sondeur	Date	Résultat 1er tour	Ipsos Sopra Steria pour France 3	ELABE pour La Manche Libre - Le Courrier Cauchois - Tendence Ouest
			3 au 7 juin 2021	31 mai au 5 juin 2021
Echantillon			1 000	1 005
Abstention		67		
Liste Lutte Ouvrière	Pascal Le Manach	3,14	2	2
Liste PC, LFI	Sébastien Jumel	9,64	10	10
Liste PS, EELV, Génération.s	Mélanie Boulanger	18,37	16	16
Liste LREM, MoDem, Agir	Laurent Bonnaterre	11,07	11	13
Liste divers centre	Stéphanie Kerbarh	1,06	1	1
Liste LR, Les Centristes	Hervé Morin	36,86	32	31
Liste RN	Nicolas Bay	19,86	28	27

Nouvelle-Aquitaine

Sondeur	Date	Résultat 1er tour	Ipsos Sopra Steria pour France 3 et France Bleu	Ipsos Sopra Steria pour France 3 et France Bleu
			3 au 7 juin 2021	1 au 4 mai 2021
Echantillon			1 000	1 000
Abstention		64		
Liste Lutte Ouvrière	Guillaume Perchet	1,74	1	1
Liste LFI, NPA	Clémence Guetté	5,67	4	5
Liste EELV, Génération.s	Nicolas Thierry	12,09	9	10
Liste PS, PC, PRG	Alain Rousset	28,83	25	25
Liste LREM, MoDem, UDI	Geneviève Darrieusecq	13,71	17	19
Liste LR	Nicolas Florian	12,48	12	14
Le Mouvement de la Ruralité	Eddie Puyjalon	7,29	4	2
Liste RN	Edwige Diaz	18,2	27	24

Occitanie

Sondeur		Résultat 1er tour	Ifop et Fiducial pour le groupe La Dépêche et Sud Radio	Ipsos Sopra Steria pour France 3	Ifop pour La Tribune et Europe 1
Date			7 au 11 juin 2021	3 au 7 juin 2021	21 au 27 mai 2021
Echantillon			998	1 000	1 003
Abstention		62,8			
Liste Lutte Ouvrière	Malena Adrada	1,77	1	2	0
Liste LFI, NPA	Myriam Martin	5,06	4,5	4	6
Liste EELV, Génération.s	Antoine Maurice	8,84	10	8	10
Liste PS, PC, PRG	Carole Delga	39,57	29	30	26
Liste Occitanie Paiz Nostre, Résistons !	Jean-Luc Davezac	0,76	1,5	0,5	0
Liste LREM, MoDem	Vincent Terrail-Novès	8,78	11	11	13
Liste LR, UDI	Aurélien Pradié	12,19	12	11	14
Liste RN	Jean-Paul Garraud	22,61	31	33	30
Liste "Union essentielle"	Anthony Le Boursicaud	0,41	<0,5	0,5	1

Pays de la Loire

Sondeur		Résultat 1er tour	Ipsos Sopra Steria pour France 3 et France Bleu	OpinionWay pour EELV
Date			3 au 7 juin 2021	25 au 30 mai 2021
Echantillon			1 000	1 055
Abstention		69,3		
Liste Lutte Ouvrière	Eddy Le Beller	2,63	2	1
Liste EELV, LFI, Génération.s	Mathieu Orphelin	18,7	19	17
Liste PS, PC, PRG, Cap Ecologie	Guillaume Garot	16,32	14	14
Liste LREM, MoDem	François de Rugy	11,97	19	17
Liste LR, UDI	Christelle Morançais	34,3	25	26
Liste DLF	Cécile Bayle de Jessé	2,96	4	3
Liste RN	Hervé Juvin	12,54	17	21
Sans étiquette	Linda Rigaudeau	0,6	<0,5	1

Corse

Sondeur		Résultat 1er tour	Ipsos Sopra Steria pour France 3 Corse
Date			2 au 5 juin 2021
Echantillon			800
Abstention		42,92	
Liste PC	Michel Stefani	3,18	5
Liste EELV	Agnès Simonpietri	3,75	8
Liste Corsica Libera	Jean-Guy Talamoni	6,9	7
Liste Rinnovu	Paul-Félix Benedetti	8,39	7
Liste PNC	Jean-Christophe Angelini	13,22	11
Liste FaC	Gilles Simeoni	29,19	25
Liste TdP-LREM	Jean-Charles Orsucci	5,92	9
Liste LR	Laurent Marcangeli	24,86	23
Liste RN	François Filoni	4	4
Liste Corsica Fiera* EXD	Jean-Antoine Giacomi	0,59	1

« IL Y A UN RÉEL BESOIN CIVILISATIONNEL DE RÉTABLIR LES RAPPORTS ENTRE L'OCCIDENT ET LA RUSSIE »

Dans son dernier livre Amour et inspiration – Muses, collectionneurs et artistes (Balland, septembre 2021), Vladimir Fédorovski nous propose un voyage dans le temps et dans l'espace, une méditation sur les secrets de la création artistique de Matisse à Picasso, de Chagall à Modigliani. Dans cet ouvrage, l'auteur nous invite à scruter l'énigme de l'inspiration et les rapports mystérieux entre des personnages emblématiques des arts au XX^e siècle. Rencontre avec l'auteur au plus de quarante ouvrages traduits dans de nombreux pays.

Vladimir FÉDOROVSKI

Ancien diplomate russe, écrivain

(Propos recueillis par Arnaud Benedetti)

Revue Politique et Parlementaire - Qu'est-ce qui vous a donné envie d'écrire cet ouvrage ?

Vladimir Fédorovski - J'ai eu la chance de connaître de nombreuses personnalités évoquées dans mon livre. Je souhaitais leur rendre hommage. Et puis il y a un prétexte plus immédiat. La Fondation Louis Vuitton organise du 22 septembre 2021

au 22 février 2022 une exposition intitulée « La Collection Morozov. Icônes de l'art moderne ». 200 chefs-d'œuvre d'art moderne français et russes, faisant partie de la collection des frères moscovites Mikhaïl (1871-1821) et Ivan (1871-1921) Morozov, seront présentés au public français.

Nous assistons actuellement à un risque de rupture définitive des relations entre

la Russie et l'Europe. Tous les sondages indiquent que l'opinion publique russe n'a plus de désir d'Europe. Lorsque Gorbatchev dirigeait le pays, 80 % des Russes étaient pro-européens, aujourd'hui ils représentent moins de 20 %. Cependant, paradoxalement, la France conserve une place particulière en Russie. Mon livre ainsi que l'exposition organisée par la Fondation Louis Vuitton sont la preuve qu'une affinité existe encore entre la France et la Russie, mais aussi entre la Russie et l'Europe. Salvador Dalí me disait que nous ne pouvions imaginer l'Europe sans Tolstoï et Dostoïevski, comme on ne peut imaginer Dalí sans Gala. Il y a un réel besoin civilisationnel de rétablir les rapports entre l'Occident et la Russie. Voilà le sens de mon livre.

RPP - Votre ouvrage retrace, à travers une galerie de personnages que vous mettez particulièrement bien en scène, l'histoire des relations culturelles entre la France et la Russie au début du XX^e siècle. Pourquoi est-ce cette période qui a créé une véritable hybridation ?

Vladimir Fédorovski - C'est une période charnière et je pense que c'était une chance historique pour la Russie de devenir l'un des centres de l'Europe. Humainement, sentimentalement, économiquement, culturellement, la Russie faisait partie de l'Europe. Morozov a apporté en Russie ce qui se faisait de mieux artistiquement en Europe, mais Diaghilev vous

a apporté la Russie avec les Ballets russes, c'est un symbole. Lorsque je raconte l'histoire d'amour entre Salvador Dalí et Gala ou entre Matisse et Lydia c'est pour souligner que l'héritage civilisationnel entre la France et la Russie est plus fort que les autres.

Géopolitiquement il y a des dangers. L'orientation unilatérale de la Russie vers la Chine en est un. Elle doit aussi regarder du côté de l'Occident comme le fait d'ailleurs son emblème, l'aigle bicéphale. La France est, quant à elle, écrasée par le poids économique allemand. Par ailleurs, elle doit rétablir l'originalité de son héritage et la grande tradition de sa diplomatie. Cela est lié avec les symboles culturels car pour moi les symboles jouent un rôle prépondérant dans la vie.

RPP - La Russie n'a-t-elle pas finalement raté le coche de l'Europe avant 1914 ?

Vladimir Fédorovski - Elle a raté le coche lorsque Raspoutine adresse une lettre prémonitoire au Tsar sur l'engagement de la Russie dans la Première Guerre mondiale dans laquelle il écrit « tout est foutu ». Quand Nicolas II est entré en guerre, trois quarts des soldats ont été tués, plus que les Français ou les Allemands, la Révolution devient alors inévitable. Je pense que si la Russie n'avait pas pris part à la guerre, il n'y aurait pas eu de crise révolutionnaire, elle aurait pu alors être l'un des centres de l'Europe.

Mais je fais partie d'une minorité car aujourd'hui la majorité des Russes ne sont pas uniquement nostalgiques de Staline ou de l'Union soviétique mais estiment que la Révolution a sauvé géopolitiquement la Russie de la dislocation, et le monde d'Hitler. Mon épouse dit : « Si nous n'avions pas sauvé Stalingrad, Hitler aurait été là, si nous n'avions pas vaincu les communistes, ils auraient gagné, nous les avons déjà sauvés deux fois et nous les sauverons peut-être une troisième car aujourd'hui la France se couche devant les islamistes ».

C'est un problème central des années à venir tout comme la succession de Poutine, car sa succession se posera.

RPP - La nostalgie d'une grande partie de l'opinion publique russe par rapport à la période communiste n'est-elle pas le fait que Poutine assume totalement l'histoire de son pays, à l'instar de Napoléon ou de Gaulle, et qu'il a, d'une certaine manière, restauré l'imaginaire de la Russie tsariste ?

Vladimir Fédorovski - Oui bien sûr. Mais Poutine est très ambiguë. Il construit une histoire linéaire : le tsar, Staline et Poutine c'est le même combat pour la grandeur de la Russie, mais la vérité se pose. Dans *Amour et inspiration - Muses, collectionneurs et artistes*, je raconte l'histoire de cette Russie qui s'est développée et qui aurait pu être, je le répète, l'un des centres de

la civilisation européenne s'il n'y avait pas eu de la terreur. Les Russes considèrent que j'ai tort, pour eux l'alternative ce n'est pas cela et s'il n'y avait pas eu Staline, Hitler aurait conquis le monde. Ceci fait débat, mais je reste persuadé que nous aurions pu éviter cela, il suffisait de réfléchir avant de gémir.

RPP - On a le sentiment en vous lisant qu'il y a une véritable avant-garde artistique russe qui va profondément infuser en France à partir du début du XX^e siècle, mais que l'inverse est moins vrai. Comment l'expliquez-vous ?

Vladimir Fédorovski - L'influence de la France était énorme. Je considère que la rupture de Staline avec l'Europe était inutile et pas naturelle. La fracture que nous connaissons aujourd'hui est pour moi le fait de personnes incompetentes et incultes. Elle est contraire aux intérêts nationaux français et à l'essence même de la culture européenne.

Comment vous priver de Tolstoï et de Dostoïevski ? À un moment Balzac et Stendhal étaient davantage édités en Russie qu'en France. La fracture est artificielle sur les choses immédiates, en revanche la culture de la France éternelle est éminemment connue y compris par les Russes de la classe moyenne. En France aucun chauffeur de taxi ne vous parle de Pasternak, en Russie un chauffeur sur deux a lu *L'Étranger* de Camus.

RPP - Comment expliquez-vous cette incompréhension entre la Russie et l'Occident et plus particulièrement la France ? La responsabilité est-elle partagée ou bien les Occidentaux ne comprennent-ils pas ce qui se passe aujourd'hui en Russie ?

Vladimir Fédorovski - Je considère que les responsabilités sont partagées. La période post-communiste a été un désastre. Nous avons raté l'occasion de créer un nouveau monde. J'en ai souvent parlé avec François Mitterrand, Hubert Védrine et même avec les Américains. Nous l'avons ratée en raison d'une myopie diplomatique, Védrine utilisait le terme de « fatigue intellectuelle occidentale ». Ils ont décidé de marginaliser la Russie, ils pensaient qu'elle allait se disloquer et ils ont fait la Yougoslavie, ils ont commis des erreurs en Irak, en Afghanistan, etc. Tout ceci était de la myopie, de l'incompétence voire de l'inculture. Je l'ai évoqué avec des gens comme Clinton, ils ne connaissent pas Boulgakov, ils n'en ont jamais entendu parler.

Ceci explique en partie les failles dans l'approche et l'analyse de la Russie. Il y a une sorte d'arrogance occidentale complètement irréfléchie qui amène à des erreurs d'analyse fatales. Ils ont considéré que la Russie était fichue, qu'il fallait travailler avec la Chine, que la Russie allait disparaître et que cela serait profitable à l'Occident. Ce qui est une erreur monumentale car l'affinité civilisationnelle est plus forte.

Mais il y a dans ces comportements un danger beaucoup plus grave qu'ils sous-estiment : la possibilité de pousser l'élite russe à la nostalgie de Staline, à la création d'un régime néo-stalinien très dur, à l'alliance avec la Chine et surtout imaginons que leur logique d'enflammer l'Asie centrale avec vingt Tchernobyl réussisse, n'est-ce pas un danger pour la paix mondiale ? C'est une question que je me pose et cela est lié à l'incompétence, l'inculture et finalement à la dictature du politiquement correct : mentir et croire à ses propres mensonges.

RPP - Pour vous les hommes politiques, en Occident notamment, manquent d'un substrat culturel en abordant la question politique uniquement sous des aspects d'ordre idéologique et à travers des prismes techniques ?

Vladimir Fédorovski - J'ai été professeur à HEC. J'ai été frappé car les étudiants étaient techniquement performants, mais culturellement faibles. C'est une grande faille du système éducatif. Or, la politique, comme l'économie ou l'analyse militaire ce n'est pas seulement de la technique, c'est d'abord de la culture.

Les Occidentaux ont raté le phénomène Poutine parce qu'il y avait de l'arrogance et du mépris pour la civilisation russe. Mais la russophobie ne concernait pas Poutine, elle concernait Diaghilev dont ils n'ont jamais entendu parler.

L'ignorance fait partie de la création de ce phénomène du politiquement correct de l'arrogance intellectuelle.

RPP - Ce n'était pas le cas avant la Seconde Guerre mondiale où l'on comptait parmi les élites françaises intellectuelles et artistiques de nombreux russophiles

Vladimir Fédorovski - Aujourd'hui dans les médias et dans la classe politique, on entend davantage le mot russophobie que russophilie. Mes livres, qui se situent toujours dans la liste des meilleures ventes, et le succès que connaîtra l'exposition « La Collection Morozov. Icônes de l'art moderne » sont la preuve de l'intérêt du grand public pour la Russie.

J'ai eu de passionnantes conversations avec Valéry Giscard d'Estaing et François Mitterrand sur la culture russe. Lorsque Jacques Chirac est venu en Russie il a souhaité se rendre sur la tombe de Pasternak. Les hommes politiques d'aujourd'hui ne savent pas qui il est, alors que ce sont eux qui construisent le monde. L'Afghanistan et l'Irak sont des exemples de ce manque important d'analyse. Finalement la diabolisation de Poutine lui profite car lorsqu'il est menacé il se crée en Russie un phénomène d'adhésion. C'est un manque de lucidité de la part des dirigeants occidentaux.

RPP - Pouvez-vous nous parler d'Ivan Morozov, l'un des personnages de votre ouvrage ?

Vladimir Fédorovski - Le destin des Morozov est une grande saga familiale. Anciens cerfs, les Morozov ont construit en trois générations un empire dans le domaine du textile. Mikhaïl et Ivan Morozov ont reçu une excellente éducation et dès l'âge de 14 et 15 ans ont pris des leçons de dessin et de peinture avec des artistes moscovites de renom. Mikhaïl Morozov a commencé à acquérir des œuvres de la peinture française à partir du milieu des années 1890. À sa mort, en 1903, les soixante œuvres de sa collection ont été léguées à la galerie Tretyakov, musée emblématique de Moscou. Son frère Ivan a poursuivi avec brio la passion familiale pour la collection d'œuvres d'art. Il se rendait régulièrement en Europe et principalement à Paris où il passait l'essentiel de son temps dans les expositions et les musées. Il était doué d'un flair exceptionnel en matière d'art. De nombreuses pièces de sa collection sont conservées au musée des beaux-arts Pouchkine de Moscou.

Les Morozov étaient de grands capitalistes mais cela ne les empêchait pas de donner de l'importance à la gestion sociale de leur entreprise, ce qui aurait pu éviter la Révolution. Ils ont joué un rôle historique sur le plan culturel, ils ont œuvré pour que l'Occident vienne jusqu'en Russie et ils auraient pu éviter tout ce qui s'est passé avec Staline. La particularité de la collection Morozov c'est son équilibre et l'exposition organisée par la Fondation Louis Vuitton

permettra également de faire connaître au grand public l'avant-garde russe.

RPP - La culture peut-elle rétablir des relations apaisées entre la Russie et l'Occident et quel rôle peut jouer la France ?

Vladimir Fédorovski - Oui c'est ma conviction, ce qui explique mon activisme.

Les Russes ne sont pas conscients de l'importance diplomatique de l'exposition « La Collection Morozov. Icônes de l'art moderne ». Je souhaiterais qu'elle soit une sorte de déclencheur pour rétablir le dialogue diplomatique et culturel, avec la société civile et finalement renouer avec cette grande Europe que symbolise Morozov et Diaghilev ■

ROYAUME-UNI, ALLEMAGNE, FRANCE : LE POIDS DE L'HISTOIRE LONGUE

Interrogeant, il y a quelques années, Nigel Farage¹ sur la façon dont il envisageait les relations post-Brexit avec l'U.E., Michel Barnier s'entendit répondre : « Après le Brexit, l'Union européenne n'existera plus² ». Pour autant, les négociateurs ont eu raison de part et d'autre d'éviter d'insulter l'avenir ; plus encore, du fait que la délégation bruxelloise ait été dirigée par un commissaire français dont la patience apaisante ne fut jamais prise en défaut. Dans sa trivialité provocatrice, la phrase du Britannique invite à quelques réflexions. L'histoire n'est en effet pas finie sur ce sujet et peut-être même, au regard de l'avenir du continent européen et de la civilisation qu'il porte, ne fait-elle que commencer.

Alain MEININGER

Membre du Comité éditorial de *La Revue Politique et Parlementaire*

Revenons aux fondamentaux. Trois guerres franco-allemandes en 75 ans – dont deux mondiales avec leurs millions de morts et la dévastation des territoires – ont conduit en 1945 à l'évidence d'une nécessaire, définitive et irréversible réconciliation. Des traités CECA et Euratom de 1951 au traité de l'Elysée du

22 janvier 1963 en passant par celui de Rome de 1957 créant les Communautés européennes, celle-ci sera rondement

2 - Au départ, le schéma oscille entre le modèle ultra-libéral thatchérien et un « Singapour sur Tamise » consacrant une forme d'État entrepreneur. Dans les deux cas, du fait de l'attractivité de la City, de l'excellence des universités insulaires et de la mondialité de la langue anglaise, le résultat du Brexit pourrait être de saboter le devenir de l'U.E. par le dumping fiscal et une immigration sélective prédatrice.

1 - Homme politique britannique, promoteur du Brexit.

menée des deux côtés par une classe politique convaincue. Le Royaume-Uni, insulaire, ennemi héréditaire de la France depuis la guerre de Cent Ans, restera à l'écart jusqu'en 1973. Le couple formé par Paris avec la RFA, en attendant que celle-ci ne redevienne l'Allemagne, devient par son rapprochement historique la clé de voûte de la construction communautaire. La doxa est fixée pour des siècles et des siècles. Du moins trouve-t-on pratique et rassurant de s'en persuader.

Est-ce si simple ? Le triangle des trois grandes puissances ouest-européennes est fondé sur une série de contre-intuitions. Aussi centrale qu'incontournable, comblée par la géographie et la nature nourricière, la France ressasse inlassablement d'étonnants complexes. De la Grande-Bretagne, elle envie l'expansion maritime et commerciale, le lien privilégié avec la puissance états-unienne, le sens protestant des affaires en phase avec le libéralisme le plus débridé et une langue concrète devenue universelle. De son côté, la Germanie nous humilie, pense-t-on, par son ordo-libéralisme, son industrie lourde, son sens de l'organisation et de la discipline, son génie mécanique et son orthodoxie budgétaire. L'une est génétiquement puissance océane ; l'autre est supposée personnifier le côté tellurique du Heartland, dont le contrôle, nous fut-il dit dans un autre temps, était censé mener à la domination du monde.

ET LA FRANCE DANS TOUT CELA ?

Qu'elle soit le fruit du hasard ou de la nécessité, une construction opportuniste ou une évidence, le territoire et la carte qu'une histoire tumultueuse nous a légués ou un destin singulier que les métamorphoses de l'Holocène rendaient inéluctables, rien ne justifie qu'elle entretienne de tels complexes. Stratèges pragmatiques, Napoléon et de Gaulle étaient arrivés sans détours à l'évidence d'une commune conclusion, quand bien même celle-ci nécessiterait d'être contextualisée : la politique des États est dans leur géographie. Les « invasions barbares » ont donc forgé notre identité de défense. Depuis les « Champs catalauniques » – en l'an 451 tout de même ! – l'obsession de la sécurité campe à la frontière nord-est, indéfendable. Toutes les batailles qui auraient pu remettre en cause notre existence se sont déroulées entre Bâle et la mer du Nord. Les débarquements alliés de Normandie et de Provence de 1944 ne font figure d'exceptions que parce qu'ils constituent une réponse à une agression préalable. Arpenter le terrain en tous sens, de la Flandre au Sundgau, de la Champagne à l'Alsace et de l'Ardenne aux Vosges donne à saisir la profusion de mausolées, ossuaires et villages anéantis qui, témoins de conflictualités multiséculaires mais plus particulièrement des cent cinquante dernières années, balisent ces régions.

L'héritage militaire est sans appel. En est découlée notre inconstance dans les investissements nécessaires à la disposition permanente d'une flotte de combat dissuasive. Oublions le désastreux traité de Paris de 1763, la perte des Indes et les déboires de Lally-Tollendal. Mais pas plus qu'il ne l'avait semble-t-il été en 1798 dans la baie d'Aboukir, Villeneuve n'a été très brillant à Trafalgar. Sur terre, Napoléon était tout de même plus inspiré. Il y eut bien sûr de notables exceptions : Colbert plantant pour les siècles à venir sa futaie de chênes rouvres dans la forêt de Tronçais, Choiseul et le « don des vaisseaux » ou, plus tard, l'injustement oublié Georges Leygues qui eut, entre les deux guerres, l'opiniâtreté et la longévité ministérielle nécessaires pour donner à notre pays les cuirassés et croiseurs de bataille dont il pressentait l'utilité prochaine. Peine perdue puisque les circonstances firent que l'une des plus puissantes flottes de l'époque finisse, pour l'essentiel, sans avoir combattu, à Mers el-Kébir en 1940 et sabordée dans la rade de Toulon en 1942.

C'est un des grands mystères français : un débouché hexagonal sur quatre mers et quelque 3 000 km de côtes métropolitaines ; des extensions outre-mer qui depuis la convention de Montego Bay nous rendent possesseurs de la plus grande ZEE du monde que nous peinons à protéger³ ; ajoutons-y le fait d'avoir eu

3 - 11,6 millions de km² de zone économique

un grand stratège maritime en la personne de l'Amiral Castex⁴ : rien n'y fait. La dimension maritime de notre puissance est longtemps restée un impensé. Seul le pouvoir égalisateur de l'atome, en permettant avec la frappe en second et la dissuasion du faible au fort une autre utilisation militaire des océans, relativisera quelque peu certaines de ces incongruités.

« DE L'ALLEMAGNE »

Des remugles d'un partage lotharingien mal digéré au traité de l'Élysée, en passant par la dépêche d'Ems ou l'approche erronée des années trente, notre rapport à l'Allemagne est surtout fait d'incompréhensions. L'histoire moderne commence (mal) avec les campagnes napoléoniennes, les duplicités ou les confusions sur leurs objectifs réels et la volte-face d'un philosophe allemand que, mis à part Germaine de Staël⁵, peu d'intellectuels français avaient considéré de son vivant. Excédé par ce qu'il estime être une trahison des idéaux

exclusive ; les menaces y sont nombreuses et diverses : spoliation des ressources halieutiques et autres, infractions écologiques, immigration illégale, trafics en tous genres et nécessaire sécurisation de certains territoires tels que la Nouvelle-Calédonie dont le destin incertain pourrait attiser les appétits chinois.

4 - Raoul Castex, 1878-1968, initiateur de l'IHEDN.

5 - Dont est ici repris, en intitulé de paragraphe, le titre de son ouvrage le plus célèbre, paru en 1813.

de 1789 – auxquels il avait pleinement adhéré – au profit d'une insupportable guerre de conquête, Fichte finira par lancer en 1807 ses anathèmes anti-français dans ses « Discours à la Nation allemande », posant du même coup l'acte de naissance d'une entité qui ne prendra de véritable consistance que plus tard avec le pangermanisme bismarckien et les victoires de Sadowa et de Sedan. La suite est connue même s'il faut se garder de confondre le corpus doctrinal « fichtien » avec les récupérations idéologiques qui en ont été faites. Renan aura beau répondre quelque sept décennies plus tard en proposant la conception moins anguleuse d'une Nation fondée sur la conscience d'un passé partagé et la volonté d'un avenir commun, la mythification d'un peuple germain biologiquement, culturellement et linguistiquement homogène, mènera à la table rase que l'on sait.

1945 est donc bien « Allemagne année zéro ». Le titre rossellinien va au-delà de la description des villes aplaties par les « forteresses volantes » B 17 de l'US Air Force. C'est son identité et son rapport au monde que Berlin – Bonn, à ce moment – doit reconsidérer. Passée du phantasme mackinderien – même revu à la mode Haushofer⁶ – visant la domination de l'« île mondiale », à l'évincement politique, elle n'aura d'autre choix que de sublimer sa libido dans la seule poursuite de la réussite économique

et de gagner sa rédemption en devenant au plan de la sécurité le meilleur élève de la classe atlantique. De capacité militaire autonome significative il n'est plus question, ce qui ne sera pas sans conséquences, jusqu'à aujourd'hui, pour l'autonomie stratégique de l'Europe et sa défense. Du traité de Bruxelles de 1948 à l'OTAN et à l'UEO en passant par l'épisode de la CED de 1954, le spectre d'une menace d'un réarmement allemand sera régulièrement agité par les Soviétiques et leurs affidés. Les « Grünen » et leurs alliés prendront le relais dans les années 80 et le président Mitterrand sera obligé de constater en janvier 1983, dans son célèbre discours devant le Bundestag, que les euro-missiles sont à l'Est et les pacifistes à l'Ouest. Un moment présentée comme inéluctable, l'arrivée des écologistes au pouvoir avec Annalena Baerbock comme chancelière semble à cette heure plus incertaine. La crédibilité de l'hypothèse traduit néanmoins une évolution de la société allemande dans la continuité des décennies précédentes.

Au plan national, la rupture nazie a interrompu le cycle fichtien ; au plan géographique, la perte des territoires de l'Est a brisé les mythes du Lebensraum et du « Drang nach Osten ». L'impossibilité de s'enraciner dans un continuum historique et dans une évidence cartographique est réelle. Le mal-être est tangible et la tentation de l'ériger en norme européenne, perceptible et dangereuse. Faire de notre proximité avec l'Allemagne le fondement

6 - Le géo-politologue est allé plusieurs fois visiter Hitler emprisonné à Landsberg am Lech en 1924.

de l'Europe induit d'adhérer aux choix d'un pays qui aujourd'hui se méfie de l'histoire, de la géographie, des frontières, de la puissance armée et de sa projection, et fonde son avenir sur une forme de récusation du régalien. Demeure qu'on ne meurt pas pour un concept : même accompagné de L'Hymne à la joie et du drapeau bleu aux douze étoiles dorées, les tentatives d'imposer à vingt-sept nations historiques un patriotisme constitutionnel de substitution à la Habermas semblent pour l'instant vouées à l'échec. L'économie, le sociétal, l'environnement, l'éthique et l'exemplarité de la norme sont souhaitables ; sont-ils des réponses suffisantes et adaptées à la brutalité croissante des rapports de puissance tels que les pratiquent Erdogan, Poutine, Xi Jinping et quelques autres ? Là se trouve sans doute une des questions essentielles qui se posera aux Européens au cours du XXI^e siècle.

LE CHARME INDÉMODABLE DU RÉALISME

Parce-que notre conflictualité passée fut essentiellement dynastique, commerciale, territoriale mais jamais raciale ou identitaire, notre proximité conceptuelle avec la Grande-Bretagne est plus apaisée. Un peuple de boutiquiers – pour reprendre l'expression attribuée à l'illustre disparu

de Sainte-Hélène – a des préoccupations concrètes. Une puissance insulaire aspire à la domination des océans pour préserver une liberté de navigation indispensable à la prospérité de son commerce ; en découle une stratégie de conquêtes coloniales et d'implantations de comptoirs. Lorsque Londres restituera Aden en 1967, tous les observateurs y verront, trente ans avant le retrait de Hong-Kong, la fin de l'Empire britannique. Sur terre, c'est-à-dire en Europe, il n'y a ni allié naturel ni ennemi héréditaire. Il faut simplement veiller à ce qu'aucune puissance ne devienne hégémonique : pas d'affect ni de couple et donc de dépit amoureux ; la paix est dans l'équilibre et l'équilibre est dans la division. Le Royaume-Uni est l'un des « vrais » grands vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale et nous l'a rappelé, y compris lors du Brexit. Boris Johnson a su nous dire qu'il n'avait pas besoin de nous mais que nous avions eu besoin de son pays lorsque dans la débâcle de l'été 1940, ce dernier s'était trouvé bien seul. Mais un peuple pragmatique sait tenir compte des évolutions inéluctables : la bataille d'Angleterre, toute décisive et glorieuse qu'elle fut, est aussi un chant du cygne et, dès août 1941, Churchill passait « les clés du camion » à Roosevelt, sur le croiseur *Augusta* au large de Terre-Neuve⁷. Serait-telle tentée de l'ou-

7 - 9-12 août 1941. Négociation de la Charte de l'Atlantique, préfiguration de la Charte des Nations unies.

blier que l'Amérique saurait le lui rappeler comme lors de l'expédition de Suez en 1956⁸ ou lorsque G. W. Bush rabroua méchamment un Tony Blair qui s'était mis à douter – brièvement – de la légitimité de l'intervention militaire américaine en Irak de 2003. L'après Brexit ne garantit pas au Royaume-Uni – et il le sait – que ses rapports avec les États-Unis seront un tapis de roses.

En juin 1940, quand les circonstances furent tellement dramatiques qu'elles servirent de révélateur, Churchill, le dos au mur, confronté avec l'effondrement hexagonal au risque de disparition de son pays, est allé jusqu'à proposer une Union d'États franco-britannique. Initiative surprenante et quelque peu improvisée, sans doute plus symbolique que réaliste, mais dont le schéma aurait pu être précurseur d'une Europe confédérale, agrégation volontaire d'États-nations indépendants mais indissolublement liés par le régalien. De fait, entre Paris et Londres les sujets de friction sérieux sont pérennes mais des convergences existent sur des fondamentaux déterminants : permanence d'une nation millénaire souveraine, sacralité du territoire et de la frontière⁹, vision politique et

sécuritaire mondiale¹⁰ issue de l'héritage des empires coloniaux, possession d'une dissuasion nucléaire¹¹ et des deux seules forces armées projetables du continent, droit de veto au Conseil de sécurité des Nations unies, etc.

Toutes choses dont l'Allemagne est démunie mais qu'elle se verrait bien partager ou même nous « emprunter », s'agissant notamment du siège permanent à l'ONU, de la dissuasion nucléaire ou de nos industries et savoir-faire technologiques en matière de défense quand ce ne sont pas les armements eux-mêmes¹². Les péripéties en cours autour du SCAF¹³ et de

1982 qui a tenu à récupérer quoi qu'il en coûte en vies humaines, ces îles illégalement envahies par les Argentins.

10 - Voir le concept en vogue de « Global Britain » qui semble avoir buté le 23 juin 2021 sur quelques limites lorsque le HMS « Defender » s'est frotté en mer Noire à la marine russe.

11 - Même si, depuis les accords de Nassau de 1962, le doute est de mise sur son autonomie opérationnelle par rapport à Washington.

12 - Du temps où elle était présidente de la CDU, avant qu'elle ne soit ministre de la Défense, Annegret Kramp Karrenbauer appelait de ses vœux la construction d'un porte-avions européen.

13 - Système de combat aérien du futur censé remplacer le Rafale et l'Eurofighter à l'horizon 2040. Le partage des responsabilités entre Dassault et Airbus fait craindre aux industriels français une tentative allemande de captation des savoir-faire hexagonaux. Les lanceurs légers spatiaux sont aussi devenus un sujet d'attention.

8 - Situation inusitée jusqu'alors, expression au Conseil de sécurité d'un double veto soviéto-américain contre l'expédition franco-anglo-israélienne.

9 - Se rappeler l'intransigeance guerrière de Margaret Thatcher lors de la guerre des Malouines en

quelques autres projets d'armements européens donnent une idée des appétits et peut-être des visées qui ont cours à Berlin. Comme le soulignent quelques esprits caustiques, pendant que la France réfléchit à construire une Europe puissance dans le monde, Berlin bâtit une Allemagne puissance en Europe. Outre-Rhin, le débat sur la légitimité de la France à siéger à la table des grands est une constante¹⁴. La succession de belles images¹⁵ que les médias nous ont fournies pendant six décennies ne doit pas faire oublier le coup de canif initial au contrat de mariage. Lorsque le Bundestag ratifie le traité de l'Elysée, il l'assortit unilatéralement et sans prévenir d'un préambule qui en restreint considérablement la portée¹⁶. L'initiative provoqua une colère mémorable du général de Gaulle, lui qui allait pourtant par deux fois refuser l'entrée de Londres dans le Marché commun au nom de la théorie du cheval de Troie états-unien dont on comprend aujourd'hui que, sous des formes différentes, il n'est pas moins présent outre-Rhin qu'outre-Manche.

14 - Se remémorer la réaction du général Keitel, le 8 mai 1945 à Berlin, entrant dans la salle pour signer l'acte de capitulation : « Ah, il y a aussi des Français ! Il ne manquait plus que cela ».

15 - Depuis de Gaulle-Adenauer jusqu'à Macron-Merkel en passant par Mitterrand-Kohl à Verdun.

16 - Conditions ajoutées : défense commune au sein de l'OTAN, étroite association USA-UE, abaissement des barrières douanières avec les USA au sein du GATT, admission du Royaume-Uni dans la CEE.

Revenons à Nigel Farage. Le Brexit signera peut-être une certaine forme, si ce n'est de déclin, du moins d'évolution de l'U.E. Ce fut, latéralement, un des objectifs de ses promoteurs. Sans doute aura-t-il aussi des effets néfastes sur le Royaume-Uni¹⁷. Peut-être nous incitera-t-il également à faire des choix. D'un côté le fédéralisme, une forme de « cacanie » habsbourgeoise¹⁸, la dissolution des identités et des responsabilités, l'idéocratie écologiste et migratoire, l'impuissance politique et militaire alignée sur Washington, un euro-mark asservissant les économies ; de l'autre la pérennité des États-nations, la préservation des continuités historiques, des outils de défense crédibles au service de la sécurité et des intérêts vitaux européens mais aussi nationaux. En arrivera-t-on à l'inconcevable ? Devoir choisir entre l'Europe avec le Royaume-Uni ou l'U.E. avec l'Allemagne ? Tout dépend de la conception que l'on se fait du continent, de sa place dans le monde et partant, du destin de la France. Mais notre pays, s'il devait demeurer fidèle à son héritage gaullien, n'est-il pas plus proche de Churchill et de la reine d'Angleterre, acclamée par les foules à chacun de ses passages en France – le sacré qui nous fait tant défaut – que d'un Willy Brandt ou d'un « grün » allemand ? ■

17 - Songeons aux dossiers irlandais et surtout écossais.

18 - Expression créée par l'écrivain autrichien Robert Musil en 1928 pour désigner, par dérision, l'administration austro-hongroise.

ROGER FEDERER, LE MONOPOLE DU CŒUR

Les responsables politiques envient-ils secrètement la popularité du champion de tennis Roger Federer ? Il y aurait de quoi ! Résultats exceptionnels, communication impeccable, exemplarité à toute épreuve... Vingt années de carrière n'ont jamais érodé son crédit ni entaché son aura. Vénéré comme le Messie, célébré comme une rockstar, Roger Federer continue d'être adulé partout où il passe. Il n'a plus forcément le monopole du court mais il a toujours le monopole du cœur.

Frédéric VALLOIS¹

Enseignant en communication
à Sciences Po Paris

Charles HAROCHE¹

Enseignant en rhétorique
à Sciences Po Paris
et dans le cadre du programme Eloquentia

Roger Federer jouit d'une cote d'amour auprès du grand public qui s'est vérifiée dans de nombreux sondages. En 2011, une grande enquête conduite par le *Reputation Institute* auprès de 50 000 répondants dans 50 pays a montré que l'enfant prodige de Bâle était la deuxième personnalité la plus respectée au monde, après Nelson Mandela mais devant Elizabeth II et Barack Obama. Cet engouement s'est même traduit dans les

urnes lorsque, cette même année, Roger Federer a récolté 132 votes aux élections législatives suisses... sans même être candidat. La création en 2020 d'une pièce de monnaie commémorative à son effigie (un privilège autrefois réservé aux rois !) a achevé de le faire entrer dans le champ régalien.

Bien qu'étant confrontés à des enjeux très différents des siens, nos gouvernants seraient inspirés de prendre exemple sur Roger Federer pour tenter de regagner – un peu – la confiance de leurs administrés. Voici trois leçons que le Maître helvète

1 - Frédéric Vallois et Charles Haroche sont les auteurs de *Federer, un mythe contemporain*, Solar, 2021.

nous enseigne et que notre classe politique pourrait méditer.

RASSEMBLER PLUTÔT QUE CLIVER

Roger Federer tire avant tout sa popularité de sa capacité à rassembler. Cette ambition est inscrite dans son nom même qui, à supposer qu'on lui appose deux accents aigus (« fédérer »), invite au consensus et à la concorde. Comment est-il parvenu à incarner cette figure unificatrice ? Par son tennis bien sûr, qui puise dans la tradition de ses glorieux aînés autant que dans les standards des générations contemporaines. Par sa personnalité aussi, faite d'élégance et de tempérance, qui s'enracine en partie dans la culture suisse.

Soutenu avec ferveur par des supporters de tous âges (de 7 à 77 ans), de toutes catégories sociales (des CSP+ comme des ouvriers) et de tous horizons (de Suisse et des quatre coins du monde), le Roi du tennis ratisse large. Il aurait pu faire siens certains slogans politiques de la V^e République, du « changement dans la continuité » de Valéry Giscard d'Estaing au « En même temps » d'Emmanuel Macron sans oublier « l'art de la synthèse » de François Hollande. Il y a même quelque chose de gaullien chez Federer, homme providentiel au-dessus de la mêlée et des cli-

vages partisans. N'a-t-il pas finalement rencontré son public au tennis comme un homme rencontre un peuple dans une élection présidentielle ?

Notoriété locale et mondiale, tennis classique et révolutionnaire, tempérament de feu et de glace... Parce qu'il résout tous les antagonismes sans avoir besoin de les nier, Federer incarne à sa manière le *Neutre* tel que Raphaël Llorca l'a défini dans son brillant essai sur *La marque Macron* (« la relation calme des contraires »). Ce faisant, Federer incarne aussi la figure du *Mythe* dont Claude Lévi-Strauss disait que la logique narrative visait à « réaliser la conciliation de termes contraires ». Dans des sociétés promptes à se fragmenter et à se déchirer, Roger Federer offre une alternative salutaire à la binarité du monde.

PRÉFÉRER LE TEMPS LONG AU DIKTAT DE L'INSTANT

Alors que le pouvoir use – physiquement et symboliquement – bon nombre de responsables politiques, la longévité de Roger Federer au plus haut niveau interpelle et fascine. Depuis 1998, date de ses débuts sur le circuit professionnel, il a connu cinq Présidents américains, quatre Présidents français et trois Papes. Il a traversé près d'un quart de siècle en proposant

une forme de stabilité à un monde en bouleversement permanent. Une ode au long terme, à rebours de la rapidité (des échanges, des connexions) et de l'instantanéité (des chaînes d'info en continu, des réseaux sociaux) idolâtrées par nos sociétés contemporaines !

Existe-t-il un équivalent « politique » de Roger Federer aujourd'hui ? Élisabeth II, reine du Royaume-Uni depuis 1952, et Angela Merkel, chancelière allemande depuis 2005 (une exception dans les démocraties occidentales), seraient un peu ses *alter ego* parmi les grands dirigeants actuels. Plus loin dans l'histoire, et toutes choses égales par ailleurs, des parallèles pourraient être dressés avec des chefs d'État (Churchill, de Gaulle) ou des monarques aux longs règnes (Louis XIV, Victoria). Des figures qui, elles aussi, se sont construites dans la durée, ont fait preuve d'une capacité à s'adapter au monde et à surmonter des épreuves.

Il faut dire que le stratège Federer a très tôt intégré le facteur temps à sa réflexion d'athlète de haut niveau, conscient qu'une carrière devait se penser, se préparer, se planifier comme un marathon, pas comme un sprint. « Même quand il avait 20 ans, Roger voulait déjà faire une longue carrière », rappelait son préparateur physique Pierre Paganini dans une interview au *New York Times* en 2017. L'horloger suisse a clairement inscrit la longévité au cœur de son projet et s'est donné les moyens d'ac-

complir sa destinée. « Donner du temps au temps » : la maxime mitterrandienne est aussi federienne !

COMMUNIQUER MOINS MAIS MIEUX

Les responsables politiques actuels ont, à de rares exceptions, cédé à la tentation de l'hypercommunication. Ils répondent aux sollicitations médiatiques de manière quasi pavlovienne et sont souvent réduits à commenter la vie publique dont ils sont pourtant censés être les acteurs. Leurs paroles se neutralisent dans une inflation de récits qui s'entrechoquent et s'annihilent.

Roger Federer, lui, a opté pour une communication très différente. Le Suisse parle peu, ce qui ne l'empêche pas de faire beaucoup. Que sait-on de lui lorsqu'il n'est pas sur le circuit et soumis à ses obligations médiatiques ? Pas grand-chose. Communication réfléchie, soignée, cool et discrète. Les réseaux sociaux ? Point trop n'en faut. Il en use avec parcimonie et il lui arrive de ne publier aucun message sur Twitter, Facebook ou Instagram pendant des semaines. Les médias traditionnels ? Juste ce qu'il faut, en veillant à s'adresser aussi bien au lectorat du *Financial Times* qu'aux téléspectateurs de *Clique*. L'étalage de sa vie privée ? Jamais envisagé. Sa femme Mirka n'a donné aucune interview depuis dix ans

et les prises de parole de son entourage sont rares.

Les interventions de Roger Federer sont d'autant plus puissantes qu'elles ne sont pas fréquentes. Il sait choisir ses combats et s'engage sur des causes qui lui tiennent particulièrement à cœur. L'éducation est au centre de l'action de sa Fondation. On l'a vu plus récemment prendre position sur le mouvement Black Lives Matter ou sur l'environnement, alors qu'il était interpellé sur le sujet par la jeune activiste Greta Thunberg. Sans le savoir, Roger Federer est peut-être un disciple de Jacques Pilhan, le célèbre *spin doctor* de François Mitterrand et de Jacques Chirac connu pour avoir théorisé les ruptures de rythme en communication politique. Dans une contribution à la revue *Le Débat* en 1995, il avait écrit ces mots que ne renierait pas le champion suisse : « En tant qu'homme public, si je parle souvent, je me confonds avec le bruit médiatique. La fréquence rapide de mes interventions diminue consi-

dérablement l'intensité du désir de m'entendre et l'attention avec laquelle je suis écouté. Si, en revanche, je me tais pendant un moment, le désir de m'entendre va s'aiguïser. L'attention qu'on va prêter à mes paroles va être considérable. »

Voilà donc comment quelques leçons de *federologie* pourraient utilement enrichir la grammaire de nos responsables politiques. Que ces derniers soient pour autant rassurés : à ce jour, Roger Federer n'a jamais exprimé la moindre velléité politique et n'est donc pas susceptible d'empiéter sur leurs plates-bandes. Et si, au bout du compte, Roger Federer faisait davantage concurrence au pouvoir spirituel que temporel ? L'écrivain David Foster Wallace avait confessé avoir vécu une « expérience religieuse » en le regardant jouer ; dans son roman *Un traître à notre goût*, John le Carré avait rappelé, en parlant de lui, que « Dieu ne transpire pas ». À défaut de Jeux olympiques cet été, Roger Federer aura toujours sa place sur l'Olympe ■

**VLADIMIR
FEDOROVSKI**

Amour et inspiration

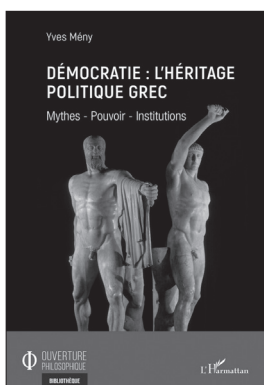
*Muses, artistes
et collectionneurs*



*Picasso, Matisse, Lydia,
Chagall, collection Morozov...*

Balland

LIVRES



DÉMOCRATIE : L'HÉRITAGE POLITIQUE GREC MYTHES-POUVOIR-INSTITUTIONS

Yves Mény

L'Harmattan, 2021

248 p. – 25,5 €

En 431 avant notre ère, Périclès, célébrant les guerriers morts pour la patrie, exhorte les Athéniens à être fiers d'un régime, fondé sur l'égalité devant la loi et le mérite, qui sert les intérêts de la masse des citoyens et pas seulement d'une minorité.

Comment expliquer, près de 2 500 ans plus tard, le pouvoir de fascination de ce

modèle, né au sein d'une cité de quelques centaines de milliers d'habitants – et de quelques milliers de citoyens – le fameux « miracle grec » selon l'expression de Renan – si ce n'est par son exceptionnalité et par sa capacité à appréhender le monde, à l'interpréter.

Et que dire d'Homère et de ses poèmes épiques ? La mythologie n'a pas pris une ride. Elle traduit les tensions entre l'humain et le divin, dénonce l'hubris dévastatrice. Platon la condamne au nom de la raison, mais faut-il choisir interroge l'auteur, tant mythe et raison sont profondément imbriqués dans l'histoire.

La dimension essentielle de cet héritage est qu'il est « constamment réinventé au nom même des idéaux qui nous ont été transmis » souligne le politologue Yves Mény, auquel on doit plusieurs ouvrages historiques et comparatifs sur la démocratie¹. Ce livre passionnant, à la fois érudit et vivant, est enrichi par de nombreuses

1 - Le dernier, *Imparfaites démocraties, frustrations populaires et vagues populistes* (Les Presses de Sciences Po, 2019, 292 p.), traduit en plusieurs langues, a fait l'objet d'une recension dans le n°1091 de la RPP, p. 277.

références philosophiques, littéraires et artistiques. Organisé en trois parties, il se présente comme une lecture des représentations et des institutions jusque dans leur retentissement présent.

L'homme au sein de la cité tout d'abord. Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, la Grèce a imaginé l'individu comme membre déterminant de l'organisation politique. La philosophie grecque ne pense pas l'individualisme. À cet égard l'homme grec est bien éloigné de l'homme moderne, il n'apparaît jamais comme incarnant des droits inaliénables. Il tend à se surpasser d'où l'importance des héros dans la mythologie.

L'invention de la citoyenneté, certes incomplète et imparfaite – femmes et esclaves en sont exclus – est d'une telle modernité qu'elle est devenue la norme universelle, y compris dans les régimes non démocratiques. « Une bombe à fragmentation multiple », nous dit Yves Mény et dont les limites constituent un stimulant rappel des contradictions de la citoyenneté moderne. Certes la notion est restrictive et renvoie au concept d'autochtonie, lié au mythe fondateur de la cité d'Athéna et à celui de misogynie qui s'enracine dans la Grèce archaïque, deux éléments à porter au passif de l'héritage. Mais la citoyenneté est fondée sur le principe d'égalité².

2 - Principe qui sera tempéré par les lois de Solon divisant les citoyens en quatre classes selon leurs facultés contributives, comme le fera la dis-

Et surtout, la participation aux fonctions politiques, administratives et judiciaires ainsi que militaires constitue un devoir. De ce point de vue, le citoyen moderne, s'exprimant anonymement sur les réseaux sociaux, qui ne connaît plus que des droits conçus comme des revendications égoïstes, est bien à réinventer.

D'autres concepts tout aussi essentiels nous ont été transmis. À commencer par la cité, dont l'analyse aristotélicienne des modes de gouvernement – s'opposant à la représentation de la cité idéale de Platon – est fondée sur la comparaison³ et l'empirisme. La préférence d'Aristote pour un gouvernement « mixte » inspirera la pensée constitutionnelle occidentale. La loi ensuite – qui déjà par la voix d'Homère distingue les Grecs des barbares – ainsi que l'état de droit que Platon oppose à l'état de nature.

La seconde partie, consacrée au pouvoir et aux luttes pour son exercice, plonge avec bonheur le lecteur dans la mythologie et la gamme des passions qui s'y déploient, avec pour seule borne la puissance suprême des dieux de l'Olympe dont les stratégies guerrières se développent sous le regard sourcilleux de Zeus, décrit comme un *primus inter pares*. Ni omnipotent ni « jupité-

tion entre droit de vote et éligibilité.

3 - On ne peut qu'être impressionné par l'entreprise d'Aristote, précurseur du comparatisme, qui fait collecter et analyser 158 constitutions par ses élèves.

rien » au sens moderne du terme, celui-ci est de fait limité par la division territoriale et fonctionnelle du pouvoir. Le polythéisme grec est pluraliste, les dieux s'assemblent et délibèrent en conseil. Car les conflits sont nombreux entre les divinités qui se livrent à une surveillance générale des mortels dans la guerre comme dans les jeux de l'amour. En ce domaine, la mythologie regorge de scènes de voyeurisme caractérisé qui seront abondamment reprises dans la peinture baroque. Hélas, souligne Yves Mény, à travers le développement de dispositifs de surveillance sophistiqués et la mise au pilori par les réseaux sociaux, « les hommes se sont emparés du privilège des dieux » et le mythe s'est transformé en cauchemar universel.

On ne peut qu'évoquer les autres thèmes abordés dans cette partie : celui de la castration et de la mort du père ; la ruse et la force qui constitueront les ressorts de l'art de gouverner de Machiavel à aujourd'hui ; l'hydre ; et enfin le labyrinthe dont les significations symboliques n'ont cessé de nous hanter.

La troisième partie est consacrée aux institutions. Au-delà de l'archaïsme et de l'inadaptation des règles, la Grèce demeure une immarcescible source d'inspiration. Les révolutions américaine et française ayant ramené l'héritage grec au centre de la pensée politique, la greffe du système représentatif à l'anglaise a rendu l'utopie réalisable. L'ambiguïté constitu-

tive de ce qui allait devenir un mythe était née.

Les récits d'Homère posent les valeurs fondatrices de la démocratie : persuasion par le discours, participation de l'ensemble des citoyens au débat, compétition à tous les niveaux. C'est une démocratie exigeante que Périclès donne à voir dans son célèbre discours aux Athéniens. Le paradoxe est qu'aucun régime ne peut être considéré comme exempt d'une composante oligarchique, pas même celui des cités grecques. Dans une très éclairante mise en perspective, Yves Mény rappelle les tensions entre la souveraineté du peuple – avec la crainte du populisme, de la démagogie selon les Grecs – et l'élitisme. De nos jours, face à la crise des démocraties et de la représentativité⁴, certaines techniques seraient devenues la panacée – retour à la démocratie directe, tirage au sort – alors que leur sens initial semble perdu de vue. Elles sont à contextualiser. De même, l'ostracisme qui fait florès sur les réseaux sociaux a bien peu à voir avec celui pratiqué – durant une brève période – en Grèce.

Comment relever aujourd'hui le défi de la construction d'une démocratie européenne s'inquiète Yves Mény ? Critiquant la décision rendue en 1994 par la Cour de Karlsruhe à propos du traité de Maastricht – impossibilité d'une démocratie sans *dem*os européen – l'auteur reprend, dans le

4 - *Imparfaites démocraties*, précité.

dernier chapitre, le mythe d'Europe pour s'attrister sur son second enlèvement, infiniment moins poétique, par les marchés.

Au terme de ce brillant ouvrage, comment ne pas être convaincu avec l'auteur que « L'histoire de ce miroir grec que chaque époque se tend à elle-même est sans fin », comme en témoigne un second volume *Mythes antiques pour le temps présent, La vie, le sexe, la mort* dont on ne peut que recommander également la lecture⁵ ■

Marie-Christine Meininger

SAVOIR POUR POUVOIR SORTIR DE L'IMPUISSANCE DÉMOCRATIQUE

François Cornut-Gentille

Gallimard, Le Débat, 2021

296 p.- 20 €

Les citoyens aspirent à comprendre l'orientation de la politique engagée en leur nom et à s'y opposer si nécessaire. Ce désir fondamental est-il réalisable aujourd'hui ? Sommes-nous entraînés par le tourbillon de rapports de force entre intérêts individuels en compétition, négligeant ainsi tout projet commun d'intérêt général ? La faiblesse des gouvernements, le règne

et les impératifs de la communication, la puissance des lobbys en sont-ils la cause ? Comment améliorer le débat public sur la base d'options politiques éclairées et crédibles ? Quelles sont les mesures susceptibles de nous mener vers une démocratie adulte ? Des questions que se pose François Cornut-Gentille dans *Savoir pour pouvoir*. Député (LR) de la Haute Marne depuis près de trente ans, homme de terrain, longtemps maire de Saint-Dizier, il tente de démêler les principales causes du blocage, n'hésitant pas à souligner clairement et sans ménagement toute incohérence et confusion dans l'exercice du pouvoir. Son analyse critique, jointe à des propositions concrètes, vise à transformer en profondeur le débat public en introduisant le temps du diagnostic dans nos institutions, permettant ainsi de « modifier réellement la position du pouvoir : le pouvoir reste fort, mais il devient attentif et prudent ».

Inadaptation croissante de l'État à un nouveau monde

Vétéran de l'Assemblée nationale, fin connaisseur des arcanes de la politique, François Cornut-Gentille a vécu de l'intérieur ce qu'il appelle « la mystérieuse disparition de la force de gouverner », l'impuissance démocratique et l'enlisement des dernières décennies qu'il qualifie de « trente gâteuses », objet du livre *Gouvernez !* (Alma éditeur, 2015). Pourquoi cette répétition dans l'échec et ces progrès dans

5 - L'Harmattan (coll. Ouverture philosophique), 232 p.

l'impuissance publique en dépit d'une volonté d'agir qui semblait chaque fois sincère ? se demande-t-il. « Les gouvernements successifs annonçaient toujours la rupture pour toujours décevoir ». Pour sortir de cet engrenage, il aurait fallu disposer d'un diagnostic élaboré susceptible d'éclairer une décision bien justifiée. L'occasion s'est présentée dans le cadre d'une mission parlementaire qu'il a initiée en Seine-Saint-Denis et qu'il a co-rapportée avec Rodrigue Kokouendo (LREM) en 2018, portant sur l'évaluation de l'État dans l'exercice de ses missions régaliennes dans le département : l'Éducation nationale, la sécurité et la justice. La Seine-Saint-Denis lui semble être un « miroir grossissant » de phénomènes qui sont à l'œuvre dans tout le territoire. Il y décèle les mécanismes à l'origine de l'impuissance publique : beaucoup d'outils et modes d'action de l'État inadaptés aux problèmes d'aujourd'hui. « Nous sommes entrés dans un monde nouveau avec des politiques publiques issues d'un autre temps ». Le dysfonctionnement résulte des évolutions déstabilisantes qui ne sont pas analysées, le déni de la réalité dans l'Éducation nationale, l'immigration et ses conséquences sur le débat public... « Ce déni de réalité empêche d'établir un diagnostic et de nous mettre d'accord sur quoi que ce soit, il nous prive de la possibilité d'élaborer des solutions adéquates. Il remet en cause notre façon même de débattre [...] il faudrait moins prêter attention à combattre des idées ou des idéologies que nous jugeons nocives,

qu'à organiser un débat public digne de ce nom. Car actuellement les débats tournent à l'avantage des positionnements les plus radicaux », affirme-t-il, incitant à établir un dialogue constructif avec tous et pas seulement avec son propre camp et, surtout, éviter de prendre des décisions presque toujours contradictoires sous la pression de l'actualité et des émotions. Pour mieux appréhender l'impuissance de l'exercice du pouvoir, il jette un coup d'œil rétrospectif sur la transformation du système médiatique au cours des trente dernières années afin de saisir le sens du changement et l'ampleur des conséquences.

La course vers les « marques » en politique, favorisée par la révolution médiatique

La révolution médiatique intervenue depuis trente ans a, en effet, radicalement transformé les conditions d'exercice du pouvoir. Animées par un besoin vital de lumière, les masses se ruent vers « l'écran comme porte étroite de salut ». Comment se faire voir ? Comment conquérir une position et la tenir ? Comment ne pas sombrer dans l'invisibilité ? « Pour qui veut compter dans cette compétition acharnée, il y a tout intérêt à se transformer en marque ou du moins à s'engager dans le débat public comme si l'on était une marque. Le plus simple serait de s'approprier une cause c'est un "produit marketing" qui n'a d'autre but que de conquérir de nouveaux marchés ; le cœur du business, est d'être "liké" ; le reste est sans importance. La

marque ne demande surtout pas à être jugée sur ses réalisations mais sur le nombre de ses "followers" ou "friends". L'image est tout pour la marque. L'importance est sa visibilité. La complexité est bannie, il faut une image simple et unique » écrit-il, citant comme exemples de marques : Nicolas Hulot, Marlène Schiappa, Emmanuel Macron, LREM, les Gilets jaunes...

Le phénomène de « devenir marque » se généralise sachant que l'autorité découle désormais principalement du poids médiatique. Les institutions et les administrations s'y mettent, par peur de perdre toute visibilité, la justice elle-même ne reste pas à l'écart du mouvement. « La difficulté actuelle ne se résume pas à la recherche de l'équilibre entre exécutif et législatif mais plutôt de remettre chacun en capacité de jouer son rôle et d'assurer leur complémentarité, de préciser la tâche de chacun alors que les marques ont instillé leur confusion à tous les niveaux » écrit-il. La lutte des marques est un débat clivant en lui-même, ne reconnaît que le rapport de force, avantage les plus radicaux, par conséquent, il est incapable de dégager une volonté collective en vue d'un intérêt général. Résultat : la suractivité est apparente, la machine est à l'arrêt aucune avancée n'est enregistrée. Pourtant nous assistons à une inflation de lois à l'Assemblée nationale qui ne sont en fait que des « lois d'affichage et de circonstance. Cet empilement de mesures sans aucun diagnostic met en évidence l'écart entre l'ambition proposée et l'application

concrète ». « L'inefficacité de la loi reflète un problème de fond » insiste François Cornut-Gentille. Éternel retour des mêmes sujets qui n'ont jamais été réellement traités : refondation de l'école, réforme des retraites, lois sécuritaires, loi sur l'immigration, environnement, lois de moralisation de la vie publique, réforme de l'État... La liste des déceptions des Français depuis plus de vingt-cinq ans est trop longue pour être imputable aux seules insuffisances de l'un ou l'autre de nos présidents successifs reconnaît le député « Le blocage tient d'abord à notre conception du pouvoir : il est culturel avant d'être institutionnel ».

La politique ne peut se réduire à une technique ou à un art de la popularité ou à conquérir une part de marché. « Elle est d'abord un travail de compréhension d'enjeux en vue de préparer un projet. Elle exige un effort collectif pour saisir le sens de ce qui nous arrive non à une compétition pour capter une part de marché. Sans débat éclairé, il n'y a pas de diagnostic, le vote n'a plus de valeur et la démocratie n'est plus qu'un mot ».

Le diagnostic : base d'une démocratie adulte. Le Parlement est un médiateur qui affine des contenus dans un échange continu avec la société au-delà de son activité législative

« Nous refusons le diagnostic parce que celui-ci sape notre conception primaire du pouvoir. C'est cet aspect du travail

de diagnostic qui est déstabilisant mais fondateur ». « Nous vivons dans un déni qui n'est plus tenable d'où l'embarras de l'exécutif confronté à un diagnostic indispensable mais dont il ne sait que faire ». François Cornut-Gentille donne comme exemple la transition énergétique. Dans ce domaine, aucun des partisans et des opposants du nucléaire ne se pose des questions puisque chacun pense détenir la solution alors que les questions qui se posent sont bien plus complexes. C'est en dévoilant par un travail de diagnostic les inconvénients des deux systèmes que nous pourrions progressivement envisager des solutions mieux construites et mieux acceptées. Il en est de même de la question migratoire. « Les *marques* anti et pro avancent des slogans comme solution et l'ambition du pouvoir est d'aborder le sujet régulièrement pour montrer qu'il s'en préoccupe. Nous parlons et tournons dans le vide. Fuite dans les causes et fuite dans les valeurs reflétant notre profonde ignorance, tant face à la complexité des problèmes qui sont devant nous que devant la conduite à tenir » insiste François Cornut-Gentille.

Abordant le rôle du Parlement, il souligne son importance dans la construction d'un horizon commun qui ne se trouve ni dans les règles juridiques ni enfoui dans la société, allant dans le sens de Walter Bagehot qui écrivait en 1860 dans son article « Les fonctions non législatives du Parlement » : « les discussions du Parlement n'expriment pas seulement l'opinion publique : elles

consolident sa formation en rendant la discussion pratiquement possible », François Cornut-Gentille écrit : « Fonder le débat public excède très largement les missions institutionnelles du Parlement ; ce travail s'effectue à travers un double mouvement de recul par rapport à la société et d'observation de celle-ci dans une sorte de va et vient permanent : c'est un médiateur qui affine des contenus dans un échange continu avec la société ; au-delà de son activité législative, l'utilité du Parlement n'est pas de remonter les demandes sociales mais de mettre en scène des questionnements et des préoccupations dans lesquels nos concitoyens puissent se reconnaître ; « moribond » aujourd'hui, ce processus interactif de production de diagnostic est pourtant le cœur de la démocratie adulte qui permette d'établir et d'organiser ce travail de diagnostic. Il est la réponse à un besoin de sens en se souciant des conditions concrètes de mise en place d'un débat conforme à l'idéal démocratique se préoccupant davantage du débat public que du temps de la décision politique proprement dite, c'est un changement d'angle déconcertant ».

Mise en place d'un « Conseil de la République » pour établir le diagnostic

En intégrant le diagnostic dans le fonctionnement de nos institutions et du débat public, la démocratie adulte instaure une nouvelle pratique du pouvoir où l'incertitude et le doute ont leur place « c'est ce

travail de diagnostic jamais achevé qu'il nous faut inlassablement reprendre pour rester fidèle à l'ambition démocratique » insiste François Cornut-Gentille, d'où la nécessité de mettre en place un Conseil de la République pour établir le diagnostic. Cette nouvelle assemblée, qui ne pourrait pas être saisie ni par le gouvernement, ni par l'Assemblée nationale, ni par le Président de la République, serait exclusivement chargée d'une fonction de diagnostic susceptible d'éclairer les décisions politiques. Elle n'interviendrait nullement dans la prise de décision. Ce ne serait pas une instance secondaire ou technique. Sa vocation serait bien de représenter les Français et d'exprimer leurs préoccupations. Les membres du Conseil de la République sont désignés pour exprimer des « préoccupations que chacun peut faire siennes, et définir des enjeux collectifs. C'est ce travail très particulier et irremplaçable de la représentation que nous avons perdu de vue. Sans lui, nous ne savons plus nous projeter dans l'avenir. Cette nouvelle assemblée réactive cette fonction vitale de la démocratie » explique François Cornut-Gentille, envisageant le maintien de l'Assemblée nationale qui conserverait son rôle actuel tout en étant mieux associée à la préparation de la loi et à son évaluation. Le Sénat serait remplacé par une assemblée des Territoires et le CESE (Conseil économique, social et environnemental) peut être supprimé. « Création du Conseil de la République, assemblée du diagnostic, l'aménagement institutionnel auquel

nous devons procéder est d'un type inédit. S'il vise à transformer le débat public et la pratique du pouvoir, il n'implique pourtant aucun bouleversement de l'édifice actuel. En particulier les dispositions toujours discutées qui permettent à l'exécutif de faire et d'assumer les choix peuvent et doivent être préservées ; les remettre en cause ou les affaiblir aboutirait à un recul démocratique qui affecterait autant notre capacité à agir et à décider que la clarté des débats. L'objectif est davantage de le compléter ». « L'assemblée nouvelle chargée du diagnostic ne s'insère pas dans le jeu traditionnel du pouvoir et des contre-pouvoirs. Son rôle se situe à un autre niveau. En posant les enjeux et en interpellant l'opinion – tâche que l'exécutif et les partis ne sont plus en mesure d'accomplir – elle recrée les conditions d'émergence d'une volonté collective. Les acteurs publics sont incités à se dégager de la pression des intérêts pour proposer un véritable projet. Aujourd'hui pris en otage par la lutte des *marques* le débat public retrouve donc un sens ». Il s'agit en fait d'une V^e République rénovée.

François Cornut-Gentille n'épargne aucun bord politique, le pouvoir selon lui s'est « évanoui » au fil d'élections, et la légitimité des présidents est désormais tellement érodée qu'elle les réduit, dit-il, à l'« impuissance ». Reconnaissant avoir d'abord été curieux de la proposition macroniste, le député estime rapidement que son avènement « ne change rien ». « Le sol semble se dérober sous les pas de nos présidents,

Emmanuel Macron a choisi de "se réinventer". Piquante formule pour qualifier ce qui s'apparente plutôt à une fuite en avant », écrit-il.

S'il n'épargne pas l'exécutif actuel, le député, soutien d'Alain Juppé à la primaire de la droite en 2016, reconnaît s'être heurté à des « dialogues de sourds » avec sa famille politique. Il admet que sa proposition d'une assemblée de diagnostic ne peut pas recueillir d'emblée l'unanimité et en déconcertera plus d'un, il est néanmoins persuadé que la création d'un Conseil de la République trouvera progressivement un large soutien parce qu'il constituera une « réponse argumentée et pragmatique à un désordre unanimement perçu ». C'est le passage obligé d'une démocratie infantilisante à une démocratie adulte.

Cet ouvrage sérieux et argumenté mériterait de faire l'objet d'un débat public surtout en période électorale ■

Katia Salamé-Hardy



LA GUERRE DE VINGT ANS DJIHADISME ET CONTRE- TERRORISME AU XXIE SIÈCLE

Marc Hecker et Elie Tenenbaum

Robert Laffont, 2021

392 p.- 24,90 €

Vingt ans ont passé depuis la terrible tragédie des attaques du World Trade Center et du Pentagone qui ont fait des milliers de morts inaugurant une nouvelle ère du terrorisme à grande échelle et un contre-terrorisme mené par les États-Unis : invasion de l'Afghanistan et de l'Irak, chaos au Moyen-Orient, ouverture de la prison de Guantanamo, traque d'Oussama Ben Laden... C'est le début d'une guerre de longue haleine entre les groupes djihadistes (Al-Qaïda, puis le groupe armé État islamique) et l'Occident. Vingt ans plus tard, à l'approche du 11 septembre 2021, nous assistons au retrait des troupes américaines, au retour des Talibans et à leur accession au pouvoir en Afghanistan. À quoi auront servi ces deux décennies avec ses dizaines de milliers de vies humaines sacrifiées, des centaines de milliards de dollars dépensés dans la lutte contre le terrorisme ? Est-ce le début d'un autre cycle de terrorisme ?

Ce retrait ne risque-t-il pas de relancer les réseaux terroristes ? Assisterons-nous à une recrudescence du terrorisme en Afghanistan, au Sahara, en Afrique, au

Moyen-Orient et aussi dans les pays occidentaux qui continuent de pourchasser les djihadistes ? Vaincre le terrorisme est un énorme défi, d'autant plus qu'il y a prolifération de combattants djihadistes, deux à trois fois plus aujourd'hui qu'au début du siècle. Qu'avons-nous fait de ces vingt ans pour mettre fin à cette guerre d'usure qui continue d'obscurcir l'avenir ?

Mark Hecker, directeur de la recherche et de la valorisation à l'Institut français des relations internationales (Ifri), et Elie Tenenbaum, responsable du Laboratoire de recherche sur la défense à l'Ifri, scrutent dans cet ouvrage l'évolution du terrorisme et du contre-terrorisme ; ils s'interrogent notamment sur la justesse de certaines stratégies militaires ou sécuritaires en Irak, en Syrie, en Afghanistan, au Yémen ou au Sahel. Ils font valoir un droit et même un devoir d'inventaire, pour tirer les leçons de vingt ans de cette guerre sans fin, de cette tragédie en cinq actes : « la guerre de vingt ans n'est pas une pièce de théâtre mais un drame bien réel, non linéaire, qui a charrié son lot de victimes de l'Hindou Kouch aux plaines de Mésopotamie en passant par les déserts du Sahara et les métropoles de la vieille Europe. Seule concession faite aux règles de la dramaturgie classique : cinq actes se succéderont » écrivent-ils.

Le premier acte commence avec l'onde de choc de l'hypercenterrorisme (2001 à 2006)

En quelques heures, les experts américains du contre-terrorisme ont attribué à Al-Qaïda la responsabilité des attaques du 11 septembre. Suivant toujours le schéma de la stratégie grecque, la *némésis* et l'*hubris*, exprimant la démesure et l'orgueil de Ben Laden mais aussi à ceux de G. W. Bush qui s'est engagé dans le projet prométhéen d'imposer la démocratie dans le « grand Moyen Orient ». « Si la réponse américaine aux attentats du 11 septembre s'était, en dépit de ses outrances, limitée à la campagne de contre-terrorisme global menée contre la mouvance djihadiste par la CIA et les forces spéciales, des montagnes d'Afghanistan aux jungles des Philippines, il aurait été possible de parler d'une riposte à la mesure de l'attaque subie ». Inévitablement l'*hubris* provoque la *némésis* : l'invasion de l'Irak offre justement à Al-Qaïda et à ses affidés, l'oxygène qui leur manquait début 2003 alors que l'organisation se trouvait acculée et traquée par les services antiterroristes du monde entier. En se fourvoyant dans une guerre d'agression, fondée sur des preuves erronées, l'Amérique se discréditait bien au-delà du monde arabe. Bush par sa réaction de guerre globale transforme en profondeur la nature du contre-terrorisme. En s'interrogeant sur la pertinence de cette action, les auteurs montrent l'utilité d'un décryptage parallèle du terrorisme et du contre-terrorisme et c'est ce qu'il en ressortira lors de l'analyse des autres actes de la tragédie.

Deuxième acte : l'ère de la contre-insurrection 2006-2011

En Irak comme en Afghanistan, le triomphe rapide des Américains et de leurs alliés n'a pas été accompagné par la création d'une nouvelle donne garantissant leurs intérêts de sécurité. C'est le contraire qui se produit puisque la mouvance djihadiste internationale se nourrit du vide politique pour prospérer.

Troisième acte de 2011-2014, le djihad fait sa révolution : la doctrine Obama et la désillusion des printemps arabes

Le président Obama tourne la page d'une guerre globale contre la terreur considérée par lui comme démesurée, aussi bien dans son ambition politique que dans ses moyens militaires. Il n'est plus question de lutter contre le djihadisme en imposant par la force la démocratie et le libéralisme. Son approche se base sur le ciblage des réseaux terroristes multipliant les offres de partenariats envers les États concernés, tout en leur laissant la responsabilité de leur gouvernance. La nouvelle stratégie est plus discrète, moins coûteuse budgétairement et politiquement. La mouvance djihadiste, elle, se relance à la faveur des révoltes arabes et de la désillusion qu'elle engendre. Un paysage chaotique régnera partout en Libye : multiplication de groupes armés aux intérêts divergents, en Égypte : progression des salafo-djihadiste. La Syrie devient progressivement le nouveau centre

névralgique du djihadisme international ouvrant la voie vers L'État islamique avec les premières résonances en Occident notamment en France. Une vague d'attaques dont Méhdi Nemmouche n'est que le précurseur. La France cède aux sirènes de la guerre contre le terrorisme. Alors que les dirigeants français rejetaient jusque-là ce concept, ils finissent par s'y lancer au Mali avec extension du domaine de la lutte en Afrique.

Quatrième acte 2014-2017 : le leadership d'Al-Qaida au sein de la nébuleuse djihadiste est contesté par Daech

Ce dernier déstabilise le Moyen-Orient en y créant un État terroriste qui provoque le monde entier par sa monstruosité. Les attentats se multiplient dans de nombreux pays, la France paye un lourd tribut. En réponse, elle développe un nouvel arsenal juridique et sécuritaire.

Cinquième acte : l'étrange victoire 2018-2021

Le cinquième acte commence en 2017 avec la reprise de Mossoul aux combattants de l'EI, il perdure jusqu'à aujourd'hui. Le Califat s'effondre mais Daech survit pour mieux renaître de ses cendres. La mouvance djihadiste est affaiblie mais pas vaincue. Du Sahel à la Corne de l'Afrique en passant par la péninsule arabique et l'Asie centrale, ses combattants poursuivent le combat. De guerre lasse les Occidentaux

eux souhaitent réduire leur engagement alors que de nouveaux défis surgissent à l'horizon. La guerre du terrorisme entre dans sa troisième décennie et on n'en voit pas la fin déplorent les auteurs.

Enseignements stratégiques

À partir d'un état des lieux méticuleusement exposé et analysé, les auteurs tirent de précieux enseignements stratégiques :

L'expérience de l'EI en zone syro-irakienne rappelle une leçon déjà apprise par Al-Qaïda : une organisation terroriste qui contrôle des territoires peut y développer de nouveaux sanctuaires, planifier des attaques et projeter des commandos jusqu'au cœur des villes occidentales. Une fois dépossédée de ses territoires, l'organisation en question ne disparaît pas mais elle perd une partie de ses capacités et se retrouve contrainte d'évoluer. Empêcher la constitution de nouveaux retranchements doit donc demeurer une priorité stratégique de la lutte contre le terrorisme, conseillent les auteurs. La fin du califat syro-irakien ne signe pas la mort de Daech et encore moins du djihadisme. « L'EI a anticipé son déclin territorial et préparé sa réorganisation. Il peut survivre selon les zones sous forme de mouvements de guérilla, de groupes terroristes ou même simplement d'idéologie subversive. Il paraît en outre capable de remonter localement en puissance quand des circonstances favorables se présentent. Ces circonstances varient

selon les lieux mais partout où prospèrent la mauvaise gouvernance, la guerre civile, la répression indiscriminée et les violences intercommunautaires, les conditions seront propices à l'installation d'un foyer djihadiste ». Les zones où l'État islamique, Al-Qaïda ou d'autres groupes similaires pourraient renaître ne manquent pas que ce soit au Moyen-Orient, en Afrique ou en Asie. La mouvance djihadiste a prouvé maintes fois sa capacité à se greffer sur des conflits locaux, parfois ancestraux et à s'en nourrir. Une analyse précise de chaque situation est donc nécessaire prenant en compte aussi bien le point de vue des spécialistes du terrorisme transnational que celui des fins connaisseurs des sociétés locales. Une erreur de diagnostic risquerait en effet de conduire à l'administration d'un mauvais remède.

Si la mouvance djihadiste n'est pas près de disparaître, il y a en revanche fort à parier qu'elle demeurera dans les années à venir parcourue par de profondes lignes de fractures. Les attaques dans le monde musulman resteront plus fréquentes que celles dans les pays occidentaux. Pour ce qui est de la France elle demeurera une cible de choix, le pire n'est pas toujours sûr disait Paul Claudel. En matière de stratégie toutefois il est tout de même plus sage de s'y préparer préviennent les auteurs.

Cette guerre peut-elle se terminer un jour ? La question s'impose plus que jamais aujourd'hui, près de vingt ans après

que des avions de ligne se sont écrasés sur le World Trade Center et le Pentagone. Depuis, le terrorisme djihadiste, s'il n'a plus réussi d'opérations d'aussi grande ampleur, a continué d'endeuiller aussi bien les pays occidentaux que le Moyen-Orient, l'Afrique et l'Asie, prenant de multiples formes et suscitant des réponses variées et diversement efficaces de la part des États ciblés. « Ce cycle de vingt ans de guerre globale contre le terrorisme touchant à sa fin [...]. Le sang et les larmes continueront de couler et la lutte promet encore d'être longue [...] Nous devons donc faire preuve de résilience, poursuivre nos démarches de prévention et réagir aux attaques de manière proportionnée. [...] Alors que le rideau tombe sur la guerre de vingt ans le chœur des Cassandre n'a pas fini de chanter » concluent les auteurs.

Cet ouvrage, lauréat du Prix du livre de géopolitique 2021, est une enquête minutieuse basée sur de nombreuses interviews, archives et des années de travail de terrain, il est un précieux document sur les origines et les dynamiques stratégiques de lutte entre les organisations djihadistes et les sociétés occidentales. Son originalité est justement d'avoir une approche dialectique d'un conflit des volontés en présence : action, réaction et conséquences. Il est donc nécessaire de saisir le phénomène dans son ensemble ■

Katia Salamé-Hardy

LA GUERRE DU GAZ EN MÉDITERRANÉE : GÉOPOLITIQUE DU PARTAGE DE LA MER

Jean-Pierre Estival

L'Harmattan, 2021

264 p.- 29 €

« La Méditerranée, c'est mille choses à la fois disait le célèbre historien Fernand Braudel, non pas une mer mais une succession de mers, non pas une civilisation mais des civilisations entassées les unes sur les autres. Voyager en Méditerranée, c'est trouver le monde romain au Liban, la préhistoire en Sardaigne, les villes grecques en Sicile, la présence arabe en Espagne, l'Islam turc en Yougoslavie... ». À ce carrefour de civilisations, historiquement stratégique, s'ajoute une dimension géoéconomique fondamentale depuis les découvertes récentes (2009-2015) des gisements offshore de gaz naturel. Ce combustible, plus propre que le pétrole et le charbon, émet moins de carbone, ce qui lui donne un intérêt particulier dans un contexte de « décarbonisation » et de raréfaction des ressources primaires. La lutte pour l'appropriation de cette source d'énergie explique pourquoi des Nations se battent en Méditerranée orientale dans ce but.

Les découvertes de réserves gazières offshore offrent une opportunité à saisir

pour les pays qui en sont pourvus, une manne financière conséquente, mais elles suscitent simultanément des tensions nouvelles qui font ressurgir des litiges anciens. En effet, ce nouvel « eldorado gazier marin » qui groupe des pays rivaux est en même temps un enjeu inflammable : il est situé au large du Liban, autour de Chypre, près de la bande de Gaza, près des côtes syriennes, le long des côtes des territoires occupés de 1948 ainsi qu'au large des côtes Nord d'Israël. C'est un contexte conflictuel qui déborde le cadre strict du Levant pour se propager jusqu'en Libye et au Caucase, et de façon plus générale, jusqu'en Afrique subsaharienne et risque de compromettre la paix en Méditerranée orientale et la stabilité mondiale comme l'avait été, il y a quelques décennies, celle des réserves pétrolières génératrices de guerres au Proche et au Moyen-Orient.

Les réserves gazières dans cette région seront-elles l'occasion d'une coopération entre les Nations pour se partager cette richesse ? Ce serait une aubaine et la Méditerranée une mer de paix ou, au contraire, une source de tensions, pouvant conduire à une escalade militaire tragique, ce serait alors une malédiction et donc au slogan « Blood and oil » d'hier se substituerait le slogan « Blood and gas ».

L'économiste et politologue Jean-Pierre Estival décrypte dans cet ouvrage toute la complexité géopolitique des situations qui ont émergé dans la lutte pour l'appro-

priation des gisements de gaz offshore du Levant, une bataille nourrie de rivalités, de concurrence commerciale, de tensions et menaces relevant souvent d'une adversité historique entre ces Nations. De plus, l'inexistence de décisions juridiques équitables et acceptables par tous complique encore plus cette situation.

Émergence contestée des zones économiques exclusives (ZEE). Risques de conflits entre États riverains

Étant donné l'importance des ressources découvertes et les bénéfices qu'elles pourraient engendrer, la délimitation des zones économiques exclusives (ZEE) définies à la Convention de Montego Bay⁶ s'est imposée : ce concept définit à quel pays appartient chaque réserve de gaz offshore découverte. Or des accords délimitant les frontières et droits nationaux terrestres sont souvent sujets à interprétation et difficiles à négocier, encore plus pour les frontières maritimes.

Un problème juridique n'a pas tardé à se poser : la Convention de Montego n'a pas été signée par tous les États, donnant ainsi à certains d'entre eux un prétexte pour ne pas respecter ses dispositions enve-

6 - La Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM) a été adoptée en 1982 sous le nom de « Convention de Montego Bay » et est entrée en vigueur en 1994. 168 États sont parties prenantes de cet accord mais seuls 152 pays l'ont ratifié.

nimant les rivalités entre Nations. En ce qui concerne particulièrement le Levant, Israël et la Turquie ne l'ont jamais ratifiée de sorte que ces pays ne se sentent nullement engagés par les dispositions de cette convention. Ceci explique en grande partie le conflit permanent qui existe entre Israël – non signataire – et le Liban – signataire – d'une part, et entre la Turquie – non signataire – et la Grèce – signataire – d'autre part. « Sans référence à un droit commun et partagé, il n'y a pas de possibilité d'entente pérenne, et s'il y a entente, elle ne peut être que provisoire et tactique. C'est alors la loi du plus fort qui s'applique. En conséquence, le Liban et Israël ne sont pas prêts à enterrer la hache de guerre. Il en va de même de la Grèce et de la Turquie » relève J.-P. Estival, soulevant aussi l'avenir du gaz palestinien et les revendications de l'Autorité palestinienne qui espère bénéficier de l'aubaine gazière pour résoudre un déficit financier croissant.

Les conflits maîtrisés jusqu'ici se sont évanouïs en 2019 et 2020, dès que la Turquie a décidé de revendiquer « ses droits », transformant la mer Méditerranée en une « mer à haut risque politique et militaire où se sondent toutes les puissances régionales, voire mondiales [...] La Turquie dont le plateau continental est contrarié par les centaines de mini-plateaux relatifs aux nombreuses îles grecques est longtemps restée inactive jusqu'au moment où son irruption tumultueuse s'est manifestée au niveau international, piétinant les droits

acquis et les accords internationaux. Elle n'a cessé alors, pour entrer dans le jeu, de revendiquer les droits de la RTCN (« République turque de Chypre du Nord ») pourtant non reconnue au niveau international. Son ambition l'a amenée à sceller une alliance avec l'ex-gouvernement de Tripoli (GNA) en vue de créer une zone d'exclusivité pourtant contraire aux intérêts et aux prérogatives de la République de Chypre et de la Grèce. Les ingrédients d'un conflit ont été alors créés », écrit J.-P. Estival.

Certes, certains pays comme l'Iran et le Qatar ont préféré coopérer pour extraire du gaz d'un même gisement offshore, appelé North Dome au Qatar, et South Pars en Iran. « C'est le prototype de ce que les États doivent faire : coopérer, partager les risques, procéder de part et d'autre à de lourdes installations et à la création de gazoducs sous-marins nationaux qui, dans le cas du golfe Persique, aboutissent à trois ports en eaux profondes. Cet exemple de solidarité et de coopération est un gage de paix régionale » souligne J.-P. Estival, ajoutant : « ce modèle irano-qatari est une exception. Dans le cas du Levant, caractérisé par une juxtaposition de pays hostiles que le passé a souvent opposés, il est peu probable que la présence et l'exploitation du gaz offshore entraînent l'instauration d'une paix pourtant désirée. C'est bien le contraire qui risque de prévaloir ». Tous les ingrédients susceptibles d'engendrer des « pulsions guerrières » sont présents : Liban contre Israël, Autorité palestinienne ou Gaza contre

Israël, Grèce et République de Chypre contre Turquie, République de Chypre contre RTCN, Égypte contre Turquie.

La Turquie au cœur des stratégies géopolitiques et gazières de la Méditerranée

Les multiples cartes géographiques dans cet ouvrage illustrent magistralement les lignes de discordance entre les différents pays du Levant notamment celle de la nouvelle ligne de front qui met en exergue les ambitions turques en matière de droits d'exploration et d'exploitation des gisements de gaz offshore. Pour la Turquie, le tracé EastMed⁷ qui traverserait sa zone maritime la met en position de s'y opposer. La diplomatie russe est proche de celle de la Turquie. La Russie étant également hostile au projet EastMed pour conserver sa domination stratégique sur le marché européen d'autant que les deux pays sont prêts à se partager aussi « les dépouilles libyennes » en matière énergétique.

Par ailleurs, les nouvelles ambitions gazières égyptiennes, qui s'inscrivent dans une stratégie de rapprochement avec Israël, oscillent entre affrontement et accord avec la Turquie. Le Président égyptien a mis en garde la Turquie contre toute tentative de s'attaquer à l'accord de démarcation de la frontière maritime entre

l'Égypte et Chypre et d'enfreindre les droits souverains de l'Égypte dans la zone délimitée. Le Caire et Ankara ont réalisé cependant un pas vers un rapprochement le 12 mars 2021 mettant fin à sept années de relations particulièrement tendues. J.-P. Estival note « il se murmure même que pour arriver à un accord avec l'Égypte, Erdoğan est prêt à sacrifier les Frères musulmans ». Et pour mieux englober le projet de gazoduc EastMed, la Turquie cherche à faire la paix avec Israël lui proposant un autre tracé plus rentable et lui promettant un « pacte anti-Iran ». Selon J.-P. Estival, la Turquie, isolée aujourd'hui, souhaiterait, dans un premier temps, un rapprochement avec Israël et l'Égypte en vue de créer un nouvel ensemble gazier dont la Turquie serait un des acteurs majeurs. « Pays de transit de nombreux oléoducs et gazoducs : c'est par ce hub turc que les hydrocarbures de la mer Caspienne et d'Asie centrale arrivent déjà vers le vieux continent. Cela lui donne un pouvoir stratégique important en cas de guerre énergétique », écrit J.-P. Estival s'appuyant sur une déclaration du Premier ministre arménien, Nikol Pashinyan à la mi-octobre 2020, selon laquelle « l'objectif de la Turquie au Karabakh n'était pas de libérer les terres de l'Azerbaïdjan, comme elle le dit, mais plutôt de chercher à contrôler les conduites de gaz vers l'Europe ». Aussi la Turquie essaie de se rapprocher de l'Arabie Saoudite en lui offrant une assistance militaire au Yémen en échange d'une coopération énergétique.

7 - EastMed est un projet de gazoduc offshore/onshore visant à relier directement les gisements gazières de la Méditerranée orientale à la Grèce continentale via Chypre.

En décryptant la stratégie gazière de la Turquie, J.-P. Estival a choisi l'approche énergétique comme trame de fond pour mettre en lumière un jeu géopolitique plus large. « L'Europe n'a plus d'empire, mais sous nos yeux la Turquie est en train d'en constituer un nouveau sans que ni l'Europe, ni l'Amérique, ni l'Otan n'osent s'y opposer [...] La Turquie n'a pas fini d'embarrasser la diplomatie de l'UE, laquelle n'a jamais voulu s'en prendre ouvertement aux visées expansionnistes d'Erdogan, préférant la voie de la concertation à celle de la force. L'Europe préfère voir dans la Turquie « une chance » et non un problème à résoudre », affirme-t-il.

La mer du Levant retrouverait-elle le calme même si le problème turc était résolu en matière de gaz ? « À cet égard, il est certain que la diplomatie de la prospection, de l'exploitation et de la commercialisation du gaz offshore au Levant est un sujet d'une énorme complexité qui dépasse le seul caractère technique et qui embrasse non seulement les stratégies nationales contradictoires des acteurs du Levant, mais encore les stratégies des grandes puissances, et, au premier chef, celles de la Russie et des États-Unis pour le partage du monde. C'est dans ce contexte qu'Israël et la Turquie, acteurs régionaux majeurs, mais non uniques, essayent de se convaincre mutuellement de la nécessité d'une position commune. Mais dans un contexte de contradictions notoires, aucun d'eux n'a pu jusqu'ici définir une stra-

tégie claire. Dans l'attente d'une réforme du Droit de la mer, si tant est qu'elle soit possible, seule une conférence des pays méditerranéens sur les sources d'énergie offshore pourrait permettre d'établir des principes permettant à la fois de souscrire à un objectif de meilleure équité entre Nations pour la prospection et l'exploitation des ressources marines et de trouver ainsi le chemin d'une paix durable. On en est loin aujourd'hui », affirme J.-P. Estival⁸ ■

Katia Salamé-Hardy

8 - En parallèle il serait intéressant de consulter la 29^e Session méditerranéenne des hautes études stratégiques du 15 juin 2019. L'étude y présente trois scénarios possibles :

- Un scénario optimiste qualifié de « naïve utopie » « Le scénario libéral du dialogue et de la coopération multilatérale », il s'inspire des pères fondateurs de l'Europe lorsqu'ils ont créé la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA). Il s'agit de promouvoir le partage des ressources gazières des fonds marins entre États riverains du bassin de la Méditerranée orientale ;
- Le second scénario se veut plus réaliste et pragmatique. Envisageant la possibilité d'une vertueuse coopération entre États, parties prenantes de la problématique gazière du bassin oriental de la Méditerranée, il ne peut occulter néanmoins l'obstacle que représente actuellement la Turquie, la détermination et les ambitions politiques de son Président Recep Tayyip Erdogan ;
- Le troisième scénario est celui du pire, du « Chaos » : celui de la confrontation militaire, délibérée ou accidentelle. Les antagonismes politiques entre pays voisins ne manquent pas au Levant. Ils constituent autant de sources potentielles d'escalades, pouvant aller en dernière extrémité, à l'usage de la force militaire, afin de trancher les différends, liés ou non au partage de la ressource gazière.

Directeur de la publication

Vincent Dupy

Directeur éditorial

Patrick Tivollier

Rédacteur en chef

Arnaud Benedetti

Rédacteur en chef honoraire

Mario Guastoni

Secrétaire générale de rédaction

Florence Delivertoux

Conseiller éditorial

Alexis Lacroix

Coordination du numéro

Pierre-Emmanuel Guigo

Comité scientifique

Éric Anceau, Alain Bensoussan,
Mathieu Bock-Côté, Christian de
Boissieu, Jacques-Olivier Boudon,
Catherine Bréchnignac, Gaël Brulé, Bruno
Cautrès, Bertrand Cavallier, Pierre-
Antoine Chardel, Michèle Coltelloni-
Trannoy, Frédéric Dabi, Olivier Dard,
Jean-François Delfraissy, Jean Garrigues,
Michèle Gendreau-Massaloux, Pascal
Griset, Henri Guaino, François Guinot,
François-Bernard Huyghe, Marc Ivaldi,
Ludovic Laloux, Tristan Lecoq, Gérard
Le Gall, Thierry Libaert, Béatrice
Mabilon-Bonfils, Virginie Martin,
Didier Maus, Joanna Nowicki, Adrian
Pabst, Antoine Petit, Olivier Rouquan,
Stéphane Rozès, Jérôme Sainte-Marie,
Boualem Sansal, Virginie Vial-Kilner,
Charles Zorgbibe

Comité éditorial

Jean-François Achilli, Jean-Yves Archer,
Alexis Bachelay, Georges-Marc Benamou,
Guillaume Bigot, Rachel Binhas, Kévin
Boucaud-Victoire, Philippe Cattelat,
Arthur Chevallier, Alexandre Devecchio,
Raphaël Doan, Arnaud Dupui-Castères,
Pierre-Emmanuel Guigo, Laétitia
Hélouet, Jacky Isabello, Maya Khadra,
Alexis Lacroix, Frédéric Lazorthes †,
Diane Le Beguec, Catherine de La
Robertie, Béatrice Marre, Alain
Meininger, Benjamin Morel, Chloé
Morin, Régis Passerieux, Brigitte Perucca,
Alexis Poulin, Tsiory Razafindrabe,
Olivia Recasens, Philippe Reiller,
Eduardo Rihan Cypel, Priscille Rivière,
Jean-Victor Roux, Frédéric Saint Clair,
Jean-Claude Szaleniec, Perrine Tarneaud,
Pascale Tournier

Rédaction – administration :

10 rue du Colisée – 75008 Paris
Tél. : 00 33 (1) 76 47 09 30
contact@revuepolitique.fr
www.revuepolitique.fr

Société éditrice : R2P

Siret RCS Paris : 807 713 177
Commission paritaire : 0622 K 83053

Achevé d'imprimer par :

Imprimerie Messages
111 rue Nicolas Louis Vauquelin
31100 Toulouse
Pour le compte de PRINTCORP



*Certifié PEFC/Ce produit est issu de forêts gérées
durablement et de sources contrôlées./pecf-france.org*



Dépôt légal : septembre 2021

- **Sciences politiques**
- **Relations internationales**
- **Médias d'influence**
- **Diplomatie et coopération**
- **Défense et sécurité**

Diplômes Bachelor . Master . PhD
Formation initiale & Executive Education

120 ANS D'HISTOIRE - 6 000 ANCIENS ÉLÈVES

10 rue Sextius Michel 75015 PARIS / Métro Bir Hakeim
contact@heip.fr / 01 84 14 03 30 / www.heip.fr

LES AUTEURS

La guerre de tous contre tous ?

Jean-Yves Archer

Économiste, Membre de la Société d'Économie Politique

Alain Bauer

Professeur de criminologie au Conservatoire National des Arts et Métiers

Arnaud Benedetti

Rédacteur en chef de la Revue Politique et Parlementaire, Professeur associé à l'Université Paris-Sorbonne

Sylvain Boulouque

Historien, Enseignant

José Bové

Syndicaliste agricole, Ancien député européen

Emmanuelle Bruneel

Doctorante en sciences de l'information et de la communication, CELSA Sorbonne Université

Henry Buzy-Cazaux

Président fondateur de l'Institut du Management des Services Immobiliers, Vice-président de FIABCI France, Membre du Conseil national de l'habitat

Bernard Cazeneuve

Avocat, Ancien Premier ministre, Ancien ministre de l'Intérieur

Patricia Cotti

Maître de conférences et directrice de recherche en psychopathologie clinique et psychanalyse à l'Université de Strasbourg

Victor Dumiot

ENS Lyon

Guillaume Farde

Professeur affilié à l'École d'affaires publiques de Sciences Po, Chercheur associé au Cevipof

Boris Faure

Emmanuel Fureix

Université Paris Est Créteil, CRHEC

Jean-Paul Garraud

Député européen, Président de l'Association professionnelle des Magistrats

Nathalie Heinich

Directrice de recherche au CNRS, au sein du Centre de recherche sur les arts et le langage de l'EHESS

Yannick Jadot

Député européen

François Jost

Professeur émérite à la Sorbonne nouvelle en sciences de l'information et de la communication, Sémiologue, Directeur de la revue Télévision

Catherine de La Robertie

Préfète de l'Ain

David Lisnard

Maire de Cannes, Président de Nouvelle Énergie pour la France

Jean-Clément Martin

Historien

Dominique-Henri Matagrín

Ancien Président de l'Association professionnelle des Magistrats, Magistrat honoraire

Arnaud Mercier

Professeur en communication, IFP/Carism, université Paris 2-Assas

Camila Moreira Cesar

Université Sorbonne Nouvelle

Laurent Mucchielli

Directeur de recherche au CNRS

Pierre Rabadan

Adjoint à la Maire de Paris en charge du sport, des Jeux olympiques et paralympiques

Raphaëlle Rémy-Leleu

Conseillère de Paris

Antoine de Romanet

Évêque aux Armées françaises

Frédéric Saint Clair

Écrivain, Politologue

Jérôme Sainte-Marie

Président de PollingVox

Isabelle Sommier

Professeure de sociologie politique à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Chercheure au Centre européen de sociologie et de science politique

Bernard Thibault

Ancien secrétaire général de la CGT, Ancien administrateur du Bureau international du Travail

Dominique Versini

Maire-adjointe de Paris en charge des Droits de l'Enfant et de la Protection de l'enfance, Ancienne Défenseuse des enfants

Christophe de Voogd

Historien, Professeur affilié à Sciences Po

Maria Helena Weber

Université Fédérale du Rio Grande do Sul

Élections régionales et intentions de vote : quelles leçons en tirer ?

Emmanuel Rivière

Directeur Études Internationales et Conseil politique, Kantar Public, Président Centre Kantar sur le Futur de l'Europe Et Eddy Vautrin-Dumaine
Directeur d'Études Kantar Public

« Il y a un réel besoin civilisationnel de rétablir les rapports entre l'Occident et la Russie »

Vladimir Féodorovski

Ancien diplomate russe, Écrivain

Royaume-Uni, Allemagne, France : le poids de l'histoire longue

Alain Meininger

Membre du Comité éditorial de la Revue Politique et Parlementaire

Roger Federer, le monopole du cœur

Frédéric Vallois

Enseignant en communication à Sciences Po Paris Et Charles Haroche
Enseignant en rhétorique à Sciences Po Paris et dans le cadre du programme Eloquencia

ISBN 978-2-85702-216-9
ISBN 035-385 X – 25 €



9 782857 022169